Department of the Secretary of State of Canada
Secrétariat d'État du Canada

Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada

A Report to Parliament, 1990-91

Canada

Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada

A Report to Parliament, 1990-91

HIS EXCELLENCY THE RIGHT HONOURABLE RAMON JOHN HNATYSHYN,
GOVERNOR GENERAL AND COMMANDER-IN-CHIEF OF CANADA

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

I have the honour to present, for the information of Your Excellency and the Parliament of Canada, the annual report on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada*, for the fiscal year ended March 31, 1991.

This report is submitted to Your Excellency in accordance with the requirements of Section 21(1) of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act*, 1977.

Respectfully submitted,

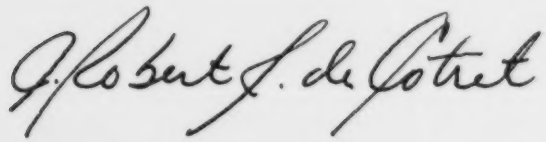

Robert R. de Cotret
Secretary of State of Canada

Foreword

I am pleased to submit to Parliament, and to all Canadians, the seventh annual report of the Secretary of State on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada*. This report provides information on the funding given by governments in 1990-91 to Canada's colleges and universities, as well as to students and researchers.

Recent years have been challenging ones for post-secondary education. Canada's colleges and universities have seen enrolments grow during a time when fiscal realities have inhibited the availability of financial resources. As a nation we look increasingly to our post-secondary education systems to provide the advanced skills, higher education and research required for Canada's economic and social development. The challenges presented by increasing global competitiveness more than ever confirm the need for highly qualified human resources.

The federal government's Prosperity Initiative places special emphasis on the importance of human resource development for our future competitiveness, as discussed in one of the major background papers: *Learning Well... Living Well.* For ours to become a "learning society" one of our priorities must be to ensure access to lifelong learning opportunities for all Canadians, including those who have thus far been underrepresented, such as the economically disadvantaged and persons with disabilities.

I hope that the present report will enable readers to understand better the nature of our collective investment in higher education and to appreciate its importance for our future.

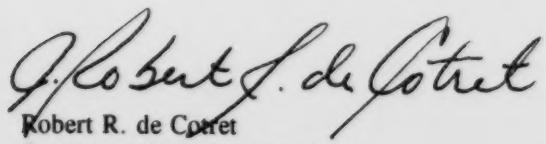

Robert R. de Corêt
Secretary of State of Canada

Symbols

The following symbols are used in this publication:

R	revised data
P	preliminary data
--	figures not appropriate or not applicable

Note: Totals in tables may not add due to rounding

We wish to thank Jean-Denis Charbonneau of the Collège de l'Outaouais, Hull, and Fred Krauter of Algonquin College, Ottawa, for their support to the photography students whose work appears in this report.

©Minister of Supply and Services Canada 1992
Cat. No. S1-2/1991
ISBN 0-662-58860-6

92-03893/

Table of Contents

Introduction i

Chapter I **Recent Federal and Provincial Activities in Post-Secondary Education** 1

Chapter II **Provincial and Territorial Systems of Post-Secondary Education** 17

Chapter III **The Financing of Post-Secondary Education in Canada: An Overview** 45

1 Total Expenditures 46

2 Direct Support to Post-Secondary Education 46

3 Indirect Support to Post-Secondary Education 48

3.1 Intergovernmental Transfers 48

3.2 Tax Measures 49

Chapter IV **Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education** 53

1 The Nature of Provincial and Territorial Support to Post-Secondary Education 53

1.1 Institutional and Related Support 53

1.2 Scholarships and Student Aid 55

2 Provincial and Territorial Government Expenditures 56

Chapter V **Federal Support to Post-Secondary Education in Canada** 67

1 Types of Federal Support 68

2 Sources of Federal Support 71

2.1 Established Programs Financing 71

2.2 Support by Federal Departments and Agencies . . 75

2.3 Summary of Federal Support 85

Appendix A **Selected Indicators of Post-Secondary Education in Canada** . . 91

Appendix B **Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in This Report** 105

Appendix C **Additional Information Provided by Provincial and Territorial Governments** 117

List of Tables

Table 1:	Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada, 1988-89 to 1990-91	47
Table 2:	Summary of Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, 1990-91	54
Table 3 a–m:	Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, 1988-89 to 1990-91	57
Table 4:	Types of Federal Support to Post-Secondary Education in Canada, 1988-89 to 1990-91	70
Table 5:	Established Programs Financing Entitlements in Support of Post-Secondary Education by Province, Territory, and for Canada, 1988-89 to 1990-91	73
Table 6:	Established Programs Financing Contributions in Support of Post-Secondary Education by Province, Territory, and for Canada, 1988-89 to 1990-91	74
Table 7:	Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department and Agency, 1988-89 to 1990-91	86
Table A1:	Full-Time Post-Secondary Enrolment by Type of Institution, Canada, Provinces and Territories, 1970-71 to 1990-91	93
Table A2:	Part-Time Post-Secondary Enrolment by Type of Institution, Canada, Provinces and Territories, 1985-86 to 1990-91	94
Table C:	Data Provided by the Province of New Brunswick	118

List of Charts

Chart 1:	Expenditures on Post-Secondary Education By Direct Source of Funds, Canada, 1990-91	48
Chart 2:	Types of Federal Support to Post-Secondary Education in Canada, 1990-91	68
Chart A1:	Post-Secondary Enrolment by Level and Registration Status, Canada, 1950-51 to 1990-1991	92
Chart A2:	Post-Secondary Enrolment as a Proportion of the 20–24 Age Group, Canada and Twelve Other Developed Countries, 1988	95
Chart A3:	Diplomas, Certificates and Degrees Granted by Post-Secondary Institutions, Canada, 1970 to 1989	95
Chart A4:	Post-Secondary Qualifications Awarded in Engineering, Applied Sciences, Mathematics and Physical Sciences, Canada, 1975 to 1989	96
Chart A5:	University Degrees Granted in Engineering, Applied Sciences, Mathematics and Physical Sciences per 10,000 Inhabitants Aged 20 to 34, Canada and the United States, 1988	97
Chart A6:	Level of Schooling of Canadians, by Selected Age Groups, 1961 to 1986	97
Chart A7:	Proportion of the Population Aged 15 and over by School Attainment, Canada, 1951 to 1986	98
Chart A8:	Proportion of Canadians Employed, by Selected Age Groups and School Attainment, Canada, March 1991	99
Chart A9:	Average Annual Employment Income of Canadians who Worked Full-time During the Entire Year, by School Attainment, Canada, 1985	99

Introduction

Purpose of the Report

Provision for the annual Report to Parliament on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada* was introduced as a result of all-party agreement during parliamentary committee consideration of other amendments to the Federal-Provincial Fiscal Arrangements legislation. The amending Bill, including the provision for an annual Report, received Royal Assent on June 7, 1984.

Consequent to this amendment, Section 21(1) of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977* requires that the Secretary of State of Canada shall provide an annual Report to Parliament which describes:

(a) cash contributions and total equalized tax transfers in respect of the post-secondary education financing program applicable to each province;

(b) expenditures by each province on post-secondary education;

(c) any other federal programs of support to or involvement in post-secondary education;

(d) the relationship between such federal contributions, transfers and programs and Canada's educational and economic goals; and

(e) the results of any consultations by or on behalf of the Secretary of State of Canada with the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), relating to the definition of national purposes to be served by post-secondary education and the means by which the governments of Canada and the provinces will achieve those purposes.

In responding to the above legislation, the Secretary of State has endeavoured to produce a document that will prove informative and useful for all those with an interest in post-secondary education. A particular effort has been made to place the required information within the broader context necessary to appreciate fully the complexity and diversity of this enterprise. As well, the Report identifies areas in which the views of provincial/territorial governments are significantly different from those represented by the federal legislation.

Post-Secondary Education

The term "post-secondary" is not defined in the present legislation. For purposes of this Report, therefore, the definition used by Statistics Canada in gathering and reporting education data has been adopted. This definition encompasses all education programs and research activities of universities, as well as certain programs in non-university (college-level) institutions, such as community and regional colleges, CEGEPs, technical institutes, and hospital and regional schools of nursing. To be included as post-secondary, programs in college-level institutions must meet certain criteria, essentially that they require high school graduation for admission, last at least one school year, lead to a certificate or diploma, and are not classified as trade/vocational. For further details see Appendix B.

Statistics Canada is working with provincial and territorial governments, through the CMEC, to evaluate education definitions and methodology in an effort to ensure a database that accurately reflects the evolving structure of education today.

Structure and Content

Chapter I—reports on recent federal-provincial activities in post-secondary education.

Chapter II—describes individual provincial/territorial systems of post-secondary education in accordance with the definitions and organizational structure adopted by each jurisdiction.

Chapter III—presents an overview of the financing of Canadian post-secondary education.

Chapter IV—describes provincial and territorial government support to post-secondary education according to the expenditures which fall within the post-secondary universe as defined by Statistics Canada.

Chapter V—describes federal support through the Established Programs Financing arrangements and various other types of federal support, including aid to university research and student assistance.

Appendix A—presents a series of indicators describing various important aspects related to post-secondary education.

Appendix B—provides details on definitions and methodology used in the gathering of expenditures and enrolment data.

Appendix C—reports additional information supplied by provincial/territorial governments.

This Report to Parliament provides information for the fiscal year ended March 31, 1991. Most chapters of the Report present historical data on support of post-secondary education up to and including 1990-91. Chapters I and II focus mainly on federal and provincial activities in higher education during 1990-91, but also include information about recent events.

Chapter I

Recent Federal and Provincial Activities in Post-Secondary Education

Mohammad Petgar, Algonquin College

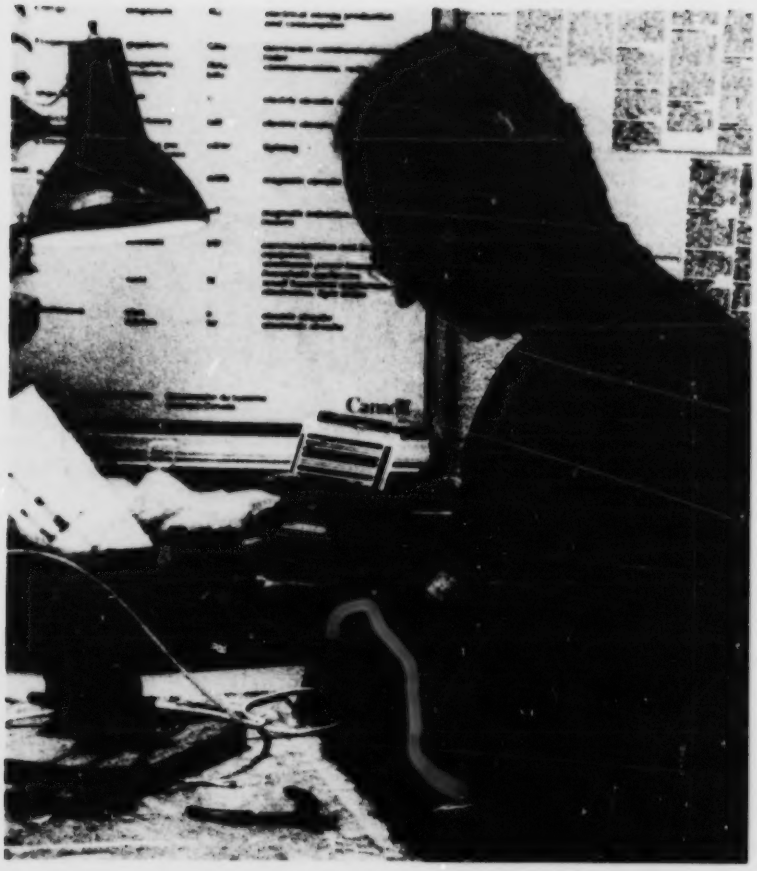

Tony Jadoonath, Algonquin College

Chapter I

Recent Federal and Provincial Activities in Post-Secondary Education

Introduction

Post-secondary education in Canada is supported principally by the efforts and resources of both federal and provincial governments. In 1990-91, their combined financial support increased by 8.2% over the previous year to a total of $11.3 billion, accounting for nearly 83% of the total cost of this level of education. This represents a crucial investment in the economic, social and cultural future of both individual Canadians and our society as a whole. The federal government remains committed to supporting, with the provinces and territories, a system of post-secondary education based on excellence and equality of opportunity. This commitment was placed in a new context in the May 1991 Speech from the Throne in the Parliament of Canada, which declared that "Canadian men and women must have access to both the skills and the lifelong learning opportunities necessary to improve their job prospects and ensure their own prosperity." Increasingly, educational achievement is seen as a major factor in determining Canada's competitiveness in a global economy, as recognized in the federal government's Prosperity Agenda announced in the same speech.

In recent years there has been a growing recognition on the part of all Canadians that our future prosperity depends on our competitiveness in an increasingly tough world economy. A key factor in our economic performance is the availability of highly trained and well-educated people. Governments, business, labour and a wide variety of interest groups see access to learning opportunities for all Canadians as essential to our economic and social development as individuals and as a nation. There is also recognition that in an increasingly complex world, scarce public resources must be used to best advantage through cooperation and consultation. Accordingly, the federal government has placed great emphasis on working with provincial and territorial governments, the private sector and non-government groups to create new partnerships and strengthen existing ones across a wide range of fields related to learning. There have been a number of examples of joint federal-provincial initiatives, ranging from labour market development to the environment, and from literacy to the promotion of international mobility.

Recognizing that the system of federal-provincial transfers was in need of examination and renewal, the government announced in the February 1991 Budget that it would undertake a review of potential reforms to the major federal-provincial transfers:

Equalization, Established Programs Financing (EPF), and the Canada Assistance Plan. The purpose of these reforms would be both to adapt the transfers to the economic and fiscal circumstances of the 1990's and to examine whether they can be made more effective in addressing the national needs and priorities of Canadians. The review of EPF will involve federal support to post-secondary education.

This chapter reflects the diverse forms of cooperation between the federal government and the provinces and territories in matters of post-secondary education, as well as other significant events, both governmental and non-governmental, on the post-secondary scene. The activities include collaboration and consultation between federal and provincial ministers, participation in special seminars and commissions sponsored by international and non-governmental organizations, and a variety of research and other projects designed to improve our understanding of the issues and help provide better services to Canadians.

The Secretary of State and the Council of Ministers of Education, Canada

A principal avenue of cooperation between the two orders of government has long been meetings on a variety of issues between the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) and federal ministers. The Secretary of State, by virtue of his coordination responsibility in the area of education on behalf of the federal government, has played a central role in this cooperation.

The CMEC invited the Honourable Gerry Weiner, then Secretary of State, to attend a portion of its regular winter session in February 1991 to discuss official languages in education issues, including the governance of minority official language schools. The discussions proved particularly useful to those provinces involved in reviewing their situation or preparing new legislation on the management of minority-language schools. The Secretary of State and the CMEC agreed to begin discussions on a new protocol on official languages in education. The current protocol—a framework agreement for bilateral agreements between the federal government and the provinces on the funding of minority-language education and second-language instruction—expires March 31, 1993.

The Secretary of State also met members of the CMEC to discuss student financial assistance. In December 1990, he met with four members of the Ministerial Postsecondary Committee, including the Chair, the Honourable Bruce Strachan of British Columbia. The meeting set the stage for ongoing cooperative efforts to address Canada Student Loans issues. The Secretary of State discussed this matter again at the CMEC's February 1991 meeting and agreed that members of the CMEC would have the opportunity to review the results of the report prepared for the Secretary of State by Dr. Gail Cook-Bennett on needs assessment and to discuss other areas of improvement to the Canada Student Loans Program (CSLP).

Student Financial Assistance

On January 21 and 22, 1991, the provincial Deputy Ministers of Education met with the Under Secretary of State to review the progress on Canada Student Loan issues. They also met with Dr. Gail Cook-Bennett prior to the completion of her independent review on needs assessment.

The Intergovernmental Consultative Committee on Student Financial Assistance (ICCSFA) met in March 1991 and again in May 1991 to review and discuss proposals for renewal, change and improvement to the CSLP. At the May meeting, members discussed the Cook-Bennett study.

The Under Secretary of State again met with provincial Deputy Ministers of Education on June 21, 1991 and discussed federal-provincial concerns in the area of student aid and ICCSFA recommendations for joint federal-provincial initiatives. Two federal-provincial working groups were established: one to examine the recommendations of Dr. Gail Cook-Bennett on needs assessment, and the other to review the roles and accountabilities of the federal and provincial governments in the delivery of the program, as well as compensation to provinces for the administration of the CSLP.

Official Languages in Education

Since 1970, the federal, provincial and territorial governments have worked closely in the area of official languages in education. Following the signing of a protocol for agreements with the CMEC in 1988, a five-year agreement was concluded with each province and territory concerning federal financial assistance for official minority-language education and second official-language instruction. Among other things, the protocol sets out several strategic priorities for the term of the agreement, and provides for annual consultations between the two levels of government on activities related to these priorities. The agreements play an important part in the promotion of French or English as a minority or second official language at all levels of the education system, including the post-secondary level.

In addition to support for regular post-secondary activities, the federal government continued to co-finance several projects, including: the establishment of the future Collège de l'Acadie and the construction of a cafeteria at Université Sainte-Anne in Nova Scotia; the construction of facilities for Quebec's English-speaking communities; the expansion of French services at the college level in Ontario, the first project being La Cité collégiale in Ottawa, which opened in September 1990; the expansion of French minority-language education programs at Collège Saint-Boniface in Manitoba and Faculté Saint-Jean at the University of Alberta; and the construction of the Language Institute at the University of Regina in Saskatchewan, which received its first group of students in July 1991.

Learning Initiative and the Prosperity Agenda

In August 1989, the Prime Minister called for "a collective study of our education system, its relation to Canadian competitiveness and its relevance to the international challenges of the year 2000." With the agreement of First Ministers, the CMEC met with the Prime Minister's representative, Dr. Douglas Wright, President of the University of Waterloo, on a number of occasions during 1990 and developed terms of reference and plans for a collective study on human resource development. Although the CMEC was not able to proceed with this joint approach, much useful work was done in exploring human resource development issues and laying the groundwork for possible future cooperation in this area.

In the Speech from the Throne, May 1991, the federal government again demonstrated its concern about education and Canada's economic prosperity, declaring that "how well we live will depend on how well we learn." The Speech also affirmed the importance of access to skills and lifelong learning opportunities to improve job prospects and ensure prosperity for Canadian men and women. It called for "a national consensus on performance, goals, partnerships and priorities for learning" and sought to involve representatives of all those who have a stake in education. Recognizing provincial jurisdiction over education, it stated the federal government's intention to seek the advice and cooperation of the provinces in order to arrive at a national consensus.

Later in May 1991, as part of the Prosperity Agenda announced in the Speech from the Throne, the Prime Minister appointed the Honourable Bernard Valcourt, Minister of Employment and Immigration, as lead minister for consultations and discussions on the future of learning in Canada. During the summer of 1991, Minister Valcourt held a number of pre-consultation meetings with the principal stakeholders—labour groups, educators, business associations, provinces and individual communities—seeking their views on the format, process, and content of the formal nation-wide consultations which followed.

At their annual conference, held in August 1991 at Whistler, British Columbia, provincial premiers requested that members of the CMEC continue their efforts to put in place mechanisms for evaluation and improved accountability in provincial and territorial education systems. Premiers who attended welcomed the federal government's interest in improving education and supporting efforts to develop these mechanisms; however, they added, "Any federal involvement must be accompanied by adequate federal financial commitments and respect for provincial and territorial responsibility for education."

In October 1991, the government officially launched the Prosperity and Learning Consultations. Spearheaded by the Honourable Michael Wilson, Minister of Industry, Science and Technology and Minister for International Trade (as regards competitiveness), and the Honourable Bernard Valcourt (as regards learning), this long-term initiative is aimed at promoting Canada's competitiveness by strengthening the basic economic factors required for success in the marketplace in this country and abroad. Among these factors, special emphasis has been placed on the development of Canada's human resources through education and training. The consultations are being directed by a private-sector steering group which includes representatives of business, labour, the education sector, and other principal stakeholders. This group is co-chaired by

David Robert McCamus of Xerox Canada Inc. and Marie-Josée Drouin of the Hudson Institute of Canada. Community-level consultations were held across Canada during the fall and winter of 1991-92 and special groups were formed to address some of the key issues, including those related directly to learning. The expectation is that the Steering Group on Prosperity will report on the results of these consultations by fall 1992, thus providing all stakeholders with input for their own action plans over the next decade.

Science, Technology and University Research

The Canada Scholarships Program, which began in 1988-89, continues to assist top students in their pursuit of undergraduate degrees in the natural sciences, engineering and related disciplines. As of fall 1991, over 11,000 students had received these scholarships. New activities include special employment opportunities for Canada Scholars, as well as the Frontrunners Initiative, which brings Canada Scholars into elementary and high school classrooms to encourage students to consider studies and careers in science and engineering. The Network of Centres of Excellence Program, announced by the Minister for Science in 1989, involves over thirty universities, more than 500 researchers, and at least 25 non-university organizations.

The Minister of the Environment, the Honourable Jean Charest, announced at the annual conference of the Social Science Federation of Canada in September 1991 that the Government of Canada will commit $50 million to Canadian universities over the next six years to create a funding program for research and training in environmental studies. The program is intended to meet the need for highly qualified environmental scientists and engineers across the country, and to achieve an important goal of Canada's Green Plan released in December 1990. Funding will be provided for fellowships, research chairs, and research grants across a wide range of disciplines within the social and natural sciences, engineering and health sciences.

The program will be administered by Canada's three Granting Councils: the Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC), the Medical Research Council (MRC), and the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC). A tri-council secretariat will coordinate all aspects of the joint program under the general direction of a management committee drawn from the Granting Councils. The SSHRC will be responsible for the secretariat.

The Royal Society of Canada received federal funding from Industry, Science and Technology Canada of up to $1 million per year for 1989-90 through 1993-94 to support its work and to help it develop into Canada's national academy. Funds are being used in part for a major program of research evaluation and for the promotion of public awareness and the advancement of women in scholarly activities.

The Royal Society of Canada has undertaken to conduct a comprehensive evaluation of research in Canada. It published in February 1991 its first report dealing with broad issues of critical importance to the health of Canadian university research, entitled *Realizing the Potential: A Strategy for University Research in Canada*. The Report reviews the growth of research over the past few decades and the current situation. It addresses a series of recommendations to the major players: the federal government and

the research Granting Councils, the provincial governments, the universities, and the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC). Some of the recommendations relate to the basic structure of the research enterprise, while others call for significant increases in financial commitments to university research. Subsequent aspects of the evaluation program will address research performance in various broad fields of research.

Entrepreneurship

The National Policy on Entrepreneurship, approved in 1988, is being implemented under the leadership of Industry, Science and Technology Canada. A five-year awareness program has been established to promote entrepreneurship and encourage a shift in attitude toward self-employment, specifically among youth and students. It involves educational activities and opens up a new area for federal-provincial cooperation.

Under the National Policy on Entrepreneurship, funds have been provided for the creation of the National Entrepreneurship Development Institute (NEDI). This is a private-sector non-profit organization formed to stimulate research, develop networks between academics and those working in entrepreneurship development, and promote awareness of entrepreneurship through the education system.

The first "National Conference on Entrepreneurship Education," organized by NEDI and hosted by the University of Toronto, took place May 31–June 2, 1990. The CMEC, the federal government and other organizations supported the Conference by providing funding and speakers. A Post-Conference Strategy Committee, which included representatives from the CMEC and the Department of the Secretary of State, provided advice for the development of future activities of NEDI. A second conference is planned for June 1992 in Moncton.

Statistics on Education

The CMEC and Statistics Canada, through the activities of the Canadian Education Statistics Council (CESC), continued to work closely on the development of a statistics program reflecting the priorities of the provincial ministries of education. The CESC was established by protocol in 1989, and is chaired jointly by a provincial Deputy Minister of Education and the Chief Statistician of Canada.

In 1991, the CESC oversaw the development of a strategic plan which would ensure that the most important tasks relevant to achieving the Council's objectives are undertaken. The plan was approved by the CESC at their meeting of August 1991. It identified basic strategic issues affecting the operations and development of the Canadian Education Statistics Program, outlined a longer term work plan for the development of data holdings and a communications scheme for the Program, and proposed an action plan for implementation of this work.

Work began in 1991 on the production of the second edition of the Council's publication *A Statistical Portrait of Elementary and Secondary Education in Canada*. This edition will build upon the work of the inaugural version by providing measures of the outcomes of the elementary-secondary school system. The publication should be available in the spring of 1992.

The CESC has agreed to continue to work towards the development of a companion publication profiling education at the university level in Canada. Activities also began on the development of a program classification framework for the non-university post-secondary sector.

Considerable international interest continues to be demonstrated in the development of indicators of educational performance. The Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD), through the work of its International Educational Indicators Project, has produced a handbook which describes the set of indicators developed to date, and a draft companion document, entitled *Education at a Glance*, which will provide a summary of some of the most widely reported indicators. Canada has actively participated in the two technical groups and two of the four networks which were responsible for the development of these indicators.

Status of Women

Federal, provincial and territorial Ministers Responsible for the Status of Women met with Ministers of Education for the second time in September 1991 in Calgary. The theme of the meeting was educating girls and women for the 21st century. Major items of discussion were the enrolment and retraining of girls and women at all levels of the education system in mathematics, science and technology. Ministers agreed to promote public awareness strategies that will stress the need for girls and women to prepare for careers requiring technological expertise. The Ministers also discussed other issues affecting the short- and long-term education of girls and women, for example, single parenthood, immigrant and native women, and women re-entering the labour market.

On February 22, 1990, the Canadian Committee on Women in Engineering (CCWE) was launched under the auspices of Employment and Immigration Canada, Status of Women Canada, and Industry, Science and Technology Canada. The Committee drafted a preliminary report, seeking to involve a wide range of stakeholders with a view to gaining support for the recommendations. The preliminary recommendations of the CCWE regarding the need to increase the participation of girls and women in engineering and technology were tabled at the meeting of Education Ministers and Ministers Responsible for the Status of Women referred to in the preceding paragraph. The Committee planned to issue its final report in the spring of 1992.

Students with Disabilities

As the Decade of Disabled Persons draws to an end in 1992, the federal government continues to build on the momentum generated over the past ten years. It consults

extensively with provincial authorities and others to identify activities which would improve access to post-secondary education for students with disabilities.

The federal government has provided start-up funding to establish centres of specialization for students with disabilities in Nova Scotia, Ontario, Alberta and British Columbia. These centres develop methods and services to assist students with disabilities to continue their education at the post-secondary level. Since their establishment, the centres have received funds from the provincial governments, university and private-sector sources, as well as additional assistance from the federal government, to develop various aspects of their work.

The fourth and most recent centre, the Disability Resource Centre at the University of British Columbia, was created in 1991 with the help of a $2 million grant from the federal government. Its aim is to create a fully accessible environment for persons with disabilities whether they are students, faculty, staff, or visitors. The Centre hopes to serve eventually as a model for post-secondary institutions in British Columbia and across Canada.

In June 1991, the federal government supported a meeting of the representatives of the Department of the Secretary of State, the four centres, and the National Education Association of Disabled Students to exchange information and to identify areas for future cooperation regarding access to post-secondary education. In addition, there were discussions on the level of research into disability currently being conducted by Canadian universities.

In September 1991, the federal government launched the National Strategy for the Integration of Persons with Disabilities, a five-year $158 million initiative designed to remove barriers still faced by persons with disabilities, and involving ten federal departments and their agencies. Of this amount, the Department of the Secretary of State will receive $38 million beginning in 1991-92 for various projects, including the establishment of partnerships and a national clearinghouse. The Secretary of State has already announced a grant of $135,000 to Saint Mary's University to study the correlation between disability and literacy. This project is the beginning phase of a longitudinal study concerning assessment of literacy levels of students with disabilities, and, in particular, those with severe disabilities and those schooled outside of the mainstream.

Multiculturalism

At the CMEC meeting of September 1989, to which the then Secretary of State, the Honourable Gerry Weiner, was invited, the decision was taken to pursue intergovernmental cooperation in the area of multiculturalism in education. As a result, officials of Multiculturalism and Citizenship Canada are working with the CMEC Secretariat to share information about programs and activities.

Multiculturalism and Citizenship Canada funded the National Symposium for University Presidents on Institutional Strategies for Race and Ethnic Relations at Canadian

Universities. This event, organized by Queen's University, took place in February 1992. The objectives were: to examine the changing roles and responsibilities of the university in a multicultural society; and to develop specific recommendations on institutional strategies for addressing race and ethnic issues.

Recognition of Foreign Credentials and Promotion of Canadian Education Abroad

The Canadian Information Centre for International Credentials was established in 1991 under the aegis of the CMEC. The Centre functions mainly as a referral service. It advises individuals and organizations as to where to obtain information on the assessment and recognition of foreign qualifications. Working in cooperation with Canadian associations and agencies, the Centre promotes networking among existing information sources and assists in providing current information on Canadian education systems. It is financed jointly by the CMEC and the Department of the Secretary of State.

The Management Committee of the Centre includes representatives from the provinces, the Department of the Secretary of State, and External Affairs and International Trade Canada. Also represented are the Canadian Commission for the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC), and the Association of Canadian Community Colleges (ACCC). The Association of Registrars of the Universities and Colleges of Canada and the Canadian Council of Professional Engineers have observer status. The Director General of the CMEC, which provides support services, is an ex-officio member of the Management Committee. The Committee first met in March 1991 and adopted a work plan for the first year of operation. One of its immediate tasks is to take stock of existing activities and resources in the area.

In June 1990, a Canadian delegation including representatives from the CMEC, the Department of the Secretary of State, and the AUCC participated in a meeting of the regional committee of the Europe Region of UNESCO, to which Canada belongs. The purpose of the meeting was to assess progress in the implementation of the European Convention on the recognition of diplomas and degrees concerning higher education in the countries of the Europe Region and to discuss future developments.

International Events

In April 1990, an international seminar on "Higher Education and the Flow of Foreign Students" was held in Hanover, Germany, under the auspices of the German authorities and the OECD. The report submitted by the Canadian delegation was subsequently published by the Department of the Secretary of State under the title *Canadian Programs and Policies Affecting International Students*.

The Federal-Provincial Consultative Committee on Education-Related International Activities held its annual meeting in March 1991. On the agenda were the international marketing of Canadian educational services, the evolving policy of the Canadian

International Development Agency regarding assistance to education and training in developing countries, the creation of the Canadian Information Centre for International Credentials, and the activities of the International Development Research Centre.

In November 1990, the Education Committee of the OECD met at the ministerial level. The agenda was structured around the general theme "Quality Education and Training for All," and discussions focused on policies to improve the quality, structure and flexibility of education and training. The objective was to improve access to education and training, reduce failure and encourage lifelong learning for all. Canada was represented by three provincial Ministers of Education or Higher Education.

The OECD Ministers identified several issues of particular concern: the critical role of initial education for lifelong learning; quality in all types of learning opportunities; priority for the educationally under-served such as people with disabilities and cultural or ethnic minorities; overcoming illiteracy; the need for coherence and focus to avoid overloading the curriculum; improving the quality and attractiveness of teacher training; better information and data; evaluation and assessment as an integral part of policy and practice; higher levels of investment in R & D in education; enhancement of the international dimension of education and training policies; and better use of available resources for education and training. The Canadian delegation played an active role in the meeting, particularly on the issues of access, quality of teaching and the need to eliminate stereotypes based on gender, thereby promoting a more active role for women in society.

The Department of the Secretary of State is taking an active part in an OECD project on the changing relationship between higher education and the labour market. Canada has contributed three papers to this international comparative project, which involves some fifteen countries. The project will culminate in a major international conference in June 1992.

In May 1991, an international colloquium on "Higher Education in Federal Systems" was held at Queen's University, Kingston. It was sponsored by the Department of the Secretary of State, the Council of Ministers of Education, Canada, Queen's University and the École nationale d'administration publique (Quebec). Starting from the premise that federally structured states constitute a particular context for higher education systems, the Conference drew together representatives from Australia, Belgium, the USA, Germany, Switzerland, the European Community and Canada, to consider and compare the workings of higher education within federal or quasi-federal structures. In order to ensure a variety of viewpoints, some 65 people were invited to participate, including politicians, academics, senior public servants, business people, and higher education administrators. Canadian Ministers of Education were represented by the Minister of Advanced Education and Training for New Brunswick.

In preparation for the discussions, each participating state presented a country paper. Dr. David Cameron of Dalhousie University, author of the Canadian paper, also produced a synthesis document that greatly facilitated the dialogue. The wide-ranging discussions touched on many aspects of the educational experience in federal states, in particular, questions concerning the organization, planning and management of higher

education systems, financing, student mobility, and the planning and financing of research. The papers prepared for the Conference, as well as a summary of the discussions, were to be published in 1992.

Canada was represented at the Education Commission of the 26th Session of the General Conference of UNESCO by a team headed by the Minister of Education for Prince Edward Island, the Honourable Paul Connolly. Mr. Connolly was accompanied by representatives of the Saskatchewan Department of Education, the Quebec Ministère de l'Éducation, the CMEC, the Department of the Secretary of State, and the Canadian Commission for UNESCO.

In reviewing the proposed UNESCO Education Program, Canada emphasized the need for improved educational opportunities in all countries for girls and women, maintaining a significant place for vocational and technical education in UNESCO projects, and a broad approach to meeting the commitments of the "World Declaration on Education for All." Canada was particularly active in the development of new proposals for international cooperation on the recognition of studies and qualifications at the post-secondary level.

The eleventh Conference of Commonwealth Education Ministers took place October 29–November 2, 1990, in Barbados, on the theme: "Improving the Quality of Basic Education." The Canadian delegation was led by the then Chairman of the CMEC, the Honourable Anthony J. Brummet. The Conference brought together Education Ministers from some 40 Commonwealth countries. Held every three years, the gatherings enable Ministers from developed and developing Commonwealth countries to exchange information and undertake cooperative activities. The Conference endorsed the establishment of a Commonwealth Higher Education Support Scheme (CHESS), which will operate through existing cooperative channels, and will be aimed at meeting urgent needs throughout the developing world. CHESS will have component programs in the areas of books, learning materials and libraries, staff development and management.

In November 1991, the Department of the Secretary of State held its fourth consultation on policies and programs affecting foreign students. The meeting was attended by over 60 delegates representing federal and provincial departments, non-governmental organizations, education institutions and private firms. The meeting focused on the recognition of diplomas and prior qualifications held by foreign students who are pursuing studies in Canadian universities.

Other Related Areas

- The previous Report to Parliament on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada* noted that in August 1990, the AUCC had launched a Commission of Inquiry on Canadian University Education chaired by Dr. Stuart Smith. Its mandate was to review the educational function of Canada's universities and to find ways by which to ensure that their programs were of high quality. The Commission completed its study, and released its report in October 1991. Based on a wide range of data and opinion, the Commission concluded that "Canada's universities are fundamentally healthy and are serving the country well."

The Commission did, however, identify several areas of concern and listed 63 recommendations centred on three main themes:

- the balance between the teaching and research functions in universities (teaching is undervalued especially at the undergraduate level);
- the ability of universities to attract and retain students, particularly from groups in society currently underrepresented in the student population; and
- the need for universities to develop performance indicators to measure how well the university system is meeting the needs of Canadian society, and how well each university is fulfilling its own mission.

The AUCC has set up a task force chaired by Dr. Brian Segal, President of the University of Guelph, to review the report of the Commission and advise on appropriate action regarding the recommendations. The task force includes university presidents from across the country and representatives from the private sector. It was to present its advice at the meeting of the AUCC board in March 1992.

- In 1990, the Canadian Association of University Teachers (CAUT) announced that it would commission a major study on university governance which would examine five key issues of university management: academic administration; senates and general faculty councils; boards of governors; roles of professional and accrediting organizations; and the link between universities and the provincial and federal governments. Within this mandate other issues, which cut across the specific areas of concern, were to be studied. In 1991, the CAUT created the Independent Study Group on University Governance which began consultations with local and provincial associations. Findings on the various issues will be released in a series of reports prior to publication of the final report anticipated for 1993.

- The ACCC and Employment and Immigration Canada are conducting a study on the college/institute human resource sector. The primary purpose of this 18-month study is to look at current and future human resource issues related to colleges and institutes as employers. The study includes a comprehensive analysis of the environment within which the college/institute system operates; a report will be available in 1993.

  The ACCC also sponsored the Accountability for Training Symposium in April 1991; the objective was to provide input from the education and training sector to the Canadian Labour Force Development Board created in January 1991. The symposium brought together representatives from business, labour and government. This effort reflects the ACCC's strong interest in promoting the role of colleges and institutes in a national human resource development strategy which is currently a major concern for the federal government.

  Some recent initiatives designed to respond to economic and lifelong learning needs include an emphasis on information technologies and technology transfer, the establishment of business development centres, the development of cooperative

education and training programs, and the introduction of comprehensive entrepreneurship programs.

- In 1990, The Conference Board of Canada established the National Business and Education Centre to focus on where and how business and education can work more closely to improve the quality of the education system in Canada. The Centre undertakes four principal types of activities: facilitating dialogue, conducting research, communicating results and recognizing excellence.

  To facilitate dialogue, the Conference Board of Canada organizes annual national conferences on business-education partnerships, the first of which was held in April 1990. These conferences, "Reaching for Success: Business and Education Working Together," bring together business, education, government and labour leaders to examine the formation of partnerships which could contribute to the development of an educated, flexible and highly skilled work force. The third annual conference on the same theme is to be held in May 1992 in Calgary.

- The First Annual Canadian Institutional Research and Planning Conference, organized by the University of Ottawa, took place on November 6–8, 1991, in Ottawa. The theme of the Conference was "Helping Enhance Canada's Future—The Role of Institutional Researchers and Planners in Post-Secondary Institutions." The primary target audience consisted of individuals in non-governmental institutions who are responsible for providing decision support services such as management information, policy analysis and planning support to senior level management. The Conference brought together participants from universities, colleges, associations, institutes, government, and the private sector to discuss the many issues facing post-secondary education in Canada.

Chapter II

Provincial and Territorial Systems of Post-Secondary Education

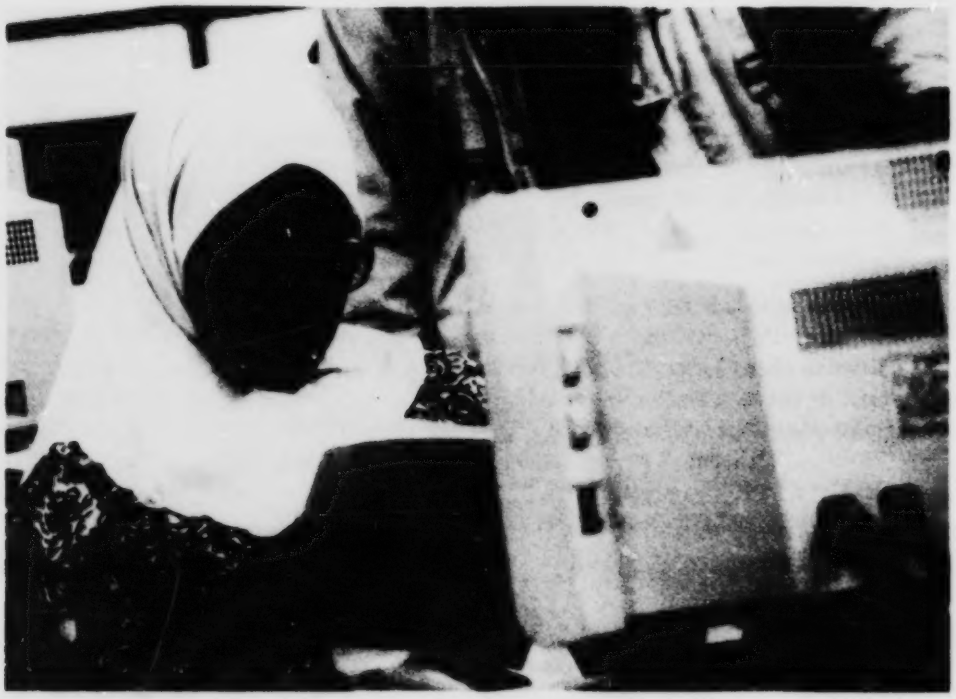

Brenda Greer, Algonquin College

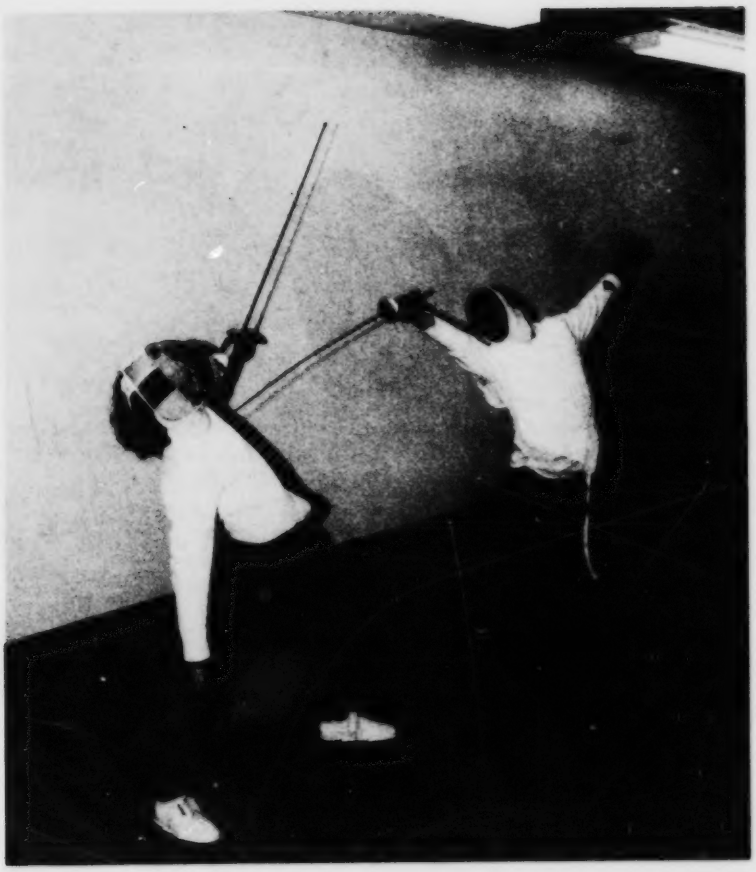

Mario Laurin, Collège de l'Outaouais

Chapter II

Provincial and Territorial Systems of Post-Secondary Education

Responsibility for the provision of post-secondary education rests with the governments of the provinces and territories. Over the years, each has developed its own system of post-secondary education to meet its specific social and economic development requirements. Hence, although there are important common elements in post-secondary education across Canada, there is considerable diversity among the structures of the individual provincial and territorial systems. This diversity is most apparent in the various roles assigned to non-university post-secondary institutions in different provinces.

Chapter II of this report has been developed in cooperation with the provinces and territories, and describes their individual systems of higher education. Unlike the rest of the report, no attempt is made in this chapter to apply the Statistics Canada definition of the term "post-secondary"; rather, each system is described according to the structure adopted by the provincial or territorial government. The definitions and methodology used throughout all other chapters of the report are described in Appendix B.

Newfoundland and Labrador

In the Province of Newfoundland and Labrador, the post-secondary education and training system includes all vocational and pre-employment training, regardless of entrance qualifications. The post-secondary education system incorporates both public and private institutions, and includes Memorial University of Newfoundland, provincial institutes and regional community colleges. The **Department of Education** is responsible for post-secondary education and training in the province.

The public post-secondary education sector in Newfoundland and Labrador is composed of Memorial University, three provincial institutes of technology and five regional community colleges. In 1989-90, the Department instituted a comprehensive strategic planning process to plan for the coordinated development and operation of the public post-secondary system and to reaffirm the provincial goals for post-secondary education and training. These goals include: more effective delivery of education and training programs; increased responsiveness to community, employer and labour market needs; improved accessibility and increased participation in post-secondary education and training, particularly in remote areas and for women, persons with disabilities and adult

learners; support of the province's economic development strategy; improved quality and standards of delivery; and improved effectiveness, cost efficiency and accountability throughout the system.

As part of the planning activities, the Department released a White Paper, in February 1990 entitled *Equality, Excellence and Efficiency: A Post-Secondary Agenda for the Future*. This paper discussed further refinements to the public post-secondary system and outlined the government policy framework for education and training in the province. Decisions on implementation of the proposed initiatives identified in the White Paper were made public in October 1990. All initiatives, with the exception of the addition of a third campus for Memorial University, which was delayed for economic reasons, are to be implemented immediately. An Interdepartmental Implementation Committee has been established to oversee the implementation process.

University-Level Institution

Memorial University offers a range of undergraduate, graduate and professional programs, and has developed world-class expertise and facilities in cold ocean engineering and earth sciences. Memorial is also involved in a multidisciplinary initiative called "Oceans 2000" which will consolidate the University's position in oceans research. At the undergraduate level, within the professional faculties, Memorial is one of the leading practitioners of cooperative education in the country.

Memorial's main campus is located in the provincial capital of St. John's. The University's second campus, the Sir Wilfred Grenfell College, is located in the west-coast city of Corner Brook. Grenfell College offers a full range of university courses at the first- and second-year level in all programs offered by Memorial University except Music. The entire four years of the Bachelor of Fine Arts (Visual Arts) and the Bachelor of Fine Arts (Theatre) degrees are also offered through the Corner Brook campus. Planning is now under way to expand the academic program of the college to include the third and fourth year of most of Memorial's arts and science undergraduate degree programs. In an effort to increase access to university education, a first-year university program is now being offered at the Eastern Community College, Central Newfoundland Community College and Labrador Community College.

As one of the initiatives outlined in the White Paper on post-secondary education, the Institute of Fisheries and Marine Technology will become affiliated with Memorial University. It is anticipated that this affiliation will improve the coordination of research and development, while retaining a strong emphasis on industry-specific technical training and extension services. The establishment of this new arrangement is expected to occur in 1992 following proclamation of the necessary legislation.

Memorial, through the Telemedicine and Educational Technology Resource Agency (TETRA), is also a pioneer in distance education, using audio tapes, telewriters, a special telephone network and satellite links to serve the province's scattered population. Many of the first-year courses offered at two of the three community colleges are delivered using distance education techniques.

Memorial University is funded directly by the provincial government.

Non-University Institutions

Institutes of Technology: There are currently three provincial institutes in Newfoundland and Labrador: Cabot Institute of Applied Arts and Technology (St. John's); Institute of Fisheries and Marine Technology (St. John's); and Fisher Institute of Applied Arts and Technology (Corner Brook). These institutes have mandates to deliver diploma-level applied arts and technology programs, and to undertake applied research and development projects in cooperation with industry. An institute can also form partnerships with community colleges to deliver the first year of two- or three-year diploma programs.

Community Colleges: There are five regional community colleges in the province: Avalon, Eastern, Central Newfoundland, Western, and Labrador. These colleges have a mandate to deliver a variety of education and training programs in response to community and employer needs. Programs include trade and vocational training, apprenticeship, literacy, adult basic education, personal skills development, contract training, and other types of adult education programming.

Nursing Schools: In addition to the Bachelor of Nursing program offered at Memorial University, there are four schools of nursing in the province: General Hospital School of Nursing, Grace General Hospital School of Nursing, St. Clare's Mercy Hospital School of Nursing, and Western Memorial School of Nursing. The first three schools are located in St. John's and are operated by three St. John's hospitals; the fourth school is located in Corner Brook. All the schools are funded through the Department of Health.

Private Training Institutions: There are twenty-four private training institutions registered in Newfoundland and Labrador which offer employment-oriented training for a wide range of occupations. All private training institutions offering a course consisting of 50 or more instructional hours are required by law to be registered by the Department of Education. Registration ensures that these schools are following the Act and Regulations pertaining to private training institutions.

Restructuring the College System: As another initiative of the White Paper on post-secondary education, two of the three provincial institutes and the five regional community colleges will be restructured to form a new system of Colleges of Applied Arts, Technology and Continuing Education. The programming distinctions set out in the current mandates of the institutes and community colleges will be combined to form a new mandate for this revised structure. The restructuring will result in the creation of five colleges, one each for the following regions: St. John's, Avalon/Eastern, Central, Western, and Labrador. The implementation of this initiative will become effective with proclamation of the legislation in 1992.

Prince Edward Island

Prince Edward Island has one university and one college of applied arts and technology, both of which are funded by the **Department of Education**. It also has one school of nursing, which is funded by the Department of Health and Social Services through the Hospital and Health Services Commission. All programs offered at the college level,

including vocational training, continuing education and semi-professional training, are considered post-secondary education regardless of entrance requirements or duration of the program.

In Prince Edward Island, as in the other Maritime provinces, many of the functions generally performed by departments of university affairs are carried out by an interprovincial body, the **Maritime Provinces Higher Education Commission (MPHEC)**. The MPHEC gathers information on post-secondary education in the region and makes recommendations to the Council of Maritime Premiers regarding funding. It is also a vehicle for consultation among provinces on university programs and for transfer of funds where students study in another province.

University-Level Institution

The University of Prince Edward Island, in accordance with its charter, offers undergraduate programs of study in arts, science, business administration, education, and music. The University includes the Atlantic Veterinary College, opened in 1986 to serve the Atlantic Region, and is authorized to offer degrees at all levels of veterinary medicine. The University also offers a special French Immersion Program as well as extended French programming.

Non-University Institutions

The P.E.I. School of Nursing offers a three-year (including one-year internship) Registered Nurse (R.N.) diploma program and a one-year Licensed Nursing Assistant (L.N.A.) program. The School consists of two residences, one of which has classroom facilities. Clinical experience is obtained primarily at the Queen Elizabeth and Prince County Hospitals, and to a lesser degree at the other hospitals in the province.

Holland College, with 13 campuses, provides training for students seeking employment in business, hospitality and tourism, creative arts, health sciences, justice, renewable and marine resources, applied arts, and trades and technology. The College is also responsible for the operation of the vocational high school program, vocational trade training, and adult and continuing education.

Nova Scotia

Nova Scotia's post-secondary education system consists of 13 universities and the 16 campuses of the Nova Scotia Community College. The **Department of Advanced Education and Job Training** is responsible for the administration of the community college system and, through the **Nova Scotia Council on Higher Education**, for university affairs and the Nova Scotia Student Aid Program.

University-Level Institutions

Nova Scotia's 13 universities offer a wide range of programs at the undergraduate, graduate, post-graduate and professional levels. Traditionally, Nova Scotia universities

have a large enrolment of students from other provinces.

Several of the universities, namely, the Technical University of Nova Scotia, the Nova Scotia College of Art and Design, the Atlantic School of Theology, the Nova Scotia Agricultural College and the Nova Scotia Teachers' College, offer specialized university programs.

Dalhousie University is the largest university in the Maritimes, well known for its faculties of medicine, dentistry and law and for its post-graduate studies. It provides a variety of programs in the health professions, social work, library science, music and education, as well as in the liberal arts and sciences. Dalhousie is a major research institution.

Acadia University, Mount Saint Vincent University, Saint Francis Xavier University and Saint Mary's University offer undergraduate programs in the arts, science and business and master's level studies in selected fields.

The University of King's College offers programs in the liberal arts. The University College of Cape Breton provides a number of programs in the field of technology in addition to its undergraduate programs.

Université Sainte-Anne, Nova Scotia's French-language university, offers liberal arts and business education programs.

Non-University Institutions

The Nova Scotia Community College consists of 16 campuses across the province. It provides a variety of post-secondary education and training programs in the trades, technical, technological and applied arts fields.

These programs are delivered in response to community and employer needs and include engineering, medical and automated manufacturing technologies, vocational training, apprenticeship programs, adult basic education, personal skills development, customized contract training and literacy. All courses are designed to assist individual students to acquire and develop the skills and knowledge, as well as the attitudes and habits, necessary to prepare for careers in their chosen occupations.

The Nova Scotia Community College incorporates the College of Geographic Sciences, providing programs in the land sciences including remote sensing, and the Nautical Institute.

The Department is in the process of establishing the Collège de l'Acadie, the francophone component of the Nova Scotia Community College. Collège de l'Acadie will consist of six learning centres in francophone communities across the province linked together electronically, thus providing Nova Scotia francophones with access to education and training programs in their own language through the use of distance education technologies.

The Nova Scotia Department of Health provides funding to the seven provincial hospitals which operate their own schools of nursing.

The Nova Scotia Department of Fisheries operates and maintains the Nova Scotia School of Fisheries.

New Brunswick

Advanced Education and Training is the government department responsible for providing human resource development opportunities for the citizens of New Brunswick. This entails offering, coordinating or assigning to other departments all publicly funded education programs designed to serve the adults of New Brunswick. The Department's objectives are to provide educational opportunities, including basic education and skills acquisition, in response to individual and employer needs, as well as offering programs which are responsive to the needs of a highly developed society.

As of April 1, 1988, the Department of Advanced Education and Training assumed responsibility for student aid, which was previously administered by the Department of Income Assistance. The objective of New Brunswick's Student Aid Program is to enhance accessibility to post-secondary education by assisting those in need to overcome financial barriers which would otherwise preclude the attainment of their educational objectives. Student Aid in New Brunswick has a number of components including the Canada Student Loans Program, the New Brunswick Loan Rebate Program, and the Incentive Rebate Program.

Through the Maritime Provinces Higher Education Commission, the Minister of Advanced Education and Training is responsible for the four universities. The Minister also provides provincial input with regard to regional (Maritimes) educational programs. The Department administers nine community colleges, the New Brunswick Craft School and the Language Training Centre. The five schools of nursing report to the Minister through their boards of directors. The New Brunswick School of Fisheries reports to the government through the Minister of Fisheries and Aquaculture.

University-Level Institutions

The four universities in New Brunswick have permanent facilities in six locations throughout the province and deliver programs in a number of additional communities. These institutions provide a broad range of programs in the social, cultural and economic areas.

The province's largest higher education institution, the University of New Brunswick, prides itself on being the site of Canada's first course in engineering (1854). Today the University offers both undergraduate and graduate degrees in such areas as forestry, law, arts, science and engineering at the University's two campuses, Fredericton and Saint John. Professors from the University of New Brunswick offer courses in a dozen communities throughout the province and the university provides a number of distance education courses, using such methods as audiotapes, cable television and teleconferencing. Saint Thomas University, located on the Fredericton campus of the University of New Brunswick, grants degrees in arts, education and social work.

The French-language Université de Moncton offers programs including administration, engineering, forestry, law, arts and health sciences. Programs are delivered in three locations: Edmundston, Shippagan and Moncton.

Mount Allison University, located in Sackville, offers liberal arts and science programs, as well as special interdisciplinary programs such as American studies, Canadian studies

and international studies.

Each university has its own board of governors. The Maritime Provinces Higher Education Commission recommends to government the funding levels which are to be provided to these institutions. The Commission submits its recommendations to government and to the Minister of Advanced Education and Training through the Council of Maritime Premiers.

Non-University Institutions

Post-secondary non-university education in New Brunswick is carried out by a network of institutions located in various communities throughout the province. Some are multi-program in nature, whereas others are oriented towards a single program. Programs offered through the post-secondary non-university institutions are intended for employment purposes and are not generally considered university transfer programs; however, many graduates of these institutions pursue further education objectives at universities, and often the universities concerned grant credit for most of the studies completed at post-secondary non-university institutions.

Community Colleges: Nine community colleges, each with permanent facilities in a different area of the province, offer a multiplicity of programs on a full-time or part-time basis, both on and off campus.

These institutions have a specific linguistic character, either English or French, and the community college network provides services based on a concept of linguistic duality. Thus, five community colleges report directly to the Assistant Deputy Minister of Educational Services—English, and four community colleges report directly to the Assistant Deputy Minister of Educational Services—French.

Schools of Nursing: New Brunswick has five schools of nursing which offer a single 100-week diploma nursing program. Two schools of nursing offer the nursing program in French only, two in English only, and one school offers the program in both languages. The schools of nursing report directly to boards of directors, which, in turn, are responsible to the Minister. The Department of Advanced Education and Training reviews the financial requirements of these institutions, which are included within its regular budget submission to government.

Other Single-Program Institutions: Located in Fredericton, the New Brunswick Craft School and the Language Training Centre are two additional institutions which are considered single-program in nature. The Craft School offers a three-year craft program in a number of disciplines. The Language Training Centre provides second-language training to provincial civil servants. The New Brunswick Craft School and the Language Training Centre report to the Assistant Deputy Minister of Educational Services—English.

The Maritime Forest Ranger School is a regional institution which operates under a board of directors. The School offers a one-year forest ranger program to citizens of the three Maritime provinces (Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick). Unlike other post-secondary non-university institutions, the School reports to government via the Maritime Provinces Higher Education Commission.

The School of Fisheries, located in Caraquet, operates as a line branch of the Department of Fisheries and Aquaculture. Courses offered at Caraquet and off campus are primarily in seamanship, fishing techniques, marine technology, aquaculture and safety. These training programs, whether regular, short-term or specialized, address the practical needs of fishermen and others involved in the fishing industry in New Brunswick.

Appendix C presents data related to post-secondary education in New Brunswick, as provided by the Department of Advanced Education and Training.

Quebec*

The Government Level

In the past few decades, Quebec's post-secondary education system has undergone rapid expansion with the establishment of new structures and programs. This, combined with measures to improve accessibility, have led to a record influx of students in all disciplines. The profound socio-economic changes that marked this period of Quebec's history could not have been achieved without enormous strides in the education sector, particularly at the post-secondary level.

The **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science** retains overall responsibility for directing and supporting efforts to develop post-secondary education in Quebec. In addition to its responsibilities for university- and college-level education, the Department's jurisdiction covers financial aid to students, university research and the various scientific fields.

With the assistance of advisory bodies and specialized organizations (the Conseil des collèges, the Conseil des universités, the Conseil de la science et de la technologie, the Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche), the Minister carries out a general mandate of orienting, supporting and evaluating college and university activities, including both teaching and research. In accordance with general government policy, the Department's main orientations are:

- supporting the post-secondary education provided by the college and university systems in Quebec in all fields, and encouraging access to education for all those who have the desire and ability to learn;
- promoting basic and applied research throughout the systems;
- facilitating the transfer of knowledge to the users, especially industry;
- stimulating the development and dissemination of scientific and technical knowledge to the general public;
- coordinating the science policies of government departments and agencies; and
- supporting cooperation and enhancing Quebec's international influence in post-secondary education and science.

* The text for Quebec is unchanged from last year.

These general orientations translate into measures which aim to provide equitable funding of the institutions and measures for evaluation and rationalization, development, and student assistance.

Universities

The *Act respecting Educational Institutions at the University Level* (1989, SQ, Chapter 18) currently recognizes ten universities in Quebec: Laval, McGill, the Université de Montréal, Bishop's, Sherbrooke, Concordia, the Université du Québec and its component campuses, schools and institutes, the École polytechnique, the École des hautes études commerciales, and the Collège militaire royal de St-Jean.

Three institutions teach in English: McGill, Bishop's and Concordia. While the anglophone population as a whole in Quebec is less than 10%, these three universities enrol 23% of university students.

The mission of the universities is education and research. The universities are responsible for setting their own priorities, planning their activities, and determining the appropriate means of reaching their objectives. They have a high degree of autonomy; they establish their own regulations and develop their own programs; however, when new undergraduate, master's or doctoral programs are introduced, they must be certified by the ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, on the recommendation of the Conseil des universités. The Department usually subsidizes new degree programs. When existing programs are reorganized they may also receive subsidies.

Government regulations have always respected the autonomy of the universities, and encouraged the development of greater cooperation within the university network. A number of mechanisms for consultation and cooperation have been developed to facilitate relations among the various organizations involved in university education. Quebec universities have established an organization to facilitate joint action and cooperation, the Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

College-level Education

College-level education immediately follows the completion of secondary schooling. Institutions at this level offer two types of training: pre-university education which precedes entry to undergraduate programs in university, and vocational education which prepares students for the job market as technicians or technologists.

The general college education for those who wish to go on to university is a two-year program; when the student completes his or her studies, he or she is generally 19 or 20 years old. As the vocational training lasts three years, students complete their training at age 20 or 21. In both cases, those who complete their training receive the general or vocational Diplôme d'études collégiales (DEC) issued by the Minister on the recommendation of the college.

Any student who holds a college diploma, either general or vocational, is in principle eligible to enter university. In some cases, a student who wishes to enter the program of his or her choice must also have passed a certain number of specific courses. Although the general DEC is the normal track to university, more and more students who

have received vocational diplomas are also going on to university.

College-level Institutions and Programs

Quebec's college system now includes 46 CEGEPs (collèges d'enseignement général et professionnel), 55 private colleges and 11 schools or institutes funded and administered by other provincial departments.

Nine public institutions provide programs in English; they admit 17% of the province's regular full-time college students.

All of the public colleges provide, in various proportions, both general and vocational education. The programs at private colleges are generally more restricted; some of them provide general education, some vocational, while others provide vocational training in one or a few fields.

Whatever their legal status, these institutions have a common aim: to provide throughout Quebec, programs and courses approved by the Minister responsible for college-level education and to comply with the same regulations. All college programs are therefore similar and meet the same requirements.

Funding for College Education

Education is free to full-time students enroled in a public college or CEGEP. The college receives an annual budget from the government, determined mainly by the average cost per student. The budget covers almost all expenditures, and is weighted by factors such as the number of hours of instruction, laboratory and equipment requirements.

The government also provides partial funding to private institutions which have been certified to be in the public interest, and to those recognized for the purposes of funding; tuition makes up the difference. Private institutions which have only a permit to teach receive no government funding.

The 11 institutions which are under the jurisdiction of other departments, conservatories and institutes receive a level of funding similar to that provided to the CEGEPs by the ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

The government also contributes to facilitating access to education through the *Student Loans and Scholarships Act*. Students who meet the criteria established in the Act are eligible to receive an annual loan which is sometimes supplemented by a scholarship.

Financial Aid for Students

The ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science administers the Financial Aid Program for post-secondary students. The prime objective of this Program is to encourage accessibility to post-secondary study for persons who lack the required financial resources by providing them with loans and grants. Other complementary programs are aimed at ensuring financial assistance for students with disabilities, those undertaking studies in their second language, and students wishing to purchase a personal computer.

The ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science and certain other government departments also have programs which provide financial aid, mostly to graduate students, in order to stimulate research. This type of support is generally provided on the basis of academic merit.

Basic and Applied Research in the Post-Secondary Education Systems

The universities play an extremely significant role in research since they do almost a quarter of all basic and applied research in Quebec.

In addition to the general funding the universities receive for teaching and research, the Department makes a major effort to support university research by various means, the most important of which is the Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), which distributes over $30 million annually in scholarships for graduate students and in subsidies for research teams and centres.

Another major instrument used by the Department is the Programme d'actions structurantes, designed to strengthen university research in Quebec by creating or consolidating centres of excellence. With an annual budget of some $15 million, the Program has made it possible to set up and maintain more than 40 teams of researchers in fields considered essential to the development of Quebec, such as biotechnology, data processing, new electronic technologies, energy, transportation, and agri-food.

In the network of colleges, the Department supports the development of research on education and conditions affecting teaching and learning. It also maintains, through its Programme d'aide à la recherche technologique, projects related to the development of new products or techniques.

Transferring Knowledge to Industry

Given the high level of competition at the international level, it is essential to increase cooperation between educational institutions and industry to enable them to keep abreast of the latest knowledge and innovation.

The colleges and universities have many skills and produce considerable new knowledge and skills for industry. To ensure that these contribute to the province's socio-economic development objectives, the Department has established various mechanisms to strengthen the ties between educational institutions and industry.

A dozen specialized centres in the college system play an active role in the development of vocational training and technology in key sectors such as robotics, forestry, office automation, physical technologies, metallurgy, furniture and timber, sea fishing, textiles and fashion. Working closely with industry, the specialized centres adapt new technologies to industrial needs, conduct applied research and provide training geared to the labour needs of industry. In return, the teaching staff benefits from the results of cooperation between their educational institution and industry.

The Department also maintains on an experimental basis two cooperative centres in priority sectors: the Centre québécois de valorisation de la bio-masse (CQVB) and the Centre québécois de recherches sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO-Québec). While these are public agencies under the authority of the ministre de

l'Enseignement supérieur et de la Science, they were set up as partnerships comprising representatives of industry, the universities and government. Acting as leaders in their respective sectors, they determine research priorities based on needs expressed by industry and by the other users, and participate in financing promising projects. They also collect and disseminate information on progress in technology and encourage cooperation among the three sectors.

The association of the Department with the Société d'informatique appliquée à l'industrie de la construction (SIRICON), created in 1985 by Concordia University, facilitates the transfer of data processing technology to the construction industry, the development of software packages and the development of a pool of knowledge and skills for applied research projects.

The Department is also associated with the Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), a private consortium of five Montreal universities and major data processing companies, to stimulate cooperation between the universities and industry.

The Department also supports the Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP), which includes colleges as well as universities and industry, and which was established to provide information on computer-assisted production technologies to small businesses in Quebec. Relying on the human and material resources of those involved, especially the universities and colleges, CQIP has established a network of laboratories each of which is devoted to an industrial sector.

Finally, to encourage the training of a skilled labour force which meets the current specific needs of industry, the Department offers practicums and other training in the workplace to vocational training teachers, enabling them to update their knowledge. This will ultimately benefit industry when it hires those trained by these instructors.

Ontario

Ontario's post-secondary system is composed of university and non-university sectors. The university sector includes 15 provincially assisted universities and their associated university colleges, as well as the following institutions which receive provincial funding: Ryerson Polytechnical Institute; the Ontario Institute for Studies in Education (OISE); Dominicain College; the Ontario College of Art; and the three affiliates of Laurentian University—Algoma, Nipissing and Hearst Colleges.* Ontario is also home to the Royal Military College and 13 private degree-granting theological colleges. The non-university sector includes 23 Colleges of Applied Arts and Technology, five Colleges of Agricultural Technology, and a number of smaller private and publicly supported institutions offering vocational and other specialized programs.

The **Ministry of Colleges and Universities** is responsible for most of the post-secondary education in Ontario. The ministries of Skills Development, Agriculture and Food, and Health also play a role in the delivery of university and college-level education.

* Although the Ontario College of Art is a non-degree-granting institution, it is treated for funding purposes in Ontario as part of the university sector and not as a college.

University-Level Institutions

The University of Toronto, the first university in Ontario, predates Confederation by 40 years. The University was granted a charter in 1827 and became a non-denominational institution receiving provincial support in 1850. Today the University of Toronto is the largest university in Canada, offering courses in about 15 faculties and schools on its three campuses.

The University of Waterloo, recognized as a North American pioneer in cooperative education, offers a wide range of programs on a cooperative basis, including applied arts, mathematics and environmental studies. Waterloo also operates an extensive program of university-level correspondence courses and is active in maintaining links, through research and teaching, with business and industry.

Ryerson Polytechnical Institute, Ontario's only polytechnic, is empowered to grant baccalaureate degrees in technology, applied arts, social work, electrical engineering, and business management, in addition to college-level diplomas.

A number of specialized institutions are also located in Ontario. The Ontario Institute for Studies in Education is both a graduate school affiliated to the University of Toronto and a research and development institute in the area of education. Programs of study in French are offered at Laurentian, Ottawa and York Universities as well as Dominicain College and Collège de Hearst.

Ontario universities are assuming an expanded role in the areas of research, development and technology transfer. Government support programs, such as the University Research Incentive Fund and the Centres of Excellence Program, have been designed to assist the universities in establishing collaborative research networks in key areas of research and to increase research cooperation with the private sector.

In addition, provincial support through the Centres of Entrepreneurship Program encourages universities and colleges to develop focal points from which the integration, coordination and development of entrepreneurial activity can develop.

Non-University Institutions

The college sector embraces a network of 23 multi-campus Colleges of Applied Arts and Technology (CAATs) which grew out of an announcement made in 1965. It was, at the time, a new concept in education. The system of colleges was seen as a means to help the government fulfil its promise to provide, through education and training, equality of opportunity for all and the fullest possible development of each individual's potential.

CAATs provide students with the opportunity to develop skills necessary to prepare for careers in business, applied arts, technology, social services, and health sciences. The colleges offer a variety of full-time and part-time career-oriented programs for secondary school graduates and for mature students who have not completed secondary school. La Cité collégiale, which opened for classes September 4, 1990, offers French-language programming in post-secondary programs and continuing education. As well, French and bilingual programs are offered in four other CAATs.

The 23 CAATs and their 90 campuses throughout Ontario serve all major economic regions of the province. In order to ensure accessibility for rural area students, colleges

are located not only in large urban centres, but in relatively less populated rural communities. In addition, many communities in northern Ontario access the college system through a distance education network.

While there are exceptions, most college programs fall into two categories: diploma programs, which last two or three years, and certificate programs, which last less than one year. A program consists of a number of courses leading toward a diploma or certificate. Graduates of two-year programs may be accepted on an individual basis for admission to the first year of certain university programs; graduates of the three-year programs may, in some instances, be admitted to the second year of a related university program.

Some programs are offered on a part-time basis through a college's continuing education division; students may complete courses leading toward a certificate or diploma during the evening or on weekends. Continuing education divisions also offer non-credit career-oriented courses and non-credit general interest courses.

Advisory Bodies

The Ontario Council on University Affairs was established by an Order in Council in 1974 to advise the Minister of Colleges and Universities on any matters pertaining to the university system. The Council advises regularly on funding requirements, allocation of funds, graduate and professional program approval, and the Ontario graduate scholarship funding.

The Council for Franco-Ontarian Education was established by Order in Council in 1972. In 1991, the Council was reconstituted with a new and extended mandate and membership. The mandate of the Council is to provide advice to the Minister of Education and to the Minister of Colleges and Universities on all matters related to elementary, secondary and post-secondary French-language education. The Council establishes and maintains liaison with the Ontario Council of Regents, the Ontario Council on University Affairs, and the Advisory Committee on Francophone Affairs.

The Advisory Committee on Francophone Affairs advises the Minister of Colleges and Universities, through the Ontario Council on University Affairs or the Ontario Council of Regents, and the Council for Franco-Ontarian Education on certain matters related to French-language post-secondary education. This Committee was established in 1991.

The Ontario Council of Regents for Colleges of Applied Arts and Technology advises the Minister on system-wide college issues. The Council also has exclusive responsibility, on behalf of the colleges, for collective bargaining with the Ontario Public Service Employees Union and for appointing members to the boards of governors.

Manitoba

Manitoba has three universities, a self-governing French-language university college and several affiliated colleges. There are three community colleges, and some college programs at a fourth institution. There are also a number of other post-secondary institutions. **Manitoba Education and Training** is responsible for post-secondary

education in the province.

University-Level Institutions

The University of Manitoba is the largest university in the province with programs of study in more than 100 disciplines. It offers a wide range of professional, undergraduate and graduate degrees and a range of continuing education programs (including a teleconferencing network). It is also a major research university. A number of religious colleges are affiliated with the University.

The Collège universitaire de Saint-Boniface is a self-governing, French-language institution which is also affiliated with the University of Manitoba. The Collège has programs in arts and science, translation, and education, as well as some community college programs.

The University of Winnipeg, located in the centre of the city, is committed to offering services and programs for the downtown area. The university offers programs in arts and science, theology, and education, primarily at the undergraduate level.

Brandon University is located in the province's second-largest community, and offers programs in arts, science, music, and education. The University of Manitoba and Brandon University offer, in cooperation with Manitoba Education and Training, programs which provide professional training to Native, northern, and inner-city residents who normally would not participate in such training. Access programs, some of which are cost-shared by the Government of Canada, exist in teaching, engineering, social work, and the health professions (including medicine, dentistry, and pharmacy).

All three universities participate in a separately funded cooperative Inter-Universities North Program, which provides credit courses in northern Manitoba.

The Universities Grants Commission, a statutory body, advises the government on the needs of the universities, allocates funds provided by government to each university, and approves new programs and facilities.

Non-University Institutions

Manitoba Education and Training operates three community colleges: Assiniboine in Brandon, Keewatin in The Pas, and Red River in Winnipeg.

The colleges offer day programs in adult basic education, applied arts, business and administrative studies, health and personal services, and trades and technology. The colleges also train apprentices in the designated trades and operate specialized training programs for business, industry, and non-profit community organizations. In addition, an extensive program of continuing education courses is offered throughout the province to persons wishing to study evenings and weekends.

Red River Community College is the largest community college, with about 80 full-time day programs and approximately 1,000 extension courses. Programming is delivered at the main campus in Winnipeg, at regional centres in Portage la Prairie, Selkirk and the Pembina Valley, and in a number of other locations in the southeastern part of the province.

Assiniboine Community College serves southwestern Manitoba by delivering programming at its main campus in Brandon, the Parkland Campus in Dauphin, and several other communities. Assiniboine is also responsible for delivering agricultural training throughout the province.

Keewatin Community College delivers programming to northern Manitoba through its main campus in The Pas and regional centres in Flin Flon and Thompson. Courses are also offered in a number of small communities in the North.

The Manitoba Student Financial Assistance Program increases educational opportunities by providing financial assistance to Manitobans whose finances limit their educational choices.

The Post-Secondary, Adult and Continuing Education and Training (PACET) Division of Manitoba Education and Training has administrative responsibility for the community colleges, as well as for adult education programs, access programs, the Manitoba Technical Training Centre, Manitoba Student Financial Assistance Program, and training agreements with a number of other provinces. PACET also has responsibility for the development, coordination and monitoring of provincial employment and job creation activities, and provision of direct employment-related training.

The Adult and Continuing Education/Post-Secondary Career Development Branch and Keewatin Community College of Manitoba Education and Training are responsible for the delivery of post-secondary access programs for persons, primarily Native or living in the North, who traditionally have not had the opportunity to take post-secondary training. Training is also delivered by the community colleges and universities.

Manitoba Education and Training provides funding for the adult programs of the South Winnipeg Technical Centre, which is a self-governing institution offering technical training to high school students and adults.

Manitoba Health provides funding to the five hospitals which operate their own schools of nursing.

Literacy

In response to recommendations made by Manitoba's Task Force on Literacy released in 1989, the Minister of Education and Training established the Manitoba Literacy Council and the Manitoba Literacy Office. The Council which includes representatives from business, government, education and adult literacy practitioners, was given the mandate to develop a literacy policy for the province and to guide the Manitoba Literacy Office in its activities. The role of the Literacy Office is to implement that policy and to facilitate the development and delivery of community-based, learner-centred adult literacy programs. In 1990-91, Manitoba Education and Training approved 27 community-based programs designed for illiterate and functionally illiterate adults. These programs were aimed primarily at seven focus groups including Aboriginal, multicultural, francophone, rural, northern, urban and inmate populations. The Literacy Office provides support to community groups that run these programs as well as training for literacy practitioners and volunteers. The Literacy Office also funded three school divisions to provide literacy training in English as a second language in 1990-91.

Saskatchewan

In Saskatchewan, the post-secondary education system includes the universities, the Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST), the regional colleges, apprenticeship and trade certification, and private vocational schools.

University-Level Institutions

The university community embraces the University of Saskatchewan, the University of Regina, federated colleges, and affiliated colleges.

The University of Saskatchewan offers a broad range of arts, science and professional programs at the undergraduate and graduate levels (including medicine, law, engineering, and dentistry). It is also the site of the Western College of Veterinary Medicine, a joint venture involving Canada's four western provinces. It is known for its major research achievements in the fields of agriculture and biotechnology. One college, St. Thomas More, is federated with the University of Saskatchewan. A number of colleges are affiliated with the University of Saskatchewan: Central Pentecostal College, College of Emmanuel and St. Chad, Lutheran Theological Seminary, St. Andrew's College, and St. Peter's College.

The University of Regina offers a range of undergraduate and graduate-level programs in the arts, sciences, engineering, administration, education, physical activity studies, and social work fields. Three colleges are federated with the University of Regina: Luther College, Campion College, and the Saskatchewan Indian Federated College (the only Indian-controlled degree-granting institution in North America). Affiliated with the University of Regina are the Canadian Theological Seminary and the Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research. In addition, a new language institute that will complement existing language programs received its first group of students in July 1991.

In conjunction with the University of Regina and Luther College, the Summer Centre for International Languages was established at Luther College for university-level instruction in international cultures and languages. The Centre offers an intensive immersion program, unique in Canada due to the variety of languages taught. Instruction is currently offered in eight languages. The program will eventually be extended to include 22 non-official languages of Canada.

Non-University Institutions

Technical Institute: The Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST) has four campuses located in the major urban centres of the province. The institute operates under a board of directors appointed by government.

The Institute's mandate is to deliver a wide range of programs intended to lead directly to employment. This includes programs in the areas of trades, technologies, service occupations, agriculture, health sciences, business education, and natural resource extraction. It also provides the technical training component of apprenticeship training. As well, SIAST offers adult basic education programs and career counselling services.

SIAST programs are offered through a variety of methods including regular instruction, competency-based education and cooperative education programs. In conjunction with the regional colleges, SIAST also provides skill training, custom-delivered programs for industry and brokered university credit courses. As well, a Native Services Division has been established within the Institute. It is jointly managed by the Gabriel Dumont Institute and SIAST.

Regional Colleges: There are eight regional colleges located across Saskatchewan and one Saskatchewan/Alberta interprovincial college. The mandate of the regional college system is to provide an increased emphasis on the delivery of university and technical institute courses across the province through contracts with the parent credit-granting institutions. The regional colleges also offer an adult literacy program and training courses paid wholly or in part by private business, non-profit groups or government agencies.

Volunteer contact committees, which operate in each college region, provide community input into programming. Each regional college is governed by an appointed board of trustees.

Saskatchewan Indian Community College (SICC): Often referred to as the Saskatchewan Indian Institute of Technology (SIIT), the SICC is an educational arm of the Federation of Saskatchewan Indian Nations. Programs are offered in six district-based satellite centres under the direction of the district chiefs. Courses are brokered through the satellite centres from the province's credit-granting institutions.

Private Vocational Schools: Forty-six private vocational schools provide an alternative in the delivery of post-secondary training to Saskatchewan residents. They are registered under and governed by the *Private Vocational Schools Regulation Act*. The Act authorizes the Minister of Education, or his/her designate, to carry out full inspections of the school facilities, the means of instruction, and the educational and physical welfare of the students. Programs offered through the private vocational schools include training in areas such as bartending, cosmetology, computer training skills, income tax preparation, radio broadcasting, and office education.

Literacy Council

A campaign to promote literacy was begun in Saskatchewan in 1987. The campaign is directed by the Literacy Council, a group representing education and voluntary organizations, publishers, business and industry, Aboriginal groups, and literacy students. Funding, made available through the Education Outreach Fund, is used to initiate literacy programs in regional colleges, SIAST, libraries, and literacy organizations. Learners and volunteer tutors are recruited through a public awareness campaign.

The Council also directs a three-year demonstration project using a computer-assisted learning program directed specifically toward increasing literacy skills. The IBM-PALS (Principle of the Alphabet Literacy System) Program was made possible through a partnership between the Government of Saskatchewan and IBM Canada.

Apprenticeship and Trade Certification Program

The Apprenticeship and Trade Certification Program is the primary mechanism by which industry and government train tradespersons and certify journeypersons in 37 designated trades. *Upgrading programs for tradespersons and updating programs* for journeypersons, designed to keep pace with technological change, are also available.

The programs are delivered through traditional, modular, day-release, competency-based and distance education methods. Courses are offered throughout the province at various locations by SIAST campuses, some private vocational schools and joint training committees.

Distance Education

Distance education is viewed as a critical component of Saskatchewan's strategy for lifelong learning. A Distance Education Program Review Committee has been established with representatives from major users and producers of distance education programs in the province. This Committee acts in an advisory capacity to the Deputy Minister of Education to ensure quality in the acquisition, development and provision of educational credit and credit-related programming.

The Saskatchewan Communications Network (SCN) is a sophisticated informational and educational network with 52 centres currently operating across Saskatchewan. The technologically advanced SCN will provide distance education opportunities to people isolated for geographic or other reasons. SCN, in partnership with the universities, SIAST and the regional colleges, will enable greater numbers of first- and second-year university classes and technical programs to be made available to communities located outside of major urban centres.

Student Financial Aid

Provision of financial assistance to students in Saskatchewan supports the province's objective of equity in education. Assistance is targeted to students enroled in post-secondary studies at designated educational institutions who are considered disadvantaged for reasons of low income, disability, Aboriginal ancestry or single parenthood. Criteria for students applying to the Saskatchewan Student Loan Program are standardized with those of the Canada Student Loans Program.

The Saskatchewan Student Loan Program includes the following components: repayable loans; loans eligible for forgiveness based on successful completion of studies; a special incentive supplement for Aboriginal students, students with disabilities and single-parent students; remission on repayable loans for special incentive students based on successful completion of studies; and interest relief for students repaying their loans who are unable to find work or temporarily incapable of working due to medical reasons.

The Saskatchewan Skills Development Program (SSDP) provides academic and skill training opportunities for social assistance recipients through the regional colleges and SIAST campuses.

The Non-Status Indian and Métis Program (NSIM) provides a range of training opportunities for Non-Status Indians and Métis people. Funds are distributed to individual regional colleges and SIAST campuses to provide programs in academic upgrading, pre-trades instruction, job-readiness preparation, life skills, and occupational orientation. Individual students receive training allowances based on their actual attendance in class.

Research

Areas of research at the University of Regina and the University of Saskatchewan include sustainable agro-ecosystems, epidemiology, advanced manufacturing, energy systems, atmospheric and space studies, science education, oilseed enhancement, water quality, telecommunications, social policy, justice, Canadian Plains studies, and subatomic particles physics. Research projects are also conducted through university-operated research units, as well as joint public and private sector research stations located in campus research parks.

The University of Regina operates nine research units: Canadian Plains Research Centre, Centre for Geographic Resource Information Analysis, Energy Research Unit, Genbiotek, Prairie Justice Research Unit, Regina Water Research Institute, Sample Survey and Data Bank Unit, Saskatchewan Instructional Development and Research Unit, and Social Administration Research Unit.

The University of Saskatchewan's research units include the following: Centre for Agricultural Medicine, Centre for Co-operative Studies, Centre for International Business Studies, Crop Development Centre, Institute of Space and Atmospheric Studies, Saskatchewan Institute of Pedology, Toxicology Research Centre, and Veterinary Infectious Disease Organization (VIDO). It also houses a number of smaller research groups. In addition, a new agriculture research centre is under construction. It will provide researchers access to state of the art facilities and equipment.

Alberta

Alberta's post-secondary education system for 1990-91 is composed of the following: four universities, the Banff Centre for Continuing Education, six non-profit private colleges offering baccalaureate programs or two years of approved university transfer programs, eleven public colleges, two technical institutes, six hospital-based schools of nursing, four provincially administered institutions, five community consortia, 85 Further Education Councils, and 78 licensed private vocational schools. The universities, Banff Centre, public colleges, technical schools, hospital-based schools of nursing and provincially administered institutions are supported by the province through operating and capital grants. Some operating support from the province is also provided to the community consortia, Further Education Councils and the six private colleges.

Created in 1972, the basic purpose of **Alberta Advanced Education** is to provide the leadership, service and coordination necessary to ensure the efficient development and functioning of an effective system of advanced education responsive to the needs of all Albertans.

University-Level Institutions

Universities: Four universities, located in Edmonton, Calgary, Lethbridge and Athabasca, play an integral role in the social and economic development of the province by providing instruction, research and community service. The universities of Alberta and Calgary are the province's major graduate and research universities. The University of Lethbridge places high priority on undergraduate education and also offers a master's degree in education. Athabasca University, unique in Canada, is an open university using distance technologies to deliver undergraduate liberal arts and science, business and nursing programs to students scattered across the province and in other parts of Canada. Two-year university transfer programs are also available at seven of the eleven public colleges.

Universities are governed by autonomous boards established under the *Universities Act*. Programs are coordinated under policies administered by Alberta Advanced Education.

Banff Centre for Continuing Education: The Banff Centre is a non-degree-granting institution whose continuing education programs are complementary to those of the universities. The Centre responds to needs in selected areas of study in fine arts, management, environment and languages.

The Centre is governed by an autonomous board established under the *Banff Centre Act*. Its programs are coordinated under policies administered by Alberta Advanced Education.

Private Colleges: Private colleges offer a variety of courses including university courses and provide additional alternatives for Alberta students to pursue their post-secondary education goals. Six such colleges receive operating support directly or indirectly from the province. Four are located in Edmonton, two of which are on the University of Alberta campus. There are also two private colleges in Camrose and College Heights which receive operating support.

The *Universities Act* permits private colleges to obtain affiliation agreements with a provincial university. Under the provisions of the Act, the Private Colleges Accreditation Board was established to receive and review applications from private colleges for degree-granting privileges. On the recommendations of the Board, the Lieutenant-Governor-in-Council gave three private colleges the authority to grant bachelor degrees in arts and science: Camrose Lutheran University College (3- and 4-year degrees), Concordia College (3-year degrees) and The King's College (3-year degrees).

Non-University Institutions

Public Colleges: Eleven public colleges are located in major population and agricultural centres throughout the province. They respond to the changing needs of Albertans in the communities and regions by offering academic upgrading, university transfer, certificate and diploma programs in various careers, as well as fine arts, vocational and apprenticeship trade programs. Two of these colleges are specialized: Olds College in Olds offering agricultural programs, and Alberta College of Art in Calgary offering four-year diploma programs in visual arts and design.

The public colleges are governed by autonomous boards under the authority of the *Colleges Act*. College programs are coordinated under policies administered by Alberta

Advanced Education.

Technical Institutes: The two technical institutes, located in Edmonton and Calgary, provide training towards employment in business, industry, government service and educational institutions. This includes certificate and diploma programs in a variety of technologies, apprenticeship and trades training, and diverse continuing education courses. The institutes are governed by autonomous boards under the authority of the *Technical Institutes Act*. Programs are coordinated under policies administered by Alberta Advanced Education.

Hospital-Based Schools of Nursing: Four of these schools are located in Edmonton, one in Calgary, and one in Ponoka. They offer diploma programs in nursing and psychiatric nursing.

They are administered under the regulations of the *Nursing Profession Act* and the *Advanced Education Act*. Their programs are coordinated under policies administered by Alberta Advanced Education.

Provincially Administered Institutions: There are four Alberta Vocational Colleges (AVC) located in Edmonton, Calgary, Lac La Biche and the Lesser Slave Lake area. Their programs concentrate on academic upgrading/literacy, English as a second language, and career entry programs of one year or less in health, business and service industry. They are administered directly by the provincial government. Their presidents report to the Deputy Minister and their programs are coordinated by Alberta Advanced Education.

Community Consortia: The five community consortia are cooperative associations of public post-secondary education institutions, whose goal is to deliver post-secondary education in regions of the province that are not in close proximity to a post-secondary education institution. They provide smaller communities with a variety of credit programs and courses leading to a certificate, diploma or degree, awarded by a participating institution. Their program offerings are coordinated on an annual basis by Alberta Advanced Education.

Further Education Councils: Eighty-five local Further Education Councils facilitate and coordinate the provision of non-credit learning experiences to adults throughout the province. Special emphasis is given to courses addressing social problems and meeting local needs. A total of 59 volunteer tutor literacy programs are also hosted by Further Education Councils.

Private Vocational Schools: At the end of the 1990-91 fiscal year, there were 78 private vocational schools operating in Alberta, offering some 400 short-term occupational training programs. While many offer traditional-type programs in business education and beauty culture, several new programs in microcomputer applications and speciality training were added.

Private vocational schools operate under the authority of the *Private Vocational Schools Act*.

British Columbia

The British Columbia public post-secondary education system consists of four universities, four institutes, the Open Learning Agency, and 15 colleges. The **Ministry of Advanced Education, Training and Technology**, through the Universities, Colleges and Institutes Division, acts as a coordinating agency for the provincial post-secondary system and ensures an equitable distribution of provincial funding among institutions and programs.

The Universities, Colleges and Institutes Division is composed of six branches. Three branches share responsibility for the fifteen colleges, the Justice Institute and the Pacific Marine Institute, as well as International Education and Technical Programs. The Facilities Branch is responsible for the capital budget coordination. The Budget and Analysis Branch deals with budget allocations and debt servicing, while the Universities and Provincial Institutes Branch is responsible for the universities, the British Columbia Institute of Technology, the Emily Carr College of Art and Design, and the Open Learning Agency.

University-Level Institutions

British Columbia's three established public universities are: the University of British Columbia (Vancouver), Simon Fraser University (Burnaby) and the University of Victoria (Victoria). The fourth public university, the University of Northern British Columbia, will have its main campus in Prince George, and will accept its first students in the fall of 1993.

Colleges and Provincial Institutes

The 15 colleges, four institutes and the Open Learning Agency serve a widely dispersed population of over two million people throughout the province. The colleges and institutes provide decentralized access to a wide range of programs through 84 campuses and regional centres. College courses are made available in many small communities in rented facilities ranging from school classrooms to Native longhouses.

Colleges in British Columbia offer both career/technical and university transfer programs. Career/technical programs are two-year diploma programs aimed at employment in such varied fields as health care, business administration, computer technology, and natural resource management. University transfer courses enable students to transfer into a British Columbia university at the second- or third-year level. In the fall of 1989, three colleges—Okanagan, Cariboo and Malaspina—entered into partnership arrangements with the provincial universities, enabling students to attend these "university/colleges" and earn degrees awarded by the universities. A fourth university/college in the Fraser Valley will begin offering third- and fourth-year academic courses in 1992.

British Columbia colleges and institutes also provide a wide range of vocational, apprenticeship and adult basic education programs, which assist the citizens of British Columbia to secure employment, improve their present position, and develop prerequisite skills for enrolment in high-level training programs.

Open Learning Agency

All levels of post-secondary education are offered on a distance education basis by the Open Learning Agency. Many courses are televised by the Knowledge Network using satellite transmission facilities to reach remote regions of the province.

Yukon

Delivery of post-secondary education is coordinated primarily through Yukon College and the Advanced Education Branch of the **Department of Education**. Yukon College is the only post-secondary institute in the Yukon.

Yukon College: The *College Act* which provides for college autonomy was passed in 1988; the operation of the College was then handed over to a permanent Board of Governors in January 1990. Yukon College is a community college consisting of 14 campuses: 3 in the city of Whitehorse (one of which is the main campus) and 11 in communities throughout the Yukon. Community Services and Devolution provide the support, services, and training required for effective delivery of programs and courses at all community campuses, with the exception of Ayamdigut, which is the main administrative and program centre of Yukon College.

The College offers certificate and diploma programs in developmental studies, academic studies, professional studies, and continuing education. It also offers workshops, seminars and courses to meet community, business and industry needs.

Programs in developmental studies are designed for people who want to acquire basic language and literacy skills, complete a secondary school education, or acquire the prerequisite skills for entrance into the other College programs. These programs also prepare students for admission to post-secondary studies that require secondary school preparation.

The Academic Studies Program offers first- and second-year university-level classes for students working toward a university degree, a Yukon College Certificate or Diploma of Arts, Science or General Studies, or Diploma of Northern Studies.

Professional Studies offers certificate and diploma programs that lead to employment in the areas of health services, social services, business administration, administrative services, computer management, First Nations management, and introductory trades and technology.

Continuing Education and Public Sector Program/Services provides services and support for the delivery of short courses, workshops, and seminars designed to meet specific and special educational, training and general interest needs for the public and private sector.

Yukon College is currently offering three degree programs: Yukon Native Teacher Education, Teacher Education—Yukon, and Master in Public Administration. The College plans to offer a Bachelor of Social Work program in September 1992.

- Yukon Native Teacher Education—a four-year program which began in 1989 in conjunction with the University of Regina—is designed to train First Nations

teachers to enter into the teaching profession in schools throughout the Yukon.

- Teacher Education-Yukon—a one-year teaching certification program for those already possessing a bachelor degree.
- Master in Public Administration—a University of Alaska degree program offered cooperatively by Yukon College, the Yukon Government and the University of Alaska—allows students to complete their studies in Whitehorse while obtaining this degree.

The Yukon Native Language Centre, which operates independently of the College, is located at Ayamdigut Campus. Operating since 1977 (and located in Yukon College since 1988), the Centre offers certificate and diploma programs that focus on teaching, documenting and promoting Yukon Native languages.

The French-Language Centre or Centre français offers non-credit day and evening French courses to adults in Whitehorse. The Centre also operates a distance-education program in conjunction with Faculté Saint-Jean of the University of Alberta, and supports French-language instruction in the territory's public schools.

Advanced Education Branch: The Yukon Government contributes financial support to students attending Yukon College as well as post-secondary institutions outside of the Yukon.

Apprenticeship: Apprenticeship training and trades are administered by the Training Programs Division of the Advanced Education Branch. As well as administering regular training programs, the Division has implemented a pilot project that allows individuals working with a journeyman to become indentured apprentices, although lacking the trade area academic prerequisites. Academic upgrading then becomes a part of the apprenticeship agreement.

Northwest Territories

In the Northwest Territories, post-secondary education is provided through the Arctic College System. The Northwest Territories does not have its own university, but supports the costs associated with having residents pursue provincial university programs.

In 1984, the Advanced Education Program was established within the **Northwest Territories Department of Education** to consolidate all appropriate government training. The Program includes the evaluation of training programs for the Arctic College, part of the continuing education program, and apprenticeship and government training programs.

Arctic College: Under the direction of the Arctic College Board of Governors, created by the Minister of Education in 1982, college programs provide academic, professional, business, technical and vocational training opportunities for northern residents. For those students requiring upgrading before being able to enter the program of their choice, on-campus upgrading courses are offered.

In 1984, the Northwest Territories college system was expanded to include an Eastern

Arctic College campus at Iqaluit to complement the Thebacha campus at Fort Smith. An additional campus was established in Inuvik in 1987 to address the unique training needs of the Mackenzie Delta. The decentralization of the community college system was completed in 1988 with the establishment of campuses at Rankin Inlet and Cambridge Bay. At the same time, the 23 community adult educators, formerly part of Advanced Education, were transferred to the Arctic College. A further seven were transferred early in 1989 to the Arctic College. On April 1, 1990, the transfer of adult educators from Advanced Education to Arctic College was completed. The College now has total responsibility for delivery of adult education in the Northwest Territories.

The Eastern Arctic Teacher Education Program, a two-year program with a field-based orientation, employs extraordinary methods to deliver programs effectively to Aboriginal peoples scattered in communities across the Northwest Territories.

In the Northwest Territories, educational levels of a significant percentage of the population are comparatively low. This results from a number of factors, the primary one being that the advent of formal education in the Northwest Territories is relatively recent. Hence, Arctic College has been forced to be extremely flexible in terms of admission requirements to many of its programs. The College does not, however, compromise on the requirement for a high level of exit skills. Meeting these special needs requires that a component of upgrading be built into many college programs, and that a major portion of the education budget be devoted to adult education, particularly in programs leading to employment through the Arctic College system.

Continuing Education: Thirty-four communities in the Northwest Territories have Adult Education Centres. Continuing education programs are available to adult students in basic literacy upgrading, basic training for skills development, and life skills and job readiness training. Programs vary from community to community, since the objective is to meet local needs. Depending on the extent of a local program, an adult educator may either teach the required courses, or coordinate the local program and utilize local residents to instruct in a range of subjects. The coordination of college extension programs is also the responsibility of the adult educator.

Apprenticeship Program: The Northwest Territories Apprenticeship Program is administered by the Advanced Education Program. Teachers, apprentices and certified nursing assistants are licensed by a Registrar's office. Advanced Education also negotiates and administers training agreements with the Canada Employment and Immigration Commission.

Chapter III

The Financing of Post-Secondary Education in Canada: An Overview

Tony Jadoonath, Algonquin College

Isabelle Plouffe, Collège de l'Outaouais

Chapter III

The Financing of Post-Secondary Education in Canada: An Overview

This chapter of the Report discusses total expenditures on post-secondary education in Canada from a global perspective. It provides an overview of direct support* to post-secondary education from all public and private sources and briefly describes indirect forms of support.

The descriptions of provincial and territorial post-secondary education systems contained in the preceding chapter of the Report are based on the structures and definitions adopted by each government. From this point onwards, the definition of post-secondary education is generally that developed by Statistics Canada.**

In the Statistics Canada database, post-secondary education programs are those which meet the following criteria:

- the normal entrance requirement is high school completion;
- the program is one year or more in duration;
- the program leads to a certificate, diploma, or degree; and
- the program is not classified as trade/vocational.

In Canada, programs which meet the Statistics Canada criteria for post-secondary education are offered by two distinct categories of institutions: universities and college-level institutions. The university category includes all public or private degree-granting institutions and their affiliates. The college-level category includes all public or private institutions that deliver post-secondary education programs without granting degrees. College-level institutions include community colleges (CEGEPs, CAATs, technical institutes, agriculture colleges, schools of art, etc.), teachers' colleges, and regional and hospital nursing schools. By the Statistics Canada definition, in 1990-91

---

* Throughout this publication, "support" to post-secondary education is used broadly, and may include both cash expenditures and tax revenue foregone.

** See Appendix B: Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in this Report.

there were 69 degree-granting institutions and 204 college-level institutions in Canada offering programs at the post-secondary level.*

It is important to note that the Statistics Canada financial and enrolment data presented in this Report include only the post-secondary education programs defined above. As described in Chapter II of the Report, many of the college-level institutions also provide trade/vocational, adult education and, in some cases, secondary-level programs. Several provincial/territorial governments consider such courses to be integral parts of their advanced education systems.

1 Total Expenditures

At $13.7 billion, expenditures on post-secondary education in Canada in 1990-91 were 7.3% higher than in 1989-90. These expenditures represented 2.0% of the Gross Domestic Product (GDP) in 1990-91.** Of the total expenditure, $10.1 billion (73.7%) was related to post-secondary education in universities, while $3.6 billion (26.3%) was related to post-secondary education in college-level institutions.

These amounts include expenditures by the post-secondary institutions themselves, government expenditures on scholarships and aid to students attending these post-secondary institutions, and related government expenditures.

2 Direct Support to Post-Secondary Education

Expenditures on post-secondary education are sustained by funds received from a variety of sources. Table 1 identifies total expenditures on post-secondary education and shows the direct or immediate source from which institutions received funds. Direct sources which support expenditures on post-secondary education comprise governments, student fees, and other non-government sources such as private donations and investment income.

Note that Table 1 does not show indirect support such as intergovernmental transfers. Thus, the federal contributions to the provinces and territories (discussed in Chapter V) are not identified.

As illustrated in Chart 1, governments represented the primary source of direct support to post-secondary education, and provided 82.9% of all funds spent on post-secondary education in 1990-91. Provincial, territorial and municipal governments supplied

---

* Statistics Canada, *Advance Statistics of Education 1991-92*, Cat. No. 81-220, September 1991

** The Gross Domestic Product is calculated from April 1, 1990, to March 31, 1991, to compare with fiscal year spending. Data are derived from Statistics Canada, *National Income and Expenditure Accounts*, Catalogue No. 13-001.

$9.5 billion (69.4%) of direct funding, while $1.8 billion (13.5%) was provided directly by the federal government. A further $1.4 billion (10.2%) of total direct funding came from student fees, and the remaining 6.9% was derived from other sources, such as donations and investment income.

Table 1: Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada, 1988-89 to 1990-91

Direct Source of Funds	University	College Level	Total
		- millions of dollars -	
Provincial/Territorial Governments			
1988-89[R]	5,649.5	2,813.0	8,462.5
1989-90	5,985.9	2,874.5	8,860.4
1990-91[P]	6,345.7	3,125.0	9,470.7
Municipal Governments			
1988-89[R]	3.0	–	3.0
1989-90	3.7	–	3.7
1990-91[P]	3.8	–	3.8
Federal Government[1]			
1988-89[R]	1,366.9	116.2	1,483.1
1989-90	1,479.8	119.4	1,599.2
1990-91[P]	1,710.3	133.2	1,843.5
Student Fees			
1988-89[R]	911.2	193.8	1,105.0
1989-90	1,011.6	210.3	1,221.9
1990-91[P]	1,154.5	232.1	1,386.6
Other Sources			
1988-89[R]	680.7	105.3	786.0
1989-90	906.7	127.5	1,034.2
1990-91[P]	848.3	98.1	946.4
Total			
1988-89[R]	8,611.3	3,228.3	11,839.6
1989-90	9,387.7	3,331.7	12,719.4
1990-91[P]	10,062.6	3,588.4	13,651.0

Source: Statistics Canada CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

Note 1: Since Table 1 identifies expenditures by direct source of funds, federal contributions to provincial and territorial governments are not identified. In 1990-91, this indirect federal support to post-secondary education includes $5.63 billion under the EPF Cash and Tax Transfers to the Provinces and Territories (Table 6) and $71.0 million under the post-secondary component of the Official Languages in Education Program.

Chart 1: Expenditures on Post-Secondary Education By Direct Source of Funds, Canada, 1990-91[P]

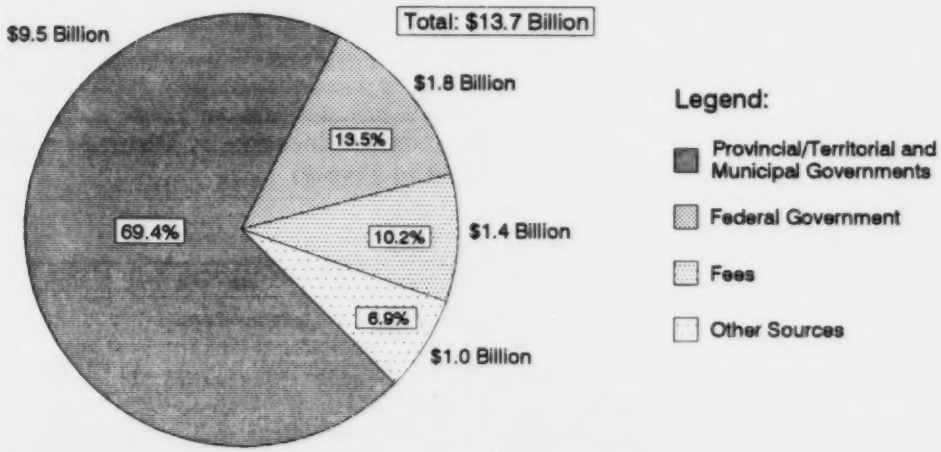

3 Indirect Support to Post-Secondary Education

A major form of indirect support to post-secondary education is intergovernmental transfers, through which one level of government provides support to another, which, in turn, supports the post-secondary education system. Another form of indirect support is provided through government tax allowances or special features in the tax structure which may favour post-secondary education.

Indirect support to post-secondary education does not flow directly into the post-secondary education system itself, although the intention is that such support will ultimately benefit post-secondary education. As noted previously, indirect support is not identified when consolidating total expenditures in direct support of post-secondary education.

3.1 Intergovernmental Transfers

The federal government provides the principal portion of its support to post-secondary education through transfers to the provinces and territories.

Under the Established Programs Financing (EPF) arrangements, cash and tax transfers are provided to provinces and territories as a block contribution in support of health and post-secondary education. These arrangements provided $20.13 billion in cash and tax transfers for health and post-secondary education in 1990-91, of which the EPF formula (specified in the legislation) identified $5.79 billion as being the entitlement "in respect

of post-secondary education." Provinces argue that the tax portion of these transfers is collected in the form of personal and corporate income tax from provincial residents, that it is not a direct transfer of federal revenue, and that it should not be regarded as part of federal support to post-secondary education.

Federal contributions for post-secondary education activities under the Official Languages in Education program accounted for a further $71 million in transfers to provinces and territories in 1990-91.

3.2 Tax Measures

Federal and provincial governments provide a number of tax deductions and exemptions in support of post-secondary education. Although these measures do not represent cash expenditures, they do constitute significant revenue foregone (tax expenditures) and should be noted as a valuable contribution to the post-secondary education sector. However, due to lack of data, their value is not included in this Report.

Income Tax Measures

Various personal and corporate income tax benefits are provided through the federal *Income Tax Act*. Since provincial personal and corporate income tax revenues in most cases are determined as a percentage of federal basic tax, such allowances represent tax revenue foregone by both levels of government. Education-related tax allowances provided under the income tax system include:

- a deduction for corporations and a tax credit for individuals for charitable contributions to educational institutions;
- an education tax credit for post-secondary students;
- a tax credit for tuition fees, of which the unused portion may be transferred to a supporting spouse, parent or grandparent;
- a tax exemption for the first $500 of scholarship and bursary income; and
- special tax treatment for Registered Education Savings Plans.

Goods and Services Tax (GST)

In 1990, the *Excise Tax Act* was amended to incorporate the Goods and Services Tax (GST). The GST, which replaces the former Federal Sales Tax, became effective in January 1991 and applies to all supplies and services purchased in Canada, unless specifically exempted under Part III of Schedule V to the Act. Many educational services provided by colleges and universities are listed as exempt supplies in this Schedule, namely: tuition fees for credit courses leading to a diploma or degree, seminar and conference fees, accommodation, and meal plans.

Most importantly, all post-secondary institutions are eligible for a 67% rebate on GST paid on taxable supplies and services. This rebate was allowed in order to ensure that the introduction of the GST would not cause an increased burden on college and university budgets.

Also, public colleges and universities that qualify as either charities or non-profit organizations are entitled to certain additional benefits and exemptions on their purchase of goods and services.

In addition to these rebates and benefits, most provinces also make special provisions in their sales tax systems to exempt certain materials and equipment required for teaching and research.

Property Tax Exemptions

Many post-secondary education institutions are exempt from the payment of provincial and/or municipal property tax.

Chapter IV

Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education

Isabelle Plouffe, Collège de l'Outaouais

Andrew Mills, Algonquin College

Chapter IV

Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education

Provincial and territorial governments are the primary direct source of funding for post-secondary education in Canada, with expenditures for this purpose totalling $9.47 billion in 1990-91. Within this amount, expenditures related to institutional and related support were $8.78 billion, 6.3% more than in 1989-90, while expenditures related to scholarships and student aid totalled $689 million, an increase of 15.2% over 1989-90. Table 2 provides a summary of provincial and territorial government support to post-secondary education for 1990-91.

A description of these types of expenditures is provided in Section 1. In Section 2, provincial and territorial expenditures in support of post-secondary education are presented in greater detail, including a breakdown for university and college-level institutions.

1 The Nature of Provincial and Territorial Support to Post-Secondary Education

Provincial and territorial support to post-secondary education takes two basic forms: funding of post-secondary institutions and related activities of government departments (Institutional and Related Support); and support to post-secondary students (Scholarships and Student Aid).

1.1 Institutional and Related Support

In 1990-91, provincial and territorial governments spent a total of $8.78 billion on funding of post-secondary institutions and to cover other costs related to this institutional support, such as departmental administration. Of this total, $5.90 billion was for university education and the remaining $2.88 billion for college-level education.

Table 2: Summary of Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, 1990-91[P]

Province/Territory	Institutional and Related Support	Scholarships and Student Aid	Total
		- thousands of dollars -	
Newfoundland and Labrador	169,721	16,746	186,467
Prince Edward Island	34,906	2,892	37,798
Nova Scotia	258,244	14,270	272,514
New Brunswick	183,815	16,567	200,382
Quebec[1]	3,084,218	232,585	3,316,803
Ontario	2,789,184	196,997	2,986,181
Manitoba	288,570	17,151	305,721
Saskatchewan	306,254	41,528	347,782
Alberta	842,321	92,957	935,278
British Columbia	795,139	50,943	846,082
Yukon	2,994	1,431	4,425
Northwest Territories	26,351	4,900	31,251
Canada Total	**8,781,717**	**688,967**	**9,470,684**

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

Note 1: To respect Statistics Canada's definitions and methodology, data from Quebec public accounts have been adjusted. See Section 2.2.3 of Appendix B for more details.

Operating Support: Provincial and territorial governments represent the primary direct source of operating revenues for Canada's universities and colleges. These funds support the costs of instruction, libraries, computer facilities, general administration, maintenance of the physical plant, and student services. When provincial grants for payment of taxes are made directly to institutions, they are also counted as operating support.

University operating funds contribute to the costs of research activities, including the indirect costs associated with provincially sponsored research and research funded through the federal research granting councils. These indirect costs include the researcher's salary, administrative support, computer time, and overhead costs such as electricity. Many provinces have identified support to research as a priority concern and have established special agencies or funds to support this area.

Data on research in this Report relate solely to the research expenditures made within the university environment.

Capital Support: Provincial/territorial capital funding supports the acquisition costs of land, buildings, furniture and equipment for post-secondary institutions, as well as specifically funded major alterations or additions to existing facilities. Capital funds are also directed toward the payment of debt-servicing charges related to capital projects.

Special Funding Initiatives: In recent years, a number of provinces have set up special multi-year funding programs in order to better target their funding of post-secondary education. Such programs are intended to provide institutions with greater financial stability and thus facilitate more effective long-term planning.

Related Expenditures: These are associated primarily with the administrative and capital costs of provincial and territorial departments and/or ministries involved with support to post-secondary education. As an example, each province and territory maintains a department or ministry which has responsibility for coordinating and funding post-secondary education. In addition, provinces support the participation of their representatives in the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), an organization that provides provinces with a mechanism for consultation on educational matters of mutual interest and concern. Other expenditures which fall within this category include the payment of grants in lieu of taxes when channelled directly to municipal governments on behalf of the institutions.

1.2 Scholarships and Student Aid

Total expenditures by provincial and territorial governments related to scholarships and aid for post-secondary students increased 15.2% from 1989-90, to reach $689 million in 1990-91.* Of this amount, $443.1 million was devoted to the support of students in universities and $245.9 million to college students.

Most provinces and the territories offer financial assistance to students through a combination of the Canada Student Loans Program (CSLP) and programs of loans, grants and scholarships provided by the province or territory. Quebec, which has chosen not to participate in the CSLP, operates its own student assistance programs and receives an alternative payment from the federal government as provided for in the *Canada Student Loans Act*. As of loan year 1988-89, the Northwest Territories withdrew from the program and began receiving an alternative payment.

Provincial and territorial governments are responsible for the issuance of loan authorizations under the federal program, as well as the administration of their own programs. Eligibility criteria for federal programs are set jointly with the provincial/territorial governments.

Although the assessment of need and the allocation of student aid is the responsibility of the province or territory concerned, federal, provincial and territorial representatives meet periodically to review basic administrative criteria and to coordinate their programs and policies of student assistance. This coordination process has been enhanced since the establishment of an Intergovernmental Consultative Committee of senior officials in

* In 1990-91, the federal government provided alternative payments of $86.5 million to Quebec and $0.8 million to the Northwest Territories under the terms of the *Canada Student Loans Act*. When Statistics Canada consolidates post-secondary expenditures from all sources of funds, these amounts are deducted from the expenditures of Quebec and the Northwest Territories and attributed to federal support. If these amounts were included in the expenditures of Quebec and the Northwest Territories, the total for provinces and territories would appear as $776.4 million for 1990-91.

September 1987. Quebec and the Northwest Territories are represented at these forums, even though they do not participate in the CSLP.

In addition to the loan programs of the federal government and some provinces, non-repayable student aid in the form of grants or bursaries is available in several provinces. Assistance is provided to students enroled in private institutions as well as those in publicly funded universities and colleges. Several provinces sponsor loan remission programs which may provide forgiveness of part of the student's debt upon completion of studies.

Apart from the above needs-based aid, a number of scholarships and achievement awards are conferred by provincial departments and agencies and by the universities themselves.

2 Provincial and Territorial Government Expenditures

Table 3 presents expenditures for each province, territory and Canada as a whole, in support of post-secondary education for the years 1988-89 to 1990-91. See Appendix B for a discussion of methodology and definitions.

Table 3: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, 1988-89 to 1990-91

a. Newfoundland and Labrador

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[R]	124,404	28,130	152,534
1989-90	128,156	31,673	159,829
1990-91[P]	136,042	33,679	169,721
Scholarships and Student Aid			
1988-89[R]	8,816	2,198	11,014
1989-90	10,819	2,844	13,663
1990-91[P]	13,575	3,171	16,746
Total			
1988-89[R]	133,220	30,328	163,548
1989-90	138,975	34,517	173,492
1990-91[P]	149,617	36,850	186,467

b. Prince Edward Island

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[R]	23,686	6,153	29,839
1989-90	27,732	6,795	34,527
1990-91[P]	28,069	6,837	34,906
Scholarships and Student Aid			
1988-89	1,663	647	2,310
1989-90	1,864	684	2,548
1990-91[P]	2,138	754	2,892
Total			
1988-89[R]	25,349	6,800	32,149
1989-90	29,596	7,479	37,075
1990-91[P]	30,207	7,591	37,798

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

Table 3: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, 1988-89 to 1990-91

c. Nova Scotia

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[R]	207,193	21,145	228,338
1989-90	219,823	23,884	243,707
1990-91[P]	232,271	25,973	258,244
Scholarships and Student Aid			
1988-89[R]	10,631	1,056	11,687
1989-90	11,491	1,134	12,625
1990-91[P]	12,989	1,281	14,270
Total			
1988-89[R]	217,824	22,201	240,025
1989-90	231,314	25,018	256,332
1990-91[P]	245,260	27,254	272,514

d. New Brunswick

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[R]	146,062	27,708	173,770
1989-90	145,032	27,011	172,043
1990-91[P]	152,075	31,740	183,815
Scholarships and Student Aid			
1988-89	11,563	1,872	13,435
1989-90	13,111	2,014	15,125
1990-91[P]	14,361	2,206	16,567
Total			
1988-89[R]	157,625	29,580	187,205
1989-90	158,143	29,025	187,168
1990-91[P]	166,436	33,946	200,382

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

Table 3: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, 1988-89 to 1990-91

e. Quebec [1]

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[R]	1,468,205	1,227,972	2,696,177
1989-90	1,596,894	1,206,756	2,803,650
1990-91[P]	1,720,350	1,363,868	3,084,218
Scholarships and Student Aid			
1988-89[R]	102,692	73,961	176,653
1989-90	105,902	75,058	180,960
1990-91[P]	134,703	97,882	232,585
Total			
1988-89[R]	1,570,897	1,301,933	2,872,830
1989-90	1,702,796	1,281,814	2,984,610
1990-91[P]	1,855,053	1,461,750	3,316,803

f. Ontario

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[R]	1,859,808	732,295	2,592,103
1989-90	1,929,330	760,781	2,690,111
1990-91[P]	2,003,611	785,573	2,789,184
Scholarships and Student Aid			
1988-89	121,577	57,535	179,112
1989-90	126,348	56,770	183,118
1990-91[P]	135,541	61,456	196,997
Total			
1988-89[R]	1,981,385	789,830	2,771,215
1989-90	2,055,678	817,551	2,873,229
1990-91[P]	2,139,152	847,029	2,986,181

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

Note 1: To respect Statistics Canada's definitions and methodologies, data from Quebec public accounts have been adjusted. See Section 2.2.3 of Appendix B for more details.

Table 3: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, 1988-89 to 1990-91

g. Manitoba

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[R]	212,779	39,923	252,702
1989-90	230,396	43,949	274,345
1990-91[P]	242,549	46,021	288,570
Scholarships and Student Aid[1]			
1988-89	10,986	4,960	15,946
1989-90	13,212	3,903	17,115
1990-91[P]	11,657	5,494	17,151
Total			
1988-89[R]	223,765	44,883	268,648
1989-90	243,608	47,852	291,460
1990-91[P]	254,206	51,515	305,721

h. Saskatchewan

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[R]	213,898	29,836	243,734
1989-90	250,652	35,353	286,005
1990-91[P]	270,129	36,125	306,254
Scholarships and Student Aid			
1988-89	17,292	2,765	20,057
1989-90	20,745	3,127	23,872
1990-91[P]	36,088	5,440	41,528
Total			
1988-89[R]	231,190	32,601	263,791
1989-90	271,397	38,480	309,877
1990-91[P]	306,217	41,565	347,782

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

Note 1: Includes direct payments made by the Student Finance Assistance Branch and other student support programs.

Table 3: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, 1988-89 to 1990-91

i. Alberta

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[R]	582,519	243,222	825,741
1989-90	588,394	260,246	848,640
1990-91[P]	589,563	252,758	842,321
Scholarships and Student Aid			
1988-89[R]	43,024	69,891	112,915
1989-90	41,078	61,343	102,421
1990-91[P]	39,385	53,572	92,957
Total			
1988-89[R]	625,543	313,113	938,656
1989-90	629,472	321,589	951,061
1990-91[P]	628,948	306,330	935,278

j. British Columbia

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[R]	447,343	212,011	659,354
1989-90	481,746	236,662	718,408
1990-91[P]	527,869	267,270	795,139
Scholarships and Student Aid			
1988-89	32,607	853	33,460
1989-90	40,501	1,061	41,562
1990-91[P]	39,290	11,653	50,943
Total			
1988-89[R]	479,950	212,864	692,814
1989-90	522,247	237,723	759,970
1990-91[P]	567,159	278,923	846,082

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

Table 3: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, 1988-89 to 1990-91

k. Yukon

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89	15	4,566	4,581
1989-90	16	3,150	3,166
1990-91[P]	14	2,980	2,994
Scholarships and Student Aid			
1988-89	647	397	1,044
1989-90	745	457	1,202
1990-91[P]	887	544	1,431
Total			
1988-89	662	4,963	5,625
1989-90	761	3,607	4,368
1990-91[P]	901	3,524	4,425

l. Northwest Territories

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[R]	89	22,101	22,190
1989-90	62	27,935	27,997
1990-91[P]	47	26,304	26,351
Scholarships and Student Aid			
1988-89	1,989	1,763	3,752
1989-90	1,880	1,873	3,753
1990-91[P]	2,483	2,417	4,900
Total			
1988-89[R]	2,078	23,864	25,942
1989-90	1,942	29,808	31,750
1990-91[P]	2,530	28,721	31,251

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

Table 3: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, 1988-89 to 1990-91

m. Canada Total

Type of Expenditure	University	College Level	Total
		- thousands of dollars -	
Institutional and Related Support			
1988-89[a]	5,286,001	2,595,062	7,881,063
1989-90	5,598,233	2,664,195	8,262,428
1990-91[p]	5,902,589	2,879,128	8,781,717
Scholarships and Student Aid			
1988-89[a]	363,487	217,898	581,385
1989-90	387,696	210,268	597,964
1990-91[p]	443,097	245,870	688,967
Total			
1988-89[a]	5,649,488	2,812,960	8,462,448
1989-90	5,985,929	2,874,463	8,860,392
1990-91[p]	6,345,686	3,124,998	9,470,684

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

Chapter V

Federal Support to Post-Secondary Education in Canada

Isabelle Plouffe, Collège de l'Outaouais

Mario Laurin, Collège de l'Outaouais

Chapter V

Federal Support to Post-Secondary Education in Canada

In 1986, the federal government reaffirmed its long-standing commitment "to supporting, with the provinces and territories, a system of post-secondary education based on excellence and equality of opportunity." This commitment reflects the government's concern to ensure the development of the highly qualified human resources and advanced research that are essential for Canada's economic and social development. It also reflects the government's desire to help qualified Canadians in all provinces and territories obtain access to high quality post-secondary education.

As this chapter shows in detail, the federal government achieves these aims primarily through major fiscal transfers to provinces and territories, funding of university research, and programs of financial assistance to students.

Among the other forms of federal support described in this chapter is promotion of the official languages in education at the post-secondary level. The federal government also operates three military colleges and provides advanced training and education for Coast Guard officers and others in the federal service. It promotes research and the collection, distribution and use of information on post-secondary education by supporting research studies, as well as the development of the Statistics Canada database. In order to fulfil international education responsibilities, a number of federal departments and agencies are also involved in activities supporting Canadian studies abroad, encouraging international students to study in Canada, and participating in various international forums on higher education.

The following sections provide information on the major expenditures of the federal government in support of post-secondary education. Section 1 gives an overview of the broad types of federal support, while Section 2 examines the sources in more detail. A table at the end of the chapter summarizes federal support by departments and agencies.

1 Types of Federal Support

The total value of federal support to post-secondary education in Canada was $7.55 billion in 1990-91, an increase of 2.5% over the previous year. The major portion of this support (75%) was provided to the provinces and territories through the Established Programs Financing (EPF) arrangements. These arrangements authorize federal contributions of cash and tax points to provincial and territorial governments for insured health services, extended health care services and post-secondary education. In 1990-91, federal contributions to provincial and territorial governments under the post-secondary education component of the arrangements totalled $5.63 billion.*

In addition to EPF cash and tax transfers to the provinces and territories, the Government of Canada provides other forms of support to post-secondary education. Amounting to $1.91 billion (25% of the total value of federal support) in 1990-91, this support is channelled through university research, student assistance, federal schools, official languages in post-secondary education, and miscellaneous support including the costs of administering such programs.

Chart 2: Types of Federal Support to Post-Secondary Education in Canada, 1990-91[P]

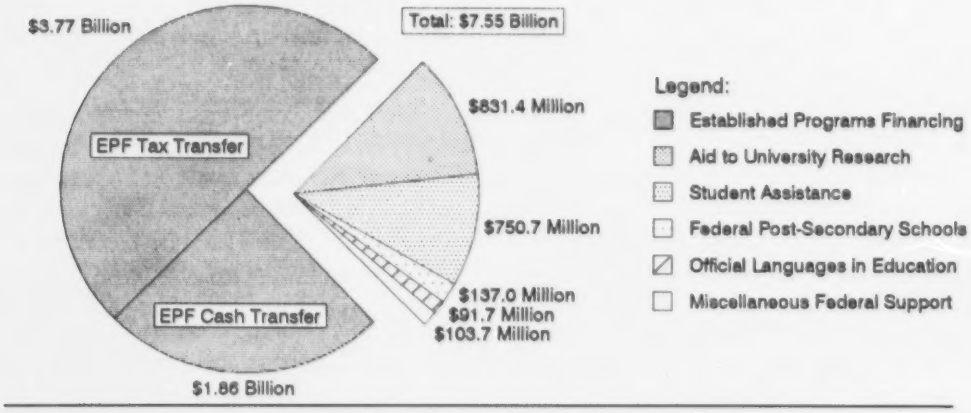

Established Programs Financing Transfers

Three quarters of federal government support to post-secondary education ($5.63 billion) is provided through transfers to the provinces and territories under the EPF arrangements. In 1990-91, tax transfers to the provinces and territories for post-secondary education totalled $3.77 billion while cash transfers totalled $1.86 billion.

The EPF arrangements are discussed in greater detail in Section 2.1.

* When expressed on an entitlement basis (see Section 2.1), federal contributions amounted to $5.79 billion.

Aid to University Research

In 1990-91, the federal government contributed over $831.4 million towards the direct costs of university research, representing the major source of funding for research undertaken in Canadian universities.

Over 80% of federal support for the direct costs of university research ($676.3 million) is provided through the three research granting councils: the Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC), the Medical Research Council (MRC), and the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC).

A number of other federal departments and agencies also provide significant funding to support research in their particular areas of responsibility by providing grants and contributions or by contracting out research required for their own internal purposes. In 1990-91, the amount contributed by other departments and agencies totalled $155.1 million.

Student Assistance

Federal support for individual students takes two forms: loan guarantees and interest payments under the Canada Student Loans Program (CSLP); and other departmental and agency programs which provide assistance including scholarships, bursaries, grants, fellowships and allowances. In 1990-91, contributions under the CSLP were $337.2 million*, while other forms of federal assistance provided $413.5 million, for a total of $750.7 million.

Federal Post-Secondary Schools

The Government of Canada, through the Department of National Defence, is responsible for the education of Armed Forces personnel. Post-secondary-level courses are also offered to Canadian Coast Guard personnel by Transport Canada and to inmates of federal correctional institutions by Solicitor General Canada. Total contributions in support of federal post-secondary schools reached $137 million in 1990-91.

Official Languages in Education

The Government of Canada provides financial assistance to provincial and territorial governments for minority official-language education and second official-language instruction at the primary, secondary and post-secondary levels. Responsibility for this function lies with the Department of the Secretary of State. Funding is provided chiefly through the provinces and territories but also through two national programs: the Summer Language Bursary Program and the Official Language Monitor Program which are designed to promote the learning of both of Canada's official languages. In 1990-91, federal contributions with respect to Official Languages in Education at the post-secondary level totalled $91.7 million out of a total of $253.7 million for all levels of education.

* This amount excludes $118.8 million for student assistance at the non-post-secondary vocational level.

Miscellaneous Federal Support to Post-Secondary Education

Federal departments and agencies provided $48.4 million in miscellaneous grants and contributions to post-secondary education, including those provided to national and provincial educational associations and groups.

In addition to the above expenditures, a further $55.3 million was spent on administering the various programs of federal support to post-secondary education.

Table 4: Types of Federal Support to Post-Secondary Education in Canada, 1988-89 to 1990-91[P]

Type of Support	1988-89	1989-90	1990-91[P]
		- millions of dollars -	
ESTABLISHED PROGRAMS FINANCING			
Tax Transfer	3,162.6	3,526.3	3,772.7
Cash Transfer	2,227.5	2,166.0	1,861.5
Total Established Programs Financing [1]	5,390.1	5,692.3	5,634.2
OTHER TYPES OF SUPPORT			
Aid to University Research	652.1	686.2	831.4
Student Assistance [2]	632.2[R]	682.2	750.7
Federal Post-Secondary Schools	106.6	122.8	137.0
Official Languages in Education [3]	83.9	90.2	91.7
Miscellaneous Contributions	34.7[R]	38.1	48.4
Administrative Costs	40.2	50.2	55.3
Total Other Types of Support	1,549.7[R]	1,669.7	1,914.5
TOTAL VALUE OF FEDERAL SUPPORT	**6,939.8[R]**	**7,362.0**	**7,548.7**

Sources: Expenditure data: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, January 1992.

Tax Transfer data: Department of Finance: Second Interim Adjustment, March 6, 1991, for 1988-89; First Interim Adjustment March 6, 1991, for 1989-90; and Second Adjustment to Advance December 11, 1990, for 1990-91.

Note 1: Any subtotals or totals including both tax and cash expenditure data have been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada. See Table 6 for a breakdown of Established Programs Financing Contributions by province and territory.

Note 2: This amount includes contributions to Indian bands for student assistance.

Note 3: This amount represents the post-secondary component only and excludes administrative costs.

2 Sources of Federal Support

Federal support to post-secondary education takes the form of transfers to the provinces and territories under the Established Programs Financing arrangements, and various forms of contributions from federal departments and agencies. In 1990-91, support through the EPF arrangements reached $5.63 billion, while federal departments and agencies contributed $1.91 billion, for a total of $7.55 billion.

2.1 Established Programs Financing

The *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977* authorizes federal contributions of cash and tax points to provincial and territorial governments for insured health services, extended health care services and post-secondary education.* The contributions are known as Established Programs Financing (EPF), a term applied to the arrangements under which federal support is provided as block contributions, unrelated to provincial or territorial expenditures in these areas.

The legislation divides the EPF transfer between post-secondary education and health programs. In 1990-91, federal cash and tax transfers to provincial and territorial governments for post-secondary education and health totalled $20.13 billion, of which the formula specified in the legislation determined $5.79 billion (28.8%) to be "in respect of post-secondary education."

The split specified in the legislation does not reflect the actual allocation of funds by any province. Because of the block fund nature of the arrangements, provinces can allocate the federal EPF contribution according to their own priorities.**

In addition to the EPF arrangements, the federal government has in place a Fiscal Equalization program. Its purpose is to help provinces which have a relatively low fiscal capacity to offer public services on a reasonably comparable basis at reasonably comparable levels of taxation. These transfers, which go to the Atlantic Provinces, Quebec, Manitoba, and Saskatchewan, can be used to fund any of the public services the provinces provide, including assistance to post-secondary education.

Calculation of Post-Secondary Education Contributions

As required by the legislation, the Department of Finance calculates post-secondary education entitlements separately from those for health. The federal contribution for the Post-Secondary Education Financing Program is derived from the per capita value of

---

* A publication providing additional details of the present Established Programs Financing formula is available by contacting the Education Support Branch, Secretary of State, Ottawa, Ontario, K1A 0M5.

** Provinces argue, therefore, that the transfers should be presented as a single block fund. Hence, they do not agree with the separate presentation of EPF for post-secondary education utilized in this Report.

federal post-secondary education transfers to provincial governments for the base year 1975-76. In that year, federal contributions to the provinces were governed by the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, 1967*. This legislation gave provinces the choice of receiving from the federal government either a per capita amount or 50% of eligible post-secondary education operating expenditures.

Until 1989, the base year per capita transfer was escalated annually in relation to growth in the per capita GNP. Due to the need for fiscal restraint, however, the federal government has frozen the per capita amount at its 1989-90 level for the period 1990-91 to 1994-95. Consequently, during this five-year interval, the EPF transfers will grow only to the extent that provincial and territorial populations grow. Table 5 presents entitlements in support of post-secondary education by province and territory for the years 1988-89 to 1990-91. As can be seen, post-secondary education entitlements reached $5.79 billion in 1990-91.

Post-secondary education support is provided to provinces and territories in the form of tax and cash transfers. The tax transfers consist of a reduction in federal income tax rates to provide provinces and territories with the opportunity to increase their own tax revenues without increasing the burden on the taxpayer. These tax transfers represent a cost to the federal government because of the tax revenue foregone and because they result in higher payments under the federal government fiscal equalization program, which is authorized by the same legislation.*

The post-secondary education tax transfer is calculated as 32.1% of the total value of the equalized EPF tax transfer. The post-secondary education cash entitlement is a residual amount, representing the difference between the total post-secondary education entitlement and the value of the post-secondary education tax transfer.

The Department of the Secretary of State of Canada is responsible for making cash payments for the Post-Secondary Education Financing Program. The cash payments in any given year include not only the cash portion of the current year's entitlement, but also various adjustments resulting from recalculation of previous years' cash entitlements, which occur as the values for tax revenues, population, gross national product and other variables involved in the calculations are re-estimated. Table 6 presents the EPF contributions for post-secondary education on this "payments basis." As can be seen, federal EPF cash payments for post-secondary education totalled $1.86 billion in 1990-91.

* Provincial authorities disagree with the federal legislative requirement to report federal income tax revenue foregone as part of the federal contribution to post-secondary education. They stress that these amounts represent revenues collected through provincial taxes.

Table 5: Established Programs Financing Entitlements[1] in Support of Post-Secondary Education by Province, Territory, and for Canada, 1988-89 to 1990-91

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Cash Entitlements						- thousands of dollars -							
1988-89	59,380	13,415	92,066	74,569	401,139	775,953	113,175	105,805	252,623	314,994	2,604	5,100	2,210,823
1989-90	59,445	13,533	92,228	74,810	37ɔ,633	763,213	112,934	104,867	263,855	316,717	2,598	5,365	2,183,198
1990-91	56,038	12,753	87,196	70,795	307,733	710,739	106,590	97,826	250,438	307,304	2,699	5,173	2,015,284
Tax Transfers													
1988-89	58,586	13,235	90,836	73,573	976,129	1,180,009	111,662	104,390	242,781	303,084	2,622	5,726	3,162,633
1989-90	64,876	14,771	100,655	81,647	1,083,405	1,322,311	123,254	114,448	263,693	348,063	2,910	6,240	3,526,273
1990-91	68,719	15,638	106,928	86,816	1,164,568	1,407,988	130,709	119,964	287,300	374,546	2,962	6,584	3,772,722
Total Entitlements													
1988-89	117,966	26,650	182,902	148,142	1,377,268	1,955,962	224,837	210,195	495,404	618,078	5,226	10,826	5,373,456
1989-90	124,321	28,304	192,883	156,457	1,457,038	2,085,524	236,188	219,315	527,548	664,780	5,508	11,605	5,709,471
1990-91	124,757	28,391	194,124	157,611	1,472,301	2,118,727	237,299	217,790	537,738	681,850	5,661	11,757	5,788,006

Source: Department of Finance, Second Interim Adjustment, March 6, 1991 for 1988-89; First Interim Adjustment March 6, 1991, for 1989-90; and Second Adjustment to Advance December 11, 1990, for 1990-91.

Note 1: The amounts are reported on an entitlements basis and differ from the amounts which were paid to the provincial and territorial governments in the respective fiscal years as reported in Table 6.

Table 6: Established Programs Financing Contributions[1] in Support of Post-Secondary Education by Province, Territory, and for Canada, 1988-89 to 1990-91

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Cash Transfers	- thousands of dollars -												
1988-89	58,006	13,246	91,687	74,089	371,050	776,478	113,188	103,070	285,380	332,800	2,743	5,716	2,227,453
1989-90	57,109	13,182	88,870	72,019	366,040	755,151	109,617	107,465	262,967	325,972	2,427	5,168	2,165,987
1990-91	53,672	12,149	83,371	67,835	308,952	600,510	101,950	93,949	242,239	289,636	2,586	4,682	1,861,531
Tax Transfers													
1988-89	58,586	13,235	90,836	73,573	976,129	1,180,009	111,662	104,390	242,781	303,084	2,622	5,726	3,162,633
1989-90	64,876	14,771	100,655	81,647	1,083,405	1,322,311	123,254	114,448	263,693	348,063	2,910	6,240	3,526,273
1990-91	68,719	15,638	106,928	86,816	1,164,568	1,407,988	130,709	119,964	287,300	374,546	2,962	6,584	3,772,722
Total Transfers[2]													
1988-89	116,592	26,481	182,523	147,662	1,347,179	1,956,487	224,850	207,460	528,161	635,884	5,365	11,442	5,390,086
1989-90	121,985	27,953	189,525	153,666	1,449,445	2,077,462	232,871	221,913	526,660	674,035	5,337	11,408	5,692,260
1990-91	122,391	27,787	190,299	154,651	1,473,520	2,008,498	232,659	213,913	529,539	664,182	5,548	11,266	5,634,253

Source: Cash Transfers: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, October 1991.

Tax Transfers: Department of Finance, Second Interim Adjustment, March 6, 1991 for 1988-89; First Interim Adjustment March 6, 1991, for 1989-90; and Second Adjustment to Advance December 11, 1990, for 1990-91.

Note 1: The amounts are reported on a cash payment basis and differ from the entitlements reported in Table 5.

Note 2: The total, which includes both tax transfer and expenditure data, has been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada.

2.2 Support by Federal Departments and Agencies

Numerous departments and agencies of the Government of Canada provide support to post-secondary education through activities such as university research, student assistance and the operation of federal post-secondary schools.

Although many federal departments and agencies provide important contributions to post-secondary education in Canada, the following discussion is limited to those which contributed more than $10 million to post-secondary education in Canada during the 1990-91 fiscal year. The departments and agencies are presented in decreasing order of their contributions.

The Secretary of State of Canada

Departmental Support, 1990-91[p] ($ millions)	
Post-Secondary Education Financing Program	
*EPF-Cash Transfer Payments**	*1,861.5*
Canada Student Loans Program	*341.2*
*Official Languages in Education***	*92.3*
Other Programs	*5.6*
Total Post-Secondary Support	***2,300.6***

The Department of the Secretary of State of Canada has a mandate within the Government of Canada to coordinate policies and programs related to education support, to play a lead role in federal-provincial consultations and to administer certain major programs in the field. To give effect to its mandate, the Department has adopted a collaborative approach involving extensive consultation and joint initiatives with the major partners in post-secondary education.

To this end the Department engages in a variety of coordination activities:

- It assists other departments to fulfil their own education-related responsibilities. For example, the Interdepartmental Committee on Educational Materials provides advice and information on the development of materials designed for use in classrooms.

- It identifies opportunities for government cooperation in education matters. For example, the Canadian Information Centre for International Credentials (CICIC) was developed to respond to the requirements of the UNESCO Convention on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees.

---

* This cash transfer payment is the same as that reported in Section 2.1 (Established Programs Financing).

** This amount represents the post-secondary component only.

- It disseminates up-to-date information on Canada's education system through the present Report to Parliament and through publications such as *Clips*, a bulletin which reports on education-related activities of the federal government.

- It takes the lead with other departments and central agencies on education matters requiring coordinated federal action. The Interdepartmental Consultative Committee on Education Statistics (ICCES) provides a forum for the discussion of issues related to the provision and use by federal departments of data related to education.

- It cooperates with other federal departments and agencies to ensure effective federal-provincial consultation in all areas related to education. The Department assisted, for example, in the development of a strong educational component in Environment Canada's Green Plan.

Within the Department of the Secretary of State of Canada, the Education Support Sector is responsible for these functions. The Sector provides a focal point for education support and policy development, and for consultations with the Council of Ministers of Education, Canada, (CMEC). The Sector also undertakes liaison with post-secondary education institutions and with related non-governmental organizations. It advises the Department of External Affairs on international education matters and participates, with provincial and other delegates, in the representation of Canadian interests abroad. The Sector also undertakes policy development, statistical data development and financial analysis in relation to post-secondary education issues.

The Department of the Secretary of State administers three major programs: the Post-Secondary Education Financing Program, the Canada Student Loans Program and the Official Languages in Education Program.

Post-Secondary Education Financing Program

As discussed earlier in Section 2.1, the Education Support Sector administers the post-secondary education cash transfers to the provinces and territories made under the Established Programs Financing arrangements.

Canada Student Loans Program

The Canada Student Loans Program (CSLP) makes post-secondary education more accessible to students with demonstrated financial need. Established in 1964 under the *Canada Student Loans Act*, it provides loan guarantees and in the case of full-time students, interest subsidies to help meet the costs of full-time and part-time studies at the post-secondary level.

Under the CSLP, the federal government guarantees loans made to students by chartered banks and other designated lenders, on the basis of Certificates of Eligibility (loan authorization documents) issued by provinces and territories participating in the program. For full-time students, the government pays the interest on these loans while the students continue full-time studies and for six months afterwards. In 1990-91, the loan limit for

full-time students was $105 per academic week. In the case of part-time students, interest on loans is immediately assumed by the borrower.

Other features of the Program include:

- forgiveness of loans to students with permanent disabilities; and
- interest relief which provides for the deferral of repayment for up to 18 months if borrowers are unemployed or temporarily disabled. For full-time students, any such interest relief is in addition to the six-month interest-free period following the cessation of studies.

Provinces and territories may operate their own loan programs instead of participating in the CSLP and receive an alternative payment related to CSLP costs from the federal government. Quebec has chosen this option since the inception of the Program in 1964 and the Northwest Territories did so as of loan year 1988-89.

The CSLP is administered in cooperation with the provincial and territorial governments. The *Canada Student Loans Act* establishes the total amount of loans which may be guaranteed and the formula for allocating this amount among the provinces and territories. Both orders of government agree on the criteria to be used to determine eligibility and to assess student need. On this basis, the provinces and territories issue certificates of eligibility allowing individual students to obtain loans from banks and other lending institutions. As payment for their assistance in the administration of the CSLP, the federal government provides service fees to the provinces and territories. Provinces and territories also provide their own complementary programs of student aid, which may take the form of grants, loans and loan remissions.

The Student Assistance Branch of the Department of the Secretary of State of Canada is responsible for overall administration and policy development for the CSLP. Through the Intergovernmental Consultative Committee on Student Financial Assistance, senior officials representing federal, provincial and territorial governments meet periodically to coordinate their programs and policies. Quebec and the Northwest Territories are invited to attend these forums, even though they do not participate in the CSLP. More information on the Program can be obtained from the *Annual Report of the Canada Student Loans Program*.

Official Languages in Education Program

The Official Languages in Education (OLE) Program provides financial assistance to the provinces and territories in support of the additional costs they incur in the maintenance and development of minority official-language education and second official-language instruction at the primary, secondary and post-secondary levels. These contributions also include 100% of the financing for the Summer Language Bursary Program and the Official Language Monitor Program, which are administered by the provinces in collaboration with the CMEC.

The Official Languages in Education Branch also administers the Language Acquisition Development Program, which provides direct financial assistance to voluntary organizations, professional associations and educational institutions for research or

information projects on official languages in education. More information on programs supported by Official Languages in Education can be found in the *Annual Report to Parliament by the Secretary of State on His Mandate with Respect to Official Languages*.

Other Programs of Support

Other programs which support specific aspects of post-secondary education include the Canadian Ethnic Studies (CES) Program* and the Canadian Studies Program. The CES provides funding for scholarly research, conferences, fellowships and chairs of study which address issues pertaining to cultural pluralism in Canada and the interrelationship between ethnocultural groups and the institutions of society. The Canadian Studies Program supports the development of a variety of learning materials for use at all educational levels and for the general public.

Research Councils

Council Support, 1990-91[p] ($ millions)	
Research Granting Councils	
Natural Sciences and Engineering Research Council	*459.5*
Medical Research Council	*238.5*
Social Sciences and Humanities Research Council	*84.0*
National Research Council	*55.5*
Total Post-Secondary Support	***837.5***

Federal support to university research is channelled mainly through two types of research council: the research granting councils, which are primarily concerned with support to university-based research and other research-related activities; and the National Research Council, which, although primarily concerned with industry and government-related research, contributes substantially to university research.

Research Granting Councils

The primary objectives of the three research granting councils are to support university-based research and other scholarly activity, and to assist in the provision and development of highly qualified personnel needed to develop Canada's research capacity. In addition to these broad objectives, the sub-objectives of the Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC) include supporting a diversified base of high quality research in the natural sciences and engineering and forging closer links between the university research community and other sectors of the economy. The Medical Research Council (MRC) places special emphasis on technology transfer within the health care system as well as to the private sector. The Social Sciences and Humanities

* Now a responsibility of Multiculturalism and Citizenship Canada.

Research Council (SSHRC) is actively engaged in promoting inter-disciplinary and multisectoral collaboration in the human sciences; in so doing, it encourages the involvement of the university research community, the public and private sectors. The NSERC and the SSHRC also devote a portion of their budgets to strategic research which promotes targeted research in selected areas of national importance. These two Councils identify strategic research areas in conjunction with the academic community, industry and the federal government.

The research granting councils operate at arm's length from the federal government, although they report to Parliament through federal ministers. Proposals received by the Councils are assessed by members of the research community through a peer review system. Scholars and researchers are directly represented on the Councils.

Funding is provided in the form of research grants, training and salary awards*. Research grants are intended primarily to support the direct costs of research, while the overhead costs are generally funded from university operating revenues. Training awards provide direct assistance to students and postdoctoral fellows to support their costs. Salary awards are provided to independent researchers affiliated with a Canadian academic institution. The NSERC provides funding for student research awards and master's and doctoral programs, the SSHRC currently provides funding for doctoral programs, and the MRC provides studentship awards for graduate students undertaking full-time training and research and three-month awards for research training for undergraduates.

National Research Council

While mainly concerned with research for industry and government, the National Research Council (NRC) also provides significant services to the academic community.

In 1990, the NRC launched a new Training Program for Women in Science and Engineering, a three-year undergraduate-level program designed to assist and encourage women to study science and engineering through a combination of grants and work experience. The first 32 successful candidates began their program in September 1991.

The NRC's ongoing interaction with universities includes the Summer Student, Student Cooperative and Guest Worker programs. Other activities involve the assistance of the NRC staff acting as adjunct professors, lecturers and thesis supervisors and receiving graduate students who are doing part of their MSc or PhD programs at the National Research Council. The NRC also contributes to maintaining communication between scholars through mechanisms such as contracting research to university researchers, and the participation of university professors in many of its committees. The NRC's own research facilities are used regularly by university professors and graduate students.

---

* The amounts shown for the research granting councils in this section total $782.0 million. The total for research granting councils in Table 4 includes only research grants; funding directed to students is included in the student assistance section.

Indian Affairs and Northern Development

Departmental Support, 1990-91[r] ($ millions)	
Post-Secondary Student Support Program	*188.9*
Other Programs	*1.1*
Total Post-Secondary Support	***190.0***

A responsibility of the Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND) is the education of registered Indians and Inuit people. The Department's Post-Secondary Student Support Program provides support to Treaty and Status Indians and Inuit to enable them to gain access to post-secondary studies and acquire qualifications to pursue a career. It also contributes to Indian self-government and economic self-sufficiency.

The Post-Secondary Student Support Program provides grants to eligible students for tuition, travel and living costs for college and university studies. In addition, the Program offers incentives, academic achievement, and strategic studies scholarships. Indian authorities currently administer over 70% of the program through contribution agreements with the Department.

The Education Branch of DIAND also funds post-secondary institutions and Indian education organizations for the development and delivery of special programs for treaty and Status Indians; for example, the Saskatchewan Indian Federated College received support for research and development at the university level in respect of Indian education and also for special programs.

Indian bands, affiliated organizations and Inuit communities in Northern Quebec were funded by the Indian and Inuit Management Development Program for needs analysis and the development and delivery of programs to improve their management skills. The Program also funded universities and consultants for the development of management programs.

National Defence

Departmental Support, 1990-91[r] ($ millions)	
Canadian Military Colleges	*124.0*
Subsidized University Education Program	*24.6*
Research and Related Expenditures	*15.0*
Post-Graduate Training Program	*11.3*
Total Post-Secondary Support	***174.9***

National Defence provides support to post-secondary education through assistance to military colleges, research and post-secondary education and training programs.

The Department operates three military colleges: Royal Roads Military College at Victoria, British Columbia; Royal Military College of Canada at Kingston, Ontario; and Collège Militaire Royal at Saint-Jean, Quebec. Each is a university with the right to grant academic degrees and each has its own provincial charter.

National Defence sponsors Subsidized University Education programs for Canadian Forces personnel. The Department of National Defence is committed to the promotion of excellence in its military colleges. An important product of this policy is the Academic Research Program, through which research awards are distributed annually in the fields of the physical sciences, the social sciences and the humanities. In addition, a Post-Graduate Training program is available to officers, to meet specified needs of the Forces.

Canadian International Development Agency

Agency Support, 1990-91[r] ($ millions)	
Research and Related Expenditures	*95.5*
Bilateral Programs	*24.5*
Other Programs	*14.9*
Total Post-Secondary Support	*134.9*

The Canadian International Development Agency (CIDA) is involved in a number of programs related to post-secondary education. CIDA's Canadian Partnership Branch sponsors a number of these. The Educational Institutions program encourages Canadian universities, colleges and allied institutions to join their counterparts in developing countries in projects and programs which will enhance the capability of developing countries to achieve their social and economic objectives. CIDA's Centres for Excellence Program funds joint excellence and research initiatives between Canadian and Third World post-secondary institutions. The Management for Change Program aims to develop innovative ways of strengthening the management capabilities of developing countries. The Public Participation Program is involved in supporting development education activities at many Canadian centres, including centres affiliated with universities.

CIDA also provides scholarships and awards for education and training, both in Canada and abroad, through various programs. These include: the Agency's geographic programs, which are designed to strengthen the capacities of developing countries; the University Initiated Scholarship Program, which provides support to individuals coming to Canada from developing countries; and the Africa 2000 program, which funds scholarships for women. Other programs include the Canadian Fellowship Program for French-Speaking Countries, the CIDA/NSERC Research Associate Awards, and the CIDA Awards for Canadians.

Health and Welfare Canada

Departmental Support, 1990-91[r] ($ millions)	
Research and Related Expenditures	*22.9*
Other Programs	*8.7*
Total Post-Secondary Support	***31.6***

The contributions of Health and Welfare Canada to post-secondary education are directed primarily towards university research. The most important is the National Health Research and Development Program (NHRDP), which provides support for scientific activities to obtain information required by the Department to fulfil its mandate. The NHRDP Training Awards Program fosters a climate conducive to health research, through the training and support of highly qualified individuals who intend to pursue a research career in academic or institutional settings. Fellowships are offered in a variety of research fields closely associated with population-health enquiry.

Health and Welfare Canada also supports post-secondary education through career programs and expense assistance programs to top level athletes to allow them to pursue excellence in sports while maintaining educational or career development.

External Affairs and International Trade Canada

Departmental Support, 1990-91[r] ($ millions)	
Research and Related Expenditures	*19.5*
Commonwealth Scholarship and Fellowship Program	*7.9*
Other Programs	*0.2*
Total Post-Secondary Support	***27.6***

External Affairs and International Trade Canada provides financial assistance to research and other related activities through the Commonwealth Scholarship and Fellowship Program, which enables foreign Commonwealth students of high intellectual promise to receive training at the graduate level in Canada.

The Department also provides assistance to Foreign Service employees to ensure that dependent children of those employees obtain an education approximating as much as possible the standards of education in Canada.

Industry, Science and Technology Canada

Departmental Support, 1990-91[r] ($ millions)	
Canada Scholarship Program	*11.6.*
Research and Related Expenditures	*3.3*
Other Programs	*2.3.*
Total Post-Secondary Support	*17.2*

Industry, Science and Technology Canada (ISTC) supports post-secondary education under two broad headings: Science and Technology programs and Regional Development programs.

Science and Technology Programs

Under its Science and Technology programs, ISTC provides funding for four major initiatives having direct links with post-secondary education. The Canada Scholarships Program provides support to undergraduates in the natural sciences and engineering in the form of scholarships totalling up to $8,000 over four years, with at least 50% of the scholarships awarded to women. The Program was introduced in 1988 to encourage more top students to pursue post-secondary studies in fields considered particularly important to Canada's future economic competitiveness.

The Networks of Centres of Excellence Program supports 15 networks involving 30 universities. Among the objectives of the Program are: stimulating the production of leading-edge fundamental and long-term applied research of importance to Canada; developing and retaining world-class Canadian scientists and engineers in technologies critical to future industrial competitiveness; integrating Canadian research and technology development efforts into national networks with participation and partnership of all sectors of the economy; and developing strong university-industry partnerships to accelerate the diffusion of advanced technological knowledge to industry.

InnovAction is the government's science and technology strategy. It comprises specific major initiatives in support of key science and technology areas, including university research, human resource development and public education in science and technology. ISTC also provides the secretariat for the National Advisory Board on Science and Technology (NABST), chaired by the Prime Minister, which makes recommendations on strengthening science and technology activities in industry, government and the universities. ISTC is providing $10 million over five years (1991-92 to 1995-96) to match private sector and provincial government contributions to the Canadian Institute for Advanced Research (CIAR) which provides salary support to a network of world class Canadian universities and other institutions. This follows ISTC funding of $7 million to CIAR over the previous four years.

The Department is also involved in post-secondary education through its Entrepreneurship Awareness Program (EAP) which funds projects promoting entrepreneurship and encouraging a shift in attitude towards self-employment. Approved projects normally receive a contribution of up to 50% of eligible costs, to a maximum of $50,000.

Regional Development Programs

Under its Regional Development programs, ISTC has managed the Canada/Manitoba Northern Development Agreement (expired in March 1991), and the Canada/Alberta Northern Development Subsidiary Agreement (expired in March 1992). These agreements enabled the federal government to assist in the financing of programs aimed at increasing access to and participation in technical and employment training projects. The focus was to help the residents of northern rural and remote communities to develop business and workplace skills.

The Industrial and Regional Development Program assisted in the establishment and operation of a National Centre for Management Research and Development at the University of Western Ontario. The Centre conducts seminars and research and publishes on themes such as entrepreneurship, women in management, productivity and international business. Funding for this program expired in March 1991.

Energy, Mines and Resources Canada

Departmental Support, 1990-91[P] ($ millions)	
Research and Related Expenditures	*12.1*
Total Post-Secondary Support	***12.1***

Energy, Mines and Resources (EMR) provides assistance to university research through its Research Agreements Program, as well as through contracts and other contributions to universities. In addition, EMR cooperates with the "Groupe de recherche en économie de l'énergie" (GREEN) of Laval University, providing scholarships to those wishing to specialize in the study of economic phenomena related to the energy sector.

Transport Canada

Departmental Support, 1990-91[P] ($ millions)	
Canadian Coast Guard College	*8.6*
Other Programs	*2.3*
Total Post-Secondary Support	***10.9***

Transport Canada operates the Canadian Coast Guard College in Sydney, Nova Scotia. A four-year post-secondary education program in marine navigation and marine

engineering is provided to men and women aspiring to careers as officers with the Canadian Coast Guard Fleet. Support to post-secondary education takes the form of allowances paid to officer-cadets as well as board and lodging and some travelling expenses.

Other Departments and Agencies

In addition to the above programs, over $38 million was provided in support to post-secondary education by various other federal departments and agencies, including the Atlantic Canada Opportunities Agency, Agriculture Canada, the Canadian Science Council, Environment Canada, and Justice Canada.

2.3 Summary of Federal Support

Federal support to post-secondary education is summarized by department and agency in Table 7, in decreasing order of magnitude. In 1990-91, federal cash expenditures in support of post-secondary education totalled $3.78 billion. Of this amount, $1.93 billion took the form of payments to the provinces and territories, consisting of the Established Programs Financing/Post-Secondary Education cash transfer payment ($1.86 billion) and contributions related to post-secondary aspects of the Official Languages in Education ($71.0 million). The federal government spent a further $1.85 billion directly on programs of support to post-secondary education.

The total value of equalized tax transfers for Established Programs Financing was $3.77 billion in 1990-91. Of this amount, $3.43 billion represented the tax foregone by the federal government, while the remaining $341 million represented federal cash payments toward the equalization of these tax points.

Table 7: Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department and Agency, 1988-89 to 1990-91

	1988-89	1989-90	1990-91[r]
CASH EXPENDITURES		- millions of dollars -	
Secretary of State of Canada			
EPF - Cash Transfer Payments	2,227.5	2,166.0	1,861.5
Canada Student Loans Program	297.2	305.9	341.2
Official Languages in Education	84.4	90.8	92.3
Other Programs	3.1	4.0	5.6
Subtotal	2,612.2	2,566.7	2,300.6
Research Councils			
Natural Sciences and Engineering Research Council	358.4	385.2	459.5
Medical Research Council	187.2	201.0	238.5
Social Sciences and Humanities Research Council	68.4	74.9	84.0
Subtotal	614.0	661.1	782.0
National Research Council	47.6	52.9	55.5
Subtotal	661.6	714.0	837.5
Indian Affairs and Northern Development			
Post-Secondary Student Support Program	121.1[a]	146.2	188.9
Research and Related Expenditures	1.2	1.1	1.1
Subtotal	122.3[a]	147.3	190.0
National Defence			
Canadian Military Colleges	96.2	110.2	124.0
Subsidized University Education Program	19.2	22.7	24.6
Research and Related Expenditures	9.4	9.7	15.0
Post-Graduate Training Program	10.9	11.1	11.3
Subtotal	135.7	153.7	174.9
Canadian International Development Agency			
Research and Related Expenditures	92.1	85.2	95.5
Bilateral Programs	21.2[a]	23.4	24.5
Other Programs	7.8[a]	10.2	14.9
Subtotal	121.1[a]	118.8	134.9

(continued)

Source: Cash Expenditures: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, January 1992. Expenditure means cash payments incurred during the fiscal year on a Public Accounts basis, net of recoveries.

Table 7: Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department and Agency, 1988-89 to 1990-91 (continued)

	1988-89	1989-90	1990-91[r]
		- millions of dollars -	
Health and Welfare Canada			
Research and Related Expenditures	19.7	24.6	22.9
Other Programs	6.5	7.1	8.7
Subtotal	26.2	31.7	31.6
External Affairs and International Trade Canada			
Research and Related Expenditures	17.0	18.4	19.5
Commonwealth Scholars Fellowship	8.5	7.9	7.9
Other Programs	0.2	0.2	0.2
Subtotal	25.7	26.5	27.6
Industry, Science and Technology Canada			
Canada Scholarship Program	5.0	9.5	11.6
Research and Related Expenditures	2.8	3.1	3.3
Other Programs	8.8	3.9	2.3
Subtotal	16.6	16.5	17.2
Energy, Mines and Resources Canada			
Research and Related Expenditures	9.3	8.7	12.1
Subtotal	9.3	8.7	12.1
Transport Canada			
Canadian Coast Guard College	8.2	8.4	8.6
Other Programs	1.1	2.3	2.3
Subtotal	9.3	10.7	10.9
Other Departments and Agencies	37.2	41.1	38.7
Total Cash Expenditures	3,777.2[a]	3,835.7	3,776.0
TAX TRANSFERS	3,162.6	3,526.3	3,772.7
TOTAL VALUE OF FEDERAL SUPPORT	6,939.8[a]	7,362.0	7,548.7

Source: Tax Transfers: Department of Finance, Second Interim Adjustment March 6, 1991, for 1988-89; First Interim Adjustment to Advance March 6, 1991, for 1989-90; and Second Adjustment to Advance December 11, 1990, for 1990-91.

Note 1: The total, which includes both tax transfer and expenditure data, has been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada.

Appendix A

Selected Indicators of Post-Secondary Education in Canada

Jean-Paul Côté, Algonquin College

Appendix A

Selected Indicators of Post-Secondary Education in Canada

While the primary purpose of this Report is to provide information on the financing of post-secondary education in Canada, the next few pages offer a different perspective by examining some of the results of this investment. The most commonly used indicator of post-secondary activities is student enrolment, but even more important, perhaps, are the numbers of students completing their studies, as measured by the qualifications awarded each year. Another way to express the contribution of post-secondary education is through information on average levels of schooling of the population. Finally, the impact of schooling on employment and earnings provides an indicator of the economic significance of college and university education.

1 Enrolment in Post-Secondary Education

The number of students enroled in post-secondary institutions in Canada has increased enormously in the past 40 years. In 1990-91, some 1.35 million students, representing 7% of the Canadian population 15 years of age or older, were pursuing post-secondary studies on either a full-time or part-time basis. In 1950-51, this number was just under 90,000, representing less than 1% of the population 15 years of age or older.

As can be seen in Chart A1, the growth took place in two main stages. The 1960s and 1970s saw an escalation in enrolment due to the combination of increasing numbers of young people and a rising rate of participation in post-secondary studies, both in universities and in the newly created college systems of most provinces. The growth since the early 1980's, however, has had other causes.

First, the number of Canadians 24 years of age and older continuing to seek access to post-secondary education is rising. Second, there has been an unprecedented increase in the participation of women in higher education. Since the mid-1970s, the number of women enroled has risen at a rate almost three times higher than that for men, so that by 1990-91 more women than men were enroled at all levels except university graduate studies.

In recent years, participation in post-secondary education by persons with disabilities has also increased, though it remains below that of the general population. In 1986, 26.1% of persons with disabilities age 15 and over had participated in some post-secondary education, compared to 39.8% for all Canadians in this age group.

Chart A1: Post-Secondary Enrolment by Level and Registration Status, Canada, 1950-51 to 1990-1991[P]

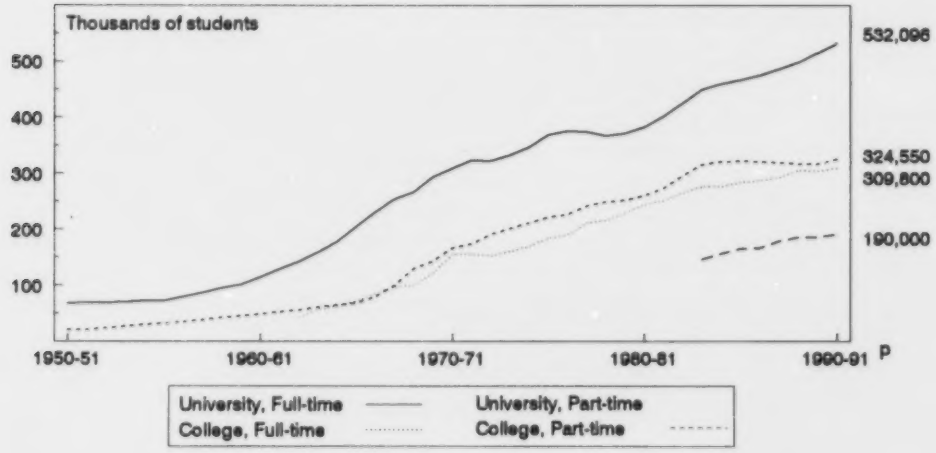

Table A1 provides information on university and college enrolments in the provinces and territories over the past 20 years. During this time, full-time enrolment doubled in Quebec and Newfoundland, while Alberta and Ontario saw increases of more than 80%. At the national level, enrolment rose 80%, from approximately 476,000 to 857,000.

As shown in Table A2, some half-million students are enroled on a part-time basis, representing over one third of all post-secondary students. In Quebec, half of all students at the university level are part-time students, while in British Columbia, 57% of students at the college level are enroled on a part-time basis.

Table A1: Full-Time Post-Secondary Enrolment by Type of Institution, Canada, Provinces and Territories, 1970-71 to 1990-91

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yuk.	N.W.T.	Canada
University													
1970-71	6,378	1,755	15,626	10,580	62,113	121,115	16,941	14,814	29,524	30,623	--	--	309,469
1975-76	6,181	1,463	18,311	11,167	76,774	159,701	18,730	14,350	32,189	32,196	--	--	371,062
1980-81	6,741	1,321	18,202	11,252	90,932	160,216	16,565	14,584	31,220	31,584	--	--	382,617
1985-86	10,352	1,768	23,582	14,918	113,314	185,016	20,344	19,460	42,756	35,799	--	--	467,309
1990-91[1]	12,534	2,534	27,002	16,895	124,669	216,414	19,698	21,640	48,614	42,096	--	--	532,096
College Level													
1970-71	1,420	350	2,855	2,698	74,376	54,399	3,377	2,151	11,443	13,010	--	--	166,079
1975-76	1,964	708	2,477	1,309	117,663	59,640	3,046	2,397	15,263	16,579	--	--	221,046
1980-81	2,225	820	2,919	1,888	135,405	75,780	3,459	2,412	17,900	17,953	--	--	260,761
1985-86	2,967	959	2,932	2,462	164,218	94,574	3,819	3,012	24,120	22,928	88	133	322,212
1990-91[1]	3,760	1,000	2,620	2,600	154,300	98,300	3,910	3,370	27,130	27,110	170	280	324,550
Total University and College Level													
1970-71	7,798	2,105	18,481	13,278	136,489	175,514	20,318	16,965	40,967	43,633	--	--	475,548
1975-76	8,145	2,171	20,788	12,476	194,437	219,341	21,776	16,747	47,452	48,775	--	--	592,108
1980-81	8,966	2,141	21,121	13,140	226,337	235,996	20,024	16,996	49,120	49,537	--	--	643,378
1985-86	13,319	2,727	26,514	17,380	277,532	279,590	24,163	22,472	66,876	58,727	88	133	789,521
1990-91[1]	16,294	3,534	29,622	19,495	278,969	314,714	23,608	25,010	75,744	69,206	170	280	856,646

Sources: Statistics Canada, special tabulations produced by the Education, Culture and Tourism Division.

Statistics Canada, *Historical Compendium of Education Statistics*, cat. 81-568, Tables 21, 22 and 25.

Note 1: Estimates from *Advance Statistics of Education 1991-92*, Statistics Canada, cat. 81-220.

Table A2: Part-Time Post-Secondary Enrolment by Type of Institution, Canada, Provinces and Territories, 1985-86 to 1990-91

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yuk.	N.W.T.	Canada
University													
1985-86	4,624	781	6,843	4,521	115,516	96,845	14,064	8,649	17,337	15,727	--	--	284,907
1986-87	4,690	685	6,921	4,936	117,799	95,714	14,595	9,250	17,299	15,608	--	--	287,497
1987-88	5,097	753	7,265	4,923	118,658	98,569	14,775	9,001	17,782	17,689	--	--	294,512
1988-89	4,748	813	7,917	5,152	124,319	101,523	15,055	9,213	19,455	17,997	--	--	306,192
1989-90	4,348	850	8,282	5,473	122,443	102,721	15,650	9,056	17,115	18,684	--	--	304,622
1990-91[1]	4,607	899	8,371	5,500	121,282	105,504	16,162	9,810	17,963	19,433	--	--	309,531
College Level													
1985-86	11	--	442	62	60,123	66,454	94	200	7,660	29,880	182	76	165,184
1986-87	72	--	521	51	55,410	73,061	110	103	7,547	29,218	137	102	166,332
1987-88	179	--	537	26	56,876	76,498	2,126	524	8,143	32,503	338	139	177,889
1988-89	194	--	353	19	62,186	76,076	1,961	533	8,551	34,658	709	113	185,353
1989-90	236	--	284	54	61,724	75,244	1,727	619	9,401	36,664	600	277	186,830
1990-91[1,2]													190,000
Total University and College Level													
1985-86	4,635	781	7,285	4,583	175,639	163,299	14,158	8,849	24,997	45,607	182	76	450,091
1986-87	4,762	685	7,442	4,987	173,209	168,775	14,705	9,353	24,846	44,826	137	102	453,829
1987-88	5,276	753	7,802	4,949	175,534	175,067	16,901	9,525	25,925	50,192	338	139	472,401
1988-89	4,942	813	8,270	5,171	186,505	177,599	17,016	9,746	28,006	52,655	709	113	491,545
1989-90	4,584	850	8,566	5,527	184,167	177,965	17,377	9,675	26,516	55,348	600	277	491,452
1990-91[1,2]													499,531

Sources: Statistics Canada, special tabulations produced by the Education, Culture and Tourism Division.

Statistics Canada, *Historical Compendium of Education Statistics*, cat. 81-568, Tables 21, 22 and 25.

Note 1: Estimates from *Advance Statistics of Education 1991-92*, Statistics Canada, cat. 81-220.

Note 2: Part-time college enrolment not available by province/territory - Estimates available for Canada only.

At the international level, Canada and the United States lead the developed countries in post-secondary enrolment. Numbers of full-time and part-time post-secondary students represent more than 60% of the population between 20 and 24 years of age in these two countries, while the figure is below 40% in most other developed countries.

Chart A2: Post-Secondary Enrolment as a Proportion of the 20–24 Age Group, Canada and Twelve Other Developed Countries, 1988

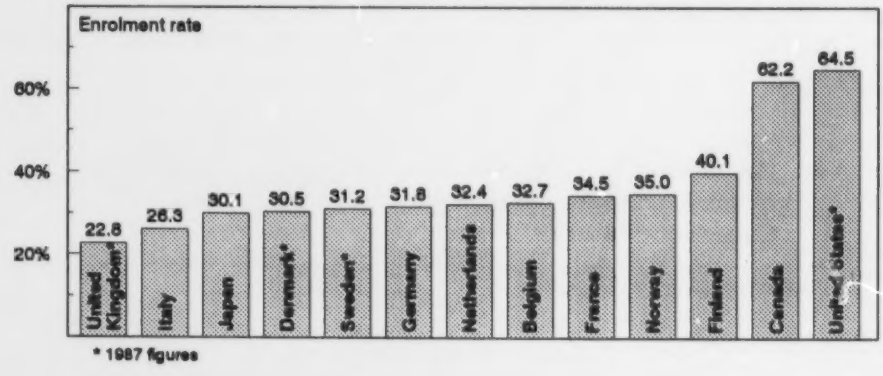

2 Certificates, Diplomas and Degrees Granted

Chart A3 shows that, like enrolment, the number of certificates, diplomas and degrees granted each year by post-secondary institutions has nearly doubled in the last twenty years, from approximately 120,000 in 1970 to 227,000 in 1989. Some 90% of the qualifications granted are at the undergraduate university level and at the college level. Over half of these qualifications are granted to women; however, women are still outnumbered by men at the graduate level, receiving 45% of the master's degrees and 30% of the doctorates.

Chart A3: Diplomas, Certificates and Degrees Granted by Post-Secondary Institutions, Canada, 1970 to 1989

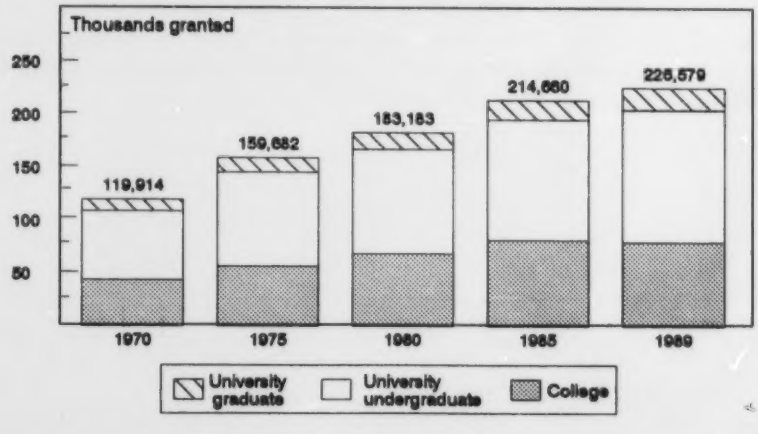

Many Canadian students choose courses of study which allow them to obtain professional qualifications in disciplines such as education, administration, commerce and business, health sciences, engineering and applied science, or law. Almost three quarters of technical training diplomas at the college level and approximately one half of university degrees are awarded in these fields of study.

The number of college diplomas and university degrees awarded in engineering, applied sciences, mathematics and physical sciences increased 88% between the mid-1970s and the mid-1980s, but then decreased slightly (see Chart A4). Moreover, the number of students enroled in these fields of study has dropped somewhat in recent years, and this may lead to a further decline in the number of graduates.

Chart A4: Post-Secondary Qualifications Awarded in Engineering, Applied Sciences, Mathematics and Physical Sciences, Canada, 1975 to 1989

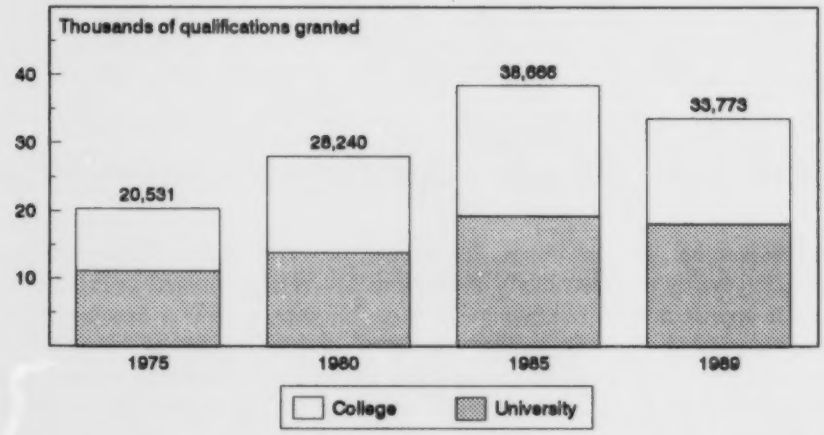

As Chart A5 shows, we lag behind the United States in these fields. In Canada, approximately 15 university degrees were granted in engineering and applied science and 13 in mathematics and physical sciences for every 10,000 Canadians between 20 and 34 years of age. In the United States, these figures were higher, with approximately 20 degrees granted in engineering and applied science and 15 granted in mathematics and physical sciences.

Chart A5: University Degrees Granted in Engineering, Applied Sciences, Mathematics and Physical Sciences per 10,000 Inhabitants Aged 20 to 34, Canada and the United States, 1988

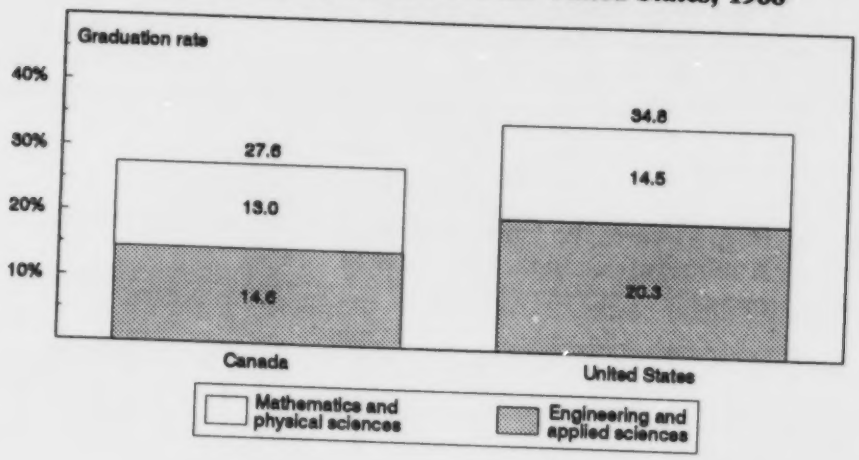

3 Level of Schooling in Canada

The massive efforts made in Canada in the field of education since the early 1960's have resulted in a gradual increase in the level of schooling of the general population. Chart A6 shows that the average number of years of schooling increased by 2.6 over a 25-year period, from 9.6 in 1961 to 12.2 in 1986. As might be expected, the increase was even greater for the 25-44 age group: their average level of schooling increased by 2.8 years.

Chart A6: Level of Schooling of Canadians, by Selected Age Groups, 1961 to 1986

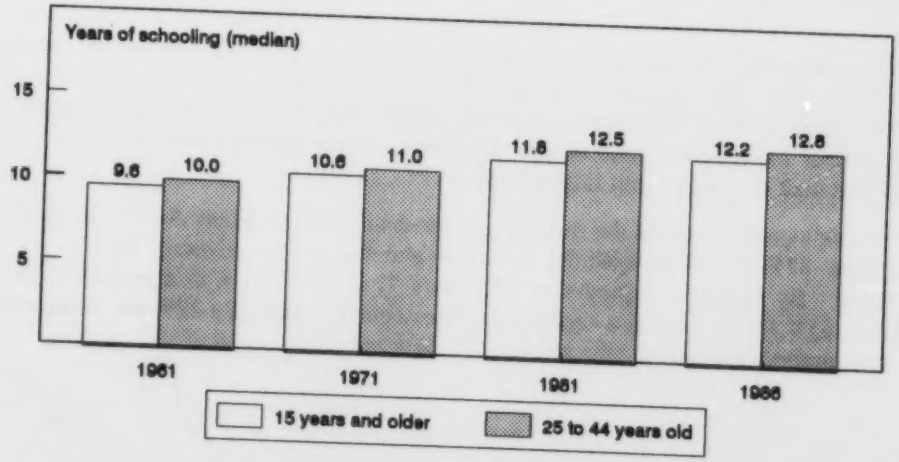

During this same period, the proportion of Canadians with a very high level of schooling increased considerably. As Chart A7 shows, approximately 11% of Canadians had a university degree in 1986, while in 1951 only 2% had achieved such a qualification. In 1986, a further 30% of the population had pursued post-secondary studies but had not obtained a university degree. There was during this period a corresponding drop in the number of people with low levels of education; by 1986, only 21% of the adult population had not studied beyond Grade 9, as compared to over half the adult population in 1951.

Chart A7: Proportion of the Population Aged 15 and over by School Attainment, Canada, 1951 to 1986

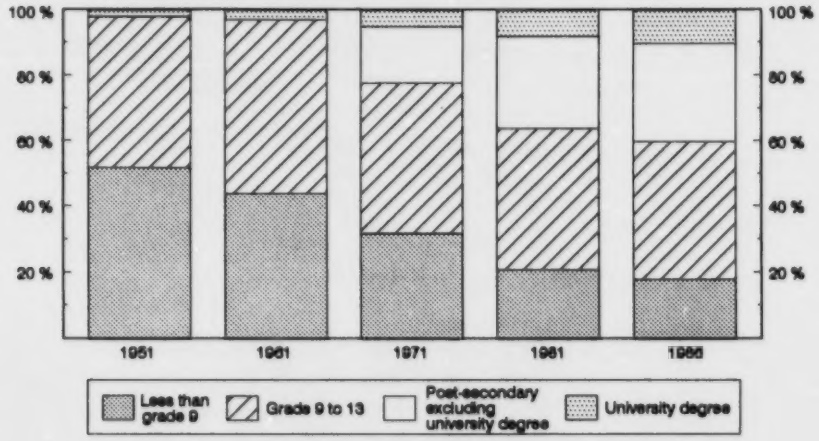

4 The Labour Force

Important indicators for the success of any type of education or training are the labour market outcomes for the individual and society, particularly employment rates and income. Well educated people generally have better jobs, a higher rate of participation in the labour force, lower rates of unemployment, higher salaries, and better working conditions than do people with little education.

Taking employment rates as the indicator, it can be seen from Chart A8 that in March 1991 over 82% of adults aged 25 and over and holding a university degree were employed. By contrast, employment rates were 72% for those with a post-secondary diploma, 65% for those with a secondary school diploma, and only 27% for those with less than grade 9 education.

Chart A8: Proportion of Canadians Employed, by Selected Age Groups and School Attainment, Canada, March 1991

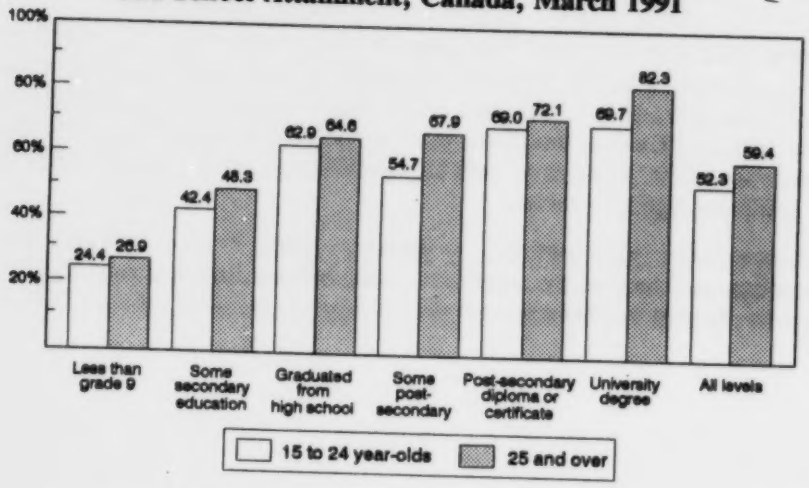

Educated Canadians typically have higher salaries than Canadians with less schooling, as Chart A9 clearly shows. While income rises with age for all levels of education, university graduates make particularly strong gains as they progress through their careers.

Chart A9: Average Annual Employment Income of Canadians who Worked Full-time During the Entire Year, by School Attainment, Canada, 1985

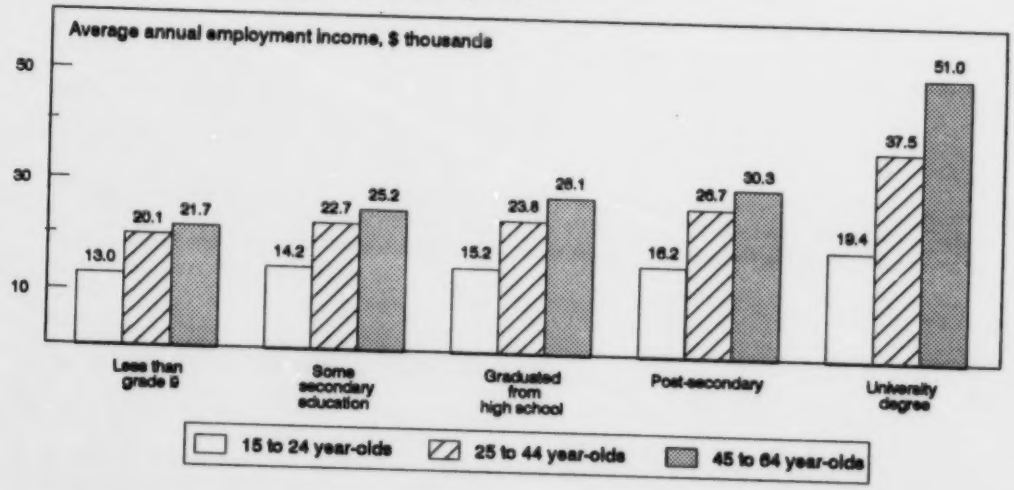

5 Conclusion

The selected indicators presented here provide some insight into the results of the Canadian investment in higher education. More and more Canadians attend university or college every year, and the numbers graduating with a diploma or degree are also increasing steadily. Once in the labour market, those with higher levels of education have a clear advantage, in terms of both employment and income, an advantage which tends to persist throughout a career.

These trends are expected to continue. As the economy becomes increasingly dependent on information and technology, employers will demand higher levels of skill and knowledge on the part of workers.

DATA SOURCES FOR CHARTS

Chart A1:

Statistics Canada, *Historical Compendium of Education Statistics*, Catalogue No. 81-568; *Universities: Enrolments and Degrees*, Catalogue No. 81-204; *Advance Statistics of Education 1991-92*, Catalogue No. 81-220; and *Education Culture and Tourism Division, Post-Secondary Education Section, special tabulations*. College data for 1950-51 are those of 1951-52.

Chart A2:

U.S. Department of Education, *Digest of Education Statistics-1990*, Tables 14 and 157. UNESCO, *Statistical Yearbook 1990*, (Table 3.2). Data include both full-time and part-time enrolments. U.S. data were calculated by dividing total post-secondary enrolments by an estimate of the population 20 to 24 years of age.

Chart A3:

Statistics Canada, *University: Enrolments and Degrees*, Catalogue No. 81-204; *Education in Canada*, Catalogue No. 81-229; *Community Colleges and Related Institutions*, Catalogue no. 81-222. College data for 1989 are those of 1987-88.

Chart A4:

Statistics Canada, *University: Enrolments and Degrees*, Catalogue No. 81-204; *Education in Canada*, Catalogue No. 81-220; *Community Colleges and Related Institutions*, Catalogue No. 81-222. College data for 1975 are those of 1975-76; data for 1989 are those of 1987-88.

Chart A5:

Adapted from Statistics Canada, *Education in Canada*, Catalogue No. 81-220; Demography Division, Population Estimate Section, Intercensal data. U.S. Department of Education, *Digest of Education Statistics 1990*.

Chart A6:

Statistics Canada, *Census Canada 1986, Population and characteristics - Schooling and major fields of study*, Catalogue No. 93-110; *Historical tables for Census Education Data 1971, 1976 and 1981* and special tabulations produced 1961 data.

Chart A7:

Adapted from *Statistics Canada, Census of Canada 1961, Population*, Catalogue No. 92-557; *Census of Canada 1971, Population*, Catalogue No. 92-743; *Census of Canada 1986, Summary tabulations of labour force, mobility and schooling*, Table SCB601; and special tabulations produced for the Department of the Secretary of State, December 1986.

Chart A8:

Statistics Canada, *The Labour Force-March 1991*, Catalogue No. 71-001.

Chart A9:

Adapted from Statistics Canada, *The Nation-Employment Income by Occupation*, Census of Canada 1986, Catalogue No. 93-116.

Appendix B

Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in this Report

Julie Giroux, Collège de l'Outaouais

Appendix B

Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in This Report

The activities involved in post-secondary education are highly complex and do not lend themselves to precise statistical definition. This is particularly true in Canada, where the existence of twelve independent systems of education beyond the high school level in the provinces and territories leads to the diversity of organizational arrangements and institutions described in Chapter II of this Report. To find the common elements in these systems and to gather data that can be compared as well as aggregated for Canada as a whole are challenges that have faced Statistics Canada for many years.*

In the Act which preceded the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977*, post-secondary education was defined as including all studies: requiring for admittance a level not lower than junior matriculation; not less than 24 weeks' duration; and certified by the province as being at a post-secondary level. Junior matriculation was defined as recognized by the province, i.e., Grade 12 or the equivalent in Prince Edward Island, New Brunswick, Ontario and British Columbia, and Grade 11 or the equivalent in the other provinces. These provisions were superseded by the 1977 Act, currently in effect, which does not provide a definition of post-secondary education. Accordingly, the present Report uses the Statistics Canada definition of post-secondary education—an exception being in the reporting of federal cash and tax transfers in support of post-secondary education under the Established Programs Financing arrangements. In the present Report, the Secretary of State has added tax and cash transfer data to arrive at total federal support to post-secondary education. Statistics Canada reports these transfers but does not add cash and tax transfers, nor does it relate these contributions to a specific definition of post-secondary expenditures or activities.

* Statistics Canada is working closely with provincial and territorial governments through the Council of Ministers of Education, Canada, in reviewing its definitions and data sources for education statistics.

1 Defining the Post-Secondary Education System

1.1 Post-Secondary Level Education Programs

The Statistics Canada methodology allocates all education in Canada to one of three levels: elementary-secondary, trade/vocational or post-secondary. This Report focuses on those programs which are classified as post-secondary.

Provincial definitions of post-secondary education vary widely, as do the entrance requirements and durations of apparently similar programs. For this reason, Statistics Canada applies a standard definition to provincial systems to permit reasonable comparability from province to province.

In the Statistics Canada classification system, post-secondary education programs are those which meet the following criteria:

- the normal entrance requirement is high school completion;
- the program is one year or more in duration;
- the program leads to a certificate, diploma, or degree; and
- the program is not classified as trade/vocational.

Thus, post-secondary education programs prepare students for occupations beyond the skilled trades/vocational level. In addition to university programs, these post-secondary programs include the technical and applied arts and sciences and university transfer programs of non-university institutions.

A program classified as post-secondary education must have a normal entry requirement that the student successfully complete the secondary level. This is the standard criterion specified by United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) and accepted by the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD).

As noted above, the post-secondary classification excludes those programs which are classified as trade/vocational. These programs (with exceptions in some provinces) normally do not require high school completion for admission and are less than one year in duration. Trade and vocational programs are differentiated according to the following criteria:

- Trades programs are those recognized by the Interprovincial Standards Program Coordinating Committee (ISPCC), established by the provinces to provide formal recognition to trade training and apprenticeship programs.
- Vocational programs do not involve a period of apprenticeship, and lead to careers not officially recognized by the provinces as trades. They are not categorized as post-secondary education, regardless of entrance requirements, and they prepare students for occupations where the emphasis is on manipulative skills and on the performance of well-defined or well-established procedures.

1.2 Institutions

Within the post-secondary education level, programs are offered by two distinct categories of institutions: universities and college-level institutions.

Universities

The university category includes all public or private degree-granting institutions and their affiliates. Since almost all university programs satisfy the Statistics Canada definition of post-secondary education, the entire range of activities of all universities is regarded as post-secondary. No attempt is made to identify the few activities within universities which might not qualify as post-secondary education.

College-Level Institutions

The college-level category includes all public or private institutions that deliver post-secondary education programs without granting degrees. This category includes community colleges (CEGEPs, CAATs, technical institutes, agriculture colleges, schools of art, etc.), teachers' colleges, and regional and hospital nursing schools.

College-level institutions in many provinces also provide programs at the trades level and in some cases at the secondary level. The post-secondary education statistics include only the post-secondary education programs as defined above.

2 Post-Secondary Education Funding Data

2.1 Total Expenditures

The Table and Chart in Chapter III of this Report depict the total expenditures on post-secondary education in Canada. Included are the operating, capital and sponsored research expenditures of universities and college-level institutions, together with government spending on student aid and other departmental administrative programs.

In order to gather the expenditure data for universities, Statistics Canada conducts an annual joint survey in cooperation with the Canadian Association of University Business Officers (CAUBO), with a separate survey conducted for non-CAUBO universities. The universities assign all their revenues and expenditures into a series of funds. These funds are: (1) general operating; (2) special purpose and trust; (3) sponsored research; (4) ancillary enterprise; and (5) plant. All university revenues are credited to one of these funds and each expenditure is deducted from a fund according to its purpose.

A similar Statistics Canada survey gathers financial statistics of college-level institutions. A questionnaire identifies revenues and expenditures of operating and capital funds of community colleges and public vocational schools. It also identifies expenditures by level as secondary, post-secondary, vocational, and adult education programs.

An annual survey of health care facilities/hospitals from the Health Division of Statistics Canada provides information regarding direct instruction expenditures on paramedical education in hospitals.

2.2 Provincial and Territorial Government Support

The Tables in Chapter IV on provincial and territorial government expenditures in support of post-secondary education show details of total spending in two categories: (1) Institutional and Related Support; and (2) Scholarships and Student Aid.

2.2.1 Institutional and Related Support

This expenditure category includes the total of support which provincial/territorial governments provide to post-secondary education institutions plus other spending of provincial/territorial departments in support of post-secondary education.

Institutional Support

The following types of expenditures of universities and colleges are supported by provincial/territorial grants to the institutions:

- operating expenditures;
- sponsored research; and
- capital expenditures.

These expenditures include direct instruction expenditures on paramedical education in hospitals.

Related Support

This element corresponds to the type of expenditure which Statistics Canada calls "Other (Departmental)." It contains the following items:

- provincial/territorial government departmental administration;
- recoveries from the federal government of provincial expenditures;
- interprovincial transfers made by provincial governments to institutions in other jurisdictions, to support the cost of educating students out-of-province; and
- statistical adjustments.

2.2.2 Scholarships and Student Aid

This expenditure category includes provincial/territorial expenditures on scholarships and aid programs for students at the post-secondary education level. In the case of student loans, only the cost to government, not the value of the loan, is counted.

2.2.3 Sources of Provincial/Territorial Expenditure Data

Data on provincial/territorial government spending in support of post-secondary education are gathered directly from the Public Accounts, Budget Estimates, and other related annual reports. Statistics Canada then undertakes a detailed compilation of these expenditures according to its own set of definitions and methodologies. These compilations are thereafter submitted to provincial/territorial officials for their input and comments; the results of this consultation process are released on Statistics Canada's CANSIM database. It should be noted that certain adjustments to the data submitted by the provinces and territories have been made by Statistics Canada to respect definitions and methodology. Consequently, data contained in the Statistics Canada base may differ from those compiled by the various jurisdictions. For instance, to respect the Statistics Canada standards, data from the most recent Quebec public accounts have been adjusted as follows:

- expenditures by the Solicitor General and Justice Department relating to the training of police officers have been excluded;
- expenditures by the Department of Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu relating to the training at the trade/vocational level have been excluded;
- interest payments under the Government and Public Employees Retirement Plan (GPERP) have been excluded;
- gross expenditures under the Quebec Student Loans Plan have been netted out from: i) the alternative payments received from the federal government under the Canada Student Loans Programs, and ii) amounts of scholarships and loan interests redeemed by students to the Quebec government; and
- costs related to paramedical education in hospitals have been added.

Unless otherwise specified, data for 1988-89 and 1989-90 are actual data, based on provincial and territorial Public Accounts. The 1990-91 data are preliminary, derived by Statistics Canada from provincial and territorial Budget Estimates and consultations with provincial officials.

2.3 Municipal Government Support

Some municipal governments provide support directly to institutions. Data on this support are obtained from regular institutional surveys and from special requests and estimates from provincial governments.

2.4 Federal Government Support

The tables in Chapter V show details of federal support to post-secondary education. The term "federal support" is defined to include both federal government expenditures and federal tax revenues foregone under Established Programs Financing (EPF) in relation to post-secondary education.

Federal support is presented by type of support in Section 1 and by source in Section 2.

2.4.1 Federal Support by Type

Chart 2 and Table 4 show federal support according to the following six categories:

- Established Programs Financing: includes both cash and tax transfers to provincial and territorial governments in respect of post-secondary education.

- Aid to University Research: includes contributions from the federal government directly to universities for research with the exception of:
  - amounts directed to individuals for education support, which are reported as student assistance; and
  - administration expenses, which are reported under miscellaneous support.

- Student Assistance: includes all spending, net of recoveries directed to individuals participating in post-secondary education programs. Expenditures of the Canada Student Loans Program (CSLP) include the alternative payments to Quebec and the Northwest Territories, but do not include federal administration expenses, which are reported under miscellaneous support. Student assistance also includes spending by the Research Granting Councils and, Industry Science and Technology Canada directed to students for education support.

- Federal Post-Secondary Schools: includes federal expenditures incurred directly for the operation of federal educational institutions at the post-secondary level.

- Official Languages in Education: includes contributions to provinces, territories, students and associations under the Official Languages in Education Program at the post-secondary level only. Costs associated with the administration of the Program are reported under the miscellaneous support category.

- Miscellaneous support: includes all post-secondary education program expenditures not reported in any other category and any expenditures specifically identified as administration expenses, such as administration expenses of the Official Languages in Education Program, the research granting councils and the CSLP.

2.4.2 Federal Support by Source

Tables 5, 6 and 7 in Section 2 of Chapter V present federal government support by source.

Table 5 shows the EPF entitlements for post-secondary education by province and territory as calculated by the Department of Finance.

Table 6 reports the actual amounts which were paid to the provincial and territorial governments under EPF in the respective fiscal years. These amounts differ from those presented in Table 5 because of the inclusion of prior years' adjustments.

Table 7 shows other federal support by department and agency. Expenditures in support of university research, student assistance and miscellaneous support are grouped together and presented by program for the various departments and agencies. Expenditures referred to as "Research and Related Expenditures" include research and development grants, fellowships, contracts, education support, administration expenditures, and other related scientific activities of the department/agency specified.

2.4.3 Sources of Federal Expenditure Data

Data on federal expenditures in support of education are collected from federal departments and agencies by Statistics Canada in an annual survey called the Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education (FEDEX). For the purpose of this Survey, the federal government is defined to include all agencies listed in Schedules A and B of the *Financial Administration Act* and Parts 1 and 2 of the *Public Service Staff Relations Act*. Expenditure means cash payments incurred during the fiscal year on a Public Accounts basis, net of recoveries. The results of this survey are available from the Education, Culture and Tourism Division, Statistics Canada. The data for 1988-89 and 1989-90 are actual; the 1990-91 data are preliminary.

Data on EPF cash entitlements and tax transfers are from booklets published by the Federal-Provincial Relations Division, Department of Finance, Canada, which record the calculation of EPF payments. The data for 1988-89, 1989-90 and 1990-91 are preliminary.

The legislation authorizing EPF payments does not contain a definition of "post-secondary education," and Statistics Canada does not record EPF transfers to provinces under its own definition of post-secondary education. For the purposes of this Report, the EPF data are aggregated with Statistics Canada data when presenting total federal support to post-secondary education.

2.5 Private Sources of Funds

In addition to government support, post-secondary education institutions also receive funds from the following private sources:

- student tuition and other fees; and
- contributions or funding from other sources, such as private sector donations and investment income.

Any surplus or deficit in the operation of an institution is also included in this category. Data for non-governmental sources of funds are identified from regular institutional surveys and are estimated according to projected enrolment data.

2.6 Consolidation of the Financial Data

When Statistics Canada receives all the financial input data for one year from universities, colleges, and federal and provincial/territorial governments, a consolidation of the financial data is performed to permit calculation of a total amount for spending on post-secondary education. Since there are transfers of funds between the institutions and governments in the system, this consolidation exercise presents special problems: institutions often operate on different fiscal years from those of governments; and funds received in a fiscal year may not be spent in that year. Transfers are netted out to eliminate double counting. Financial flows are allocated by level of education, by province, and by type of expenditure. Where possible, the sources of funds for each expenditure type are identified. The difficulties inherent in this process mean that it is not always possible to reconcile in detail the amounts reported with the audited financial statements of governments or institutions; however, at the aggregate level, care is taken to ensure that the amounts can be reconciled with public accounts or financial statements.

A further adjustment for interprovincial transfers is required when the results of Statistics Canada's surveys of institutions are aggregated by province. The total for any given province is the sum of expenditures of all institutions in that province, regardless of the source of funds; however, some institutions receive support indirectly through interprovincial transfers from a province other than the one in which they are located. In this case, Statistics Canada deducts the amount of the transfer from the expenditures of the province receiving the transfer, and adds it back to the spending of the provincial government from which it came. In performing this adjustment, Statistics Canada utilizes the "Other Departmental Expenditures" category for the required additions and subtractions.

The results of this consolidation process are released on Statistics Canada's CANSIM database.

3 Enrolment Data

Enrolment data represent the number of students registered and attending post-secondary education programs during each academic year. Statistics Canada classifies students by social, economic, and educational variables. For this Report, post-secondary education students are classified by type of institution (universities and the post-secondary education portion of college-level institutions), by province and territory, and according to whether the student's registration status is part-time or full-time. As there is no commonly accepted definition of a part-time student, Statistics Canada reports full-time or part-time registration status as supplied by each reporting institution.

Statistics Canada gathers university enrolment data using two separate surveys: one early in the year to capture initial enrolments and the other in mid-year to finalize the data. These surveys cover all universities and produce a database called the University Student Information System (USIS), from which special tabulations of data may be requested.

Full-time university enrolment data are available by province from 1920 onward, and part-time university enrolment data are available from 1962.

College-level enrolment data represent the results of a fall survey of the institutions by Statistics Canada. The data are recorded in a machine-readable database called the Community College Student Information System (CCSIS). Full-time college-level enrolment data are available by province from 1955, and part-time college-level enrolment data are available from 1983. The enrolment in post-secondary education programs presented in this Report represents the college students registered in post-secondary level programs only (see Section 1.1 of this Appendix), and not the total student body of college-level institutions.

The results of these surveys are available on Statistics Canada's CANSIM database. The data for all years are final.

Appendix C

Additional Information Provided by Provincial and Territorial Governments

Brenda Greer, Algonquin College

Appendix C

Additional Information Provided by Provincial and Territorial Governments

Data in this Appendix are presented from the perspective of the specific provincial and territorial government, applying the definitions utilized by that government. These data, therefore, are on a different basis from data provided in the body of the report, which are based on the Statistics Canada definition of post-secondary education.

The province of New Brunswick has provided the following documentation, to be included in the Report to Parliament on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada.*

Table C: Data Provided by the Province of New Brunswick

Post-Secondary Education in New Brunswick

	1988-89			1989-90			1990-91		
	Expenditures[1]	Enrolments		Expenditures[1]	Enrolments		Expenditures[1]	Enrolments	
	($'000)	Full-Time	Part-Time	($'000)	Full-Time	Part-Time	($'000)	Full-Time	Part-Time
University Sector[2]	139,260	15,592	5,130	135,068	16,047	5,448	144,130	16,754	5,462
College Sector[3]	75,522	16,891[4]	35,295	94,227	19,723[4]	38,726	107,978	20,055[4]	34,937
Scholarships/Student Aid	13,435	--	--	15,077	--	--	16,567	--	--
Total	**228,217**	**32,483**	**40,425**	**244,372**	**35,770**	**44,174**	**268,675**	**36,809**	**40,399**

Source: Department of Advanced Education and Training, New Brunswick.

Table C1 illustrates provincial expenditures and enrolment patterns for the post-secondary education sector in New Brunswick based on the provincial government's definitions and structures.

Note 1: Includes ordinary and capital expenditures.

Note 2: Includes expenses and enrolments for the Maritime Forest Ranger School.

Note 3: Includes expenses and enrolments—School of Fisheries, Caraquet; Schools of Nursing; New Brunswick Craft School; and Language Training Centre.

Note 4: In the College Sector, full-time training is training which is five or more consecutive days in duration and six instructional hours per day.

Tableau C : Données fournies par le Nouveau-Brunswick

L'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick

	1988-1989			1989-1990			1990-1991		
	Dépenses[1]	Inscriptions		Dépenses[1]	Inscriptions		Dépenses[1]	Inscriptions	
	(000 $)	Temps complet	Temps partiel	(000 $)	Temps complet	Temps partiel	(000 $)	Temps complet	Temps partiel
Secteur universitaire[2]	139,260	15,592	5,130	135,068	16,047	5,448	144,130	16,754	5,462
Secteur collégial[3]	75,522	16,891[4]	35,295	94,227	19,723[4]	38,726	107,978	20,055[4]	34,937
Bourses d'études - Aide aux étudiants	13,435	--	--	15,077	--	--	16,567	--	--
Total	**228,217**	**32,483**	**40,425**	**244,372**	**35,770**	**44,174**	**268,675**	**36,809**	**40,399**

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, Nouveau-Brunswick.

Le tableau C1 trace le profil des dépenses provinciales et des inscriptions dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, en fonction des définitions et des structures du gouvernement provincial.

Nota 1 : Le total comprend les dépenses ordinaires et d'immobilisations.

Nota 2 : Les données comprennent les dépenses et les inscriptions relatives à l'École des gardes-forestiers des Maritimes.

Nota 3 : Les données comprennent les dépenses et les inscriptions relatives à l'École des pêches de Caraquet, aux écoles infirmières, à l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et au Centre de formation linguistique.

Nota 4 : Au secteur collégial, on désigne par formation à temps complet toute formation qui se donne pendant au moins cinq jours consécutifs à raison de six heures par jour.

Secrétariat d'État du Canada
Department of the Secretary of State of Canada

Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Rapport au Parlement, 1990-1991

Canada

Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Rapport au Parlement, 1990-1991

SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE RAMON JOHN HNATYSHYN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET COMMANDANT EN CHEF DU CANADA

QU'IL PLAISE À SON EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence ainsi qu'au Parlement du Canada le rapport annuel sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada* pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1991.

Ce rapport est soumis à Votre Excellence conformément aux dispositions de l'article 21(1) de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de mon profond respect.

Le Secrétaire d'État du Canada,

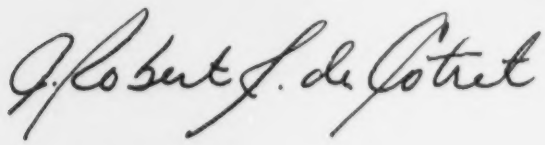

Robert R. de Cotret

Avant-propos

C'est avec plaisir que je présente au Parlement et à la population canadienne le septième rapport annuel du Secrétaire d'État sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada*. Ce rapport rend compte de l'aide financière accordée par les gouvernements aux collèges et universités ainsi qu'aux étudiants et aux chercheurs du Canada en 1990-1991.

L'enseignement postsecondaire a connu des défis importants au cours des dernières années. Le nombre d'inscriptions dans les collèges et les universités a continuellement augmenté, alors que la situation fiscale limitait la disponibilité des ressources financières. Notre société s'attend de plus en plus à ce que nos systèmes d'enseignement postsecondaire soient à même de transmettre le haut savoir et les compétences spécialisées et de soutenir la recherche, éléments nécessaires au développement économique et social du Canada. Les défis qu'engendre la compétitivité mondiale accrue confirment plus que jamais le besoin d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

Dans son Initiative de la prospérité, le gouvernement fédéral souligne tout particulièrement l'importance du développement des ressources humaines pour assurer la compétitivité du Canada dans les années à venir; la question est clairement exposée dans l'un des principaux documents de consultation : *Bien apprendre... Bien vivre*. Si nous aspirons à devenir une société qui «valorise le savoir», il nous faudra, entre autres priorités, veiller à assurer l'accès à la formation continue aux Canadiens et aux Canadiennes, y compris à ceux et à celles qui, jusqu'ici, ont toujours été sous-représentés, comme les personnes handicapées ou qui ont de faibles revenus.

Ce rapport permettra au lecteur, je l'espère, de mieux comprendre la nature de notre investissement collectif dans l'enseignement supérieur et d'apprécier son importance pour notre avenir.

Le Secrétaire d'État du Canada,

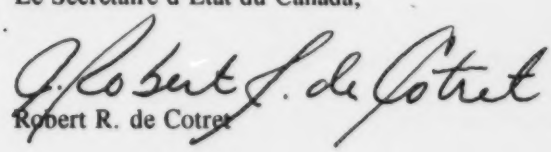

Robert R. de Cotret

Symboles

Explication des symboles employés :

R	données révisées
P	chiffres préliminaires
--	chiffres n'ayant pas lieu de paraître

Nota : les totaux dans les tableaux ont été arrondis.

Nous tenons à remercier M. Jean-Denis Charbonneau du Collège de l'Outaouais (Hull) et M. Fred Krauter de l'Algonquin College (Ottawa) pour leur soutien aux étudiants qui ont réalisé les photographies apparaissant dans ce rapport.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992
N° de cat. S1-2/1991
ISBN 0-662-58860-6

Table des matières

Introduction i

Chapitre I **Activités fédérales et provinciales récentes en matière d'enseignement postsecondaire** 1

Chapitre II **Les systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires** 17

Chapitre III **Aperçu du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada** 49

1 Dépenses totales 50

2 Aide directe à l'enseignement postsecondaire 51

3 Aide indirecte à l'enseignement postsecondaire 53

3.1 Transferts intergouvernementaux 53

3.2 Mesures fiscales 53

Chapitre IV **Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire** 59

1 La nature de l'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire 59

1.1 Aide aux établissements et dépenses connexes . . . 60

1.2 Bourses et aide aux étudiants 61

2 Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires 62

Chapitre V **Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada** . . . 73

1 Types d'aide fédérale 74

2 Sources de l'aide fédérale 77

2.1 Financement des programmes établis 77

2.2 Aide octroyée par des ministères et organismes fédéraux 82

2.3 Résumé de l'aide fédérale 93

Annexe A **Quelques indicateurs de l'enseignement postsecondaire au Canada** 99

Annexe B **Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport** 113

Annexe C **Renseignements supplémentaires provenant des gouvernements des provinces et des territoires** 125

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits, 1988-1989 à 1990-1991	52
Tableau 2 :	Sommaire des dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, 1990-1991	60
Tableau 3 a-m :	Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, 1988-1989 à 1990-1991	63
Tableau 4 :	Types d'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada, 1988-1989 à 1990-1991	76
Tableau 5 :	Droits au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis, selon la province, le territoire et pour le Canada, 1988-1989 à 1990-1991	80
Tableau 6 :	Contributions au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis, selon la province, le territoire et pour le Canada, 1988-1989 à 1990-1991	81
Tableau 7 :	Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes, 1988-1989 à 1990-1991	94
Tableau A1 :	Inscriptions à temps complet au niveau postsecondaire, selon le type d'établissement, la province, le territoire et pour le Canada, 1970-1971 à 1990-1991	101
Tableau A2 :	Inscriptions à temps partiel au niveau postsecondaire, selon le type d'établissement, la province, le territoire et pour le Canada, 1985-1986 à 1990-1991	102
Tableau C :	Données fournies par le Nouveau-Brunswick	126

Liste des graphiques

Graphique 1 : Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits, 1990-1991 51

Graphique 2 : Types d'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada, 1990-1991 74

Graphique A1 : Inscriptions au niveau postsecondaire selon le niveau et le régime d'études, Canada, 1950-1951 à 1990-1991 . . . 100

Graphique A2 : Inscriptions au niveau postsecondaire en proportion des personnes âgées de 20 à 24 ans, Canada et douze autres pays industrialisés, 1988 103

Graphique A3 : Diplômes, certificats et grades décernés par les établissements de niveau postsecondaire, Canada, 1970 à 1989 104

Graphique A4 : Titres de niveau postsecondaire décernés en génie, sciences appliquées, mathématiques et sciences physiques, Canada, 1975 à 1989 105

Graphique A5 : Grades universitaires décernés en génie, sciences appliquées, mathématiques et sciences physiques par 10 000 habitants âgés de 20 à 34 ans, Canada et États-Unis, 1988 105

Graphique A6 : Niveau de scolarité des Canadiens, selon certains groupes d'âge, 1961 à 1986 106

Graphique A7 : Proportion des 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité atteint, Canada, 1951 à 1986 107

Graphique A8 : Proportion de Canadiens détenant un emploi, selon certains groupes d'âge et selon le niveau de scolarité atteint, Canada, mars 1991 108

Graphique A9 : Salaire annuel moyen des Canadiens ayant travaillé à temps complet durant toute l'année, selon le niveau de scolarité, Canada, 1985 108

Introduction

Objet du rapport

La disposition prévoyant la présentation du rapport annuel au Parlement sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada* a été adoptée à l'unanimité lors de l'étude, en comité parlementaire, d'autres modifications à la loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. La loi modificatrice, y compris la disposition prévoyant le dépôt d'un rapport annuel, a reçu la sanction royale le 7 juin 1984.

À la suite de cette modification, le paragraphe 21(1) de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé* stipule que le Secrétaire d'État du Canada doit déposer devant le Parlement un rapport annuel portant sur :

a) les contributions payables au comptant et la somme des transferts fiscaux et de la péréquation se rattachant au programme de financement de l'enseignement postsecondaire applicable à chaque province;

b) les dépenses de chaque province pour l'enseignement postsecondaire;

c) tout autre programme fédéral d'aide ou de participation à l'enseignement postsecondaire;

d) le lien entre ces contributions, transferts et programmes et les objectifs du Canada en matière d'économie et d'enseignement;

e) les résultats des éventuelles consultations entreprises par le Secrétaire d'État du Canada, ou en son nom, avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) sur la détermination des objectifs nationaux de l'enseignement postsecondaire et les moyens à mettre en oeuvre par les gouvernements du Canada et des provinces en vue d'atteindre ces objectifs.

Le Secrétaire d'État s'est donné pour objectif non seulement de se conformer à la loi, mais aussi de produire un document qui soit à la fois instructif et utile pour tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement postsecondaire. Il s'est efforcé, en particulier, de situer les renseignements dans leur contexte, afin qu'il soit possible de mieux comprendre la complexité et la diversité des activités dans ce secteur. De plus, les points sur lesquels les vues des provinces et des territoires s'écartent sensiblement des principes qui sous-tendent la loi fédérale sont mis en lumière dans le rapport.

Enseignement postsecondaire

L'expression «enseignement postsecondaire» n'est pas définie dans le texte actuel de la loi. Aux fins du présent rapport, la définition qu'utilise Statistique Canada pour recueillir et publier les données relatives à l'éducation a été adoptée. Selon cette définition, l'enseignement postsecondaire comprend tous les programmes d'études et les activités de recherche des universités, ainsi que de nombreux programmes offerts par des établissements non universitaires (de niveau collégial), tels que les collèges communautaires et régionaux, les cégeps, les instituts de formation technique et les écoles de sciences infirmières régionales et en milieu hospitalier. Pour être considérés comme étant de niveau postsecondaire, les programmes des établissements de niveau collégial doivent répondre aux critères suivants : ils doivent exiger comme préalable un diplôme de fin d'études secondaires, durer au moins une année scolaire, être sanctionnés par un certificat ou un diplôme et ne pas appartenir à la catégorie de métiers et de formation professionnelle. On trouvera des précisions à l'annexe B.

Statistique Canada travaille présentement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire du CMEC, à évaluer les définitions et la méthode employées dans la statistique de l'éducation, afin d'établir une base de données qui reflète bien l'évolution constante dans ce domaine.

Structure et contenu

Chapitre I— Donne un compte-rendu des récentes activités fédérales-provinciales touchant l'enseignement postsecondaire.

Chapitre II—Décrit les divers systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires, en fonction de la définition et de la structure organisationnelle adoptées par chaque gouvernement.

Chapitre III—Donne un aperçu du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada.

Chapitre IV—Décrit l'aide accordée par les gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire. Les dépenses qui y figurent se rattachent à la définition de l'enseignement postsecondaire employée par Statistique Canada.

Chapitre V—Décrit l'aide fournie par l'Administration fédérale dans le cadre des arrangements sur le Financement des programmes établis de même que les autres formes d'aide fédérale, y compris l'aide à la recherche universitaire et l'aide aux étudiants.

Annexe A—Présente une série d'indicateurs qui décrivent plusieurs aspects importants de l'enseignement postsecondaire.

Annexe B—Fournit des renseignements détaillés sur les définitions et la méthodologie utilisées pour la cueillette des données sur les dépenses et les inscriptions.

Annexe C—Rend compte des informations supplémentaires fournies par les gouvernements des provinces et des territoires.

Le présent rapport au Parlement renferme de l'information relative à l'année financière s'étant terminée le 31 mars 1991. Les diverses parties du rapport présentent, en majorité, des données sur l'évolution du financement de l'enseignement postsecondaire jusqu'à 1990-1991 inclusivement. Les chapitres I et II font ressortir les activités des gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne l'enseignement supérieur durant l'année 1990-1991 et présentent également un aperçu des événements récents.

Chapitre I

Activités fédérales et provinciales récentes en matière d'enseignement postsecondaire

Mohammad Petgar, Algonquin College

Tony Jadoonath, Algonquin College

Chapitre I

Activités fédérales et provinciales récentes en matière d'enseignement postsecondaire

Introduction

L'enseignement postsecondaire au Canada est soutenu et financé principalement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. En 1990-1991, l'aide financière des deux ordres de gouvernement a totalisé 11,3 milliards de dollars, soit 8,2 p. 100 de plus que l'année précédente. Ce montant représente près de 83 p. 100 des sommes totales affectées à ce niveau d'enseignement et constitue un investissement majeur dans l'avenir économique, social et culturel tant de la société canadienne que des individus qui la composent. Le gouvernement fédéral a toujours à coeur de soutenir, de concert avec les provinces et les territoires, un système d'enseignement postsecondaire basé sur l'excellence et l'égalité des chances. Son engagement à cet égard a été présenté sous une nouvelle perspective dans le discours du trône de mai 1991 prononcé devant le Parlement du Canada, dans lequel on déclarait que «les Canadiens et les Canadiennes doivent avoir accès à la fois aux compétences et aux possibilités d'éducation et de formation continues dont ils auront besoin pour améliorer leurs perspectives d'emploi et garantir leur propre prospérité». De plus en plus, l'excellence en enseignement est considérée comme une condition majeure de l'établissement de la compétitivité du Canada dans une économie planétaire, comme le reconnaît la stratégie pour la prospérité présentée plus loin dans ce chapitre.

Depuis quelques années, la population prend conscience du fait que la prospérité future du pays dépend de sa compétitivité dans une économie mondiale de plus en plus complexe. L'une des conditions de notre performance économique est l'existence de gens hautement qualifiés et très instruits. Gouvernements, entreprises, syndicats et groupes d'intérêts divers considèrent que l'accès à l'éducation et à la formation pour tous les Canadiens et Canadiennes est une condition essentielle de notre développement économique et social en tant que particuliers et en tant que pays. Il est aussi généralement admis que, dans un univers qui gagne sans cesse en complexité, il faut utiliser de façon optimale les ressources publiques limitées en recourant à la coopération et à la consultation. C'est pourquoi le gouvernement fédéral s'est attaché à établir de nouveaux rapports de partenariat et à renforcer ceux qui existaient déjà avec les provinces, les territoires, le secteur privé et les organismes non gouvernementaux en matière d'éducation. De la mise en valeur de la main-d'oeuvre à l'environnement, en

passant par l'alphabétisation et la promotion de la mobilité internationale, les exemples d'initiatives conjointes fédérales-provinciales sont nombreux.

Reconnaissant que le système de transferts fédéraux-provinciaux avait besoin de renouveau, le gouvernement a annoncé, dans le budget de février 1991, qu'il procéderait à une étude des réformes possibles au chapitre des grands programmes de transferts fédéraux-provinciaux : péréquation, Financement des programmes établis (FPE) et Régime d'assistance publique du Canada. Ces réformes auraient pour but d'adapter les transferts aux réalités économiques et fiscales des années 1990 et de voir s'il ne serait pas possible de les rendre plus conformes aux besoins et aux priorités des Canadiens et Canadiennes. L'examen du FPE englobera le soutien fédéral à l'enseignement postsecondaire.

Ce chapitre traite des diverses formes que peuvent prendre les activités de coopération entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en matière d'enseignement postsecondaire, ainsi que d'autres événements importants survenant, avec ou sans intervention gouvernementale, dans le milieu de l'enseignement postsecondaire. Les activités en cause touchent la coopération et la consultation entre des ministres fédéraux et provinciaux, la participation à des commissions et à des colloques spéciaux parrainés par des organismes internationaux et non gouvernementaux ainsi que divers projets, dont certains en recherche, visant à accroître notre compréhension des enjeux et à nous permettre de mieux servir les Canadiens et Canadiennes.

Le Secrétaire d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Les rencontres entre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et les ministres fédéraux portant sur différentes questions constituent depuis longtemps l'un des principaux mécanismes de collaboration entre les deux ordres de gouvernement. Le Secrétaire d'État, par sa fonction de coordonnateur en matière d'éducation pour le gouvernement fédéral, a joué un rôle central dans cette collaboration.

Le CMEC a invité l'honorable Gerry Weiner, alors Secrétaire d'État, à assister, en février 1991, à une partie de sa séance régulière d'hiver pour discuter de questions liées aux langues officielles dans l'enseignement, y compris la gestion des écoles où l'enseignement est dispensé dans la langue de la minorité. La discussion s'est révélée particulièrement utile pour les provinces engagées dans un examen de leur situation ou dans la préparation de nouvelles lois sur la gestion des écoles de la minorité. Le Secrétaire d'État et le CMEC ont convenu d'entamer des discussions sur un nouveau protocole sur les langues officielles dans l'enseignement. Le protocole actuel—une entente-cadre pour les accords bilatéraux entre le gouvernement fédéral et les provinces sur le financement de l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde—vient à échéance le 31 mars 1993.

Le Secrétaire d'État a également rencontré des membres du CMEC pour discuter de l'aide financière aux étudiants. En décembre 1990, il a rencontré quatre membres du Comité ministériel de l'enseignement postsecondaire, y compris le président, l'honorable Bruce Strachan, de la Colombie-Britannique. Cette réunion a permis de jeter les bases

d'une collaboration soutenue sur les questions qui concernent le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). Le Secrétaire d'État a discuté de nouveau de la question à la réunion du CMEC tenue en février 1991 et a convenu que les membres du CMEC auraient l'occasion d'examiner les conclusions du rapport rédigé pour le Secrétaire d'État par M^me^ Gail Cook-Bennett sur l'évaluation des besoins et de discuter des autres aspects du PCPE qui pourraient être améliorés.

Aide financière aux étudiants

Les 21 et 22 janvier 1991, les sous-ministres provinciaux de l'Éducation et le Sous-secrétaire d'État se sont réunis pour examiner les progrès réalisés quant aux questions liées au PCPE. Ils ont également rencontré M^me^ Gail Cook-Bennett avant l'achèvement de son étude indépendante sur l'évaluation des besoins.

Le Comité consultatif intergouvernemental de l'aide aux étudiants (CCIAE) s'est réuni en mars 1991 et de nouveau en mai 1991, afin d'examiner des propositions touchant le renouvellement, la modification et l'amélioration du PCPE. À la réunion de mai, les participants ont discuté de l'étude Cook-Bennett.

Le Sous-secrétaire d'État a rencontré de nouveau les sous-ministres provinciaux de l'Éducation, le 21 juin 1991, pour discuter des préoccupations fédérales-provinciales dans le domaine de l'aide aux étudiants et des recommandations du CCIAE relatives à l'adoption de mesures conjointes. Deux groupes de travail fédéraux-provinciaux ont été mis sur pied, l'un chargé d'étudier les recommandations de M^me^ Gail Cook-Bennett sur l'évaluation des besoins et l'autre chargé d'examiner le rôle et les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux dans l'administration du programme ainsi que l'indemnité accordée aux provinces pour l'administration du PCPE.

Langues officielles dans l'enseignement

Depuis 1970, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent étroitement dans le domaine des langues officielles dans l'enseignement. Après la signature d'un protocole d'entente conclu avec le CMEC en 1988, une entente de cinq ans a été signée avec chaque province et territoire au sujet de l'aide financière que le gouvernement fédéral accorde pour les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et l'enseignement de la seconde langue officielle. Entre outre, le protocole énonce les priorités stratégiques pour la durée de l'entente et prévoit des consultations annuelles entre les deux ordres de gouvernement sur les activités découlant de ces priorités. Les ententes sont très importantes pour la promotion du français et de l'anglais comme langue de la minorité ou langue seconde, à tous les niveaux d'enseignement, y compris le niveau postsecondaire.

Outre qu'il subventionne les activités régulières du secteur postsecondaire, le gouvernement fédéral a continué de cofinancer plusieurs grands projets avec les provinces et les territoires. Mentionnons notamment l'établissement du futur Collège de l'Acadie et la construction d'une nouvelle cafétéria sur le campus de l'Université Sainte-Anne, en

Nouvelle-Écosse; la construction d'installations pour la communauté anglophone du Québec; l'élargissement des services en français au niveau collégial en Ontario, dont le premier segment de ce projet est La Cité collégiale inaugurée en septembre 1990, à Ottawa; l'élargissement des programmes destinés à la minorité francophone au Collège Saint-Boniface, au Manitoba, et à la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta et la construction de l'Institut linguistique de l'Université de Regina en Saskatchewan qui a accueilli ses premiers étudiants en juillet 1991.

L'apprentissage et la stratégie pour la prospérité

Au mois d'août 1989, le Premier ministre a lancé un appel en vue de la tenue d'une «étude collective de notre système d'éducation, de ses rapports avec la compétitivité du Canada et de sa pertinence face aux défis internationaux de l'an 2000». Avec l'accord des premiers ministres, le CMEC et le représentant du Premier ministre, M. Douglas Wright, recteur de l'Université de Waterloo, se sont réunis à plusieurs reprises en 1990 pour élaborer les paramètres et établir les plans d'une étude collective sur la mise en valeur des ressources humaines. Bien que le CMEC n'ait pu donner suite à cette approche conjointe, il s'est fait des choses fort utiles quant à l'examen des questions de mise en valeur des ressources humaines et à la mise en place des fondements d'une coopération future possible en ce domaine.

Dans le discours du trône de mai 1991, le gouvernement fédéral a de nouveau démontré son intérêt pour l'éducation et pour la prospérité économique du Canada lorsqu'il a affirmé que «notre qualité de vie dépendra de la qualité de nos connaissances». Dans ce discours, le gouvernement affirmait également l'importance de l'accès aux compétences et aux possibilités d'éducation et de formation continues pour l'amélioration des perspectives d'emploi et la prospérité des Canadiens et des Canadiennes. Il réclamait un «consensus national sur les objectifs de rendement, les impératifs de coopération, les buts et les priorités en matière d'éducation et de formation» et la participation de tous ceux qui ont un intérêt dans l'éducation. Reconnaissant que l'éducation est de compétence provinciale, il affirmait son intention de rechercher les conseils et la collaboration des provinces en vue d'en arriver à un consensus national.

Plus tard en mai 1991, dans le cadre de la stratégie pour la prospérité annoncée dans le discours du trône, le Premier ministre a chargé l'honorable Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, de mener des consultations et des discussions sur l'avenir de l'apprentissage au Canada. Au cours de l'été 1991, le ministre Valcourt a tenu un certain nombre de réunions de préconsultation avec les principaux intéressés syndicats, éducateurs, associations d'affaires, provinces et collectivités afin d'entendre leur point de vue sur la formule, le processus et le contenu des consultations officielles d'envergure nationale qui allaient suivre.

Lors de leur conférence annuelle, qui s'est tenue en août 1991, à Whistler, en Colombie-Britannique, les premiers ministres provinciaux ont demandé que les membres du CMEC poursuivent leurs efforts en vue de mettre en place des mécanismes d'évaluation et d'imputabilité améliorée dans les systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux. Les premiers ministres présents se sont réjouis de l'intérêt du gouvernement fédéral pour l'amélioration de l'éducation et de son appui aux efforts visant à développer

ces mécanismes. Ils ont ajouté que «toute participation de l'Administration fédérale doit s'accompagner d'engagements financiers appropriés de sa part et être respectueuse de la compétence provinciale et territoriale en matière d'éducation.»

En octobre 1991, le gouvernement a officiellement lancé les consultations sur la prospérité et l'apprentissage. Avec, à sa tête, l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre responsable pour le Commerce extérieur (pour la compétitivité) et l'honorable Bernard Valcourt (pour l'apprentissage), cette initiative à long terme vise à favoriser la compétitivité du Canada en renforçant les facteurs économiques fondamentaux nécessaires à la réussite sur le marché intérieur et à l'étranger. Parmi ces facteurs, l'accent sera mis tout particulièrement sur la mise en valeur des ressources humaines du Canada par l'éducation et la formation. Les consultations sont dirigées par un groupe directeur formé de représentants du milieu des affaires, des syndicats, du secteur de l'éducation et d'autres intervenants ayant un intérêt particulier en la matière. Ce groupe est coprésidé par David Robert McCamus de Xerox Canada Inc. et par Marie-Josée Drouin de l'Institut Hudson du Canada. Des consultations avec la collectivité ont eu lieu dans tout le Canada au cours de l'automne et de l'hiver 1991-1992, et des groupes spéciaux ont été formés pour s'occuper de certains des enjeux clés, dont plusieurs concernent directement l'apprentissage. Le groupe directeur devrait faire rapport sur les consultations d'ici l'automne 1992, ce qui donnera à tous les intéressés des données dont ils pourront tenir compte dans leurs propres plans d'action pour la prochaine décennie.

Sciences, technologie et recherche universitaire

Le programme Bourses Canada, créé en 1988-1989, continue d'apporter une aide aux meilleurs étudiants qui poursuivent des études de premier cycle en sciences naturelles, en génie et dans des disciplines connexes. À l'automne 1991, plus de 11 000 étudiants avaient obtenu des bourses aux termes de ce programme. Au chapitre des initiatives nouvelles, mentionnons les possibilités d'emploi spéciales pour les Boursiers du Canada ainsi que l'Initiative des chefs de file, dans le cadre de laquelle des Boursiers du Canada visitent des écoles primaires et secondaires pour encourager les élèves à se diriger vers les sciences et le génie. Le Programme des réseaux de centres d'excellence, annoncé par le ministre des Sciences en 1989, met à contribution plus de 30 universités, plus de 500 chercheurs et au moins 25 organisations non universitaires.

Lors de la conférence annuelle de la Fédération canadienne des sciences sociales en septembre 1991, le ministre de l'Environnement du Canada, l'honorable Jean Charest, a annoncé que le gouvernement fédéral octroiera 50 millions de dollars au cours des six prochaines années aux universités canadiennes pour créer un programme de financement de la recherche et de la formation en études environnementales. Le programme vise à combler le besoin de spécialistes hautement qualifiés en sciences et en génie de l'environnement dans tout le pays et à réaliser l'un des importants objectifs du Plan vert du Canada, publié en décembre 1990. Des crédits seront prévus pour la création de bourses et de chaires de recherche et pour l'octroi de subventions de recherche tant en sciences sociales et naturelles qu'en sciences de la santé et en génie.

Le programme sera administré par les trois organismes canadiens qui subventionnent la recherche : le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches médicales (CRM) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Un secrétariat tripartite coordonnera tous les aspects du programme conjoint sous la direction générale d'un comité de gestion formé de représentants des conseils de recherches. Le CRSH dirigera le secrétariat tripartite.

La Société royale du Canada a également reçu un appui financier du gouvernement fédéral, par l'entremise d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, pouvant atteindre jusqu'à un million de dollars par année, pour la période allant de 1989-1990 à 1993-1994, pour mener à bonne fin ses activités et jouer son rôle d'académie nationale du Canada. Les fonds servent en partie à un important projet d'évaluation des activités de recherche au Canada; il servent également à sensibiliser le public et à promouvoir l'avancement des femmes dans le domaine des sciences et de la technologie.

La Société royale du Canada a entrepris une évaluation complète de la recherche au Canada. Elle a publié, en février 1991, son premier rapport sur certains grands enjeux qui sont d'une importance cruciale pour la vitalité de la recherche universitaire au Canada, rapport intitulé *Realizing the Potential : A Strategy for University Research in Canada*. On y examine l'évolution de la recherche depuis quelques dizaines d'années ainsi que la situation actuelle et on y énonce une série de recommandations adressées aux acteurs principaux : le gouvernement fédéral et les conseils subventionnaires de recherches, les gouvernements provinciaux, les universités et l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC). Certaines des recommandations concernent les structures fondamentales de la recherche, tandis que d'autres visent une augmentation appréciable des engagements financiers envers la recherche universitaire. Ultérieurement, le programme d'évaluation traitera du rendement de la recherche dans divers grands domaines.

Entrepreneurship

Approuvée en 1988, la Politique nationale de l'entrepreneurship est placée sous la direction d'Industrie, Sciences et Technologie Canada. Un programme quinquennal de sensibilisation a été mis sur pied en vue de promouvoir l'entrepreneurship et d'encourager un changement d'attitude envers le travail autonome, en particulier chez les jeunes et les étudiants. Il comprend des activités éducatives et ouvre un nouveau champ de coopération fédérale-provinciale.

Aux termes de la Politique nationale de l'entrepreneurship, des crédits ont été prévus pour la création de l'Institut national de développement de l'entrepreneurship (INDE). Il s'agit d'un organisme privé sans but lucratif, mis sur pied pour stimuler la recherche, constituer des réseaux entre les universitaires et ceux qui travaillent en développement de l'entrepreneurship et promouvoir l'entrepreneurship dans le système d'éducation.

La première «Conférence nationale sur l'enseignement de l'entrepreneurship», organisée par l'INDE et tenue à l'Université de Toronto, a eu lieu du 31 mai au 2 juin 1990. Le CMEC, le gouvernement fédéral et divers autres organismes ont facilité la tenue de cette conférence en lui consacrant des fonds et en y déléguant des conférenciers. Un Comité

sur le suivi stratégique, formé de représentants du CMEC et du Secrétariat d'État, a soumis des propositions pour orienter les prochaines activités de l'INDE. Une deuxième conférence est prévue pour juin 1992, à Moncton.

Statistiques de l'éducation

Le CMEC et Statistique Canada, par l'intermédiaire du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE), ont continué de travailler en étroite collaboration pour élaborer un programme statistique conforme aux priorités des ministères provinciaux de l'éducation. Le CSCE a été constitué par la voie d'un protocole en 1989 et est présidé conjointement par un sous-ministre provincial de l'éducation et par le Statisticien en chef du Canada.

En 1991, le CSCE a supervisé l'élaboration d'un plan stratégique visant la réalisation des tâches les plus importantes dans la poursuite des objectifs du Conseil. Le CSCE a approuvé ce plan à sa réunion d'août 1991. On y cernait les enjeux stratégiques fondamentaux qui touchent le fonctionnement et le développement du Programme des statistiques canadiennes de l'éducation, on y traçait les grandes lignes d'un plan de travail à long terme pour la constitution de réserves de données et l'élaboration d'un plan de communication pour le programme et on y proposait un plan d'action pour la réalisation de ce travail.

La préparation de la deuxième édition de la publication du Conseil, intitulée *Portrait statistique de l'enseignement primaire et secondaire au Canada*, a débuté en 1991. Cette édition approfondira la matière de la première, en donnant un aperçu des résultats obtenus dans le système scolaire aux niveaux primaire et secondaire. La publication devrait être disponible au printemps 1992.

Le CSCE a approuvé la poursuite des travaux visant à élaborer une publication qui trace le profil de l'enseignement de niveau universitaire au Canada. On a également entrepris l'élaboration d'une structure de classification de programme touchant le secteur postsecondaire non universitaire.

La communauté internationale continue de montrer un vif intérêt pour l'élaboration d'indicateurs de rendement en éducation. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a produit, grâce au travail accompli dans le cadre du Projet sur les indicateurs internationaux de l'enseignement, un manuel qui présente l'ensemble des indicateurs élaborés jusqu'ici, ainsi qu'une ébauche d'un document complémentaire ayant pour titre *Coup d'oeil sur l'éducation*, qui donnera un sommaire des indicateurs les plus souvent mentionnés. Le Canada a joué un rôle actif aux travaux des deux groupes techniques et à ceux de deux des quatre réseaux responsables de l'élaboration de ces indicateurs.

Condition féminine

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du dossier de la condition féminine ont rencontré les ministres de l'Éducation pour la deuxième fois en septembre 1991, à Calgary. Le thème de la rencontre était l'éducation des filles et des femmes au XXI^{e} siècle. Les principaux points abordés ont été l'inscription et le maintien des filles

et des femmes en mathématiques, en sciences et en technologie à tous les niveaux du système d'éducation. Les ministres ont convenu de poursuivre des stratégies de sensibilisation du public qui mettront l'accent sur la nécessité pour les filles et les femmes de se préparer à des carrières exigeant des compétences en technologie. Les ministres ont également discuté d'autres questions touchant l'éducation des filles et des femmes, à court terme et à long terme, par exemple la monoparentalité, les femmes immigrantes et autochtones et les femmes qui reviennent sur le marché du travail.

Le Comité canadien des femmes en ingénierie a été formé le 22 février 1990, avec l'aide d'Emploi et Immigration Canada, de Condition féminine Canada et d'Industrie, Sciences et Technologie Canada. Le Comité a rédigé un rapport préliminaire cherchant à faire appuyer ses recommandations par le plus vaste auditoire possible. Les recommandations préliminaires du Comité au sujet de la nécessité d'accroître la présence des filles et des femmes en génie et en technologie ont été déposées à la réunion des ministres de l'Éducation et des ministres responsables de la condition féminine, dont il a été question au paragraphe précédent. Le Comité prévoit publier son rapport définitif au printemps 1992.

Étudiants handicapés

Tandis que la décennie des personnes handicapées tire à sa fin (elle arrivera à son terme en 1992), le gouvernement fédéral poursuit sur la lancée des dix dernières années. Il consulte abondamment diverses autorités, notamment provinciales, pour déterminer les activités qui faciliteraient l'accès des étudiants handicapés à l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement fédéral a versé les fonds de démarrage nécessaires à la mise sur pied de centres de spécialisation pour étudiants handicapés en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Ces centres ont pour mission de concevoir des méthodes et des services permettant aux étudiants handicapés de poursuivre leurs études au niveau postsecondaire. Depuis leur établissement, ces centres ont reçu des fonds des gouvernements provinciaux, des universités et du secteur privé, ainsi que des crédits additionnels du gouvernement fédéral pour pousser plus loin divers aspects de leur travail.

Le quatrième centre, qui est aussi le plus récent, est le Disability Resource Centre de l'Université de la Colombie-Britannique; il a été créé en 1991 à l'aide d'une subvention de 2 millions de dollars octroyée par le gouvernement fédéral. Il vise à créer un environnement intégralement accessible pour les personnes qui vivent avec un handicap, que ce soit les étudiants, les enseignants, le personnel ou les visiteurs. On espère que le Centre servira un jour de modèle pour les établissements d'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique et dans tout le Canada.

En juin 1991, le gouvernement fédéral a contribué à la tenue d'une réunion à laquelle participaient le Secrétariat d'État, les quatre centres et l'Association nationale des étudiants handicapés au niveau postsecondaire, et qui visait l'échange de renseignements et la détermination de secteurs de collaboration en matière d'accès à l'enseignement

postsecondaire. Il y a également eu des discussions quant à la recherche sur les handicaps effectuée dans les universités canadiennes.

En septembre 1991, le gouvernement fédéral à lancé la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, programme de cinq ans auquel on a accordé un budget de 158 millions de dollars et qui vise à supprimer les obstacles que rencontrent encore les personnes handicapées; dix ministères et organismes fédéraux y participent. De la somme en cause, le Secrétariat d'État recevra dès 1991-1992 une somme de 38 millions de dollars pour divers projets, dont l'établissement de partenariats et la création d'un centre d'information national. Le Secrétariat d'État a déjà annoncé l'octroi d'une subvention de 135 000 dollars à l'Université Saint Mary's pour l'étude de la corrélation entre handicap et alphabétisation. Ce projet constitue la phase initiale d'une étude longitudinale portant sur le niveau d'alphabétisation des étudiants handicapés et, en particulier, de ceux qui ont des handicaps lourds ou dont la scolarisation s'est faite à l'extérieur du courant principal.

Multiculturalisme

À la réunion du CMEC de septembre 1989, à laquelle le Secrétaire d'État d'alors, l'Honorable Gerry Weiner, fut invité, il a été décidé de poursuivre la coopération intergouvernementale dans le domaine du multiculturalisme en éducation. Ainsi, des fonctionnaires du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté travaillent de concert avec le secrétariat du CMEC en partageant des informations au sujet des activités et des programmes dans ce domaine.

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada a financé la tenue du Colloque national pour les recteurs et présidents d'université sur les stratégies des institutions face aux relations raciales et ethniques dans les universités canadiennes. Organisé par l'Université Queen's, le colloque a eu lieu en février 1992, et ses objectifs étaient les suivants : examiner le rôle et les responsabilités changeantes de l'université dans une société multiculturelle et formuler des recommandations particulières sur les stratégies institutionnelles visant à faire face aux questions de relations raciales et ethniques.

Reconnaissance internationale des titres d'études et promotion du système d'enseignement canadien à l'étranger

Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux a été mis sur pied en 1991, sous l'égide du CMEC. Le Centre agit surtout comme un service de consultation. Il aide les particuliers et les organisations à localiser et à obtenir de l'information sur l'évaluation et la reconnaissance internationale des titres d'études. De concert avec les associations et agences canadiennes, le Centre encourage l'établissement de réseaux entre les différentes sources d'information et fournit également des renseignements sur les systèmes d'éducation au Canada. Il est financé conjointement par le CMEC et le Secrétariat d'État.

Le comité de gestion du Centre comprend des représentants des provinces, du Secrétariat d'État et des Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Sont également représentées la Commission canadienne pour l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC). L'Association des registraires des universités et collèges du Canada et le Conseil canadien des ingénieurs jouent le rôle d'observateurs. Le directeur général du CMEC, qui assure les services de soutien, est membre d'office du comité de gestion. Le comité s'est réuni pour la première fois en mars 1991 et a adopté un plan de travail pour la première année d'activité. L'une de ses tâches immédiates consiste à faire l'inventaire des activités et des ressources pertinentes.

En juin 1990, une délégation canadienne comprenant des représentants du CMEC, du Secrétariat d'État et de l'AUCC a participé à une réunion du comité de la région Europe de l'UNESCO, dont le Canada fait partie. L'objet de la rencontre était d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Convention sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe et de discuter de son évolution.

Événements internationaux

En avril 1990, un séminaire international sur «L'enseignement supérieur et le flux d'étudiants étrangers» s'est tenu à Hanovre, en Allemagne, avec l'appui des autorités allemandes et de l'OCDE. Le rapport qu'a présenté la délégation du Canada a par la suite été publié par le Secrétariat d'État sous le titre de *Politiques et programmes canadiens affectant les étudiants étrangers*.

Le Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation a tenu sa réunion annuelle en mars 1991. Étaient à l'ordre du jour la mise en marché internationale des services d'enseignement canadiens, la nouvelle politique de l'Agence canadienne de développement international en matière d'aide à l'éducation et à la formation dans les pays en voie de développement, la création du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux et les activités du Centre de recherches pour le développement international.

En novembre 1990, le comité de l'éducation de l'OCDE s'est réuni au niveau ministériel. L'ordre du jour était organisé autour du thème général «Une éducation de qualité pour tous», et les discussions ont porté sur les politiques propres à accroître la qualité, à améliorer la structure et à augmenter la souplesse de l'éducation et de la formation. L'objectif poursuivi était d'améliorer l'accès à l'éducation et à la formation, de réduire les échecs et d'encourager la formation continue pour tous. Trois ministres provinciaux de l'éducation ou de l'enseignement supérieur représentaient le Canada.

Les ministres de l'OCDE ont relevé plusieurs questions d'intérêt particulier : le rôle crucial des premières années d'études pour l'éducation permanente; la qualité dans tous les types d'éducation; la priorité à donner aux défavorisés de l'enseignement (personnes handicapées, minorités culturelles ou ethniques, etc.); la lutte contre l'analphabétisme; la cohérence et la convergence dans les programmes d'études; l'accroissement de la

qualité et de l'attrait de la formation des enseignants; une information et des données meilleures; l'évaluation en tant que partie intégrante de la politique et des pratiques; des investissements plus importants en recherche et développement dans le domaine de l'éducation; l'accentuation de la dimension internationale des politiques d'éducation et de formation; une meilleure utilisation des ressources disponibles pour l'éducation et la formation. La délégation du Canada a joué un rôle actif à la réunion, notamment sur les questions de l'accès, de la qualité de l'enseignement et de la nécessité de supprimer les stéréotypes fondés sur le sexe et, par conséquent, de favoriser un rôle plus actif pour les femmes dans la société.

Le Secrétariat d'État participe à un projet de l'OCDE sur l'évolution des relations entre l'enseignement supérieur et le marché du travail. Le Canada a présenté trois documents en guise de contribution à ce projet international de nature comparative, auquel participent une quinzaine de pays. Le point culminant du projet sera une importante conférence internationale qui se tiendra en juin 1992.

En mai 1991, un colloque international sur «L'enseignement supérieur dans les systèmes fédératifs» s'est tenu à l'Université Queen's, à Kingston. Il était parrainé par le Secrétariat d'État, le Conseil des ministres de l'éducation (Canada), l'Université Queen's et l'École nationale d'administration publique (Québec). Partant de la prémisse selon laquelle les États à structure fédérative constituent un contexte particulier pour les systèmes d'enseignement supérieur, la Conférence a rassemblé des délégués de l'Australie, de la Belgique, des États-Unis, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Communauté européenne et du Canada pour examiner et comparer le fonctionnement de l'enseignement supérieur dans des structures fédératives ou quasi fédératives. Pour avoir une variété de points de vue, quelque 65 personnes—des politiciens, des universitaires, des hauts fonctionnaires, des gens d'affaires et des administrateurs de l'enseignement supérieur—ont été invitées. Les ministres canadiens de l'Éducation étaient représentés par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation du Nouveau-Brunswick.

En guise de préparation aux débats, chaque État participant a présenté un document national. M. David Cameron, de l'Université Dalhousie, auteur du document du Canada, a également produit un document de synthèse qui a considérablement facilité les échanges de vues. Les discussions fort diversifiées ont porté sur de nombreux aspects de l'enseignement dans les états fédéraux, notamment les questions d'organisation, de planification et de gestion des systèmes d'enseignement supérieur, le financement, la mobilité des étudiants ainsi que la planification et le financement de la recherche. Les documents rédigés en vue de la conférence ainsi qu'un sommaire des discussions devaient être publiés en 1992.

Lors de la 26e session de la Conférence générale de l'UNESCO, le Canada était représenté à la Commission de l'éducation par un groupe qu'a dirigé le ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Paul Connolly. M. Connoly était accompagné des représentants du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, du ministère de l'Éducation du Québec, du CMEC, du Secrétariat d'État et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Lorsqu'il a été question du Programme d'éducation proposé par l'UNESCO, le Canada a insisté sur la nécessité d'accroître, pour les femmes et les filles de tous les pays, les possibilités de se faire instruire, de laisser une place importante à l'enseignement

professionnel et technique dans les projets de l'UNESCO et de donner un sens large à la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous. Le Canada a joué un rôle particulier dans l'élaboration de propositions visant la coopération internationale dans la reconnaissance des études et des diplômes au niveau postsecondaire.

La onzième Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth s'est tenue du 29 octobre au 2 novembre 1990, aux Barbades et avait pour thème : «Comment améliorer la qualité de l'éducation de base». La délégation canadienne était présidée par le président du CMEC de l'époque, M. Anthony J. Brummet. La Conférence a rassemblé les ministres de l'Éducation d'environ 40 pays du Commonwealth. Organisées tous les trois ans, ces rencontres permettent aux ministres des pays industrialisés et des pays en voie de développement appartenant au Commonwealth de procéder à de fructueux échanges d'information et d'entreprendre des activités concertées. À la conférence, les participants ont convenu d'établir un Commonwealth Higher Education Support Scheme (CHESS) ou stratégie d'aide à l'enseignement supérieur dans le Commonwealth. Fonctionnant dans le cadre des réseaux de coopération déjà en place, la stratégie CHESS servira à répondre à des situations d'urgence dans toutes les régions du monde en développement. Elle comportera des sous-programmes traitant des questions relatives aux manuels scolaires, aux bibliothèques et au matériel didactique, à la gestion et à la formation du personnel.

En novembre 1991, le Secrétariat d'État a tenu sa quatrième consultation sur les politiques et les programmes qui touchent les étudiants étrangers. Plus de 60 délégués représentant des ministères fédéraux et provinciaux, des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement et des firmes privées y ont assisté. La réunion a porté sur la reconnaissance des diplômes et des titres antérieurs des étudiants étrangers qui poursuivent des études dans des universités canadiennes.

Autres activités connexes

- Dans la précédente édition du rapport au Parlement sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada*, il était mentionné que l'AUCC avait mis sur pied une commission d'enquête sur l'enseignement universitaire au Canada présidée par M. Stuart Smith. La Commission avait pour mandat d'examiner la mission éducative des universités du Canada et de trouver les moyens d'assurer la prestation de programmes de grande qualité. La Commission a achevé son étude et fait paraître son rapport en octobre 1991. Se basant sur une vaste gamme de données et d'opinions, la Commission en est venue à la conclusion que : «Les universités du Canada sont fondamentalement saines et qu'elles servent bien le pays.» Elle a toutefois relevé plusieurs éléments préoccupants et formulé 63 recommandations axées sur trois thèmes principaux :
  - l'équilibre entre l'enseignement et la recherche dans les universités (l'enseignement est sous-estimé, surtout au premier cycle);
  - la capacité des universités d'attirer et de retenir les étudiants, en particulier ceux qui proviennent de groupes actuellement sous-représentés dans la population étudiante;

- la nécessité pour les universités d'élaborer des indicateurs de rendement pour déterminer dans quelle mesure le réseau universitaire satisfait aux besoins de la société canadienne et dans quelle mesure chaque université s'acquitte de sa mission particulière.

L'AUCC a mis sur pied un groupe de travail présidé par M. Brian Segal, recteur de l'Université de Guelph, qu'elle a chargé d'étudier le rapport de la Commission et de proposer des mesures de suivi quant aux recommandations. Le groupe de travail comprend des recteurs d'université de partout au pays et des représentants du secteur privé. Il devait faire part de ses suggestions à la réunion du conseil de l'AUCC, en mars 1992.

- En 1990, l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) a annoncé la mise sur pied d'une commission sur l'administration des universités chargée d'examiner cinq questions clés dans ce domaine : l'administration des universités, les sénats et les conseils de faculté généraux; les assemblées de gouverneurs, le rôle des organisations professionnelles et accréditives et le lien entre les universités et les gouvernements provinciaux et fédéral. Ce mandat recoupait également d'autres questions relevant du même domaine. En 1991, l'ACPU a créé le Groupe d'études indépendant sur la direction des universités qui a entrepris des consultations auprès d'associations locales et provinciales. Les constatations sur les différentes questions seront publiées dans une série de rapports avant la publication du rapport final prévue pour 1993.

- L'ACCC et Emploi et Immigration Canada font une étude sur le secteur des ressources humaines des collèges et des instituts. Cette étude, d'une durée de 18 mois, a comme but premier d'examiner les questions de ressources humaines actuelles et futures, dans le contexte des collèges et des instituts considérés comme employeurs. Elle comprend une analyse complète de l'environnement dans lequel le réseau des collèges et des instituts fonctionne; un rapport sera publié en 1993.

  L'ACCC a également parrainé, en avril 1991, le Colloque sur la responsabilité de la formation, dont l'objectif était de faire part du point de vue du secteur de l'éducation et de la formation à la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, créée en janvier 1991. Le colloque a réuni des représentants du monde des affaires, des syndicats et du gouvernement. Cette initiative reflète le vif intérêt de l'ACCC pour la promotion du rôle des collèges et des instituts à l'égard d'une stratégie nationale de mise en valeur des ressources humaines, sujet de préoccupation majeur pour le gouvernement fédéral en ce moment.

  Voici quelques initiatives entreprises récemment par l'ACCC qui visent à satisfaire aux besoins liés à l'économie et à l'éducation permanente : importance mise sur la technologie de l'information et le transfert de la technologie, établissement de centres d'aide aux entreprises, élaboration de programmes coopératifs d'enseignement et de formation et mise en place de programmes complets en entrepreneurship.

- En 1990, le Conference Board du Canada a mis sur pied le Centre national des affaires et de l'éducation, chargé de chercher en quoi et comment l'entreprise et le monde de l'éducation pourraient travailler plus étroitement en vue d'accroître la qualité du système d'éducation au Canada. Le Centre s'adonne à quatre grands types d'activité : faciliter le dialogue, faire de la recherche, communiquer les résultats et reconnaître l'excellence.

  Pour faciliter le dialogue, le Conference Board du Canada organise des conférences nationales annuelles sur le partenariat entre l'entreprise et le monde de l'éducation, la première ayant eu lieu en avril 1990. Ces conférences, intitulées : «La voie du succès : la synergie des affaires et de l'enseignement», réunissent des dirigeants du monde des affaires et de l'éducation, du gouvernement et des syndicats, pour examiner la création de partenariats qui pourraient contribuer à la formation d'une population active instruite, souple et hautement qualifiée. La troisième conférence annuelle, qui portera sur le même thème, est prévue pour mai 1992, à Calgary.

- La première conférence annuelle canadienne sur la recherche et la planification institutionnelles, organisée par l'Université d'Ottawa, s'est tenue du 6 au 8 novembre 1991, à Ottawa. Le thème était : «Pour un avenir meilleur au Canada—Le rôle de la recherche et de la planification institutionnelles dans les établissements postsecondaires.» L'auditoire cible de la conférence était constitué de particuliers issus d'établissements non gouvernementaux qui assurent des services de soutien à la prise de décisions (information de gestion, analyse de politiques et soutien de planification, par exemple) à la haute direction. La Conférence a réuni des participants provenant d'universités, de collèges, d'associations, d'instituts, du gouvernement et du secteur privé venus discuter des nombreux enjeux avec lesquels le monde de l'enseignement postsecondaire est actuellement aux prises au Canada.

Chapitre II

Les systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires

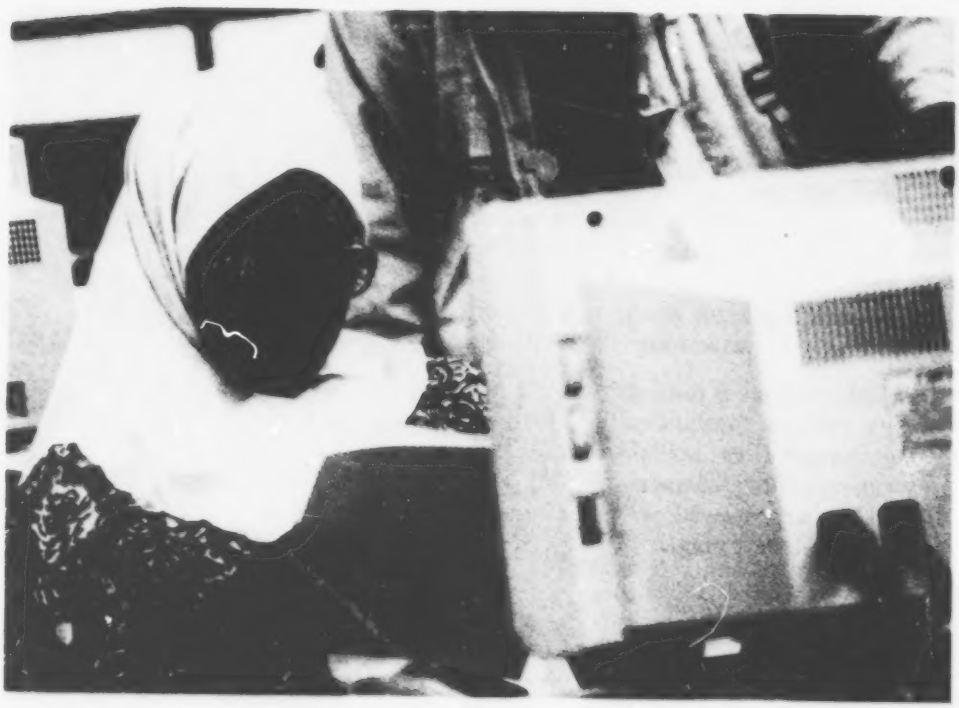

Brenda Greer, Algonquin College

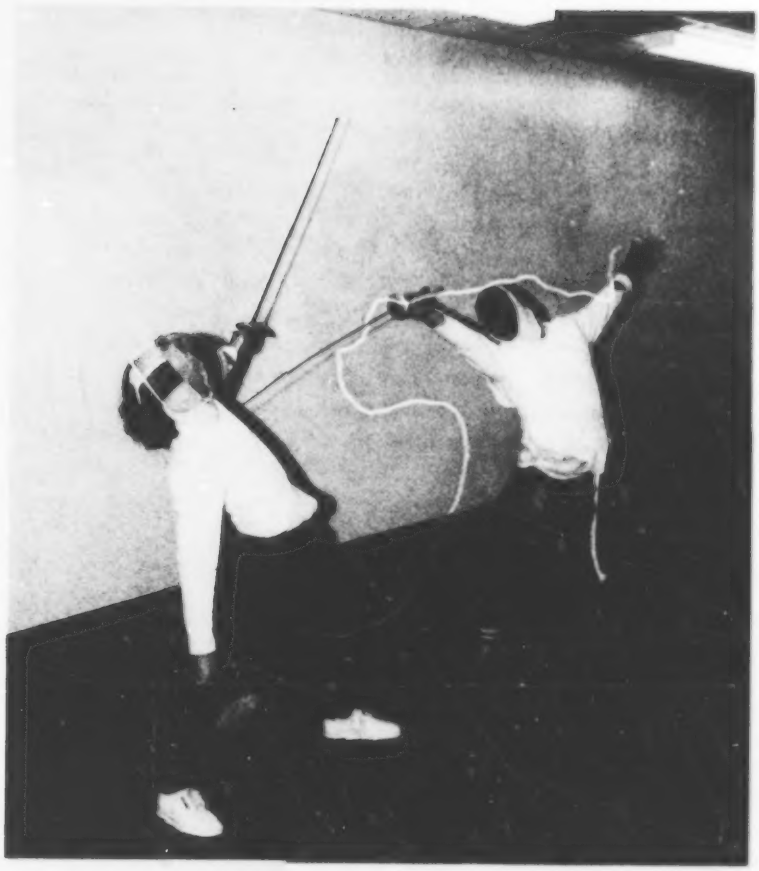

Mario Laurin, Collège de l'Outaouais

Chapitre II

Les systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires

Les gouvernements des provinces et des territoires assument la responsabilité de l'enseignement postsecondaire. Au fil des ans, chaque gouvernement provincial et territorial a modelé son système d'enseignement postsecondaire pour qu'il réponde aux exigences de son développement social et économique. Par conséquent, bien que plusieurs éléments importants de l'enseignement postsecondaire soient propres à l'ensemble du Canada, les divers systèmes provinciaux et territoriaux diffèrent considérablement les uns des autres de par leur organisation. La diversité qui en découle est particulièrement évidente lorsqu'on examine les rôles attribués aux établissements d'enseignement postsecondaire non universitaires de différentes provinces.

Le chapitre II du rapport, élaboré en collaboration avec les provinces et les territoires, décrit leurs divers systèmes d'enseignement supérieur. Contrairement au reste du rapport, ce chapitre n'est pas articulé autour de la définition de l'expression «enseignement postsecondaire» de Statistique Canada; chaque système est plutôt présenté en fonction de la structure adoptée par chaque gouvernement provincial ou territorial. Les définitions et la méthode employées dans les autres chapitres du rapport sont décrites à l'annexe B.

Terre-Neuve et Labrador

À Terre-Neuve et au Labrador, le système de formation et d'enseignement postsecondaire comprend toute la formation technique et tous les cours de préparation au marché du travail, quelles que soient les conditions d'admission. Le système d'enseignement postsecondaire regroupe les établissements publics et privés, au nombre desquels se trouvent l'Université Memorial de Terre-Neuve, les instituts provinciaux et les collèges communautaires régionaux. Dans cette province, la responsabilité de l'enseignement postsecondaire et de la formation incombe au **ministère de l'Éducation**.

Le réseau public de l'enseignement postsecondaire de Terre-Neuve et du Labrador se compose de l'Université Memorial, de trois instituts provinciaux de technologie et de cinq collèges communautaires régionaux. En 1989-1990, le ministère de l'Éducation a établi un processus global de planification stratégique pour assurer le développement et l'exploitation coordonnés du réseau d'enseignement postsecondaire public et pour donner

plus de poids aux buts définis par la province en matière d'enseignement postsecondaire et de formation. Ces buts sont les suivants : offrir plus efficacement les programmes d'enseignement et de formation, accroître la réceptivité à l'égard des besoins de la collectivité, de l'employeur et du marché du travail, améliorer l'accessibilité et accroître la participation à l'enseignement postsecondaire et à la formation, particulièrement dans les régions éloignées et pour les femmes, les personnes handicapées et les adultes, promouvoir la stratégie de développement économique de la province, améliorer la qualité des services et les normes qui les régissent et, enfin, mettre l'accent sur l'efficience, le rapport coût-efficacité et l'imputabilité dans l'ensemble du réseau.

Au cours de ses activités de planification, le Ministère a publié, en février 1990, un Livre blanc intitulé *Equality, Excellence and Efficiency : A Postsecondary Agenda for the Future*. Ce document traite des autres améliorations à apporter au réseau public d'enseignement postsecondaire et expose le cadre stratégique défini par le gouvernement pour gérer l'éducation et la formation dans la province. Les décisions quant à la mise en oeuvre des mesures suggérées dans le Livre blanc ont été rendues publiques en octobre 1990. Toutes les mesures s'y rapportant, sauf l'ajout d'un troisième campus à l'Université Memorial qui a été reporté pour des raisons d'ordre économique, doivent être mises en application dès maintenant et ce, sous la supervision d'un comité interministériel créé à cette fin.

Établissement de niveau universitaire

L'Université Memorial offre un choix de programmes d'études de premier et de deuxième cycle, ainsi qu'un programme de formation professionnelle; l'Université s'est acquis une réputation internationale, aussi bien du point de vue de ses services spécialisés que de ses installations dans les domaines du génie maritime des mers froides et des sciences de la terre. L'Université Memorial participe également à un projet multidisciplinaire intitulé «Oceans 2000», qui viendra renforcer sa place dans la recherche océanographique. Au niveau du premier cycle, en ce qui concerne l'enseignement professionnel, l'Université compte parmi les chefs de file en enseignement coopératif au pays.

Le campus principal de l'Université Memorial est situé à St. John's, capitale provinciale. Un deuxième campus, le Sir Wilfred Grenfell College, est situé à Corner Brook sur la côte ouest. Le Collège offre les mêmes programmes de première et de deuxième année universitaire que l'Université Memorial, à l'exception du programme de musique. Le campus de Corner Brook offre aussi le programme complet de quatre années permettant d'obtenir un diplôme des beaux-arts (arts visuels et théâtre). Le Collège élabore actuellement un programme de formation générale afin d'offrir les cours de troisième et de quatrième année de la plupart des programmes de premier cycle en arts et en sciences de l'Université Memorial. Afin d'accroître l'accessibilité à l'enseignement universitaire, on offre maintenant la première année d'études universitaires au Collège communautaire de l'Est, au Collège communautaire du Centre de Terre-Neuve et au Collège communautaire du Labrador.

Donnant suite à l'une des mesures proposées dans le Livre blanc sur l'enseignement postsecondaire, on affiliera l'Institute of Fisheries and Marine Technology à l'Université Memorial. On vise ainsi à améliorer la coordination de la recherche et du

développement, tout en conservant l'une de ses vocations premières qui est d'assurer la formation technique et le perfectionnement en fonction des besoins de l'industrie. Cet arrangement devrait prendre forme en 1992, dès que la loi pertinente aura été promulguée.

Grâce à la Telemedecine and Educational Technology Resource Agency (TETRA), l'Université Memorial fait aussi figure de proue de l'enseignement à distance par son utilisation de bandes vidéos et de téléscripteurs, d'un réseau spécial de téléphones et de relais-satellites permettant de desservir la population dispersée de la province. Bon nombre des cours de première année offerts par deux des trois collèges sont dispensés à distance.

Les fonds sont versés directement à l'Université par le gouvernement provincial.

Établissements non universitaires

Instituts de technologie—Il existe trois instituts provinciaux à Terre-Neuve et au Labrador : le Cabot Institute of Applied Arts and Technology (St. John's), l'Institute of Fisheries and Marine Technology (St. John's) et le Fisher Institute of Applied Arts and Technology (Corner Brook). Ces instituts ont pour mandat d'offrir des programmes en technologie et en arts appliqués menant à un diplôme et d'élaborer, avec l'industrie, des projets de développement et de recherche appliquée. Ils peuvent aussi s'allier aux collèges communautaires pour dispenser la première année des programmes d'études de deux ou trois ans sanctionnés par un diplôme.

Collèges communautaires—Les cinq collèges communautaires régionaux de la province sont le Collège communautaire Avalon, le Collège communautaire de l'Est, le Collège communautaire du Centre de Terre-Neuve, le Collège communautaire de l'Ouest et le Collège communautaire du Labrador. Ils ont pour mandat d'offrir une gamme de programmes d'études et de formation qui répondent aux besoins de la communauté et des employeurs. Ces programmes comprennent la formation professionnelle et de métiers, l'apprentissage, l'alphabétisation, la formation de base aux adultes, le développement des compétences personnelles, la formation pour l'élaboration de contrats et d'autres types de cours à l'intention des adultes.

Écoles de sciences infirmières—Outre le diplôme de premier cycle en sciences infirmières offert à l'Université Memorial, il existe quatre autres écoles de sciences infirmières dans la province : le General Hospital School of Nursing, le Grace General Hospital School of Nursing, le St. Clare's Mercy Hospital School of Nursing et le Western Memorial School of Nursing. Les trois premières sont situées à St. John's et sont administrées pas trois hôpitaux de cette localité, tandis que la quatrième est située à Corner Brook. Toutes sont financées par le ministère de la Santé de la province.

Établissements privés de formation—Vingt-quatre établissements privés de formation inscrits à Terre-Neuve et au Labrador offrent une formation orientée vers une vaste gamme d'emplois. Tous les établissements privés qui offrent un cours de plus de 50 heures de formation doivent, conformément à la loi, s'inscrire auprès du ministère de l'Éducation; ainsi, le Ministère peut s'assurer que ces écoles sont conformes à la loi et aux règlements relatifs aux établissements privés de formation.

Restructuration des collèges—Conformément à l'une des recommandations du Livre blanc sur l'enseignement postsecondaire, deux des trois instituts provinciaux et les cinq collèges communautaires régionaux seront restructurés en un nouveau réseau de collèges d'arts appliqués, de technologie et d'éducation permanente. Les différents programmes de ces instituts et de ces collèges seront combinés en fonction de cette nouvelle structure. Cette refonte aboutira à la création d'un collège dans chacune des cinq régions suivantes : St. John's, Avalon/Eastern, Central, Western et Labrador. Cette mesure devrait être mise en application dès la promulgation de la loi pertinente en 1992.

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard a une université et un collège d'arts appliqués et de formation technique qui sont financés par le **ministère de l'Éducation**. La province compte également une école de sciences infirmières financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux par l'intermédiaire de la Commission des hôpitaux et des services de santé. Tous les programmes offerts au niveau collégial, y compris la formation professionnelle, l'éducation permanente et la formation semi-professionnelle, sont considérés comme faisant partie de l'enseignement postsecondaire, peu importent les conditions d'admission et la durée.

Ici comme ailleurs dans les Maritimes, c'est la **Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM)** qui remplit plusieurs des fonctions habituellement confiées à un ministère de l'enseignement supérieur. Elle recueille des données sur l'enseignement postsecondaire dans la région et fait des recommandations au Conseil des premiers ministres des Maritimes au sujet du financement. Elle sert aussi d'organe de consultation entre les provinces en ce qui concerne les programmes universitaires et transfère les fonds de l'une à l'autre lorsqu'il y a échange d'étudiants.

Établissement de niveau universitaire

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard offre, comme le prévoit sa charte, des programmes d'études de premier cycle en arts, en sciences, en administration des affaires, en éducation et en musique. Le Collège de médecine vétérinaire, qui dessert la région de l'Atlantique, fait partie de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Inauguré en 1986, il est autorisé à décerner des grades à tous les niveaux en médecine vétérinaire. L'Université offre également un programme d'immersion en français et toute une gamme de cours dans cette langue.

Établissements non universitaires

L'École de sciences infirmières à l'Île-du-Prince-Édouard offre un programme d'infirmière diplômée (trois ans, dont une année d'internat) et un programme d'infirmière auxiliaire (un an). L'École compte deux résidences, dont l'une est dotée de salles de classe. L'expérience clinique est acquise principalement dans les hôpitaux Queen Elizabeth et Prince County et, dans une moindre mesure, dans d'autres hôpitaux de la province.

Le Collège Holland, réparti sur 13 campus, offre des cours aux étudiants désireux de recevoir une formation dans le domaine des affaires, de l'hôtellerie et du tourisme, des arts de création, des sciences de la santé, de la justice, des ressources marines et des ressources renouvelables, des arts appliqués et des métiers et technologies. Le Collège offre également un programme de formation professionnelle de niveau secondaire, des cours de métier et un programme d'éducation permanente.

Nouvelle-Écosse

Le système d'enseignement postsecondaire de la Nouvelle-Écosse est constitué de 13 universités et des 16 campus du Nova Scotia Community College. L'administration de ce dernier relève du **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle** qui, par l'intermédiaire du **Nova Scotia Council on Higher Education**, a également la charge des affaires universitaires et du régime d'aide financière aux étudiants de la province.

Établissements de niveau universitaire

Les 13 universités de la Nouvelle-Écosse offrent un large éventail de programmes de premier, de deuxième et de troisième cycle et de niveau professionnel. Elles accueillent toujours un grand nombre d'étudiants venus des autres provinces.

Bon nombre de ces universités, notamment la Technical University of Nova Scotia, le Nova Scotia College of Art and Design, la Atlantic School of Theology, le Nova Scotia Agricultural College et le Nova Scotia Teachers' College, offrent des programmes spécialisés de niveau universitaire.

L'Université Dalhousie, la plus grande des Maritimes, est reconnue pour ses facultés de médecine, d'art dentaire et de droit et pour ses programmes de deuxième et de troisième cycle. On y offre également divers programmes dans les domaines de la santé, du travail social, de la bibliothéconomie, de la musique, de l'éducation, ainsi que des arts et lettres et des sciences. D'autre part, d'importants travaux de recherche y sont réalisés.

Les universités Acadia, Mount Saint Vincent, Saint Francis Xavier et Saint Mary's offrent des programmes de premier cycle en arts, en sciences et en administration des affaires, ainsi qu'en certaines disciplines au niveau de la maîtrise.

Le University of King's College offre des programmes en arts et lettres. Le University College of Cape Breton offre, outre l'enseignement au niveau du premier cycle, divers programmes techniques.

L'Université Sainte-Anne, seule université de langue française de la province, offre des programmes en arts et lettres et en administration des affaires.

Établissements non universitaires

Le Nova Scotia Community College est formé de 16 campus répartis à travers la province. Ceux-ci offrent une variété de programmes d'enseignement postsecondaire et de formation liés aux métiers, aux techniques, à la technologie et aux arts appliqués.

Ces programmes répondent aux besoins de la communauté et des employeurs et comprennent l'apprentissage des techniques liées au génie, à la médecine et à la fabrication automatisée, la formation de base aux adultes, le développement des compétences personnelles, la formation pour l'élaboration de contrats et l'alphabétisation. Tous les cours sont conçus pour aider chaque étudiant à acquérir les compétences et les connaissances requises et à développer les attitudes et les habitudes nécessaires pour exercer le métier de son choix.

Le Nova Scotia Community College comprend le College of Geographic Sciences, qui offre des programmes en sciences du sol, dont la télédétection, et le Nautical Institute.

Le Ministère mettra bientôt sur pied le Collège de l'Acadie, composante francophone du Nova Scotia Community College. Le Collège de l'Acadie comprendra six centres d'apprentissage répartis dans les communautés francophones de la province et reliés par un réseau électronique. Il permettra aux francophones de la Nouvelle-Écosse d'avoir accès, grâce aux techniques d'enseignement à distance, aux programmes d'éducation et de formation dans leur langue.

Le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse verse des fonds aux sept hôpitaux qui gèrent leur propre école de sciences infirmières.

Le ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse exploite et gère l'École des pêches de la Nouvelle-Écosse.

Nouveau-Brunswick

Le **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation** est chargé du développement des ressources humaines à l'intention des citoyens du Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, il doit offrir, coordonner et répartir entre les autres ministères les programmes d'enseignement, financés par la province, qui sont destinés à la population adulte du Nouveau-Brunswick. Les objectifs du Ministère sont d'offrir des programmes d'enseignement, tant de formation générale que de formation technique, qui répondent aux besoins des individus et des employeurs, ainsi que des programmes adaptés aux exigences d'une société hautement développée.

Depuis le 1er avril 1988, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation est chargé d'administrer l'aide financière aux étudiants, que gérait auparavant le ministère de l'Aide au revenu. L'objectif de l'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick est de faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire à ceux que les obstacles financiers empêchent de poursuivre leurs études. Au Nouveau-Brunswick, le programme d'aide aux étudiants est constitué de plusieurs éléments, à savoir le Programme canadien de prêts aux étudiants, le Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick et le Programme de remise sur les prêts à des fins incitatives.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation, par l'entremise de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, est responsable des quatre universités. Il fournit également la contribution de la province relativement aux programmes d'enseignement de la région des Maritimes. Le Ministère administre neuf collèges communautaires, l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et le Centre de

formation linguistique. Les cinq écoles de sciences infirmières ont chacune un conseil d'administration relevant du ministre. L'École des pêches du Nouveau-Brunswick relève directement du ministre des Pêches et de l'Aquaculture.

Établissements de niveau universitaire

Les quatre universités du Nouveau-Brunswick ont des installations permanentes dans six villes de la province et offrent également des cours dans quelques autres localités. Ces établissements dispensent un enseignement très divers dans les domaines social, culturel et économique.

C'est l'Université du Nouveau-Brunswick qui est la plus fréquentée de la province. Elle tire sa fierté du fait d'avoir donné, en 1854, le premier cours de génie au Canada. Aujourd'hui, l'Université offre des diplômes de premier, de deuxième ou de troisième cycle dans des disciplines telles la foresterie, le droit, les arts, les sciences et le génie. Les deux campus de l'Université sont situés à Fredericton et à Saint-Jean. Les professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick donnent des cours dans une douzaine de localités, et l'Université offre un enseignement à distance à l'aide de bandes audio, de la télédistribution et de téléconférences. L'Université Saint-Thomas, sise sur le campus de l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton, décerne des diplômes en arts, en éducation et en travail social.

L'Université de Moncton, établissement francophone, offre des programmes d'études en administration, en génie, en foresterie, en droit, en arts et en sciences de la santé. Les cours sont offerts à Edmundston, à Shippagan et à Moncton.

L'Université Mount Allison, située à Sackville, offre des programmes dans les domaines des arts et lettres et des sciences, ainsi que certains programmes interdisciplinaires, tels les études américaines, les études canadiennes et les études internationales.

Les universités ont chacune un conseil d'administration. La Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes recommande au gouvernement les montants à verser à chacune d'elles pour en assurer le financement. Elle présente ses recommandations au gouvernement et au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation, par l'intermédiaire du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Établissements non universitaires

L'enseignement postsecondaire non universitaire est dispensé par un réseau d'institutions d'enseignement situées dans diverses localités de la province. Certaines offrent des programmes divers, et d'autres se spécialisent dans un seul domaine d'études. Ces programmes sont en général axés sur l'emploi et, dans la plupart des cas, ne sont pas des programmes donnant accès à l'université. Cependant, beaucoup de diplômés de ces établissements poursuivent leurs études à l'université et se voient souvent créditer la plupart des cours qu'ils y ont suivis.

Collèges communautaires—Neuf collèges communautaires, chacun situé dans une région différente, offrent de multiple programmes, certains à temps complet, d'autres à temps partiel; ils étendent leur rayonnement au delà de la localité même où ils sont situés.

Les services offerts par le réseau des collèges tiennent compte de la dualité linguistique de la province et sont ou de langue française ou de langue anglaise. Cinq collèges

communautaires relèvent directement du sous-ministre adjoint des services anglophones d'éducation et quatre, du sous-ministre adjoint des services francophones d'éducation.

Écoles de sciences infirmières—Le Nouveau-Brunswick compte cinq écoles de sciences infirmières qui offrent un même programme de 100 semaines conduisant à un diplôme. Deux de ces écoles donnent leurs cours en français, deux autres en anglais et une, dans les deux langues. Les écoles de sciences infirmières ont chacune un conseil d'administration relevant du ministre. Le Ministère étudie les besoins financiers de ces écoles et les intègre à sa demande de crédits.

Autres établissements spécialisés—Situés à Fredericton, l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et le Centre de formation linguistique n'offrent chacun qu'un seul programme type. L'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick offre un programme de trois ans dans un certain nombre de disciplines, alors que le Centre de formation linguistique dispense des cours de langue seconde aux fonctionnaires de la province. L'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et le Centre de formation linguistique relèvent du sous-ministre adjoint des services anglophones d'éducation.

L'École des gardes forestiers des Maritimes est un établissement régional, administré par un conseil. Elle offre un programme d'un an aux résidents des trois provinces Maritimes (l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick). Contrairement aux autres établissements d'enseignement postsecondaire non universitaires, cette école relève du gouvernement par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

L'École des pêches, située à Caraquet, est administrée directement par le ministère des Pêches et de l'Aquaculture. Les cours offerts sur le campus et hors campus touchent principalement la navigation, les techniques de pêche, la mécanique marine, l'aquaculture et la sécurité. Les programmes de formation réguliers, accélérés ou spécialisés répondent aux besoins des pêcheurs et des personnes qui travaillent dans l'industrie de la pêche au Nouveau-Brunswick.

L'annexe C renferme des données relatives à l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, données qui proviennent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation du Nouveau-Brunswick.

Québec*

Palier gouvernemental

Au cours des dernières décennies, le système d'enseignement postsecondaire québécois a connu une expansion rapide avec la mise en place de nouvelles structures et de nouveaux programmes, le tout accompagné de mesures d'accessibilité qui ont favorisé un afflux record d'étudiants dans tous les domaines. La profonde mutation socio-économique qui marque cette période de l'histoire du Québec n'aurait pu se réaliser

* Le texte sur le Québec est le même que celui de l'année passée.

sans les efforts énormes qui ont été consentis dans le secteur de l'éducation, particulièrement au niveau postsecondaire.

C'est au **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science** que revient la responsabilité d'orienter et de soutenir les efforts de développement de l'enseignement postsecondaire dans la province. Les champs d'intervention du Ministère, outre les fonctions exercées auprès des collèges et des universités, englobent l'aide financière aux étudiants, la recherche universitaire et les divers domaines de la science.

C'est ainsi, avec l'aide d'organismes-conseils ou spécialisés (Conseil des collèges, Conseil des universités, Conseil de la science et de la technologie, Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche), que le ministre exerce le mandat général qui lui est confié en matière d'orientation, de soutien et d'évaluation de l'activité collégiale et universitaire, autant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de la recherche. À cet égard, dans le respect des grandes politiques gouvernementales, les orientations ministérielles sont les suivantes :

- soutenir la formation postsecondaire assurée par les réseaux des collèges et des universités du Québec dans l'ensemble des domaines de la connaissance, et favoriser l'accès au savoir à toutes les personnes qui en ont la volonté et l'aptitude;
- promouvoir la recherche fondamentale et appliquée dans ces mêmes réseaux;
- faciliter le transfert des connaissances vers leurs utilisateurs, notamment les entreprises;
- stimuler le développement et la diffusion de la culture scientifique et technique au profit du grand public;
- coordonner les politiques scientifiques des ministères et organismes du gouvernement;
- appuyer la coopération et accentuer le rayonnement international du Québec dans les domaines de l'enseignement postsecondaire et de la science.

Ces grandes orientations se traduisent par des mesures visant à assurer un financement équitable des établissements, des actions d'évaluation et de rationalisation et, enfin, des actions de développement et d'aide aux étudiants.

Universités

La *Loi sur les établissements de niveau universitaire* (L.Q. 1989, chap. 18) reconnaît actuellement dix établissements oeuvrant sur le territoire québécois. Il s'agit de l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université de Montréal, l'Université Bishop's, l'Université de Sherbrooke, l'Université Concordia, l'Université du Québec et ses universités constituantes, écoles et instituts, l'École polytechnique, l'École des hautes études commerciales et le Collège militaire royal de Saint-Jean.

Trois établissements dispensent leur enseignement en langue anglaise : McGill, Bishop's et Concordia, qui regroupent 23 p. 100 des effectifs étudiants des universités pour une population anglophone de moins de 10 p. 100 au Québec.

Les établissements universitaires assument des missions d'enseignement et de recherche. À cet effet, il leur revient de définir leurs priorités, de planifier leurs activités, de déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre leurs objectifs. Ces établissements d'enseignement jouissent d'une très large autonomie. Ils définissent eux-mêmes leur régime d'études respectif et élaborent leurs programmes d'études. Toutefois, la création de nouveaux programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat est agréée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, après avis du Conseil des universités. Le Ministère subventionne habituellement la mise sur pied de ces nouveaux programmes de grade. Le réaménagement des programmes existants peut également bénéficier de subventions particulières.

Les règles établies entre les universités et les organismes gouvernementaux ont toujours respecté l'autonomie des établissements et favorisé le développement d'une concertation de plus en plus poussée à l'intérieur du réseau universitaire. L'organisation des relations entre les divers partenaires a donné lieu à la création d'un ensemble de mécanismes de consultation et de concertation. Les universités se sont donné un organisme commun : la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), qui fait office d'organisme de concertation et de coopération entre les établissements.

Établissements de niveau collégial

L'enseignement collégial se situe immédiatement après la fin des études secondaires. Il précède, selon le cas, le début des études universitaires du premier cycle ou l'entrée sur le marché du travail si le diplômé veut travailler comme technicien ou technologue.

Les études collégiales générales, pour l'étudiant qui désire aller à l'université, durent deux ans; au terme de ces études, l'étudiant est normalement âgé de dix-neuf ou vingt ans. Les trois années d'études collégiales professionnelles amènent le jeune à terminer à vingt ou à vingt et un ans. Dans l'un ou l'autre cas, s'il réussit, il obtient le diplôme d'études collégiales (DEC) général ou professionnel délivré par le Ministre à la suite de la recommandation du collège.

Tout étudiant titulaire d'un diplôme d'études collégiales, général ou professionnel, est en principe admissible à l'université. Dans certains cas, pour entreprendre les études universitaires de son choix, l'étudiant doit également avoir réussi un certain nombre de cours déterminés. Bien que le DEC général constitue l'étape normale conduisant à l'université, de plus en plus de titulaires du DEC professionnel y accèdent aussi.

Établissements collégiaux et programmes offerts

Le réseau collégial du Québec compte maintenant 46 cégeps, 55 collèges privés et 11 écoles ou instituts relevant de ministères autres que celui de l'Enseignement supérieur.

Neuf établissements publics dispensent des cours en langue anglaise et regroupent 17 p. 100 des effectifs réguliers à temps complet de niveau collégial.

Tous les collèges publics dispensent, dans une proportion variable, à la fois l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Quant aux collèges privés, l'éventail des programmes qu'ils offrent est généralement plus restreint; certains dispensent un enseignement général et quelques programmes d'enseignement

professionnel, tandis que d'autres n'offrent qu'un ou quelques programmes d'enseignement professionnel.

Quel que soit leur statut juridique, ces établissements ont pour dénominateur commun d'offrir, sur tout le territoire du Québec, des programmes et des cours approuvés par le ministre responsable de l'enseignement collégial et d'appliquer le même régime pédagogique. Ainsi, tous les programmes d'études collégiales possèdent les mêmes caractéristiques et répondent aux mêmes exigences réglementaires.

Financement de l'enseignement collégial

Pour l'élève inscrit à temps complet dans un collège public ou un cégep, l'enseignement est gratuit. Le collège se voit accorder par l'État un budget annuel calculé principalement d'après un coût moyen par élève. Cette subvention, couvrant la presque totalité des dépenses, est pondérée par des facteurs tels le nombre d'heures d'enseignement, les laboratoires et les équipements, etc.

L'État finance aussi en partie les établissements privés déclarés d'intérêt public et ceux reconnus aux fins du financement, les droits de scolarité comblant la différence. Les établissements privés ne détenant qu'un permis d'enseignement ne reçoivent aucun financement de l'État.

Les 11 établissements qui relèvent d'autres ministères, conservatoires et instituts, bénéficient d'un financement similaire à celui que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science accorde aux cégeps.

Par le biais de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement contribue encore à faciliter l'accès aux études. Les étudiants qui en font la demande, s'ils répondent aux critères établis en vertu de cette loi, se voient accorder annuellement un prêt, accompagné éventuellement d'une bourse d'études.

Aide financière aux étudiants

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science administre le régime d'aide financière offert aux étudiants du postsecondaire. L'objectif majeur du programme est de favoriser l'accès aux études à ceux qui ont des ressources financières insuffisantes, en leur octroyant une aide sous forme de prêts et de bourses. D'autres programmes complémentaires visent à assurer une assistance financière aux étudiants handicapés, à ceux qui poursuivent des études en langue seconde et aux étudiants qui désirent acheter un micro-ordinateur.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, ainsi que certains autres organismes gouvernementaux, offrent également une aide financière aux étudiants, visant principalement les étudiants du deuxième et du troisième cycle universitaire dans le but de stimuler les activités de recherche, aide généralement attribuée en raison du mérite académique.

La recherche fondamentale et appliquée dans les réseaux de l'enseignement postsecondaire

Les universités jouent un rôle des plus significatifs en recherche puisqu'elles réalisent environ le quart de l'ensemble des activités de recherche fondamentale et appliquée au Québec.

En plus de la subvention générale allouée aux universités à la fois pour l'enseignement et la recherche, le Ministère déploie nombre d'efforts pour soutenir la mission de recherche des universités et ce, par différents moyens dont le plus important est le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR). Celui-ci distribue annuellement plus de 30 millions de dollars en bourses de recherche aux étudiants des deuxième et troisième cycles des universités, ou en subventions à des équipes de chercheurs ou à des centres et des organismes voués à la recherche.

Un autre instrument majeur dont se sert le Ministère est le «Programme d'actions structurantes», qui vise à renforcer la recherche universitaire au Québec par la création ou la consolidation de grands pôles d'excellence. Doté de crédits annuels d'environ 15 millions de dollars, ce programme a permis de mettre sur pied et de soutenir plus d'une quarantaine d'équipes de chercheurs dans des champs de recherche considérés comme essentiels au développement du Québec, tels que les biotechnologies, l'informatique, les nouvelles technologies électroniques, l'énergie, les transports et l'agro-alimentaire.

Dans le réseau des collèges, le Ministère appuie le développement de la recherche sur la pédagogie et les conditions liées à l'enseignement et à l'apprentissage. Il soutient également, par son programme d'aide à la recherche technologique, des projets se rapportant au développement de nouveaux produits ou de nouvelles techniques.

Le transfert des connaissances vers les entreprises

Dans un contexte de vive concurrence internationale, il est essentiel d'intensifier la coopération entre les établissements d'enseignement et les entreprises, de façon que les uns et les autres se maintiennent à la fine pointe des connaissances et de l'innovation.

Pour leur part, les collèges et les universités sont détenteurs de nombreuses compétences; ils sont au surplus producteurs de connaissances nouvelles et de savoir-faire appréciables pour les entreprises. En vue de mettre ces actifs à contribution dans la poursuite d'objectifs de développement socio-économique, le Ministère a mis en place différents dispositifs visant le resserrement des liens entre les établissements d'enseignement et les entreprises.

C'est ainsi que dans le réseau des collèges, une douzaine de centres spécialisés jouent un rôle actif en ce qui a trait au développement de la formation professionnelle et de la technologie dans des secteurs clés tels la robotique, la foresterie, la bureautique, les technologies physiques, la métallurgie, le meuble et le bois ouvré, les pêches maritimes, les textiles et la mode. En étroite relation avec les partenaires de l'industrie, les centres spécialisés adaptent de nouvelles technologies aux besoins de celle-ci, réalisent des activités de recherche appliquée et offrent en plus des services de formation sur mesure au profit de la main-d'oeuvre industrielle. En retour, ces activités permettent au

personnel enseignant de bénéficier des retombées de cette synergie entre leur établissement d'enseignement et les entreprises.

Poursuivant son action en faveur du transfert des connaissances à leurs utilisateurs, le ministère soutient, sur une base expérimentale, deux centres de liaison et de transfert dans des secteurs prioritaires : le Centre québécois de valorisation de la biomasse (CQVB) et le Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO-Québec). Tout en étant des organismes publics placés sous l'autorité du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, les deux centres de recherche sont constitués selon une formule de partenariat regroupant des représentants des milieux de l'industrie, de l'université et du gouvernement. Agissant comme pôles d'animation dans leurs secteurs respectifs, ces centres déterminent les priorités de recherche à partir des besoins exprimés par l'industrie et par les autres utilisateurs et participent avec ceux-ci au financement de projets prometteurs. Ils voient aussi à recueillir et à diffuser l'information sur l'évolution de la technologie et à susciter la concertation et la collaboration entre les différents milieux.

L'association du Ministère avec la Société d'informatique appliquée à l'industrie de la construction (SIRICON), créée en 1985 par l'Université Concordia, facilite pour sa part le transfert des technologies informatiques vers l'industrie de la construction, la mise au point de progiciels ainsi que le développement d'un champ de connaissances et de compétences par la poursuite de projets de recherche appliquée.

Par ailleurs, le Ministère s'est associé au Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), un consortium privé regroupant les cinq établissements universitaires de Montréal et de grandes entreprises du secteur de l'informatique, afin de stimuler la coopération universités-entreprises.

Dans cette même perspective de coopération universités-entreprises, mais cette fois-ci en associant en plus les collèges, le Ministère soutient le Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP), voué à faire connaître aux petites et moyennes entreprises du Québec les technologies de production assistée par ordinateur. S'appuyant sur les ressources humaines et matérielles des différents partenaires, notamment des milieux universitaire et collégial, le CQIP a établi un réseau de laboratoires consacrés chacun à un secteur industriel.

Enfin, dans le but de favoriser la formation d'une main-d'oeuvre compétente répondant aux besoins particuliers et actuels des entreprises, le Ministère offre aux enseignants en formation professionnelle un programme de stages et de cours en milieu de travail leur permettant de mettre à jour leurs connaissances, ce qui profitera ultimement aux entreprises qui embaucheront les personnes formées par ces enseignants.

Ontario

Le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario comprend des universités et d'autres établissements non universitaires. Le secteur universitaire compte 15 universités subventionnées par la province, auxquelles il faut ajouter de nombreux collèges associés, ainsi que d'autres établissements, également financés par la province, à savoir l'Institut

polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (OISE), le Collège dominicain, le Collège des beaux-arts de l'Ontario et les trois collèges associés à l'Université Laurentienne à Algoma, à Nipissing et à Hearst.* L'Ontario compte aussi le Royal Military College et 13 collèges privés de théologie qui sont habilités à décerner des grades. Le secteur non universitaire regroupe 23 collèges d'arts appliqués et de technologie, cinq collèges de techniques agricoles et un certain nombre d'établissements privés et publics plus petits qui offrent des programmes de formation professionnelle et d'autres programmes spécialisés.

C'est le **ministère des Collèges et Universités** qui est responsable en majeure partie de l'enseignement postsecondaire en Ontario. Les ministères de la Formation professionnelle, de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Santé jouent aussi un rôle dans l'enseignement au niveau des collèges et des universités.

Établissements de niveau universitaire

L'Université de Toronto, la première en Ontario, précède la Confédération de 40 ans. L'Université a reçu sa charte en 1827 et est devenue un établissement non confessionnel, apte à recevoir le soutien du gouvernement provincial en 1850. L'Université de Toronto est aujourd'hui la plus grande université canadienne. Elle est située sur trois campus et offre des cours dans quelque 15 facultés et écoles.

L'Université de Waterloo, pionnière des programmes d'alternance travail-études en Amérique du Nord, offre plusieurs programmes de ce type, notamment dans les domaines des arts appliqués, des mathématiques et des études de l'environnement. Elle offre aussi un programme très élaboré de cours universitaires par correspondance et se préoccupe particulièrement de maintenir des relations étroites avec les entreprises commerciales et industrielles dans ses activités de recherche et d'enseignement.

L'Institut polytechnique Ryerson, seule école polytechnique en Ontario, est autorisé à décerner des baccalauréats en technologie, en arts appliqués, en service social, en génie électrique et en administration des affaires, ainsi que des diplômes de niveau collégial.

On trouve également en Ontario un certain nombre d'établissements spécialisés. L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario est à la fois une école d'enseignement supérieur affiliée à l'Université de Toronto et un institut de recherche et de perfectionnement dans le domaine de l'éducation. Des programmes d'études en langue française sont offerts à l'Université Laurentienne, à l'Université d'Ottawa et à l'Université York, ainsi qu'au Collège dominicain et au Collège de Hearst.

Les universités de la province jouent un rôle de plus en plus important dans les secteurs de la recherche, du développement et du transfert de la technologie. Le gouvernement a créé des programmes d'aide dans ces domaines, notamment le Fonds d'encouragement à la recherche dans les universités et le Programme des centres d'excellence, pour aider les universités à établir des réseaux de collaboration en matière de recherche dans des domaines clés et à accroître la coopération avec le secteur privé.

---

* Bien que le Collège des beaux-arts de l'Ontario ne soit pas habilité à décerner de grades universitaires, il est considéré, aux fins du financement en Ontario, comme faisant partie du secteur universitaire.

En outre, l'appui qu'y apporte le gouvernement provincial, grâce au programme des Centres d'entrepreneuriat, encourage les universités et les collèges à mettre sur pied des centres névralgiques pour intégrer, coordonner et promouvoir l'entrepreneuriat.

Établissements non universitaires

L'Ontario compte 23 collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) répartis dans plusieurs campus. Le réseau des CAAT représente la concrétisation d'une annonce faite en 1965. Il s'agissait, à l'époque, d'un nouveau concept dans le domaine de l'éducation. Le réseau des collèges était perçu comme un moyen, pour le gouvernement, de remplir ses engagements en donnant à chacun, par l'enseignement et la formation, des chances égales de s'épanouir pleinement.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie offrent aux étudiants l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'une carrière en administration des affaires, en arts appliqués ou dans le domaine de la technologie, des services sociaux ou des sciences de la santé. Ces collèges offrent une variété de programmes de formation technique, à temps complet ou à temps partiel, aux diplômés d'études secondaires ou aux adultes qui n'ont pas atteint ce niveau. La Cité collégiale, qui a ouvert ses portes le 4 septembre 1990, offre en français des programmes de niveau postsecondaire et des cours d'éducation permanente. En outre, quatre autres collèges offrent des programmes en français et des programmes bilingues.

Les 23 collèges d'arts appliqués et de technologie et leurs 90 campus disséminés dans la province desservent toutes les grandes régions économiques. Pour permettre aux étudiants des régions rurales de fréquenter ces collèges, ceux-ci ont été établis non seulement dans les grandes agglomérations, mais aussi dans des localités rurales relativement moins peuplées. De plus, nombre d'autres localités du nord de l'Ontario ont accès aux collèges grâce à un réseau d'enseignement à distance.

Les programmes collégiaux, à quelques exceptions près, se classent en deux catégories : les programmes menant à un diplôme, d'une durée de deux ou de trois ans, et les programmes menant à un certificat, d'une durée inférieure à un an. Chaque programme comporte un certain nombre de cours menant à un diplôme ou à un certificat. Les étudiants qui terminent un programme de deux ans peuvent être admis en première année de certains programmes universitaires (chaque cas étant étudié séparément), alors que les étudiants qui terminent avec succès un programme de trois ans peuvent, dans certains cas, être admis en deuxième année d'un programme universitaire relié au programme collégial qu'ils ont suivi.

Certains programmes sont offerts à temps partiel, par l'entremise des services d'éducation permanente des collèges; les étudiants peuvent suivre, le soir ou les fins de semaine, les cours nécessaires à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme. Les étudiants de l'éducation permanente peuvent également suivre des cours sans crédit en techniques et métiers ou d'intérêt général.

Organismes consultatifs

Le Conseil ontarien des affaires universitaires, établi par décret en 1974, est chargé de conseiller le ministre des Collèges et Universités sur toute question relative au système universitaire. Le conseil donne son avis régulièrement sur les besoins en fonds et leur répartition, les programmes à approuver pour les études de deuxième et de troisième cycle et les études professionnelles, ainsi que sur le programme de bourses d'études supérieures de l'Ontario.

Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne a été établi par décret en 1972. En 1991, le conseil s'est vu donner d'un nouveau mandat plus important, et le nombre de ses membres s'est accru. Il a pour mandat de conseiller le ministre de l'Éducation et celui des Collèges et des Universités quant à toutes les questions liées à l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire en français. De plus, il assure la liaison avec le Conseil ontarien des affaires collégiales, le Conseil ontarien des affaires universitaires et le Comité consultatif sur les affaires francophones.

Le Comité consultatif sur les affaires francophones conseille le ministre des Collèges et des Universités, par l'intermédiaire du Conseil ontarien des affaires universitaires ou du Conseil ontarien des affaires collégiales et le Conseil de l'éducation franco-ontarienne, sur certaines questions relatives à l'enseignement postsecondaire en français. Ce comité a été créé en 1991.

Le Conseil ontarien des affaires collégiales agit comme conseiller auprès du ministre en ce qui a trait à toutes les questions liées au réseau collégial. Le Conseil a, en outre, la responsabilité exclusive de représenter les collèges aux négociations collectives avec le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et de nommer les membres des conseils d'administration des collèges.

Manitoba

Le Manitoba compte trois universités, un collège universitaire autonome de langue française et plusieurs collèges affiliés. Cette province a aussi trois collèges communautaires et un quatrième établissement offrant quelques programmes collégiaux, ainsi qu'un certain nombre d'autres établissements d'enseignement postsecondaire. Le **ministère de l'Éducation et de la Formation** du Manitoba est responsable de l'enseignement postsecondaire dans la province.

Établissements de niveau universitaire

L'Université du Manitoba est la plus grande université de la province, offrant des programmes d'études dans plus de 100 disciplines. Elle offre une vaste gamme de programmes de formation professionnelle de premier et de deuxième cycle, ainsi que des programmes d'éducation permanente, y compris un réseau de téléconférence. Elle occupe en outre une place importante dans le domaine de la recherche. Un certain nombre de collèges d'enseignement religieux sont affiliés à l'Université du Manitoba.

Le Collège universitaire de Saint-Boniface est un établissement francophone autonome qui est aussi affilié à l'Université du Manitoba. On y dispense un enseignement en lettres et en sciences, en traduction et en pédagogie, et certains cours des collèges communautaires.

L'Université de Winnipeg, située au centre-ville, est chargée d'offrir des services et des programmes à la population du centre-ville. L'Université dispense des cours de lettres, de sciences, de théologie et de pédagogie, principalement au niveau du premier cycle.

L'Université Brandon, établie dans la deuxième ville la plus peuplée de la province, offre des programmes en lettres, en sciences, en musique et en pédagogie. L'Université du Manitoba et l'Université Brandon offrent, avec la collaboration du ministère de l'Éducation et de la Formation, des programmes de formation professionnelle destinés aux autochtones, aux gens du Nord et aux habitants du centre-ville qui, normalement, n'y participeraient pas. Des programmes d'accès, dont les frais sont partagés dans certains cas avec le gouvernement fédéral, sont prévus en pédagogie, en génie, en travail social et dans les professions de la santé, notamment la médecine, la dentisterie et la pharmacie.

Les trois universités participent à un programme de coopération interuniversitaire dans le Nord, qui bénéficie d'un financement distinct et offre des cours crédités dans le nord du Manitoba.

La Commission des subventions universitaires, organisme de droit public, conseille le gouvernement sur les besoins des universités, répartit entre les universités les fonds accordés par le gouvernement et approuve les nouveaux programmes et les nouvelles installations.

Établissements non universitaires

Le ministère de l'Éducation et de la Formation administre trois collèges communautaires, celui d'Assiniboine, à Brandon, celui de Keewatin, à Le Pas et celui de Red River, à Winnipeg.

Les collèges offrent, durant le jour, des programmes de formation de base aux adultes, d'arts appliqués, d'études en commerce et en administration, d'hygiène et de services personnels, ainsi que de métiers et de technologie. Les collèges forment aussi des apprentis dans les métiers désignés et offrent des programmes de formation spécialisée pour le monde des affaires, l'industrie et les organismes communautaires à but non lucratif. De plus, un vaste programme de cours d'éducation permanente est offert dans toute la province à l'intention des personnes qui veulent poursuivre leurs études le soir et les fins de semaine.

Le Collège communautaire de Red River, le plus important de tous, gère quelque 80 programmes d'études de jour à temps complet et environ 1 000 cours d'extension. L'enseignement est donné au campus principal de Winnipeg, aux centres régionaux de Portage-la-Prairie, de Selkirk et de la vallée du Pembina, ainsi qu'à d'autres endroits dans le sud-est de la province.

Le Collège communautaire d'Assiniboine est au service de la population du sud-ouest du Manitoba, dispensant des cours à son campus principal de Brandon, au campus de

Parkland à Dauphin et dans plusieurs autres localités. Le Collège est aussi chargé d'assurer la formation en agriculture dans l'ensemble de la province.

Le Collège communautaire de Keewatin dessert la population du nord du Manitoba à son campus principal de Le Pas et dans les centres régionaux de Flin Flon et de Thompson. Il offre aussi des cours dans un certain nombre de petites localités du Nord.

Le Programme d'aide financière aux étudiants du Manitoba accroît les possibilités en matière d'éducation en accordant une aide financière aux Manitobains dont les ressources limitent leur accès aux études.

La Division de l'enseignement postsecondaire, de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation du ministère de l'Éducation et de la Formation est chargée d'administrer les collèges communautaires, les programmes d'éducation des adultes, les programmes d'accès, le Centre de formation technique du Manitoba, le Programme d'aide financière aux étudiants du Manitoba et les ententes de formation conclues avec d'autres provinces. Cette division est également responsable de l'élaboration, de la coordination et du contrôle de l'emploi au niveau provincial et des initiatives de création d'emploi, ainsi que de la formation reliée directement à l'emploi.

La Direction générale de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et du perfectionnement des carrières de niveau postsecondaire, ainsi que le Collège communautaire de Keewatin du ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba, s'occupent de la prestation des programmes d'accès au niveau postsecondaire pour les personnes, en majeure partie autochtones ou vivant dans le Nord, qui n'ont jamais eu la chance de recevoir une formation postsecondaire. Les collèges communautaires et les universités s'occupent aussi de dispenser de la formation.

Le ministère de l'Éducation et de la Formation assure le financement des programmes de formation des adultes du Centre technique du sud de Winnipeg. Il s'agit d'un établissement autonome qui offre une formation technique aux étudiants des écoles secondaires et aux adultes.

Santé Manitoba assure le financement des cinq hôpitaux qui administrent leurs propres écoles de sciences infirmières.

Alphabétisation

En réponse aux recommandations rendues publiques par le groupe de travail manitobain sur l'alphabétisation, en 1989, le ministre de l'Éducation et de la Formation a mis sur pied le Conseil de l'alphabétisation du Manitoba et le Bureau de l'alphabétisation du Manitoba. Ce conseil, composé de représentants des secteurs privé et public et de professionnels de l'enseignement et de l'alphabétisation des adultes, a reçu le mandat de définir une politique d'alphabétisation pour la province et de conseiller le Bureau de l'alphabétisation du Manitoba. Ce dernier aura comme rôle de mettre en oeuvre cette politique et de faciliter la conception et la mise en application, à l'échelon des collectivités, de programmes d'alphabétisation des adultes adaptés à leurs besoins. En 1990-1991, le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba a approuvé 27 programmes de ce genre à l'intention d'adultes analphabètes complets ou fonctionnels. Ces programmes visaient essentiellement sept groupes distincts, soit les autochtones, les minorités ethniques, les francophones, les collectivités rurales et celles du Nord, la

population urbaine et les détenus. Le Bureau de l'alphabétisation donne son appui aux groupes communautaires qui dirigent ces programmes et dispense de la formation aux spécialistes de l'alphabétisation et aux bénévoles. Il a également versé à trois divisions scolaires, en 1990-1991, des fonds pour leur permettre de dispenser des cours d'alphabétisation en anglais langue seconde.

Saskatchewan

En Saskatchewan, le système d'enseignement postsecondaire comprend les universités, le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST), les collèges régionaux, les programmes d'apprentissage et de brevet professionnel et les écoles privées de formation professionnelle.

Établissements de niveau universitaire

Le réseau universitaire de la Saskatchewan comprend l'Université de la Saskatchewan et l'Université de Regina, ainsi que leurs collèges fédérés et affiliés.

L'Université de la Saskatchewan offre un vaste éventail de programmes dans les domaines des arts et des sciences, ainsi que des programmes d'études professionnelles de premier, de deuxième et de troisième cycle, notamment en médecine, en droit, en génie et en dentisterie. C'est également à cet endroit que loge le Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest, entreprise conjointe des quatre provinces de l'Ouest. L'Université de la Saskatchewan occupe une place importante dans le domaine de la recherche, particulièrement en agriculture et en biotechnologie. Un collège, le St. Thomas More College, est fédéré à l'Université de la Saskatchewan, et d'autres lui sont affiliés : le Central Pentecostal College, le College of Emmanuel and St. Chad, le Lutheran Theological Seminary, le St. Andrew's College et le St. Peter's College.

L'Université de Regina offre un ensemble de programmes de premier, de deuxième et de troisième cycle en arts, en sciences, en génie, en administration, en pédagogie, en éducation physique et en travail social. Les trois collèges fédérés de l'Université de Regina sont le Luther College, le Campion College et le Saskatchewan Indian Federated College; ce dernier est le seul établissement en Amérique du Nord, administré par les autochtones, qui est habilité à décerner des grades. De plus, sont affiliés à l'Université de Regina le Canadian Theological Seminary et le Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research. Par ailleurs, un nouvel institut linguistique qui s'ajoute aux programmes d'enseignement des langues déjà en place a accueilli ses premiers étudiants en juillet 1991.

Le Centre estival pour l'apprentissage des langues internationales a été mis sur pied au Luther College, en collaboration avec l'Université de Regina. Le Centre dispense une formation universitaire en langues et cultures internationales dans le cadre d'un programme intensif d'immersion, unique au Canada par la variété des langues enseignées. L'enseignement se fait actuellement en huit langues. On compte élargir éventuellement ce programme pour y enseigner 22 langues autres que les langues officielles du Canada.

Établissements non universitaires

Institut technique—Le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST) compte quatre campus situés dans les principaux centres urbains de la province. Cet institut relève d'un conseil d'administration nommé par le gouvernement.

L'Institut a pour mandat d'offrir un vaste éventail de programmes qui conduisent directement à l'emploi. Ces programmes touchent le commerce, les technologies, les services, l'agriculture, les sciences de la santé, la formation à la gestion et l'exploitation des ressources naturelles. L'Institut offre aussi le volet «formation technique» lié à l'apprentissage. Enfin, il offre des programmes d'enseignement de base pour les adultes et des services d'orientation professionnelle.

Les programmes de l'Institut peuvent être suivis de diverses façons, soit dans le cadre normal de l'enseignement régulier ou par l'intermédiaire de programmes d'études axés sur la compétence et de programmes d'alternance travail-études. En collaboration avec les collèges régionaux, le SIAST offre également des cours de formation professionnelle, des programmes d'études adaptés aux besoins de l'industrie et des cours sanctionnés par l'université. De plus, une division de services aux autochtones a été ajoutée à l'Institut et est administrée conjointement par le Gabriel Dumont Institute et le SIAST.

Collèges régionaux—Il y a huit collèges régionaux en Saskatchewan et un collège administré conjointement par la Saskatchewan et l'Alberta. Le mandat de ces collèges consiste à mettre l'accent sur la prestation de cours dans l'ensemble de la province, pour le compte des universités et des instituts, par la voie de contrats conclus avec des établissements qui décernent des crédits. Les collèges régionaux offrent également des programmes d'alphabétisation des adultes et des cours de formation subventionnés en entier ou en partie par l'entreprise privée, par des organismes sans but lucratif ou par des organismes gouvernementaux.

Des comités composés de bénévoles, qu'on retrouve dans chaque région dotée d'un collège, assurent la liaison avec les collectivités afin que ces dernières puissent participer à l'établissement des programmes d'études. Chaque collège régional est géré par un conseil d'administration dont les membres sont nommés.

Saskatchewan Indian Community College (SICC)—Souvent appelé le Saskatchewan Indian Institute of Technology (SIIT), le SICC est un service éducatif de la Federation of Saskatchewan Indian Nations. Les programmes sont offerts dans six centres de district satellites sous la direction de chefs de district. Les cours des établissements provinciaux décernant des crédits sont dispensés par l'intermédiaire de ces centres satellites.

Écoles privées de formation professionnelle—Quarante-six écoles privées de formation professionnelle offrent aux résidents de la Saskatchewan une autre option valable dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Ces écoles sont enregistrées en vertu de la *Loi sur les écoles privées de formation professionnelle* et régies par les dispositions de cette même loi. Cette loi autorise le ministre de l'Éducation ou son représentant, à procéder à des inspections complètes des établissements scolaires, des méthodes d'enseignement et du bien-être des étudiants, tant sur le plan pédagogique que physique. Les écoles privées de formation professionnelle offrent notamment des programmes de formation dans les secteurs suivants : tenue de bar, soins de beauté, informatique, préparation de la déclaration d'impôt, radiodiffusion et soutien administratif.

Conseil d'alphabétisation

Une campagne de promotion de l'alphabétisme a été lancée en Saskatchewan en 1987. Cette campagne est dirigée par le Conseil d'alphabétisation, lequel se compose de représentants du milieu de l'enseignement, d'organisations bénévoles, d'éditeurs, de gens des milieux des affaires et des entreprises, d'organisations autochtones ainsi que des apprenants. Le financement, assuré par le fonds de diffusion de l'enseignement, sert à lancer des programmes d'alphabétisation dans les collèges régionaux, le SIAST, les bibliothèques et auprès des organismes d'alphabétisation. Le recrutement des apprenants et des enseignants bénévoles se fait au moyen de campagnes de sensibilisation du public.

Le Conseil a aussi lancé un projet pilote de trois ans, à l'aide d'un programme d'apprentissage assisté par ordinateur servant expressément à aider les gens à mieux apprendre à lire et à écrire. Ce programme, appelé IBM-PALS (Principle of the Alphabet Literacy System), est le fruit de la collaboration entre le gouvernement de la Saskatchewan et IBM Canada.

Programme d'apprentissage et de brevet professionnel

C'est par ce programme, en tout premier lieu, que le gouvernement et l'industrie forment des personnes de métier et accordent des brevets à des manoeuvres dans 37 métiers particuliers. On a mis au point des programmes de recyclage pour les personnes de métier et les manoeuvres pour leur permettre de rester au fait de l'évolution technologique.

Ces programmes sont offerts de multiples façons : cours traditionnels et par modules, congés d'étude fractionnés, cours axés sur la compétence et enseignement à distance. Ces cours sont dispensés un peu partout dans la province dans les campus du SIAST, par certaines écoles privées de formation professionnelle et par des comités mixtes de formation.

Formation à distance

La formation à distance est considérée comme un élément essentiel de la stratégie d'éducation permanente mise en place par la Saskatchewan. Un comité d'examen du programme de formation à distance, regroupant les principaux usagers et producteurs de programmes de formation à distance de la province, a été mis sur pied. Il agit à titre de conseiller auprès du sous-ministre de l'éducation pour veiller à la qualité des crédits et des programmes de cours.

Le Saskatchewan Communications Network (SCN) est un réseau perfectionné d'information et d'enseignement qui compte actuellement 52 centres actifs. Ce réseau, qui exploite des techniques de pointe, donne des possibilités de formation à distance à des personnes qui en ont besoin parce qu'elles vivent en milieu isolé ou pour d'autres raisons. Le SCN, en collaboration avec les universités, le SIAST et les collèges régionaux, permettra d'offrir davantage de cours universitaires de première et de deuxième année et des cours techniques aux collectivités établies hors des grands centres urbains.

Aide financière aux étudiants

En Saskatchewan, les mesures d'aide financière aux étudiants sont conformes aux objectifs d'équité de la province en matière d'éducation. Cette aide est destinée aux étudiants et aux étudiantes qui poursuivent des études postsecondaires dans des établissements désignés et qui sont considérés comme défavorisés du fait de leur faible revenu, d'une incapacité, de leur origine autochtone ou de leur situation de père ou de mère célibataire. Les critères relatifs au programme de prêts aux étudiants de la Saskatchewan sont les mêmes que ceux du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Le régime du programme de prêts aux étudiants de la Saskatchewan comprend les éléments suivants : prêts remboursables, remise de dette assujettie à l'obtention d'un diplôme, stimulant sous forme de supplément spécial offert aux étudiants autochtones, aux étudiants handicapés et aux pères ou mères célibataires, exonération de remboursement de prêt pour certaines catégories d'étudiants assujettie à l'obtention d'un diplôme, exemption d'intérêt pour les étudiants qui n'arrivent pas à trouver d'emploi ou qui sont incapables de travailler pour des motifs d'ordre médical.

Le Saskatchewan Skills Development Program (SSDP) offre des cours de formation scolaire ou professionnelle aux bénéficiaires de prestations sociales sur les campus des collèges régionaux et du SIAST.

Le Non-Status Indian and Metis Program (NSIM) offre tout un éventail de cours de formation aux Indiens non inscrits et aux Métis. Des fonds sont versés aux divers campus des collèges régionaux et du SIAST pour leur permettre d'offrir des cours de recyclage, des cours de préparation à l'emploi, des cours de dynamique de la vie et des programmes d'orientation professionnelle. Chaque étudiant et étudiante reçoit une allocation de formation en fonction de sa présence aux cours.

Recherche

Les recherches menées aux universités de Regina et de la Saskatchewan portent notamment sur les agro-écosystèmes viables, l'épidémiologie, l'équipement avancé de production, les systèmes d'énergie, les études atmosphériques et spatiales, l'enseignement des sciences, la mise en valeur des graines oléagineuses, la qualité de l'eau, les télécommunications, la politique sociale, la justice, les études liées aux plaines du Canada et la physique des particules subatomiques. Des projets de recherche sont également menés par des sections de recherche dirigées par les universités elles-mêmes, ainsi que par des stations de recherche établies sur des campus et dirigées conjointement par les secteurs public et privé.

L'Université de Regina gère les neuf sections de recherche suivantes : Canadian Plains Research Centre, Centre for Geographic Resource Information Analysis, Energy Research Unit, Genbiotek, Prairie Justice Research Unit, Regina Water Research Institute, Sample Survey and Data Bank Unit, Saskatchewan Instructional Development and Research Unit and Social Administration Research Unit.

Pour sa part, l'Université de la Saskatchewan gère les sections de recherche suivantes : Centre for Agricultural Medecine, Centre for Co-operative Studies, Centre for International Business Studies, Crop Development Centre, Institute of Space and Atmospheric Studies, Saskatchewan Institute of Pedology, Toxicology Research Centre

et Veterinary Infectious Disease Organization (VIDO). L'université compte aussi d'autres petits groupes de recherche. De plus, on y construit actuellement un nouveau centre de recherche en agriculture qui sera doté d'installations et d'un équipement ultramodernes.

Alberta

Pour 1990-1991, le système d'enseignement postsecondaire de l'Alberta comprend les éléments suivants : quatre universités, le Centre d'éducation permanente de Banff, six collèges privés sans but lucratif offrant des baccalauréats ou des programmes de deux ans donnant accès à l'université, onze collèges publics, deux instituts de formation technique, six écoles hospitalières de sciences infirmières, quatre établissements sous régie provinciale, cinq consortiums communautaires, 85 conseils d'éducation permanente et 78 écoles privées de formation professionnelle détenant un permis. Les universités, le Centre de Banff, les collèges publics, les instituts techniques, les écoles hospitalières de sciences infirmières et les établissements sous régie provinciale reçoivent des subventions de fonctionnement et d'immobilisations de la province. Les consortiums communautaires, les conseils d'éducation permanente et les six collèges privés reçoivent également des subventions de fonctionnement de la province.

L'objectif fondamental du **ministère de l'Enseignement supérieur** de l'Alberta, qui a été établi en 1972, est d'assurer l'orientation, les services et la coordination nécessaires pour permettre l'élaboration et le fonctionnement efficaces d'un système d'enseignement supérieur adapté aux besoins de tous les Albertains.

Établissements de niveau universitaire

Universités—Les quatre universités albertaines, situées à Edmonton, à Calgary, à Lethbridge et à Athabasca, sont très importantes pour le développement social et économique de la province de par leur rôle dans les domaines suivants : diffusion des connaissances, réalisation de recherches et prestation de services à la communauté. L'Université de l'Alberta et l'Université de Calgary sont les deux plus importantes en ce qui concerne les diplômes de deuxième cycle et la recherche. L'Université de Lethbridge met l'accent sur les études de premier cycle et offre une maîtrise en éducation. L'Université d'Athabasca, seule du genre au pays, a recours à la formation à distance pour offrir à des étudiants disséminés de par la province et dans d'autres régions du pays un diplôme de premier cycle en arts, en sciences, en commerce et en sciences infirmières. Des programmes de deux ans donnant accès à l'université sont aussi offerts dans sept des onze collèges publics.

Les universités de l'Alberta sont administrées par des conseils autonomes, fonctionnant dans le cadre de la *Loi sur les universités*. Leurs programmes sont coordonnés sous le régime des politiques du ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta.

Centre d'éducation permanente de Banff—Le Centre ne décerne pas de grades universitaires, mais ses programmes complètent ceux des universités. Il répond à des besoins dans des domaines d'études liés aux beaux-arts, à la gestion, à l'environnement et aux langues.

Le Centre est régi par un conseil autonome mis sur pied en vertu de la *Loi sur le Centre de Banff*. Ses programmes sont coordonnés sous le régime des politiques du ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta.

Collèges privés—Les collèges privés dispensent toute une variété de cours, y compris des cours de niveau universitaire; ils offrent ainsi une autre option aux étudiants de l'Alberta qui veulent poursuivre des études postsecondaires. Six de ces collèges reçoivent directement ou indirectement des subventions de fonctionnement de la province; quatre d'entre eux sont situés à Edmonton, deux se trouvant plus précisément sur le campus de l'Université de l'Alberta, un autre à Camrose et le dernier à College Heights.

La *Loi sur les universités* permet aux collèges privés de conclure des ententes d'affiliation avec une université provinciale. Conformément aux dispositions de cette loi, on a mis sur pied le conseil d'accréditation des collèges privés afin de revoir les demandes soumises par ces collèges pour obtenir le privilège d'attribuer des grades. Suivant la recommandation du conseil, le lieutenant-gouverneur en conseil a donné à trois collèges privés l'autorisation de décerner des baccalauréats en arts et en sciences, soit le Camrose Lutheran University College (programmes de trois et de quatre ans), le Concordia College (programmes de trois ans) et The King's College (programmes de trois ans).

Établissements non universitaires

Collèges publics—Onze collèges publics répondent aux besoins changeants des Albertains dans les principaux centres urbains et ruraux de la province. Ces collèges offrent des programmes d'études qui vont des cours de rattrapage aux cours pré-universitaires, ainsi que divers programmes de métiers, de beaux-arts, de formation professionnelle et d'apprentissage. Deux de ces collèges sont spécialisés : le Olds College de Olds, qui offre certains programmes en agriculture, et le Alberta College of Art de Calgary, qui offre des programmes de quatre ans en arts visuels et en dessin.

Les collèges publics de l'Alberta sont régis par des conseils autonomes, assujettis à la *Loi sur les collèges*. Les programmes de ces collèges sont coordonnés selon les politiques appliquées par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta.

Instituts de formation technique—Il y a deux instituts de formation technique en Alberta, un à Edmonton et un à Calgary. Ces instituts dispensent une formation qui permettra aux étudiants de se trouver un emploi dans le monde des affaires, dans l'industrie, dans la fonction publique ou dans une maison d'enseignement. Les programmes offerts par ces instituts et qui débouchent sur un certificat ou sur un diplôme touchent diverses techniques, l'apprentissage et la formation professionnelle et l'éducation permanente.

Les instituts techniques sont administrés par des conseils autonomes régis par *La loi sur les instituts de formation technique*. Leurs programmes sont coordonnés selon les politiques appliquées par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta.

Écoles hospitalières de sciences infirmières—Quatre de ces écoles sont situées à Edmonton, une à Calgary et une à Ponoka. Elles offrent des programmes en sciences infirmières et en soins psychiatriques menant à des diplômes.

Ces écoles sont administrées conformément aux règlements découlant de la *Loi sur les sciences infirmières* et de la *Loi sur l'enseignement supérieur*. Leurs programmes sont coordonnés selon les politiques appliquées par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta.

Établissements sous régie provinciale—Il y a quatre collèges de formation professionnelle en Alberta (AVC); ils sont situés à Edmonton, à Calgary, à Lac La Biche et dans la région de Lesser Slave Lake. On y offre des cours de rattrapage et d'alphabétisation et d'anglais langue seconde, ainsi que des programmes d'un an ou moins menant à une carrière dans les domaines de la santé, des affaires et du secteur tertiaire.

Ces établissements sont régis directement par la province. Leurs présidents relèvent du sous-ministre et leurs programmes sont coordonnés par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta.

Consortiums communautaires—Les cinq consortiums communautaires sont des associations coopératives d'établissements publics d'enseignement postsecondaire dont le but est d'offrir des cours de niveau postsecondaire dans des régions de la province qui ne sont pas dans le voisinage des établissements réguliers d'enseignement postsecondaire. Ces consortiums offrent, dans les petites localités, divers programmes d'études et des cours permanents crédités, qui mènent à un certificat, à un diplôme ou à un grade, lequel est décerné par l'un des établissements participants. Ces programmes sont revus chaque année par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta.

Conseils d'éducation permanente—La province compte 85 conseils locaux d'éducation permanente. Leur objectif est de faciliter et de coordonner la prestation de cours d'apprentissage non crédités à l'intention des adultes. Ces conseils privilégient les cours axés sur les problèmes sociaux et adaptés aux besoins locaux. Ils offrent aussi 59 programmes qui visent à former des bénévoles en alphabétisation.

Écoles professionnelles privées—À la fin de l'année financière 1990-1991, l'Alberta comptait 78 écoles professionnelles privées offrant quelque 400 programmes de formation professionnelle de courte durée. Bien que nombre d'entre elles offrent des programmes de type conventionnel en études commerciales et en soins esthétiques, on y a ajouté beaucoup de nouveaux programmes touchant les applications sur micro-ordinateurs et la formation spécialisée.

Ces écoles sont régies par la *Loi sur les écoles professionnelles privées*.

Colombie-Britannique

Le système public d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique comprend quatre universités, quatre instituts, la Open Learning Agency et quinze collèges. Le **ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie**, par l'intermédiaire de la Division des universités, des collèges et des instituts, coordonne le réseau provincial d'enseignement postsecondaire et veille à ce que les fonds qui y sont consacrés par la province soient répartis équitablement entre les établissements et les programmes.

La Division des universités, des collèges et des instituts comprend six directions. Trois d'entre elles ont la responsabilité des 15 collèges, du Justice Institute et du Pacific Marine Institute, ainsi que de l'éducation internationale et des programmes techniques. La Direction des installations est chargée de la coordination du budget des immobilisations. La Direction du budget et de l'analyse s'occupe des allocations budgétaires et du service de la dette; la Direction des universités et des instituts provinciaux, pour sa part, est responsable des universités, du British Columbia Institute of Technology, du Emily Carr College of Art and Design et de la Open Learning Agency.

Établissements de niveau universitaire

Les trois universités publiques de la Colombie-Britannique déjà en place sont : l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver), l'Université Simon Fraser (Burnaby) et l'Université de Victoria (Victoria). La quatrième université publique de la province, l'Université du Nord de la Colombie-Britannique, aura son campus principal à Prince George et accueillera ses premiers étudiants à l'automne 1993.

Collèges et instituts provinciaux

Les 15 collèges, les quatre instituts et la Open Learning Agency desservent une population très clairsemée de plus de 2 millions de personnes à travers la province. Les collèges et les instituts, grâce à leurs 84 campus et centres régionaux, permettent l'accès à une vaste gamme de programmes. En effet, des cours de niveau collégial sont donnés dans plusieurs petites localités dans des locaux loués qui peuvent tout aussi bien être une «longue maison» autochtone qu'une salle de classe.

Les collèges de la Colombie-Britannique offrent des cours de formation aux métiers et de formation technique, ainsi que des cours qui donnent accès à l'université. Les cours de formation aux métiers et de formation technique sont donnés dans le cadre d'un programme de deux ans qui mène à un diplôme et au bout duquel les étudiants peuvent postuler des emplois dans des domaines tels les soins de santé, l'administration des affaires, l'informatique ou la gestion des ressources naturelles. Les cours de passage à l'université permettent aux étudiants d'être admis en deuxième ou en troisième année dans une université de la Colombie-Britannique. À l'automne 1989, les collèges Okanagan, Cariboo et Malaspina ont conclu des ententes de partenariat avec les universités de la province pour offrir aux étudiants inscrits chez eux la possibilité d'obtenir des diplômes décernés par ces universités. Un quatrième collège universitaire, situé dans la vallée du Fraser, commencera en 1992 à offrir des cours théoriques de troisième et de quatrième année.

Les collèges et les instituts de la Colombie-Britannique offrent également de nombreux programmes de métiers, de formation professionnelle et de formation générale à l'intention des adultes; grâce à ces cours, les citoyens de la Colombie-Britannique peuvent augmenter leurs chances d'accéder au marché du travail, de se trouver de meilleurs emplois ou d'acquérir les compétences nécessaires pour s'inscrire à des programmes de formation de niveau supérieur.

Open Learning Agency

L'enseignement postsecondaire à distance est offert, à tous les niveaux, par la Open Learning Agency. De nombreux cours sont télévisés par le Knowledge Network, qui transmet ses émissions par satellite et rejoint ainsi les régions isolées de la province.

Yukon

La coordination de l'enseignement postsecondaire est assurée principalement par le Collège Yukon et la Direction générale de l'enseignement supérieur du **ministère de l'Éducation**. Le Collège Yukon est le seul établissement d'enseignement postsecondaire au Yukon.

Collège Yukon—La *Loi sur le collège (College Act)*, qui prévoit l'autonomie du collège, a été adoptée en 1988; la responsabilité de cet établissement a ensuite été confiée à un conseil d'administration permanent, en janvier 1990. Le Collège Yukon est un collège communautaire comprenant 14 campus : trois dans la ville de Whitehorse (dont l'un est le campus principal) et 11 dans diverses localités du Yukon. Les Services communautaires et «Devolution» assurent le soutien, les services et la formation nécessaires pour la prestation effective de programmes et de cours à tous les campus communautaires, sauf celui d'Ayamdigut qui est le principal centre administratif et de programmes du Collège Yukon.

Le collège offre des programmes menant à des certificats ou à des diplômes en études de perfectionnement, en études universitaires, en études professionnelles et en éducation permanente. Il offre également des ateliers, des séminaires et des cours pour répondre aux besoins de la collectivité, du monde des affaires et de l'industrie.

Les programmes d'études de perfectionnement sont destinés aux personnes qui souhaitent acquérir des compétences linguistiques de base ou apprendre à lire et à écrire, terminer leurs études secondaires ou acquérir les préalables à l'admission dans d'autres programmes du collège. Ces programmes préparent également les élèves aux études postsecondaires, qui exigent que soient terminées les études secondaires.

Le programme d'études universitaires offre des cours de première et de deuxième année à l'intention des étudiants qui se préparent à un diplôme universitaire, à un certificat ou un diplôme du Collège Yukon en arts, en sciences ou en études générales, ou à un diplôme d'études du Nord.

Le programme d'études professionnelles offre des cours menant à un certificat ou à un diplôme et débouchant sur des emplois dans les domaines des services de santé, des services sociaux, de l'administration des affaires, des services administratifs, de la gestion de services informatiques, de la gestion des premières nations ou des métiers et de la technologie de base.

Le programme d'éducation permanente et de services ou programmes du secteur public offre des services et un appui pour la prestation de petits cours, d'ateliers et de séminaires qui visent à répondre à des besoins précis et spéciaux ou généraux des secteurs public et privé en fait d'études et de formation.

Le Collège Yukon offre actuellement trois programmes menant à des diplômes : Formation des enseignants autochtones du Yukon; Formation des enseignants - Yukon et Maîtrise en administration publique. Le collège prévoit offrir un programme de baccalauréat en travail social en septembre 1992.

- Formation des enseignants autochtones du Yukon : programme d'une durée de quatre ans lancé en 1989 avec la collaboration de l'Université de Regina, qui vise à préparer des membres des premières nations à enseigner dans les écoles du Yukon.
- Formation des enseignants—Yukon : programme, d'une durée d'un an, menant à un certificat d'aptitude à l'enseignement et destiné aux enseignants qui ont déjà un baccalauréat.
- Maîtrise en administration publique : programme de l'Université de l'Alaska menant à un grade et offert conjointement par le Collège Yukon, le gouvernement du Yukon et l'Université de l'Alaska, qui permet aux étudiants de poursuivre leurs études à Whitehorse tout en obtenant ce grade.

Le Centre des langues autochtones du Yukon, qui fonctionne indépendamment du collège, est situé sur le campus Ayamdigut. Ouvert depuis 1977 (et sur un campus du Collège Yukon depuis 1988), le Centre offre des programmes menant à des certificats ou à des diplômes et axés sur l'enseignement, la consignation et la promotion des langues autochtones du Yukon.

Le Centre français offre, le jour et en soirée, des cours non crédités de français à l'intention des adultes de Whitehorse. Le Centre offre en outre un programme de téléenseignement, de concert avec la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, et appuie l'enseignement du français dans les écoles publiques du territoire.

Direction générale de l'enseignement supérieur—Le gouvernement du Yukon accorde une aide financière aux étudiants qui fréquentent le Collège Yukon ainsi que des établissements d'enseignement postsecondaire à l'extérieur du Yukon.

Apprentissage—C'est la Division des programmes de formation de la Direction générale de l'enseignement supérieur qui s'occupe de l'apprentissage et des métiers. Outre qu'elle administre les programmes ordinaires de formation, la Division a lancé un projet pilote permettant à ceux qui travaillent avec un homme de métier de devenir des apprentis liés par contrat, même s'ils ne satisfont pas aux exigences scolaires d'admission aux métiers. Le rattrapage scolaire est alors prévu dans l'entente d'apprentissage.

Territoires du Nord-Ouest

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'enseignement postsecondaire est dispensé par le réseau du Collège de l'Arctique. Les Territoires du Nord-Ouest ne possèdent pas d'université, mais l'administration territoriale absorbe les frais des personnes qui vont poursuivre leurs études dans une université provinciale.

En 1984, on a constitué, au sein du **ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest**, un Programme d'enseignement supérieur pour regrouper dans un seul service tout enseignement relevant de l'Administration territoriale. Les responsables de

ce programme s'occupent de l'évaluation des programmes de formation du Collège de l'Arctique, d'une partie des programmes de l'éducation permanente, des programmes d'apprentissage et des programmes de formation de l'Administration territoriale.

Collège de l'Arctique—Sous la direction du Conseil d'administration du Collège de l'Arctique, créé par le ministre de l'Éducation en 1982, les programmes collégiaux mettent à la portée des résidents du Nord une formation générale, professionnelle, commerciale et technique. De plus, les personnes qui doivent suivre des cours de rattrapage avant de s'inscrire au programme d'études qu'elles ont choisi peuvent le faire sur le campus même.

En 1984, le réseau collégial des Territoires du Nord-Ouest a été agrandi; on y a incorporé un campus du Collège de l'Est de l'Arctique, à Iqualuit, comme appoint au campus Thebacha de Fort Smith. Un autre campus a été établi en 1987, à Inuvik, afin de combler les besoins de formation précis du Delta du Mackenzie. La décentralisation du système des collèges communautaires a pris fin en 1988, au moment de l'établissement de campus à Rankin Inlet et à Cambridge Bay. Les 23 professeurs qui se consacrent à l'éducation des adultes dans les collèges communautaires ont alors été transférés de l'Enseignement supérieur au Collège de l'Arctique; sept autres professeurs ont été transférés au début de 1989. Le 1er avril 1990, on a terminé le transfert des professeurs de l'Enseignement supérieur au Collège. Cet établissement assume donc maintenant l'entière responsabilité de la prestation de l'éducation aux adultes dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le Programme de formation des maîtres de l'est de l'Arctique, programme de deux ans orienté vers la pratique, fait appel à des méthodes originales permettant de prodiguer un enseignement de bonne qualité aux autochtones disséminés dans diverses localités des Territoires du Nord-Ouest.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, une bonne partie de la population est relativement peu scolarisée. Cet état de choses est attribuable à un certain nombre de facteurs, le principal étant que les possibilités de s'y faire instruire n'existent que depuis peu dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Collège de l'Arctique impose donc des conditions d'admission extrêmement souples pour de nombreux programmes qu'il offre. Il demeure néanmoins rigoureux quant au degré de compétence qu'il exige de ses finissants. Pour répondre à ces besoins particuliers, les collèges doivent fournir des programmes dotés de cours de rattrapage et s'assurer qu'une bonne partie des crédits budgétaires affectés à l'éducation sont réservés à l'éducation des adultes, surtout dans le cas des programmes qui, par l'entremise du Collège de l'Arctique, mènent au marché du travail.

Éducation permanente—Il existe des centres d'éducation des adultes dans 34 localités des Territoires du Nord-Ouest. Les programmes d'éducation permanente offerts aux adultes comprennent des cours d'alphabétisation, de perfectionnement des compétences, de formation personnelle et de formation préparatoire à l'emploi. Les programmes varient d'une localité à l'autre; ils ont comme objectif de répondre aux besoins des gens de chaque région. Le responsable de l'éducation des adultes peut, selon la portée du programme local, donner les cours prévus ou encore coordonner le programme local et faire appel à des résidents pour enseigner une grande variété de matières. C'est également lui qui doit coordonner les programmes d'éducation permanente des collèges.

Programme d'apprentissage—Le Programme d'apprentissage des Territoires du Nord-Ouest est administré par les responsables du Programme d'enseignement supérieur. Les enseignants, les apprentis et les aide-infirmiers accrédités reçoivent leur licence d'un secrétaire général. Les responsables de l'enseignement supérieur concluent des ententes de formation avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada et veillent à leur exécution.

Chapitre III

Aperçu du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada

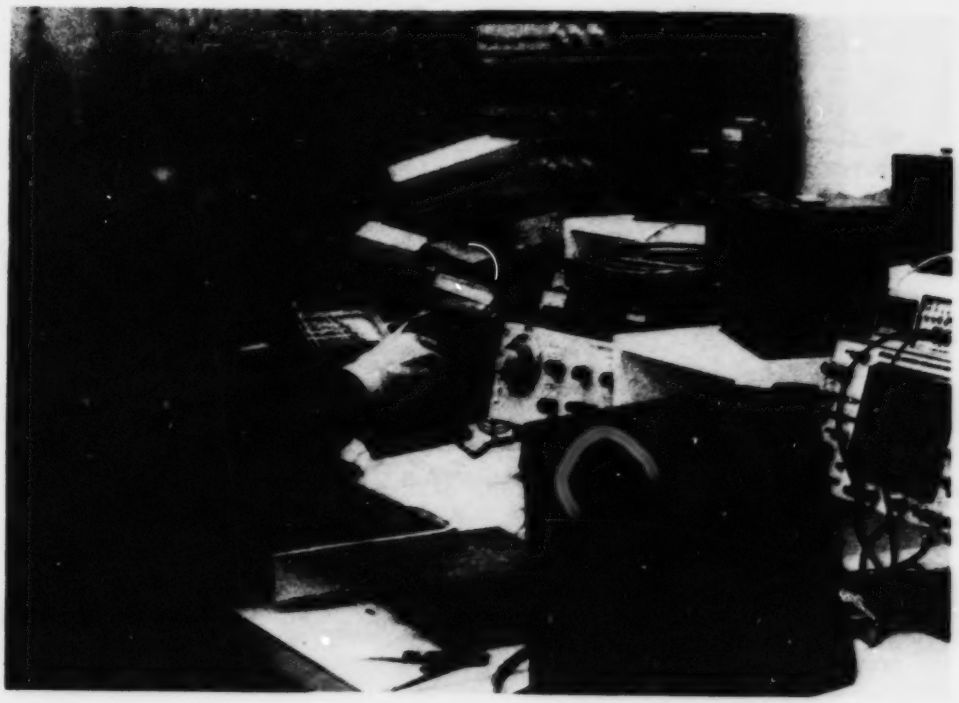

Tony Jadoonath, Algonquin College

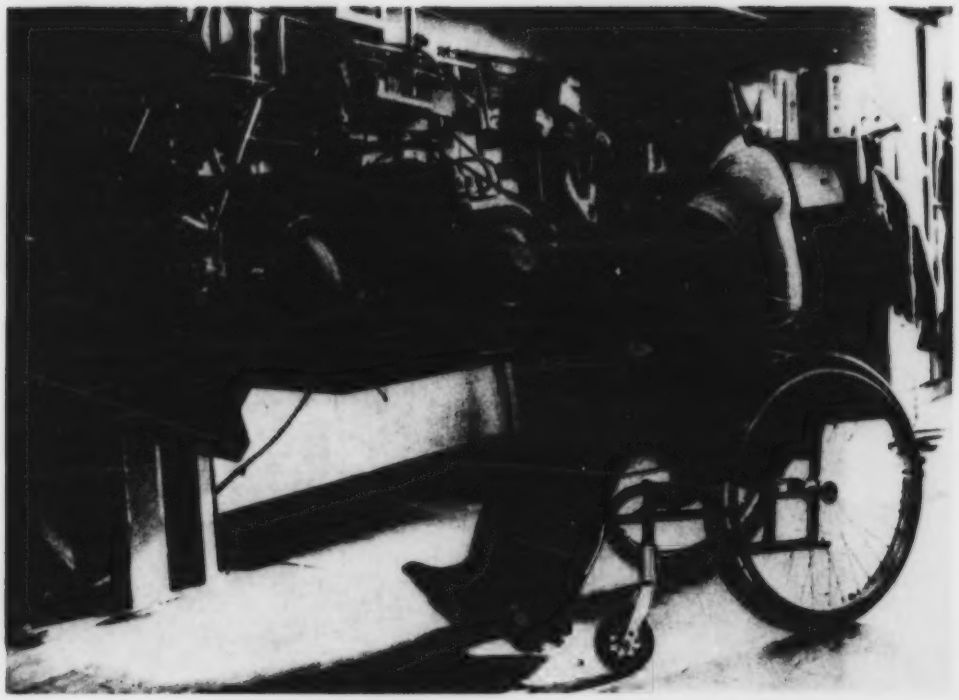

Isabelle Plouffe, Collège de l'Outaouais

Chapitre III

Aperçu du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des dépenses engagées aux fins de l'enseignement postsecondaire au Canada. Il donne un aperçu de l'aide* directe versée à l'enseignement postsecondaire par le secteur privé et le secteur public. De plus, l'aide indirecte y est brièvement examinée.

La description des systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires, que l'on retrouve au chapitre précédent du rapport, est basée sur les structures et les définitions propres à chaque gouvernement. Dans ce chapitre et dans les chapitres suivants, la définition de l'enseignement postsecondaire est généralement celle de Statistique Canada**.

Selon la base de données de Statistique Canada, les programmes d'études de niveau postsecondaire sont ceux qui satisfont aux critères suivants :

- le programme exige normalement pour l'admission un diplôme d'études secondaires;
- le programme dure au moins toute une année scolaire;
- le programme est sanctionné par un certificat, un diplôme ou un grade;
- le programme n'appartient pas à la catégorie des métiers et de la formation professionnelle.

Au Canada, les programmes d'études qui satisfont aux critères de Statistique Canada sont offerts par deux grands types d'établissements d'enseignement : les universités et les établissements de niveau collégial. La catégorie des universités englobe tous les établissements publics ou privés qui sont habilités à décerner des grades, ainsi que ceux qui leur sont affiliés. La catégorie des établissements de niveau collégial comprend tous les établissements publics ou privés qui, sans être habilités à décerner des grades, offrent

* Dans le rapport, le terme «aide» à l'enseignement postsecondaire est utilisé dans un sens large et peut faire référence à des dépenses et à des recettes fiscales cédées aux fins de l'enseignement postsecondaire.

** Voir l'annexe B — Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport.

des programmes d'études de niveau postsecondaire. Elle englobe les collèges communautaires (cégeps, CAATs, instituts de technologie, collèges d'agriculture, écoles de beaux-arts, etc.), les écoles de formation des maîtres ainsi que les écoles de sciences infirmières (régionales ou en milieu hospitalier). Selon la définition de Statistique Canada, on pouvait compter au Canada, en 1990-1991, 69 établissements décernant des grades et 204 établissements de niveau collégial offrant des programmes de niveau postsecondaire*.

Il est à noter que les données financières et les données relatives aux inscriptions qu'on trouve dans ce rapport et qui proviennent de Statistique Canada ne comprennent que les programmes d'études de niveau postsecondaire qui sont définis ci-dessus. Comme nous avons pu le remarquer dans le chapitre II du rapport, plusieurs établissements de niveau collégial offrent aussi des programmes de métiers et de formation professionnelle, des programmes destinés aux adultes et, dans certains cas, des programmes de niveau secondaire. Plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux considèrent ces programmes comme une composante de leur système d'enseignement supérieur.

1 Dépenses totales

D'un montant de 13,7 milliards de dollars, les dépenses aux fins de l'enseignement postsecondaire au Canada, en 1990-1991, avaient augmenté de 7,3 p. 100 comparativement à 1989-1990. Ces dépenses représentaient 2 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) en 1990-1991**. De cette dépense totale, 10,1 milliards de dollars (73,7 p. 100) étaient liés à l'enseignement postsecondaire dans les universités et 3,6 milliards de dollars (26,3 p. 100), à l'enseignement postsecondaire dans les établissements de niveau collégial.

Ces sommes englobent les dépenses des établissements d'enseignement postsecondaire eux-mêmes, les dépenses des gouvernements sous forme de prêts et de bourses aux étudiants qui fréquentent ces établissements et, enfin, les dépenses connexes des gouvernements.

---

* Statistique Canada, *Statistique de l'enseignement - Estimations, 1991-1992*, catalogue nº 81-220, septembre 1991.

** Le produit intérieur brut est calculé pour la période allant du 1er avril 1990 au 31 mars 1991 aux fins de comparaison avec les dépenses de l'année financière. Les données proviennent de Statistique Canada, *Comptes nationaux des revenus et des dépenses*, catalogue nº 13-001.

2 Aide directe à l'enseignement postsecondaire

L'enseignement postsecondaire est financé par des fonds provenant de diverses sources. Le tableau 1 donne le total des dépenses pour l'enseignement postsecondaire et précise d'où proviennent (source directe ou immédiate) les crédits reçus par les établissements d'enseignement. Par provenance directe des crédits, on entend les crédits budgétaires des gouvernements, les frais de scolarité versés par les étudiants et les sommes obtenues de certaines sources non gouvernementales, telles les dons privés et les revenus de placement.

Il est à noter que le tableau 1 ne fait pas état de l'aide indirecte, comme les transferts de fonds intergouvernementaux. Les contributions que le gouvernement fédéral verse aux gouvernements des provinces et des territoires (dont il est question dans le chapitre V) n'y figurent donc pas.

Comme l'indique le graphique 1, les gouvernements constituent la principale source d'aide directe à l'enseignement postsecondaire, ayant fourni 82,9 p. 100 des sommes consacrées à cette fin en 1990-1991. Les gouvernements des provinces, des territoires et les administrations municipales ont fourni 9,5 milliards de dollars (69,4 p. 100) en crédits directs et le gouvernement fédéral, 1,8 milliards de dollars (13,5 p. 100). D'autres crédits directs de l'ordre de 1,4 milliards de dollars (10,2 p. 100) provenaient des frais de scolarité, tandis que les 6,9 p. 100 résiduels provenaient d'autres sources, telles les dons et les revenus de placement.

Graphique 1 : Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits, 1990-1991[r]

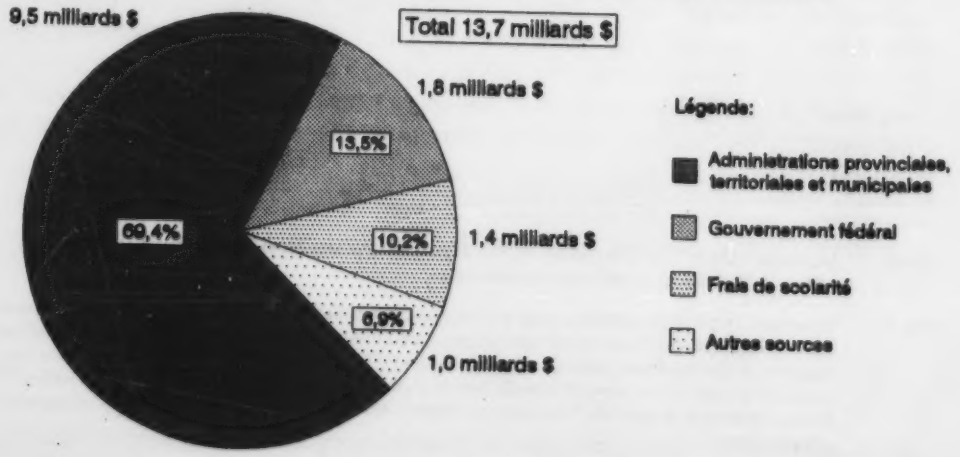

Tableau 1 : Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits, 1988-1989 à 1990-1991

Provenance directe des crédits	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en millions de dollars -	
Gouvernements provinciaux et territoriaux			
1988-1989[R]	5 649,5	2 813,0	8 462,5
1989-1990	5 985,9	2 874,5	8 860,4
1990-1991[P]	6 345,7	3 125,0	9 470,7
Administrations municipales			
1988-1989[R]	3,0	--	3,0
1989-1990	3,7	--	3,7
1990-1991[P]	3,8	--	3,8
Gouvernement fédéral[1]			
1988-1989[R]	1 366,9	116,2	1 483,1
1989-1990	1 479,8	119,4	1 599,2
1990-1991[P]	1 710,3	133,2	1 843,5
Frais de scolarité			
1988-1989[R]	911,2	193,8	1 105,0
1989-1990	1 011,6	210,3	1 221,9
1990-1991[P]	1 154,5	232,1	1 386,6
Autres sources			
1988-1989[R]	680,7	105,3	786,0
1989-1990	906,7	127,5	1 034,2
1990-1991[P]	848,3	98,1	946,4
Total			
1988-1989[R]	8 611,3	3 228,3	11 839,6
1989-1990	9 387,7	3 331,7	12 719,4
1990-1991[P]	10 062,6	3 588,4	13 651,0

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

Nota 1 : Le tableau 1 présente les dépenses selon la provenance directe des crédits. Ces données n'englobent pas les contributions fédérales aux gouvernements des provinces et des territoires. En 1990-1991, cette aide fédérale indirecte à l'enseignement postsecondaire comprend les 5,63 milliards de dollars versés aux provinces et aux territoires en espèces ou en points d'impôt dans le cadre du FPE (tableau 6), ainsi que les 71,0 millions de dollars versés dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement pour l'enseignement postsecondaire.

3 Aide indirecte à l'enseignement postsecondaire

Les transferts intergouvernementaux représentent une des principales formes d'aide indirecte à l'enseignement postsecondaire. Au moyen de ces transferts, un ordre de gouvernement en aide un autre, et ce dernier accorde ensuite son aide au système d'enseignement postsecondaire. Les gouvernements peuvent aussi aider indirectement l'enseignement postsecondaire par certains dégrèvements fiscaux ou d'autres dispositions fiscales particulières.

L'aide indirecte n'est pas injectée directement dans le circuit de l'enseignement postsecondaire, bien que l'intention soit d'en faire bénéficier ce secteur. Comme il est mentionné précédemment, on ne tient pas compte de l'aide indirecte lorsqu'on fait le total des dépenses engagées directement pour l'enseignement postsecondaire.

3.1 Transferts intergouvernementaux

La plus grande partie de l'aide du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire prend la forme de transferts aux provinces et aux territoires.

Dans le cadre des dispositions relatives au Financement des programmes établis (FPE), les sommes transférées aux provinces et aux territoires, en espèces ou sous forme de points d'impôt, constituent une contribution globale aux fins de la santé et de l'enseignement postsecondaire. En 1990-1991, en vertu de ces arrangements, une somme de 20,13 milliards de dollars a été transférée, en espèces et sous forme de points d'impôt, aux fins de la santé et de l'enseignement postsecondaire; de cette somme, 5,79 milliards de dollars étaient versés, selon la formule du FPE (telle que précisée dans la loi) pour constituer les droits «au titre de l'enseignement postsecondaire». Selon les provinces, les sommes qui sont transférées sous forme de points d'impôt proviennent de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés qui résident dans une province et, par conséquent, ne constituent pas un transfert direct du revenu du gouvernement fédéral et ne devraient pas être considérées comme une partie de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire.

Les contributions fédérales aux provinces et aux territoires visant les activités de l'enseignement postsecondaire aux termes du Programme des langues officielles dans l'enseignement ont permis, en 1990-1991, des transferts additionnels de 71 millions de dollars.

3.2 Mesures fiscales

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux consentent un certain nombre de dégrèvements et d'exonérations. Bien que ces mesures n'entraînent pas de déboursés, elles amènent ceux-ci à renoncer (à titre de dépenses fiscales) à des sommes considérables; l'apport de ces dépenses fiscales au secteur de l'enseignement postsecondaire se doit d'être signalé et considéré comme une contribution appréciable au

secteur de l'enseignement postsecondaire. Toutefois, la valeur de ces mesures fiscales n'est pas inclue dans ce rapport, faute de données.

L'impôt sur le revenu

Le gouvernement fédéral accorde divers avantages aux particuliers et aux sociétés, selon certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Puisque la plupart des provinces calculent l'impôt à prélever sur le revenu des particuliers et des sociétés au prorata de l'impôt fédéral de base, ce sont souvent les deux ordres de gouvernement qui assument le coût de ces dégrèvements. En ce qui concerne l'éducation, les déductions pour fins d'impôt permises par la réforme fiscale sont les suivantes :

- déduction pour les entreprises ou crédit d'impôt pour les particuliers pour les dons faits aux établissements d'enseignement;
- crédit d'impôt pour études aux étudiants de niveau postsecondaire;
- crédit d'impôt pour les frais de scolarité, dont la portion non utilisée peut être transférée au conjoint, au parent ou au grand-parent qui assume les frais de subsistance de l'étudiant;
- exemption d'impôt pour les premiers 500 dollars du montant des bourses d'études;
- traitement avantageux, aux fins de l'impôt, des régimes enregistrés d'épargne-études.

La taxe sur les produits et services (TPS)

En 1990, la *Loi fédérale sur la taxe d'accise* a été amendée pour incorporer la Taxe sur les produits et services (TPS). La TPS, qui remplace l'ancienne taxe fédérale sur les produits, est en vigueur depuis le 1er janvier 1991. Elle s'applique à tous les biens et services achetés au Canada, à l'exception de ceux qui sont explicitement exemptés aux termes de la partie III de l'annexe V de la Loi. De nombreux services d'enseignement offerts par les collèges et les universités figurent comme service exempté dans cette annexe, notamment : les frais de scolarité pour les cours donnant droit à des crédits pour l'obtention d'un diplôme ou d'un grade universitaire, les frais pour assister à des conférences et à des séminaires et les allocations de repas et d'hébergement.

Fait plus important, tous les établissements de niveau postsecondaire sont admissibles à un remboursement de 67 p. 100 de la TPS payée pour l'achat de fournitures et de services. Ce remboursement a été permis dans le but d'éviter que l'introduction de la TPS constitue un fardeau additionnel pour les budgets des collèges et des universités.

Aussi, les collèges publics et les universités admissibles à titre d'organismes à but non lucratif ont droit à certains autres privilèges et exonérations sur leurs achats de biens et services.

Outre ces remboursements et ces avantages, la plupart des provinces prévoient aussi, dans leur régime fiscal, des exemptions pour l'achat de matériel et d'équipement nécessaires à l'enseignement et à la recherche.

Exemptions d'impôt foncier

Nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire sont exemptés de l'impôt foncier provincial et/ou municipal.

Chapitre IV

Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

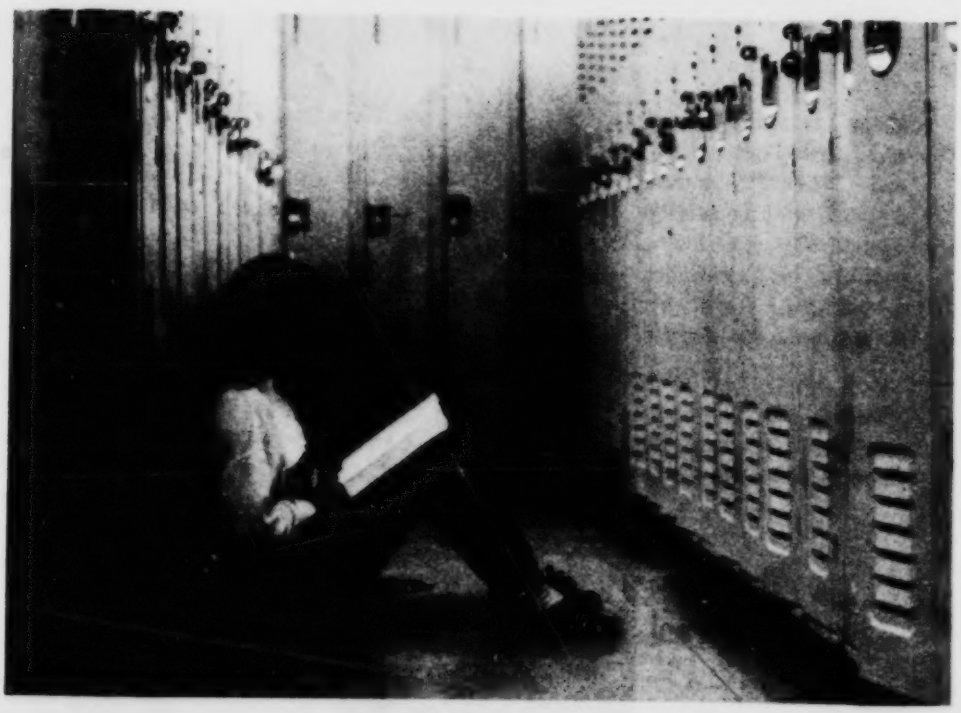

Isabelle Plouffe, Collège de l'Outaouais

Andrew Mills, Algonquin College

Chapitre IV

Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

Les fonds qui servent au financement direct de l'enseignement postsecondaire au Canada proviennent principalement des gouvernements des provinces et des territoires. Les dépenses à cette fin se sont élevées à plus de 9,47 milliards de dollars en 1990-1991. Les crédits accordés à l'aide aux établissements et les dépenses connexes se sont élevés à 8,78 milliards de dollars, soit une hausse de 6,3 p. 100 par rapport à 1989-1990, tandis que les dépenses relatives aux bourses et à l'aide aux étudiants se situaient à 689 millions de dollars, soit une hausse de 15,2 p. 100 par rapport à 1989-1990. Le tableau 2 présente un sommaire des dépenses que les provinces et les territoires ont consacrées à l'enseignement postsecondaire en 1990-1991.

La section 1 fournit un exposé de ces dépenses. Dans la section 2, des tableaux indiquent, pour chaque province et territoire, les dépenses faites pour l'enseignement postsecondaire et présentent une ventilation pour les établissements universitaires et de niveau collégial.

1 La nature de l'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

L'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire se présente essentiellement sous deux formes : d'une part, le financement des établissements d'enseignement postsecondaire et des activités connexes des ministères (aide aux établissements et dépenses connexes) et, d'autre part, l'aide destinée aux étudiants de niveau postsecondaire (bourses et aide aux étudiants).

Tableau 2 : Sommaire des dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, 1990-1991[P]

Province/Territoire	Aide aux établissements et dépenses connexes	Bourses et aide aux étudiants	Total
		- en milliers de dollars -	
Terre-Neuve et Labrador	169 721	16 746	186 467
Île-du-Prince-Édouard	34 906	2 892	37 798
Nouvelle-Écosse	258 244	14 270	272 514
Nouveau-Brunswick	183 815	16 567	200 382
Québec[1]	3 084 218	232 585	3 316 803
Ontario	2 789 184	196 997	2 986 181
Manitoba	288 570	17 151	305 721
Saskatchewan	306 254	41 528	347 782
Alberta	842 321	92 957	935 278
Colombie-Britannique	795 139	50 943	846 082
Yukon	2 994	1 431	4 425
Territoires du Nord-Ouest	26 351	4 900	31 251
Canada	**8 781 717**	**688 967**	**9 470 684**

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

Nota 1 : Afin de respecter les définitions et la méthodologie employées par Statistique Canada, les données provenant des comptes publics du Québec ont été ajustées; voir à ce sujet la section 2.2.3 de l'annexe B.

1.1 Aide aux établissements et dépenses connexes

En 1990-1991, les gouvernements des provinces et des territoires ont dépensé, au total, 8,78 milliards de dollars pour l'appui aux établissements d'enseignement postsecondaire et pour d'autres types de dépense connexes, telles l'administration de leur ministère. De cette somme, 5,90 milliards de dollars étaient consacrés à l'enseignement universitaire, tandis que l'enseignement de niveau collégial absorbait le reste, soit 2,88 milliards de dollars.

Fonctionnement—Les gouvernements des provinces et des territoires sont la plus importante source directe de fonds de fonctionnement pour les universités et les établissements de niveau collégial au Canada. Les subventions de fonctionnement sont utilisées pour payer les dépenses relatives aux programmes d'enseignement, aux bibliothèques, aux services d'informatique, à l'administration générale, à l'entretien des bâtiments et aux services aux étudiants. Lorsque les subventions provinciales tenant lieu d'impôts sont versées directement aux établissements, elles sont aussi incluses dans la catégorie du fonctionnement.

Les subventions de fonctionnement aux universités servent à couvrir une partie des frais de la recherche, ce qui comprend les coûts indirects de la recherche subventionnée par les provinces et par les conseils subventionnaires de recherches fédéraux. Ces coûts indirects englobent le salaire des chercheurs, le soutien administratif, le temps d'ordinateur et certains frais généraux comme l'électricité. Plusieurs provinces accordent une importance considérable au soutien de la recherche et ont établi des organismes ou des fonds spéciaux pour appuyer ce secteur d'activité.

Les données relatives à la recherche comprises dans le rapport concernent seulement les dépenses consacrées à la recherche faite en milieu universitaire.

Immobilisations—Les provinces et les territoires accordent des fonds d'immobilisations aux établissements postsecondaires pour leur permettre d'acquérir des terrains, des immeubles, de l'équipement, du matériel et dans certains cas particuliers, ces fonds peuvent être utilisés pour entreprendre de grands travaux de rénovation ou d'agrandissement de bâtiments. Une partie de ces fonds est utilisée pour payer le service de la dette des grands travaux d'équipement.

Initiatives spéciales—Ces dernières années, afin de mieux orienter leurs interventions budgétaires, un certain nombre de provinces se sont dotées de programmes de financement pluriannuels spéciaux, qui assurent aux établissements une plus grande stabilité financière et permettent une meilleure planification à long terme.

Dépenses connexes—Les dépenses connexes sont constituées principalement des frais d'administration et d'immobilisations des ministères provinciaux et des départements territoriaux responsables de l'enseignement postsecondaire. Chaque province et territoire charge l'un de ses ministères ou départements de coordonner et de financer l'enseignement postsecondaire sur son territoire. En outre, toutes les provinces assument les coûts afférents à leur participation au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), organisme qui leur permet de se consulter sur les sujets d'intérêt commun en matière d'éducation. Cette catégorie comprend aussi le paiement de subventions tenant lieu d'impôts lorsqu'elles sont versées directement aux gouvernements municipaux, au nom des établissements.

1.2 Bourses et aide aux étudiants

De 1989-1990 à 1990-1991, les dépenses totales que les provinces et les territoires ont engagées, sous forme de bourses et d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, se sont accrues de 15,2 p. 100 et ont atteint 689 millions de dollars*. De ce montant, 443,1 millions de dollars ont été accordés aux étudiants universitaires et 245,9 millions de dollars, aux étudiants du niveau collégial.

---

* En 1990-1991, le gouvernement fédéral a versé , en guise de paiement de remplacement, 86,5 millions de dollars au Québec et 0,8 million de dollars aux Territoires du Nord-Ouest aux termes de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Lorsque Statistique Canada fait la consolidation des dépenses pour l'enseignement postsecondaire à partir de toutes les provenances de fonds, ces montants sont déduits des dépenses du Québec et des Territoires du Nord-Ouest et sont assimilés à l'aide fédérale. S'ils étaient inclus dans les dépenses du Québec et des Territoires du Nord-Ouest, les dépenses globales des gouvernements provinciaux et territoriaux atteindraient 776,4 millions de dollars en 1990-1991.

La plupart des provinces et des territoires fournissent de l'aide aux étudiants en combinant le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) à leurs programmes respectifs de prêts, de subventions et de bourses. Le Québec a préféré ne pas participer au PCPE; il administre son propre programme d'aide aux étudiants et reçoit du gouvernement fédéral le paiement de remplacement prévu par la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Les Territoires du Nord-Ouest se sont aussi retirés du programme à partir de l'année du prêt 1988-1989, et ils ont commencé à recevoir un paiement de remplacement.

Les gouvernements des provinces et des territoires administrent leurs propres programmes, mais se chargent également d'autoriser les prêts consentis au titre du programme fédéral. Les critères d'admissibilité au programme fédéral sont établis de concert par les deux ordres de gouvernement.

Bien que l'évaluation des besoins et l'allocation de l'aide aux étudiants relèvent de chaque province ou territoire, les représentants du gouvernement fédéral et des provinces et des territoires se réunissent périodiquement pour revoir les critères administratifs de base et pour coordonner les programmes et les politiques d'aide aux étudiants. La création, en septembre 1987, d'un comité intergouvernemental formé de hauts fonctionnaires a permis d'améliorer le processus de coordination. Le Québec et les Territoires du Nord-Ouest envoient des représentants aux diverses rencontres, même s'ils n'adhèrent pas au PCPE.

Outre les programmes de prêts, des programmes additionnels de bourses et de subventions existent dans plusieurs autres provinces. Ce genre d'aide est accordée aux étudiants des établissements privés et des universités et collèges publics. Plusieurs provinces parrainent également des programmes qui prévoient la remise, au terme des études, d'une partie de la dette de l'étudiant.

Outre des prêts et des bourses attribués en fonction des besoins pécuniaires des étudiants, des ministères et organismes provinciaux et des universités accordent des prix et des bourses.

2 Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires

Le tableau 3 répartit les dépenses faites par chaque province et territoire pour l'enseignement postsecondaire, pour les années 1988-1989 à 1990-1991, et donne un sommaire pour l'ensemble du Canada. L'annexe B explicite les définitions et la méthode employées.

Tableau 3 : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, 1988-1989 à 1990-1991

a. Terre-Neuve et Labrador

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[R]	124 404	28 130	152 534
1989-1990	128 156	31 673	159 829
1990-1991[P]	136 042	33 679	169 721
Bourses et aide aux étudiants			
1988-1989[R]	8 816	2 198	11 014
1989-1990	10 819	2 844	13 663
1990-1991[P]	13 575	3 171	16 746
Total			
1988-1989[R]	133 220	30 328	163 548
1989-1990	138 975	34 517	173 492
1990-1991[P]	149 617	36 850	186 467

b. Île-du-Prince-Édouard

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[R]	23 686	6 153	29 839
1989-1990	27 732	6 795	34 527
1990-1991[P]	28 069	6 837	34 906
Bourses et aide aux étudiants			
1988-1989	1 663	647	2 310
1989-1990	1 864	684	2 548
1990-1991[P]	2 138	754	2 892
Total			
1988-1989[R]	25 349	6 800	32 149
1989-1990	29 596	7 479	37 075
1990-1991[P]	30 207	7 591	37 798

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

Tableau 3 : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, 1988-1989 à 1990-1991

c. Nouvelle-Écosse

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[a]	207 193	21 145	228 338
1989-1990	219 823	23 884	243 707
1990-1991[p]	232 271	25 973	258 244
Bourses et aide aux étudiants			
1988-1989[a]	10 631	1 056	11 687
1989-1990	11 491	1 134	12 625
1990-1991[p]	12 989	1 281	14 270
Total			
1988-1989[a]	217 824	22 201	240 025
1989-1990	231 314	25 018	256 332
1990-1991[p]	245 260	27 254	272 514

d. Nouveau-Brunswick

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[a]	146 062	27 708	173 770
1989-1990	145 032	27 011	172 043
1990-1991[p]	152 075	31 740	183 815
Bourses et aide aux étudiants			
1988-1989	11 563	1 872	13 435
1989-1990	13 111	2 014	15 125
1990-1991[p]	14 361	2 206	16 567
Total			
1988-1989[a]	157 625	29 580	187 205
1989-1990	158 143	29 025	187 168
1990-1991[p]	166 436	33 946	200 382

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

Tableau 3 : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, 1988-1989 à 1990-1991

e. Québec[1]

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[R]	1 468 205	1 227 972	2 696 177
1989-1990	1 596 894	1 206 756	2 803 650
1990-1991[P]	1 720 350	1 363 868	3 084 218
Bourses et aide aux étudiants			
1988-1989[R]	102 692	73 961	176 653
1989-1990	105 902	75 058	180 960
1990-1991[P]	134 703	97 882	232 585
Total			
1988-1989[R]	1 570 897	1 301 933	2 872 830
1989-1990	1 702 796	1 281 814	2 984 610
1990-1991[P]	1 855 053	1 461 750	3 316 803

f. Ontario

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[R]	1 859 808	732 295	2 592 103
1989-1990	1 929 330	760 781	2 690 111
1990-1991[P]	2 003 611	785 573	2 789 184
Bourses et aides aux étudiants			
1988-1989	121 577	57 535	179 112
1989-1990	126 348	56 770	183 118
1990-1991[P]	135 541	61 456	196 997
Total			
1988-1989[R]	1 981 385	789 830	2 771 215
1989-1990	2 055 678	817 551	2 873 229
1990-1991[P]	2 139 152	847 029	2 986 181

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

Nota 1 : Afin de respecter les définitions et la méthodologie employées par Statistique Canada, les données provenant des comptes publics du Québec ont été ajustées; voir à ce sujet la section 2.2.3 de l'annexe B.

Tableau 3 : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, 1988-1989 à 1990-1991

g. Manitoba

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[R]	212 779	39 923	252 702
1989-1990	230 396	43 949	274 345
1990-1991[P]	242 549	46 021	288 570
Bourses et aide aux étudiants[1]			
1988-1989	10 986	4 960	15 946
1989-1990	13 212	3 903	17 115
1990-1991[P]	11 657	5 494	17 151
Total			
1988-1989[R]	223 765	44 883	268 648
1989-1990	243 608	47 852	291 460
1990-1991[P]	254 206	51 515	305 721

h. Saskatchewan

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[R]	213 898	29 836	243 734
1989-1990	250 652	35 353	286 005
1990-1991[P]	270 129	36 125	306 254
Bourses et aides aux étudiants			
1988-1989	17 292	2 765	20 057
1989-1990	20 745	3 127	23 872
1990-1991[P]	36 088	5 440	41 528
Total			
1988-1989[R]	231 190	32 601	263 791
1989-1990	271 397	38 480	309 877
1990-1991[P]	306 217	41 565	347 782

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

Nota 1 : Ces montants englobent les paiements directs faits par la Direction générale de l'aide financière aux étudiants et ceux faits en vertu d'autres programmes d'aide financière aux étudiants.

Tableau 3 : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, 1988-1989 à 1990-1991

i. Alberta

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[R]	582 519	243 222	825 741
1989-1990	588 394	260 246	848 640
1990-1991[P]	589 563	252 758	842 321
Bourses et aide aux étudiants			
1988-1989[R]	43 024	69 891	112 915
1989-1990	41 078	61 343	102 421
1990-1991[P]	39 385	53 572	92 957
Total			
1988-1989[R]	625 543	313 113	938 656
1989-1990	629 472	321 589	951 061
1990-1991[P]	628 948	306 330	935 278

j. Colombie-Britannique

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[R]	447 343	212 011	659 354
1989-1990	481 746	236 662	718 408
1990-1991[P]	527 869	267 270	795 139
Bourses et aide aux étudiants			
1988-1989	32 607	853	33 460
1989-1990	40 501	1 061	41 562
1990-1991[P]	39 290	11 653	50 943
Total			
1988-1989[R]	479 950	212 864	692 814
1989-1990	522 247	237 723	759 970
1990-1991[P]	567 159	278 923	846 082

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

Tableau 3 : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, 1988-1989 à 1990-1991

k. Yukon

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989	15	4 566	4 581
1989-1990	16	3 150	3 166
1990-1991[p]	14	2 980	2 994
Bourses et aide aux étudiants			
1988-1989	647	397	1 044
1989-1990	745	457	1 202
1990-1991[p]	887	544	1 431
Total			
1988-1989	662	4 963	5 625
1989-1990	761	3 607	4 368
1990-1991[p]	901	3 524	4 425

l. Territoires du Nord-Ouest

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[a]	89	22 101	22 190
1989-1990	62	27 935	27 997
1990-1991[p]	47	26 304	26 351
Bourses et aide aux étudiants			
1988-1989	1 989	1 763	3 752
1989-1990	1 880	1 873	3 753
1990-1991[p]	2 483	2 417	4 900
Total			
1988-1989[a]	2 078	23 864	25 942
1989-1990	1 942	29 808	31 750
1990-1991[p]	2 330	28 721	31 251

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

Tableau 3 : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, 1988-1989 à 1990-1991

m. Canada

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
		- en milliers de dollars -	
Aide aux établissements et dépenses connexes			
1988-1989[R]	5 286 001	2 595 062	7 881 063
1989-1990	5 598 233	2 664 195	8 262 428
1990-1991[P]	5 902 589	2 879 128	8 781 717
Bourses et aide aux étudiants			
1988-1989[R]	363 487	217 898	581 385
1989-1990	387 696	210 268	597 964
1990-1991[P]	443 097	245 870	688 967
Total			
1988-1989[R]	5 649 488	2 812 960	8 462 448
1989-1990	5 985 929	2 874 463	8 860 392
1990-1991[P]	6 345 686	3 124 998	9 470 684

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

Chapitre V

Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Isabelle Plouffe, Collège de l'Outaouais

Mario Laurin, Collège de l'Outaouais

Chapitre V

Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada

En 1986, le gouvernement fédéral a réitéré son engagement «à soutenir, en collaboration avec les provinces et les territoires, un système d'enseignement postsecondaire fondé sur l'excellence et l'égalité des chances». Cet engagement fait foi de l'intérêt marqué du gouvernement pour le développement de ressources humaines hautement qualifiées et l'avancement de la recherche qui sont essentiels pour l'essor économique et social du Canada. Il témoigne aussi de sa volonté de faciliter l'accès à un enseignement postsecondaire de qualité pour tous les Canadiens.

Comme il est exposé clairement dans ce chapitre, le gouvernement fédéral atteint ces objectifs principalement par le truchement de transferts majeurs de ressources fiscales aux provinces et aux territoires, par le financement de la recherche universitaire et par le financement de programmes d'aide aux étudiants.

Parmi les autres formes d'aide du gouvernement fédéral décrites dans ce chapitre, on retrouve également la promotion des langues officielles dans l'enseignement au niveau postsecondaire. Le gouvernement fédéral administre également trois collèges militaires et dispense l'enseignement de base et une formation de pointe aux agents de la Garde côtière et à d'autres employés de la fonction publique fédérale. Le gouvernement fait également la promotion de la recherche et de la cueillette, de la diffusion et de l'utilisation d'informations relatives à l'enseignement postsecondaire, en finançant certaines études importantes et en soutenant le développement de la base de données de Statistique Canada. De plus, pour s'acquitter d'un certain nombre de responsabilités internationales, plusieurs ministères et organismes fédéraux appuient les études canadiennes à l'étranger, encouragent les étudiants étrangers à venir étudier au Canada et participent à des colloques internationaux sur l'enseignement supérieur.

Les sections qui suivent dressent un tableau des principales dépenses du gouvernement fédéral pour l'aide à l'enseignement postsecondaire au Canada. La section I donne un aperçu des différentes formes de l'aide fédérale, alors que la section II passe en revue les sources de cette aide. Un tableau présenté à la fin du chapitre donne un sommaire de l'aide fédérale selon les principaux ministères et organismes.

1 Types d'aide fédérale

La valeur totale de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada a été de 7,55 milliards de dollars en 1990-1991, ce qui constitue une augmentation de 2,5 p. 100 comparativement à l'année précédente. La majeure partie de cette aide (75 p. 100) a été versée aux provinces et aux territoires conformément aux arrangements touchant le Financement des programmes établis (FPE). En vertu de ces arrangements, le gouvernement fédéral verse des contributions en espèces et en points d'impôt aux gouvernements des provinces et des territoires au titre des services de santé assurés, des services complémentaires de santé et de l'enseignement postsecondaire. En 1990-1991, les contributions fédérales aux gouvernements des provinces et des territoires au titre de ces arrangements pour l'enseignement postsecondaire ont totalisé 5,63 milliards de dollars*.

Outre les transferts en espèces et en points d'impôt faits aux provinces et aux territoires dans le cadre du FPE, le gouvernement du Canada a prévu d'autres formes d'aide à l'enseignement postsecondaire. D'une valeur de 1,91 milliard de dollars en 1990-1991 (25 p. 100 du total de l'aide fédérale), cette aide est dirigée vers la recherche universitaire, l'aide aux étudiants, les écoles fédérales, l'enseignement des langues officielles au niveau postsecondaire et d'autres formes d'aide, dont le paiement des coûts d'administration de ces programmes.

Graphique 2 : Types d'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada, 1990-1991[r]

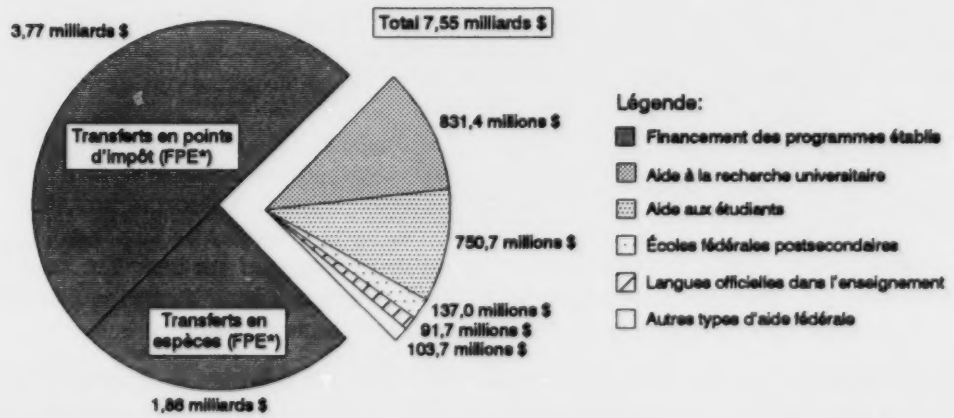

* Lorsque comptabilisées sur la base des «droits» (voir section 2.1), les contributions fédérales s'élevaient à 5,79 milliards de dollars.

Transferts découlant du Financement des programmes établis

Les trois quarts de l'aide accordée par le gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire (5,63 milliards de dollars) sont constitués des transferts faits aux provinces et aux territoires aux termes des arrangements régissant le FPE. En 1990-1991, les transferts en points d'impôt faits aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire se sont élevés à 3,77 milliards de dollars et ceux en espèces, à 1,86 milliard.

Les arrangements liés au FPE sont décrits plus en détail à la section 2.1.

Aide à la recherche universitaire

En 1990-1991, le gouvernement fédéral a versé plus de 831,4 millions de dollars au titre des coûts directs de la recherche universitaire, ce qui en fait la principale source de financement de la recherche effectuée dans les universités canadiennes.

Plus de 80 p. 100 de l'aide fédérale visant les coûts directs de la recherche universitaire (676,3 millions de dollars) est versée par l'entremise des trois conseils de recherches : le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches médicales (CRM) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Un certain nombre d'autres ministères et organismes fédéraux versent également des sommes importantes à l'appui de la recherche dans leurs domaines de compétence et ce, sous forme de subventions, de contributions ou de contrats de recherche pour fins internes. En 1990-1991, le montant total versé par d'autres ministères et organismes s'est établi à 155,1 millions de dollars.

Aide aux étudiants

L'aide fédérale aux étudiants revêt deux formes : les garanties de prêts et le paiements des intérêts aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et d'autres programmes gérés par divers ministères et organismes qui prévoient l'octroi de bourses, d'allocations et de subventions. En 1990-1991, l'ensemble des contributions versées dans le cadre du PCPE s'est élevé à 337,2 millions de dollars*, tandis que l'aide fédérale accordée sous d'autres formes a atteint 413,5 millions de dollars, ce qui donne 750,7 millions de dollars au total.

Établissements postsecondaires fédéraux

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de son ministère de la Défense nationale, est responsable de l'éducation du personnel des Forces armées canadiennes. Transports Canada offre des cours de niveau postsecondaire au personnel de la Garde côtière canadienne et le Solliciteur général du Canada, aux détenus des établissements correctionnels fédéraux. Le montant total des contributions versées aux établissements postsecondaires fédéraux a atteint 137 millions de dollars en 1990-1991.

---

* Ce montant exclut la somme de 118,8 millions de dollars affectée à l'aide aux étudiants inscrits à l'enseignement professionnel non postsecondaire.

Langues officielles dans l'enseignement

Le gouvernement du Canada accorde une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et l'enseignement de la seconde langue officielle à tous les niveaux, soit primaire, secondaire et postsecondaire. L'administration de cette aide relève du Secrétariat d'État. Les contributions sont versées principalement par l'intermédiaire des provinces et des territoires, mais aussi conformément à deux programmes nationaux visant à promouvoir l'apprentissage des deux langues officielles du Canada : le Programme de bourses pour les cours d'été de langues et le Programme des moniteurs de langues officielles. En 1990-1991, les contributions du gouvernement fédéral au chapitre des langues officielles dans l'enseignement au niveau postsecondaire se sont élevées à 91,7 millions de dollars; la somme totale consacrée à l'ensemble des niveaux d'enseignement a atteint 253,7 millions de dollars.

Tableau 4 : Types d'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada, 1988-1989 à 1990-1991[P]

Types d'aide	1988-1989	1989-1990	1990-1991[P]
		- en milliers de dollars -	
FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS			
Transferts en points d'impôt	3 162,6	3 526,3	3 772,7
Transferts en espèces	2 227,5	2 166,0	1 861,5
Total, Financement des programmes établis[1]	5 390,1	5 692,3	5 634,2
AUTRES TYPES D'AIDE			
Aide à la recherche universitaire	652,1	686,2	831,4
Aide aux étudiants[2]	632,2[R]	682,2	750,7
Écoles fédérales postsecondaires	106,6	122,8	137,0
Langues officielles dans l'enseignement[3]	83,9	90,2	91,7
Autres programmes	34,7[R]	38,1	48,4
Coûts administratifs	40,2	50,2	55,3
Total des autres types d'aide	1 549,7[R]	1 669,7	1 914,5
VALEUR TOTALE DE L'AIDE FÉDÉRALE	**6 939,8[R]**	**7 362,0**	**7 548,7**

Sources : Données sur les dépenses : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, janvier 1992.

Données sur les transferts en points d'impôt : Ministère des Finances, deuxième rajustement provisoire, 6 mars 1991, pour 1988-1989; premier rajustement provisoire, 6 mars 1991, pour 1989-1990; deuxième rajustement au calcul des avances, 11 décembre 1990, pour 1990-1991.

Nota 1 : Les grands totaux et les totaux partiels, englobant à la fois les dépenses en espèces et en points d'impôt, ont été établis par le Secrétariat d'État du Canada. On trouvera au tableau 6 la répartition, par province et territoire, des contributions au titre du Financement des programmes établis.

Nota 2 : Ce montant inclut les contributions versées aux bandes indiennes pour l'aide aux étudiants.

Nota 3 : Ce montant ne comprend que l'aide à l'enseignement postsecondaire et exclut les coûts administratifs.

Autres types d'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire

Les ministères et organismes fédéraux ont versé 48,4 millions de dollars en subventions et contributions diverses à l'appui de l'enseignement postsecondaire, dont certaines à des associations nationales et provinciales pour l'éducation.

Par ailleurs, quelque 55,3 millions de dollars ont été consacrés à l'administration de l'ensemble des programmes fédéraux d'aide à l'enseignement postsecondaire.

2 Sources de l'aide fédérale

L'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire prend la forme de transferts aux provinces et aux territoires, aux termes des arrangements sur le Financement des programmes établis, et d'autres contributions provenant de divers ministères et organismes. En 1990-1991, l'aide versée en vertu de ces arrangements a atteint 5,63 milliards de dollars; pour leur part, les ministères et organismes fédéraux ont versé 1,91 milliard de dollars, ce qui donne 7,55 milliards de dollars au total.

2.1 Financement des programmes établis

La *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé* autorise le gouvernement fédéral à verser des contributions en espèces et en points d'impôt aux gouvernements des provinces et des territoires, au titre des services de santé assurés, des services complémentaires de santé et de l'enseignement postsecondaire*. Ces contributions constituent le Financement des programmes établis (FPE), une appellation désignant les arrangements en vertu desquels l'aide fédérale est versée sous forme de contributions globales, c'est-à-dire qui ne sont pas liées aux dépenses provinciales et territoriales relatives à ces domaines.

La loi répartit les transferts au titre du FPE entre l'enseignement postsecondaire et les programmes de santé. En 1990-1991, les transferts fédéraux accordés en espèces ou sous forme de points d'impôt aux gouvernements des provinces et des territoires aux fins de l'enseignement postsecondaire et de la santé ont atteint 20,13 milliards de dollars; de cette somme, 5,79 milliards de dollars (28,8 p. 100) ont été transférés, conformément à la formule précisée dans la loi, «au titre de l'enseignement postsecondaire».

La répartition précisée dans la loi ne correspond pas à l'allocation des fonds faite par chacune des provinces. Étant donné que les accords présupposent des contributions

* On peut se procurer une publication contenant des renseignements complémentaires sur la formule actuelle du Financement des programmes établis en s'adressant à la Direction générale de l'aide à l'éducation, Secrétariat d'État, Ottawa (Ontario), K1A 0M5.

globales, les provinces peuvent affecter les contributions fédérales du FPE selon leurs propres priorités*.

Outre les arrangements sur le FPE, le gouvernement fédéral dispose d'un programme de péréquation. Ce programme a été mis sur pied afin d'aider les provinces dont l'assiette fiscale est relativement faible pour dispenser des services publics quasi comparables à ceux des autres provinces, à un niveau d'imposition également comparable. Les transferts ainsi effectués, qui vont aux Maritimes, au Québec, au Manitoba et à la Saskatchewan, peuvent servir à financer n'importe quel service public offert par la province, notamment l'enseignement postsecondaire.

Calcul des contributions au titre de l'enseignement postsecondaire

Le ministère des Finances calcule les contributions au titre de l'enseignement postsecondaire séparément de celles pour la santé, tel qu'il est précisé dans la loi. La contribution fédérale au titre du financement de l'enseignement postsecondaire est déterminée en fonction de la valeur par habitant des transferts fédéraux aux provinces à l'égard de l'enseignement postsecondaire, pour l'année de référence 1975-1976. Les contributions fédérales aux provinces étaient régies, au cours de cette année de référence, par la *Loi de 1967 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Cette loi laissait aux provinces le choix de recevoir du gouvernement fédéral soit un montant par habitant, soit 50 p. 100 des dépenses admissibles de fonctionnement des établissements d'enseignement postsecondaire.

Jusqu'en 1989, le montant des contributions de base par habitant était indexé en fonction de la croissance du produit national brut par habitant. Cependant, étant donné les besoins de restrictions fiscales, le gouvernement fédéral a gelé le montant des contributions au niveau qu'il était en 1989-1990, et ce, pour la période allant de 1990-1991 à 1994-1995. En conséquence, pour cette période de cinq ans, les transferts au titre du FPE n'augmenteront qu'en fonction de la croissance de la population des provinces et des territoires. On trouvera au tableau 5 les droits au titre de l'enseignement postsecondaire calculés pour chaque province et territoire, pour les années 1988-1989 à 1990-1991. Comme on le constatera, ces droits ont atteint 5,79 milliards de dollars en 1990-1991.

L'aide au titre de l'enseignement postsecondaire est accordée aux provinces et aux territoires sous forme de transferts en espèces et de transferts de points d'impôt. Les transferts de points d'impôt consistent en une réduction du taux fédéral de l'impôt sur le revenu, permettant ainsi aux provinces et aux territoires d'augmenter leurs propres recettes fiscales sans pour autant alourdir le fardeau de leurs contribuables. Ces transferts représentent un coût pour le gouvernement fédéral puisqu'une partie de ses recettes fiscales sont ainsi cédées et que, d'autre part, il en résulte des versements plus

* Les provinces sont d'avis que les transferts devraient être présentés comme un seul transfert global. Elles s'opposent donc à ce que le FPE au titre de l'enseignement postsecondaire soit présenté comme un transfert distinct dans ce rapport.

élevés aux termes du programme fédéral de péréquation prévu par le même texte législatif*.

Le transfert de points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire représente 32,1 p. 100 de la valeur totale des points d'impôt du FPE, incluant le facteur de péréquation. Les droits en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire consistent en un montant résiduel égal à la différence entre les droits totaux au titre de l'enseignement postsecondaire et la valeur des points d'impôt qui sont transférés à ce même titre.

Le Secrétariat d'État du Canada est chargé d'effectuer les paiements en espèces prévus dans le Programme de financement au titre de l'enseignement postsecondaire. Pour une année donnée, ces paiements englobent non seulement la partie des paiements en espèces pour les droits de l'année en cours, mais aussi divers ajustements du calcul des transferts en espèces des droits des années précédentes, ajustements qui sont effectués lorsque les valeurs des points d'impôt, du chiffre de la population, du produit national brut et d'autres variables intervenant dans les calculs sont réévaluées. Le tableau 6 présente les contributions au titre de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du FPE, calculées selon ces modalités. On constatera que les paiements en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du FPE se sont élevés à 1,86 milliards de dollars en 1990-1991.

* Les provinces sont en désaccord avec la loi fédérale qui exige que l'on considère, comme contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire, les recettes fiscales fédérales provenant de l'impôt sur le revenu qui sont cédées aux provinces à cette fin. Elles considèrent que ces sommes constituent en fait des recettes fiscales provinciales.

Tableau 5 : Droits[1] au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis, selon la province, le territoire et pour le Canada, 1988-1989 à 1990-1991

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N.-O.	Canada
Droits en espèces						- en milliers de dollars -							
1988-1989	59 380	13 415	92 066	74 569	401 139	775 953	113 175	105 805	252 623	314 994	2 604	5 100	2 210 823
1989-1990	59 445	13 533	92 228	74 810	373 633	763 213	112 934	104 867	263 855	316 717	2 598	5 365	2 183 198
1990-1991	56 038	12 753	87 196	70 795	307 733	710 739	106 590	97 826	250 438	307 304	2 699	5 173	2 015 284
Transferts en points d'impôt													
1988-1989	58 586	13 235	90 836	73 573	976 129	1 180 009	111 662	104 390	242 781	303 084	2 622	5 726	3 162 633
1989-1990	64 876	14 771	100 655	81 647	1 083 405	1 322 311	123 254	114 448	263 693	348 063	2 910	6 240	3 526 273
1990-1991	68 719	15 638	106 928	86 816	1 164 568	1 407 988	130 709	119 964	287 300	374 546	2 962	6 584	3 772 722
Total des droits													
1988-1989	117 966	26 650	182 902	148 142	1 377 268	1 955 962	224 837	210 195	495 404	618 078	5 226	10 826	5 373 456
1989-1990	124 321	28 304	192 883	156 457	1 457 038	2 085 524	236 188	219 315	527 548	664 780	5 508	11 605	5 709 471
1990-1991	124 757	28 391	194 124	157 611	1 472 301	2 118 727	237 299	217 790	537 738	681 850	5 661	11 757	5 788 006

Source : Ministère des Finances, deuxième rajustement provisoire, 6 mars 1991, pour 1988-1989; premier rajustement provisoire, 6 mars 1991, pour 1989-1990; deuxième rajustement au calcul des avances, 11 décembre 1990, pour 1990-1991.

Nota 1 : Les montants sont indiqués en fonction des droits et diffèrent des montants versés aux gouvernements des provinces et des territoires pour chaque année financière dont on fait état au tableau 6.

Tableau 6 : Contributions[1] au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis, selon la province, le territoire et pour le Canada , 1988-1989 à 1990-1991

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N.-O.	Canada
Transferts en espèces						- en milliers de dollars -							
1988-1989	58 006	13 246	91 687	74 089	371 050	776 478	113 188	103 070	285 380	332 800	2 743	5 716	2 227 453
1989-1990	57 109	13 182	88 870	72 019	366 040	755 151	109 617	107 465	262 967	325 972	2 427	5 168	2 165 987
1990-1991	53 672	12 149	83 371	67 835	308 952	600 510	101 950	93 949	242 239	289 636	2 586	4 682	1 861 531
Transferts en points d'impôt													
1988-1989	58 586	13 235	90 836	73 573	976 129	1 180 009	111 662	104 390	242 781	303 084	2 622	5 726	3 162 633
1989-1990	64 876	14 771	100 655	81 647	1 083 405	1 322 311	123 254	114 448	263 693	348 063	2 910	6 240	3 526 273
1990-1991	68 719	15 638	106 928	86 816	1 164 568	1 407 988	130 709	119 964	287 300	374 546	2 962	6 584	3 772 722
Total des transferts[2]													
1988-1989	116 592	26 481	182 523	147 662	1 347 179	1 956 487	224 850	207 460	528 161	635 884	5 365	11 442	5 390 086
1989-1990	121 985	27 953	189 525	153 666	1 449 445	2 077 462	232 871	221 913	526 660	674 035	5 337	11 408	5 692 260
1990-1991	122 391	27 787	190 299	154 651	1 473 520	2 008 498	232 659	213 913	529 539	664 182	5 548	11 266	5 634 253

Source : Transferts en espèces : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses au titre de l'éducation, octobre 1991.

Transferts en points d'impôt : Ministère des Finances, deuxième rajustement provisoire, 6 mars 1991, pour 1988-1989; premier rajustement provisoire, 6 mars 1991, pour 1989-1990; deuxième rajustement au calcul des avances, 11 décembre 1989, pour 1990-1991.

Nota 1 : Les montants sont indiqués en fonction des paiements et diffèrent des montants présentés au tableau 5.

Nota 2 : Le total, qui englobe à la fois les transferts en espèces et en points d'impôt, a été calculé par le Secrétariat d'État.

2.2 Aide octroyée par des ministères et organismes fédéraux

De nombreux ministères et organismes du gouvernement du Canada accordent de l'aide à l'enseignement postsecondaire par des moyens tels que le financement de la recherche universitaire, l'aide aux étudiants et l'administration des écoles fédérales d'enseignement postsecondaire.

Bien que de nombreux ministères et organismes fédéraux accordent d'importantes contributions à l'enseignement postsecondaire au Canada, nous nous en tiendrons ici à ceux qui ont versé plus de 10 millions de dollars à ce chapitre au cours de l'année financière 1990-1991. Les contributions de ces ministères et organismes sont présentées selon un ordre d'importance décroissant.

Le Secrétariat d'État du Canada

Aide du Ministère en 1990-1991[p] (en millions de dollars)	
Programme de financement de l'enseignement postsecondaire	
FPE—transferts en espèces[*]	*1 861,5*
Programme canadien de prêts aux étudiants[**]	*341,2*
Langues officielles dans l'enseignement[**]	*92,3*
Autres programmes	*5,6*
Total de l'aide à l'enseignement postsecondaire	***2 300,6***

Le Secrétariat d'État du Canada assure la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada en matière d'aide à l'éducation; il joue le rôle de chef de file fédéral dans les consultations fédérales-provinciales et administre certains programmes importants dans ce domaine. Afin de respecter son mandat, le Ministère a adopté une méthode axée sur la collaboration qui fait appel à des consultations poussées et à la réalisation de projets conjoints avec ses principaux partenaires de l'enseignement postsecondaire.

À cette fin, le Ministère mène diverses activités de coordination, dont les suivantes :

- il aide les autres ministères à remplir leurs obligations en matière d'éducation. Par exemple, le Comité interministériel d'information sur le matériel didactique donne des conseils et des renseignements quant à la fabrication de matériel pouvant être utilisé dans les salles de cours;

[*] Il s'agit des mêmes transferts en espèces que ceux indiqués à la section 2.1 (Financement des programmes établis).

[**] Ce montant ne comprend que l'aide à l'enseignement postsecondaire.

- il détermine les domaines liés à l'éducation où le gouvernement pourrait offrir sa collaboration. Par exemple, le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) a été mis sur pied pour répondre aux exigences de la Convention de l'UNESCO sur la reconnaissance des études et des diplômes;
- il diffuse de l'information à jour sur le réseau d'enseignement du Canada au moyen du présent rapport au Parlement et d'un programme de publications. L'une de ces publications, intitulée *Clips*, consiste en un bulletin qui fait état d'activités entreprises par le gouvernement fédéral dans les domaines liés à l'éducation;
- il joue le rôle de chef de file auprès des autres ministères et organismes centraux pour toutes les questions liées à l'éducation qui exigent une action coordonnée de la part du gouvernement fédéral. Ainsi, le Comité consultatif interministériel sur la statistique de l'éducation (CCISE) est un moyen par lequel les intéressés peuvent discuter des questions relatives à la cueillette et à l'utilisation, par les ministères fédéraux, de données sur l'éducation;
- il collabore avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour veiller au bon déroulement des consultations fédérales-provinciales touchant tous les domaines liés à l'éducation. Le Ministère a contribué, par exemple, à l'élaboration d'un segment à contenu fortement éducatif du Plan vert d'Environnement Canada.

Au Ministère, c'est le Secteur de l'aide à l'éducation qui assume ces fonctions. Celui-ci sert de point de convergence pour les activités d'aide et de développement de politiques dans ce domaine et pour les consultations avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Le Secteur assure également la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les organisations non gouvernementales apparentées. Il fournit des conseils au ministère des Affaires extérieures au sujet des questions internationales liées à l'éducation et représente, de concert avec des délégués qui viennent entre autres des provinces, les intérêts du Canada à l'étranger. Le Secteur s'occupe également de l'élaboration de politiques et de l'analyse de données statistiques et financières sur les questions touchant à l'enseignement postsecondaire.

Le Secrétariat d'État administre trois grands programmes : le Programme de financement de l'enseignement postsecondaire, le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme des langues officielles dans l'enseignement.

Programme de financement de l'enseignement postsecondaire

Comme nous l'avons décrit à la section 2.1, le Secteur de l'aide à l'éducation administre les paiements de transfert en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire versés aux provinces et aux territoires en vertu des arrangements sur le Financement des programmes établis.

Programme canadien de prêts aux étudiants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) rend l'enseignement postsecondaire plus accessible aux étudiants ayant fait la preuve de leurs besoins financiers. Créé en 1964 en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*, ce programme accorde des garanties de prêts et, pour les étudiants à temps complet, des

indemnités d'intérêts pour permettre à ces étudiants d'assumer le coût de leurs études postsecondaires à temps complet ou à temps partiel.

En vertu du PCPE, le gouvernement fédéral garantit les prêts que les banques à charte et d'autres établissements prêteurs désignés consentent aux étudiants auxquels les provinces et les territoires participants délivrent des certificats d'admissibilité (attestations d'autorisation de prêt). Le gouvernement fédéral prend à sa charge l'intérêt sur les prêts pour des études à temps complet, et cela pendant toute la durée des études et les six mois qui suivent. En 1990-1991, la limite de prêt par semaine d'études pour les étudiants à temps complet était de 105 dollars. Dans le cas de prêts pour des études à temps partiel, c'est l'emprunteur qui assume immédiatement les frais d'intérêts.

Parmi les caractéristiques du programme, on peut noter :

- la remise de dette aux étudiants atteints d'une déficience permanente;
- une exemption d'intérêts et un report de remboursement pour une période maximale de 18 mois à l'intention des emprunteurs sans emploi ou atteints d'une déficience temporaire. Dans le cas des étudiants à temps complet, il s'agit d'un prolongement de la période normale d'exemption d'intérêts de six mois suivant la fin des études.

Les provinces et les territoires peuvent choisir d'administrer leurs propres programmes de prêts aux étudiants, plutôt que d'adhérer au PCPE, et recevoir un paiement de remplacement. Le Québec s'est prévalu de cette possibilité dès le lancement du Programme en 1964, et les Territoires du Nord-Ouest se sont retirés du programme à partir de l'année de prêt 1988-1989.

Les gouvernements des provinces et des territoires participent à l'administration du PCPE. La *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* détermine la somme globale des prêts qui peuvent être garantis et définit la formule selon laquelle cette somme sera répartie entre les provinces et les territoires. Les deux ordres de gouvernement s'entendent sur les critères à utiliser pour déterminer l'admissibilité des étudiants et évaluer leurs besoins. Les provinces et les territoires délivrent les certificats d'admissibilité grâce auxquels les étudiants peuvent obtenir un prêt d'une banque ou d'un autre établissement prêteur. En guise de paiement pour leur assistance dans l'administration de ce programme, le gouvernement fédéral accorde une indemnité de frais de service aux provinces et aux territoires. Les provinces et les territoires offrent aussi en complément leur propre programme d'aide aux étudiants, lequel peut prendre la forme de bourses, de prêts et de remises de prêts.

La Direction générale de l'aide aux étudiants du Secrétariat d'État du Canada est chargée de l'administration générale et de l'élaboration des politiques du PCPE. Les représentants aux niveaux fédéral, provincial et territorial du Comité consultatif intergouvernemental de l'aide aux étudiants (composé de hauts fonctionnaires) se rencontrent périodiquement pour coordonner les programmes et les politiques d'aide aux étudiants. Le Québec et les Territoires du Nord-Ouest sont invités aux différentes rencontres, même s'ils n'adhèrent pas au PCPE. On trouvera plus de renseignements sur le programme dans le *Rapport annuel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants*.

Programme des langues officielles dans l'enseignement

Le Programme des langues officielles dans l'enseignement (LOE) aide les provinces et les territoires à assumer les coûts supplémentaires associés au fonctionnement et au développement des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de la seconde langue officielle et ce, tant aux niveaux primaire, secondaire que postsecondaire. L'aide financière ainsi accordée sert aussi à financer la totalité du Programme de bourses pour les cours d'été de langue et le Programme de moniteurs de langues officielles, lesquels sont administrés par les provinces en collaboration avec le CMEC.

La Direction générale des langues officielles dans l'enseignement administre également le Programme de perfectionnement linguistique grâce auquel une aide financière est accordée directement à des organismes bénévoles, à des associations professionnelles et à des établissements d'enseignement pour la réalisation de projets de recherche ou de cueillette d'informations sur les langues officielles dans l'enseignement. On trouvera d'autres renseignements sur les activités financées par le Programme des langues officielles dans l'enseignement dans le *Rapport annuel du Secrétaire d'État concernant sa mission en matière de langues officielles*.

Autres programmes d'aide

Parmi les autres programmes d'aide qui apportent un certain appui à l'enseignement postsecondaire, mentionnons le Programme des études ethniques canadiennes (EEC)* et le Programme des études canadiennes (PEC). Le Programme des études ethniques canadiennes permet de financer des projets de recherche, des conférences, l'octroi de bourses et la création de chaires d'étude dans des domaines relatifs au pluralisme culturel du Canada et au rapport qui existe entre les groupes ethnoculturels et les institutions de la société. Le Programme des études canadiennes, pour sa part, soutient la production de matériel didactique pour tous les niveaux du système d'éducation, ainsi que pour le grand public.

Conseils de recherches

Aide des Conseils en 1990-1991[r] (en millions de dollars)	
Conseils de recherches	
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	*459,5*
Conseil de recherches médicales	*238,5*
Conseil de recherches en sciences humaines	*84,0*
Conseil national de recherches	*55,5*
Total de l'aide à l'enseignement postsecondaire	***837,5***

* Maintenant administré par Multiculturalisme et Citoyenneté Canada.

L'aide fédérale à la recherche universitaire relève principalement de deux types de conseils de recherches, soit les conseils subventionnaires de recherches, qui ont pour tâche première de soutenir la recherche universitaire et les activités connexes, et le Conseil national de recherches, dont le rôle principal est de faire de la recherche pour l'industrie et le gouvernement, mais qui contribue néanmoins largement à la recherche universitaire.

Conseils subventionnaires de recherches

La mission première des trois conseils subventionnaires de recherches est de soutenir la recherche universitaire et les activités connexes et de contribuer à fournir et à former les personnes hautement qualifiées dont le Canada a besoin pour développer sa capacité de recherche. Outre ces objectifs généraux, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a comme sous-objectifs de soutenir une base de recherche diversifiée de haute qualité dans le domaine des sciences naturelles et du génie et de resserrer les liens entre la recherche universitaire et les autres secteurs de l'économie. Le Conseil de recherches médicales (CRM), pour sa part, vise l'intégration de la technologie dans les services de santé aussi bien que dans le secteur privé. Enfin, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) s'occupe activement de promouvoir, dans le domaine des sciences humaines, la collaboration interdisciplinaire et multisectorielle entre le milieu de la recherche universitaire et les secteurs public et privé. Le CRSNG et le CRSH consacrent également une partie de leurs budgets à la recherche stratégique qui vise à promouvoir la recherche dans des domaines précis et importants pour le pays. Les deux conseils déterminent ces domaines de recherche en collaboration avec le milieu universitaire, l'industrie et le gouvernement fédéral.

Les conseils subventionnaires de recherches jouissent d'une grande autonomie par rapport au gouvernement, même s'ils font rapport au Parlement par l'entremise des ministres responsables. Les demandes soumises aux conseils sont évaluées par des personnes du milieu de la recherche dans le cadre d'un système d'évaluation par les pairs. Les universitaires et les chercheurs sont directement représentés au sein des conseils.

L'aide est consentie sous forme de subventions à la recherche, de bourses et de salaires.* Les subventions de recherches sont affectées principalement aux dépenses directes liées à la recherche, les frais généraux étant généralement imputés au budget de fonctionnement des universités. Des bourses de formation et de perfectionnement post-doctoral apportent une aide directe aux étudiants. Des bourses sous forme de salaires sont aussi accordées à des chercheurs indépendants affiliés à des établissements d'enseignement canadiens. De plus, le CRSNG octroie des crédits pour constituer des bourses de recherche et des programmes de deuxième et troisième cycle, le CRSH finance actuellement des programmes au niveau du doctorat et le CRM accorde des bourses de stagiaires de recherche aux étudiants de deuxième ou de troisième cycle qui entreprennent une formation et de la recherche à temps complet, ainsi que des bourses de trois mois pour la formation en recherche à des étudiants de premier cycle.

* Les montants de dépenses indiqués dans cette section pour les Conseils subventionnaires totalisent 782 milliards de dollars. Le total pour les Conseils subventionnaires de recherches présenté dans le tableau 4 ne comprend que les subventions de recherche; le financement allant aux étudiants est compris dans la section sur l'aide aux étudiants.

Conseil national de recherches du Canada

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), dont la principale mission est d'effectuer de la recherche pour l'industrie et le gouvernement, offre également d'importants services à la communauté universitaire.

Le CNRC a lancé, en 1990, un Programme de formation de chercheuses et d'ingénieures. Il s'agit d'un programme de premier cycle d'une durée de trois ans conçu pour aider et encourager les femmes à faire des études en sciences et en ingénierie, grâce à une combinaison de subventions et d'expérience pratique. Les 32 premières candidates agréées ont amorcé leur programme en septembre 1991.

Les échanges permanents du CNRC avec les universités couvrent le Programme d'adjoints d'été, le Programme coopératif de formation pour étudiants et le Programme de scientifiques invités. Le personnel du CNRC prête son concours à diverses activités en qualité de professeurs adjoints, de maîtres de conférence, de directeurs de thèses, ou accueille des étudiants travaillant à une partie de leur maîtrise ou de leur doctorat au CNRC. Le CNRC contribue en outre au maintien des lignes de communication entre les chercheurs, grâce à des mécanismes comme l'octroi de travaux de recherche à des chercheurs universitaires et la participation de professeurs d'université aux travaux de nombre de ses comités. Les installations et les moyens de recherche du CNRC sont régulièrement utilisés par des professeurs d'université et par des étudiants de deuxième et de troisième cycle.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Aide du Ministère en 1990-1991[r] (en millions de dollars)	
Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire	*188,9*
Autres programmes	*1,1*
Total de l'aide à l'enseignement postsecondaire	***190,0***

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est responsable de l'éducation des Indiens inscrits et des Inuit. Grâce au Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire, le ministère aide les Indiens assujettis aux traités, les Indiens inscrits et les Inuit à faire des études postsecondaires et à acquérir les compétences qui leur permettront de mener une carrière. Le programme contribue également à l'autonomie gouvernementale et à l'autosuffisance économique des Indiens.

Le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire offre aux étudiants admissibles des collèges et des universités une aide applicable aux frais de scolarité, de déplacement et de subsistance. Le Programme offre aussi des bourses spéciales d'encouragement et de reconnaissance des succès scolaires. Les autorités indiennes administrent présentement plus de 70 p. 100 du Programme grâce à des accords de contribution conclus avec le Ministère.

La Direction générale de l'éducation du MAINC verse également des crédits à des établissements d'enseignement postsecondaire et à des organismes d'enseignement indiens pour la conception et la prestation de programmes spéciaux destinés aux Indiens assujettis aux traités et aux Indiens inscrits. Le Saskatchewan Indian Federated College, par exemple, a reçu de l'aide pour la recherche et le développement au niveau universitaire concernant l'éducation des Indiens et pour des programmes spéciaux.

Les bandes indiennes, leurs organismes affiliés de même que les collectivités inuit du Nouveau-Québec ont reçu, dans le cadre du Programme de formation et de perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit, des fonds pour procéder à des analyses de besoins et pour concevoir et offrir des programmes qui ont pour but d'améliorer leurs capacités de gestion. Ce programme a aussi permis de verser des fonds à des universités et à des experts-conseils pour l'élaboration de programmes de gestion.

Défense nationale

Aide du Ministère en 1990-1991[r] (en millions de dollars)	
Collèges militaires canadiens	*124,0*
Programme subventionné de formation universitaire	*24,6*
Recherche et dépenses connexes	*15,0*
Programme d'études supérieures	*11,3*
Total de l'aide à l'enseignement postsecondaire	***174,9***

Le ministère de la Défense nationale apporte une aide à l'enseignement postsecondaire en subventionnant les collèges militaires, la recherche et des programmes d'enseignement et de formation postsecondaires.

Le ministère dirige trois collèges militaires : le Royal Roads Military College de Victoria (Colombie-Britannique), le Royal Military College of Canada de Kingston (Ontario) et le Collège militaire royal de Saint-Jean (Québec). Chacun possède une charte universitaire octroyée par la province et a le pouvoir de décerner des grades.

Le ministère de la Défense nationale propose un Programme subventionné de formation universitaire au personnel des Forces armées canadiennes. Il cherche à promouvoir l'excellence dans ses collèges militaires. En vertu de cette politique, le Ministère décerne chaque année, par l'intermédiaire du Programme de recherche académique, des bourses de recherche dans le domaine des sciences physiques, sociales et humaines. Par ailleurs, il existe un Programme d'études supérieures réservé aux officiers, pour répondre aux besoins particuliers des Forces armées.

Agence canadienne de développement international

Aide de l'Agence en 1990-1991[r] (en millions de dollars)	
Recherche et dépenses connexes	*95,5*
Programmes bilatéraux	*24,5*
Autres programmes	*14,9*
Total de l'aide à l'enseignement postsecondaire	***134,9***

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) prend part à un certain nombre de programmes qui touchent l'enseignement postsecondaire. La Direction générale du partenariat canadien parraine un certain nombre de ces programmes. Le Programme des institutions d'éducation encourage les universités et les collèges canadiens et les établissements affiliés à se joindre aux établissements d'enseignement équivalents dans les pays en voie de développement, en vue de mettre en place des activités et des programmes susceptibles d'accroître la capacité de ces pays d'atteindre leurs objectifs sociaux et économiques. Le Programme des centres d'excellence de l'ACDI finance des projets de recherche entrepris conjointement par des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et du tiers monde. Le Programme de promotion de la gestion vise à mettre au point des moyens novateurs de renforcer les capacités de gestion des pays en voie de développement. Le Programme de participation du public appuie les activités de sensibilisation au développement dans de nombreux centres canadiens, y compris les centres affiliés aux universités.

L'ACDI accorde aussi des bourses pour l'éducation et la formation tant au Canada qu'à l'étranger par l'intermédiaire de divers programmes, notamment ses programmes géographiques qui visent à renforcer les capacités des pays en voie de développement, le Programme des bourses des universités qui a pour but d'aider les habitants de pays en voie de développement qui viennent étudier au Canada et le Programme Afrique 2000 par lequel l'ACDI verse des bourses aux étudiantes africaines. Parmi les autres programmes de l'ACDI, mentionnons le Programme canadien de bourses de la francophonie, le Programme de bourses de recherche en sciences et en génie et le Programme de bourses de l'ACDI aux Canadiens.

Santé et Bien-être social Canada

Aide du Ministère en 1990-1991[r] (en millions de dollars)	
Recherche et dépenses connexes	*22,9*
Autres programmes	*8,7*
Total de l'aide à l'enseignement postsecondaire	***31,6***

L'aide accordée à l'enseignement postsecondaire par Santé et Bien-être social Canada est essentiellement axée sur la recherche universitaire. Son plus important programme, le Programme national de recherche et de développement en matière de santé (PNRDS), a pour objet de soutenir les activités scientifiques qui permettent de recueillir les données dont le Ministère a besoin pour s'acquitter de son mandat. Le Programme des bourses de formation en recherche du PNRDS entretient un climat favorable à la recherche en santé, en assurant la formation et le soutien de personnes hautement qualifiées désireuses de poursuivre une carrière en recherche dans un milieu universitaire ou institutionnel. On offre des bourses dans divers domaines de recherche étroitement liés à la santé publique.

Santé et Bien-être social Canada accorde également une aide à l'enseignement postsecondaire, par l'intermédiaire de programmes de formation professionnelle et de programmes d'aide à la subsistance, aux athlètes de haut niveau qui peuvent ainsi continuer leur quête de l'excellence dans les sports, tout en poursuivant leur développement scolaire ou professionnel.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

Aide du Ministère en 1990-1991[r] (en millions de dollars)	
Recherche et dépenses connexes	*19,5*
Programme de bourses du Commonwealth	*7,9*
Autres programmes	*0,2*
Total de l'aide à l'enseignement postsecondaire	***27,6***

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada accorde une aide financière à la recherche et aux activités connexes, par l'intermédiaire du Programme des bourses du Commonwealth, lequel permet aux étudiants des pays faisant partie du Commonwealth et ayant un haut calibre intellectuel de recevoir une formation de deuxième ou de troisième cycle au Canada.

Le Ministère accorde également une aide aux employés du service extérieur pour permettre aux personnes à leur charge de recevoir une formation de qualité équivalente autant que possible à celle offerte au Canada.

Industrie, Sciences et Technologie Canada

Aide du Ministère en 1990-1991[r] (en millions de dollars)	
Programme Bourses Canada	*11,6*
Recherche et dépenses connexes	*3,3*
Autres programmes	*2,3*
Total de l'aide à l'enseignement postsecondaire	***17,2***

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) accorde son appui à l'enseignement postsecondaire grâce à deux grandes catégories de programmes : les programmes de sciences et de technologie et les programmes de développement régional.

Programmes de sciences et de technologie

Dans le cadre de quatre grands programmes axés sur les sciences et la technologie, Industrie, Sciences et Technologie Canada consacre des fonds à quatre activités ayant un lien direct avec l'enseignement postsecondaire. Mentionnons d'abord le Programme Bourses Canada, en vertu duquel sont accordées des bourses d'études de premier cycle en sciences naturelles et en génie pouvant s'élever à 8 000 dollars pour une période de quatre ans. La moitié au moins de ces bourses sont versées à des femmes. Ce programme a été mis en place en 1988 pour encourager les meilleurs élèves à poursuivre leurs études postsecondaires dans des domaines jugés particulièrement importants pour la compétitivité économique du Canada.

Le Programme des Réseaux de centres d'excellence, pour sa part, assure le soutien de 15 réseaux touchant 30 universités. Les objectifs du programme sont les suivants : favoriser la recherche fondamentale de pointe et la recherche appliquée à long terme qui sont importantes pour le Canada; former et garder au pays des scientifiques et des ingénieurs canadiens d'envergure internationale dans les secteurs de la technologie qui revêtent une importance vitale pour la compétitivité future de l'industrie; intégrer les activités du Canada en matière de recherche et de technologie dans les réseaux nationaux auxquels participent tous les secteurs de l'économie et, enfin, créer des liens solides entre les universités et l'industrie pour accélérer la diffusion à cette dernière des connaissances technologiques avancées.

InnovAction est la stratégie du gouvernement en matière de sciences et de technologie. Cette stratégie prévoit des mesures précises visant à renforcer les secteurs clés des sciences et de la technologie, notamment la recherche universitaire, le perfectionnement des ressources humaines et l'enseignement des sciences et de la technologie au grand public. ISTC assume aussi le secrétariat du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST), organisme présidé par le Premier ministre et chargé de faire des recommandations sur la façon de renforcer les sciences et la technologie dans le secteur privé, au gouvernement et dans les universités. Le Ministère verse également, sur une période de cinq ans (1991-1992 à 1995-1996), 10 millions de dollars à l'Institut canadien de recherches avancées (ICRA), en contrepartie des contributions du secteur privé et des gouvernements provinciaux. L'Institut soutient, sous forme de contributions

salariales, un réseau de chercheurs de renommée internationale établis dans des universités et diverses institutions canadiennes. Ce financement s'ajoute aux sept millions déjà accordé au ICRA au cours des dernières années.

Enfin, ISTC appuie l'enseignement postsecondaire grâce à son Programme de sensibilisation à l'entrepreneurship (PSE), par lequel il finance des projets pour promouvoir l'entrepreneurship et encourager un changement d'attitude envers le travail indépendant. Les projets approuvés sont normalement financés au moyen d'une contribution pouvant atteindre 50 p. 100 des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000 dollars.

Programmes de développement régional

Dans le cadre de ses programmes de développement régional, ISTC a géré l'entente sur le développement du Nord conclue entre le gouvernement fédéral et le Manitoba, qui a pris fin en mars 1991, et l'entente auxiliaire Canada-Alberta sur le développement du Nord qui s'est terminée en mars 1992. Par ces ententes, le gouvernement fédéral a contribué à financer des programmes d'accès à la formation technique et professionnelle. L'objectif premier était d'aider les habitants des régions rurales et isolées du Nord à acquérir des compétences en affaires et dans le milieu professionnel.

Le Programme de développement industriel et régional a permis la création et l'exploitation du National Centre for Management Research and Development, à l'Université Western Ontario. Cet établissement organise des séminaires, mène des recherches et produit des publications sur des grands thèmes comme la création d'entreprises, les femmes et la gestion, la productivité et les affaires au niveau international. La participation financière d'ISTC a pris fin le 31 mars 1991.

Énergie, Mines et Ressources Canada

Aide du Ministère en 1990-1991[r] (en millions de dollars)	
Recherche et dépenses connexes	*12,1*
Total de l'aide à l'enseignement postsecondaire	***12,1***

Énergie, Mines et Ressources Canada (EMR) accorde une aide à la recherche universitaire par l'intermédiaire du Programme d'ententes de recherche, de contrats et de contributions diverses aux universités. De plus, le Ministère coopère avec le Groupe de recherche en économie de l'énergie (GREEN) de l'Université Laval pour octroyer des bourses aux personnes qui veulent se spécialiser dans l'étude des phénomènes économiques liés à l'énergie.

Transports Canada

Aide du Ministère en 1990-1991[r] (en millions de dollars)	
Collège de la Garde côtière canadienne	*8,6*
Autres programmes	*2,3*
Total de l'aide à l'enseignement postsecondaire	***10,9***

Transports Canada administre le Collège de la Garde côtière canadienne à Sydney (Nouvelle-Écosse). Les personnes des deux sexes qui aspirent à une carrière d'officier dans la Garde côtière peuvent y suivre un cours postsecondaire de quatre ans en navigation et en mécanique navale. L'aide à l'enseignement postsecondaire prend la forme d'allocations versées aux élèves-officiers, en plus des allocations de repas, de logement et de voyage.

Autres ministères et organismes

Outre les programmes mentionnés ci-dessus, plus de 38 millions de dollars ont été versés pour l'enseignement postsecondaire par d'autres ministères et organismes fédéraux, notamment : l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, Agriculture Canada, le Conseil canadien des sciences, Environnement Canada et Justice Canada.

2.3 Résumé de l'aide fédérale

Le tableau 7 fait le sommaire pour chacun des ministères et organismes de l'aide que le gouvernement fédéral apporte à l'enseignement postsecondaire en ordre décroissant d'importance. En 1990-1991, les dépenses en espèces du gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire se sont élevées à 3,78 milliards de dollars. De cette somme, 1,93 milliard de dollars ont été versés aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire, sous forme de paiements en espèces faits dans le cadre du Financement des programmes établis (FPE) (1,86 milliard de dollars) ou sous forme de contributions versées au volet postsecondaire du Programme des langues officielles dans l'enseignement (71 millions de dollars). De plus, le gouvernement fédéral a consacré 1,85 milliard de dollars à des programmes d'aide directe à l'enseignement postsecondaire.

La valeur totale des points d'impôt, incluant le facteur de péréquation, transférés aux fins du FPE, a atteint 3,77 milliards de dollars en 1990-1991. De cette somme, 3,43 milliards représentaient les recettes fiscales non perçues par le gouvernement fédéral et les autres 341 millions, les paiements en espèces à l'égard de la péréquation associée à ces points d'impôt.

Tableau 7 : Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes, 1988-1989 à 1990-1991

	1988-1989	1989-1990	1990-1991[P]
DÉPENSES EN ESPÈCES		- en millions de dollars -	
Secrétariat d'État du Canada			
FPE - transferts en espèces	2 227,5	2 166,0	1 861,5
Programme canadien de prêts aux étudiants	297,2	305,9	341,2
Langues officielles dans l'enseignement	84,4	90,8	92,3
Autres programmes	3,1	4,0	5,6
Total partiel	2 612,2	2 566,7	2 300,6
Conseils de recherches			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	358,4	385,2	459,5
Conseil de recherches médicales	187,2	201,0	238,5
Conseil de recherches en sciences humaines	68,4	74,9	84,0
Total partiel	614,0	661,1	782,0
Conseil national de recherches	47,6	52,9	55,5
Total partiel	661,6	714,0	837,5
Affaires indiennes et du Nord Canada			
Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire	121,1[R]	146,2	188,9
Recherches et dépenses connexes	1,2	1,1	1,1
Total partiel	122,3[R]	147,3	190,0
Défense nationale			
Collèges militaires canadiens	96,2	110,2	124,0
Programme subventionné de formation universitaire	19,2	22,7	24,6
Recherche et dépenses connexes	9,4	9,7	15,0
Programme d'études supérieures	10,9	11,1	11,3
Total partiel	135,7	153,7	174,9
Agence canadienne de développement international			
Recherche et dépenses connexes	92,1	85,2	95,5
Programme bilatéraux	21,2[R]	23,4	24,5
Autres programmes	7,8[R]	10,2	14,9
Total partiel	121,1[R]	118,8	134,9

(suite)

Source : Dépenses en espèces : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, janvier 1992. Les dépenses équivalent aux paiements en espèces effectués au cours de l'année financière d'après les comptes publics, moins les recouvrements.

Tableau 7 : Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes, 1988-1989 à 1990-1991 (suite)

	1988-1989	1989-1990	1990-1991[r]
	- en millions de dollars -		
Santé et Bien-Être social Canada			
Recherche et dépenses connexes	19,7	24,6	22,9
Autres programmes	6,5	7,1	8,7
Total partiel	26,2	31,7	31,6
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada			
Recherche et dépenses connexes	17,0	18,4	19,5
Bourses du Commonwealth	8,5	7,9	7,9
Autres programmes	0,2	0,2	0,2
Total partiel	25,7	26,5	27,6
Industrie, Sciences et Technologie Canada			
Programme Bourses Canada	5,0	9,5	11,6
Recherche et dépenses connexes	2,8	3,1	3,3
Autres programmes	8,8	3,9	2,3
Total partiel	16,6	16,5	17,2
Énergie, Mines et Ressources Canada			
Recherches et dépenses connexes	9,3	8,7	12,1
Total partiel	9,3	8,7	12,1
Transports Canada			
Collège de la Garde côtière canadienne	8,2	8,4	8,6
Autres programmes	1,1	2,3	2,3
Total partiel	9,3	10,7	10,9
Autres ministères et organismes	37,2	41,1	38,7
Total des dépenses en espèces	3 777,2[a]	3 835,7	3 776,0
TRANSFERTS EN POINTS D'IMPÔT	3 162,6	3 526,3	3 772,7
VALEUR TOTALE DE L'AIDE FÉDÉRALE	6 939,8[a]	7 362,0	7 548,7

Source : Transferts en points d'impôt : Ministère des Finances, deuxième rajustement provisoire, 6 mars 1991, pour 1988-1989; premier rajustement provisoire, 6 mars 1991, pour 1989-1990; deuxième rajustement au calcul des avances, 11 décembre 1990 pour 1990-1991.

Nota 1 : Le total, qui englobe les données liées aux dépenses en espèces et aux transferts de points d'impôt, a été calculé par le Secrétariat d'État du Canada.

Annexe A

Quelques indicateurs de l'enseignement postsecondaire au Canada

Jean-Paul Côté, Algonquin College

Annexe A

Quelques indicateurs de l'enseignement postsecondaire au Canada

Bien que l'objet principal de ce rapport se rapporte au financement de l'enseignement postsecondaire au Canada, les quelques pages qui suivent présentent une analyse des retombées de ces investissements. L'indicateur le plus usité pour mesurer le niveau d'activité dans le secteur postsecondaire est, probablement, le nombre d'étudiants qui poursuivent des études à ce niveau. Il existe aussi beaucoup d'autres façons d'évaluer la portée de l'enseignement postsecondaire. Par exemple, le nombre d'étudiants qui parviennent à terminer leurs études peut être considéré comme un indicateur encore plus important à ce chapitre. On le mesure par le nombre de diplômes décernés à chaque année. L'étude des données sur le niveau d'éducation de la population nous informe également sur la contribution de l'enseignement postsecondaire au cours des années. Enfin, la relation qui existe entre l'éducation, le niveau de scolarité et les revenus d'emploi sont autant d'indicateurs de l'importance économique d'une formation collégiale et universitaire.

1 Effectifs de l'enseignement postsecondaire

Depuis les 40 dernières années, le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire a augmenté de façon considérable au Canada. En 1990-1991, quelque 1,35 million d'étudiants, soit 7 p. 100 de la population canadienne âgée de 15 ans et plus, poursuivaient des études postsecondaires à temps complet ou à temps partiel. En 1950-1951, ce nombre atteignait à peine les 90 000, soit moins de 1 p. 100 de la population de 15 ans et plus.

Comme le montre le graphique A1, cette croissance remarquable s'est produite en deux phases. Tout d'abord, les années 1960 et 1970 ont été le théâtre d'une croissance rapide des effectifs, à la suite de l'effet combiné de l'augmentation du nombre de jeunes d'âge scolaire et de leur participation accrue aux études. Ce phénomène pouvait s'observer tant au niveau universitaire que dans les réseaux de collèges nouvellement créés dans la plupart des provinces. Par ailleurs, la croissance des effectifs depuis le début des années 1980 est attribuable à d'autres facteurs.

Premièrement, le nombre de Canadiens âgés de 24 ans et plus, en quête d'une formation au niveau postsecondaire s'accroît. Deuxièmement, la participation des femmes aux études supérieures a fait un bond sans précédent durant cette période. Depuis le milieu des années 70 en effet, le nombre de femmes inscrites à ce niveau a augmenté à un rythme près de trois fois supérieur à celui des hommes. Aujourd'hui, la proportion de femmes inscrites aux études postsecondaires est légèrement supérieure à celle des hommes, sauf au deuxième et au troisième cycle universitaire.

Au cours des dernières années, on a assisté également à une croissance de la fréquentation des établissements postsecondaires par les personnes handicapées. Leur taux de participation demeure toutefois inférieur à celui de la population en général. En 1986, 26,1 p. 100 des personnes handicapées de 15 ans et plus fréquentaient une institution postsecondaire comparativement à 39,8 p. 100 pour l'ensemble des Canadiens du même groupe d'âge.

Graphique A1 : Inscriptions au niveau postsecondaire selon le niveau et le régime d'études, Canada, 1950-1951 à 1990-1991[p]

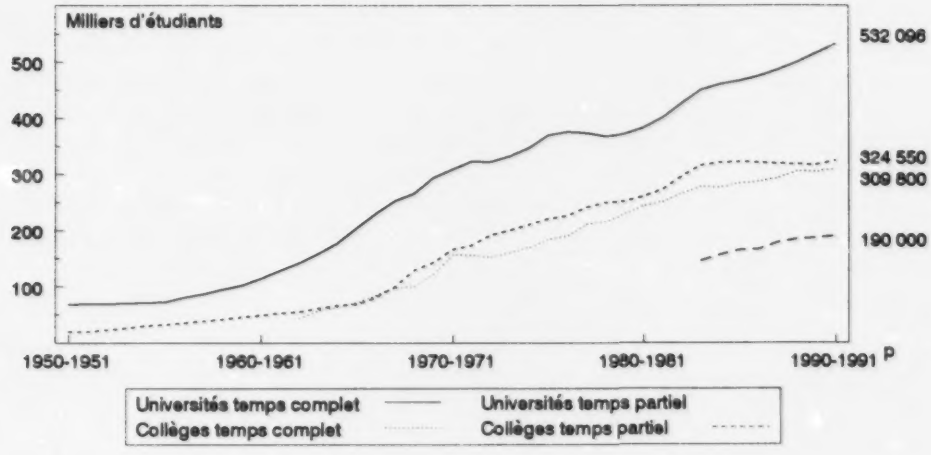

Tableau A1 : Inscriptions à temps complet au niveau postsecondaire, selon le type d'établissement, la province, le territoire et pour le Canada, 1970-1971 à 1990-1991

	T.-N.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N.-O	Canada
Universités													
1970-1971	6 378	1 755	15 626	10 580	62 113	121 115	16 941	14 814	29 524	30 623	..	..	309 469
1975-1976	6 181	1 463	18 311	11 167	76 774	159 701	18 730	14 350	32 189	32 196	..	..	371 062
1980-1981	6 741	1 321	18 202	11 252	90 932	160 216	16 565	14 584	31 220	31 584	..	..	382 617
1985-1986	10 352	1 768	23 582	14 918	113 314	185 016	20 344	19 460	42 756	35 799	..	..	467 309
1990-1991[1]	12 534	2 534	27 002	16 895	124 669	216 414	19 698	21 640	48 614	42 096	..	..	532 096
Établissements de niveau collégial													
1970-1971	1 420	350	2 855	2 698	74 376	54 399	3 377	2 151	11 443	13 010	..	..	166 079
1975-1976	1 964	708	2 477	1 309	117 663	59 640	3 046	2 397	15 263	16 579	..	..	221 046
1980-1981	2 225	820	2 919	1 888	135 405	75 780	3 459	2 412	17 900	17 953	..	..	260 761
1985-1986	2 967	959	2 932	2 462	164 218	94 574	3 819	3 012	24 120	22 928	88	133	322 212
1990-1991[1]	3 760	1 000	2 620	2 600	154 300	98 300	3 910	3 370	27 130	27 110	170	280	324 550
Total, universités et établissements de niveau collégial													
1970-1971	7 798	2 105	18 481	13 278	136 489	175 514	20 318	16 965	40 967	43 633	..	..	475 548
1975-1976	8 145	2 171	20 788	12 476	194 437	219 341	21 776	16 747	47 452	48 775	..	..	592 108
1980-1981	8 966	2 141	21 121	13 140	226 337	235 996	20 024	16 996	49 120	49 537	..	..	643 378
1985-1986	13 319	2 727	26 514	17 380	277 532	279 590	24 163	22 472	66 876	58 727	88	133	789 521
1990-1991[1]	16 294	3 534	29 622	19 495	278 969	314 714	23 608	25 010	75 744	69 206	170	280	856 646

Sources : Statistique Canada, compilations spéciales produites par la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme.

Statistique Canada, *Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation*, cat. 81-568, tableaux 21, 22 et 25.

Nota 1 : Estimations tirées de *Statistique de l'enseignement-Estimations 1991-1992*, Statistique Canada, cat. 81-220.

Tableau A2 : Inscriptions à temps partiel au niveau postsecondaire, selon le type d'établissement, la province, le territoire et pour le Canada, 1985-1986 à 1990-1991

	T.-N.	Î.P.É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N-O.	Canada
Universités													
1985-1986	4 624	781	6 843	4 521	115 516	96 845	14 064	8 649	17 337	15 727	..	..	284 907
1986-1987	4 690	685	6 921	4 936	117 799	95 714	14 595	9 250	17 299	15 608	..	..	287 497
1987-1988	5 097	753	7 265	4 923	118 658	98 569	14 775	9 001	17 782	17 689	..	..	294 512
1988-1989	4 748	813	7 917	5 152	124 319	101 523	15 055	9 213	19 455	17 997	..	..	306 192
1989-1990	4 348	850	8 282	5 473	122 443	102 721	15 650	9 056	17 115	18 684	..	..	304 622
1990-1991[1]	4 607	899	8 371	5 500	121 282	105 504	16 162	9 810	17 963	19 433	..	..	309 531
Établissements de niveau collégial													
1985-1986	11	..	442	62	60 123	66 454	94	200	7 660	29 880	182	76	165 184
1986-1987	72	..	521	51	55 410	73 061	110	103	7 547	29 218	137	102	166 332
1987-1988	179	..	537	26	56 876	76 498	2 126	524	8 143	32 503	338	139	177 889
1988-1989	194	..	353	19	62 186	76 076	1 961	533	8 551	34 658	709	113	185 353
1989-1990	236	..	284	54	61 724	75 244	1 727	619	9 401	36 664	600	277	186 830
1990-1991[1,2]													190 000
Total, universités et établissements de niveau collégial													
1985-1986	4 635	781	7 285	4 583	175 639	163 299	14 158	8 849	24 997	45 607	182	76	450 091
1986-1987	4 762	685	7 442	4 987	173 209	168 775	14 705	9 353	24 846	44 826	137	102	453 829
1987-1988	5 276	753	7 802	4 949	175 534	175 067	16 901	9 525	25 925	50 192	338	139	472 401
1988-1989	4 942	813	8 270	5 171	186 505	177 599	17 016	9 746	28 006	52 655	709	113	491 545
1989-1990	4 584	850	8 566	5 527	184 167	177 965	17 377	9 675	26 516	55 348	600	277	491 452
1990-1991[1,2]													499 531

Sources : Statistique Canada, compilations spéciales produites par la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme.

Statistique Canada, *Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation*, cat. 81-568, tableaux 21, 22 et 25.

Nota 1 : Estimations tirées de *Statistique de l'enseignement-Estimations 1991-1992*, Statistique Canada, cat. 81-220.

Le tableau A1 présente des données sur les inscriptions dans les collèges et les universités, dans les provinces et les territoires, au cours des 20 dernières années. Durant cette période, les inscriptions à temps complet ont doublé au Québec et à Terre-Neuve, alors qu'en Alberta et en Ontario, elles augmentaient de plus de 80 p. 100. À l'échelle nationale, elles se sont accrues de 80 p. 100 pendant cette même période, passant d'environ 476 000 à 857 000.

Par ailleurs, comme le montre le tableau A2, un demi-million d'étudiants sont inscrits à temps partiel, soit un peu plus du tiers de l'ensemble des effectifs de niveau postsecondaire. Au Québec, la moitié des étudiants de niveau universitaire poursuivent des études à temps partiel. Par ailleurs, la Colombie-Britannique compte la plus forte proportion d'étudiants inscrits à temps partiel au niveau collégial, soit 57 p. 100.

Au niveau international, le Canada et les États-Unis se situent parmi les premiers pays industrialisés en ce qui a trait à la participation aux études postsecondaires. En effet, l'ensemble des effectifs à temps complet et à temps partiel au niveau postsecondaire représente plus de 60 p. 100 de la population âgée de 20 à 24 ans dans ces deux pays, comparativement à moins de 40 p. 100 dans la majorité des autres pays industrialisés.

Graphique A2 : Inscriptions au niveau postsecondaire en proportion des personnes âgées de 20 à 24 ans, Canada et douze autres pays industrialisés, 1988

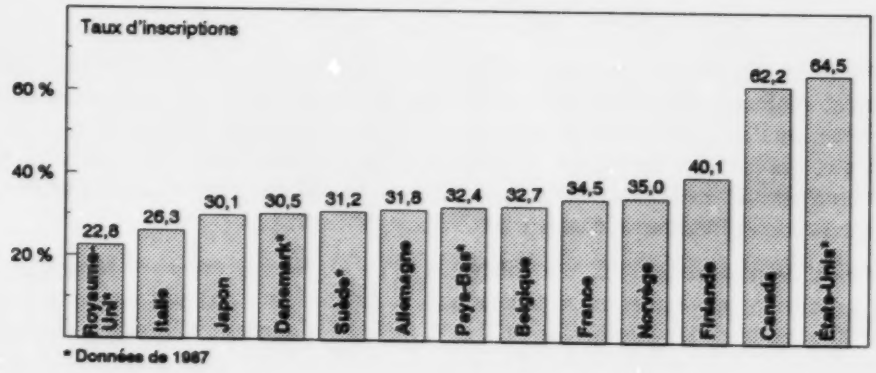

2 Certificats, diplômes et grades décernés

Comme le démontre le graphique A3, le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés chaque année par les établissements de niveau postsecondaire a pratiquement doublé au cours des vingt dernières années, passant d'environ 120 000, en 1970 à 227 000, en 1989. Cette tendance s'apparente à celle observée pour les inscriptions. Environ 90 p. 100 des titres sont décernés au premier cycle du niveau universitaire ainsi qu'au niveau collégial. Un peu plus de la moitié de ces titres sont décernés à des femmes, alors qu'aux cycles supérieurs, les hommes sont encore beaucoup plus nombreux

que les femmes puisqu'elles se voient décerner 45 p. 100 des maîtrises et 30 p. 100 des doctorats.

Graphique A3 : Diplômes, certificats et grades décernés par les établissements de niveau postsecondaire, Canada, 1970 à 1989

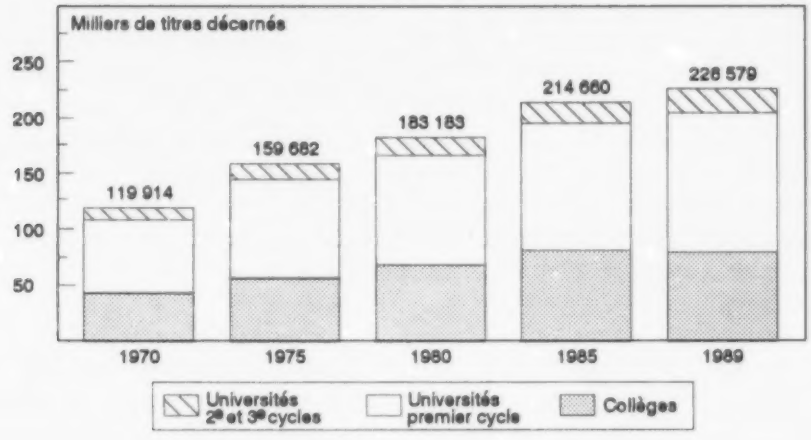

Bon nombre d'étudiants canadiens choisissent des programmes d'études qui leur permettent d'obtenir des titres à caractère professionnel, tels ceux des sciences de l'éducation, de l'administration, du commerce et des affaires, des sciences de la santé, du génie et des sciences appliquées et du droit. Près des trois quarts des diplômes de formation technique au niveau collégial et environ la moitié des titres universitaires sont décernés dans ces domaines d'études.

Par ailleurs, le nombre de diplômes collégiaux et de grades universitaires décernés en génie, en sciences appliquées, en mathématiques et en sciences physiques a augmenté de 88 p. 100 entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980, puis a diminué légèrement (voir le graphique A4). De plus, le nombre d'étudiants inscrits dans ces domaines d'études a diminué quelque peu ces dernières années, ce qui pourrait entraîner une baisse dans le nombre des futurs diplômés de ces disciplines.

Graphique A4 : Titres de niveau postsecondaire décernés en génie, sciences appliquées, mathématiques et sciences physiques, Canada, 1975 à 1989

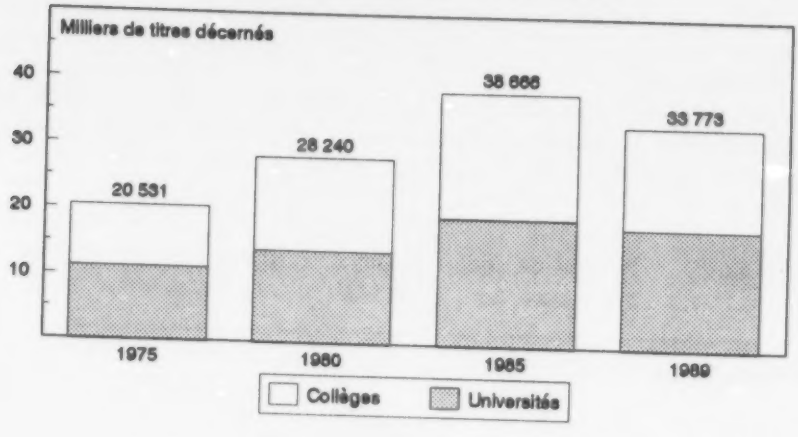

Comme on peut l'observer au graphique A5, nous nous situons derrière les États-Unis à ce chapitre. Au Canada, environ quinze grades universitaires étaient décernés en génie et en sciences appliquées et treize en mathématiques et en sciences physiques pour chaque tranche de 10 000 Canadiens âgés de 20 à 34 ans. Aux États-Unis, ces proportions étaient plus élevées, soit environ vingt grades décernés en génie et en sciences appliquées et quinze grades en mathématiques et en sciences physiques.

Graphique A5 : Grades universitaires décernés en génie, sciences appliquées, mathématiques et sciences physiques par 10 000 habitants âgés de 20 à 34 ans, Canada et États-Unis, 1988

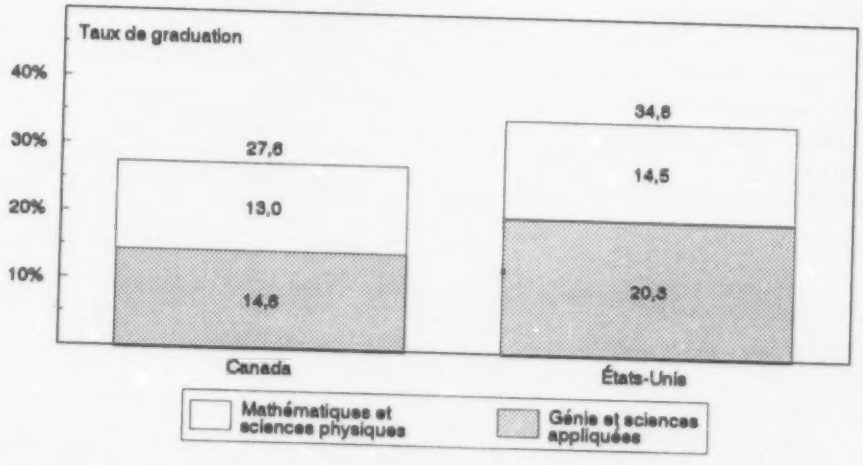

3 Niveau de scolarité au Canada

Les efforts massifs du Canada dans l'enseignement depuis le début des années 1960 se reflètent dans le niveau de scolarité de la population en général. Comme le montre le graphique A6, en l'espace de 25 ans, le nombre moyen d'années de scolarité des Canadiens s'est accru de 2,6 années, passant de 9,6 années, en 1961 à 12,2 années, en 1986. Comme il fallait s'y attendre, cet accroissement était encore plus marqué chez les 25 à 44 ans, leur niveau de scolarité s'étant accru de 2,8 années.

Graphique A6 : Niveau de scolarité des Canadiens, selon certains groupes d'âge, 1961 à 1986

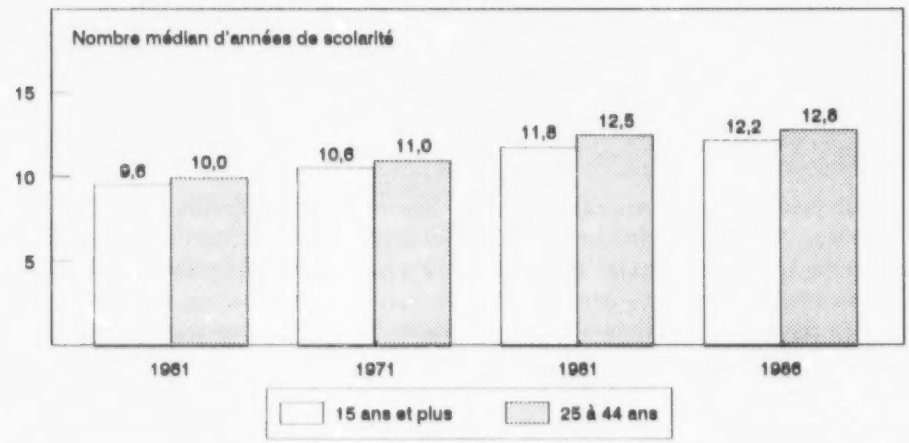

Pendant cette même période, la proportion de Canadiens très scolarisés s'est accrue de façon importante. Le graphique A7 montre qu'environ 11 p. 100 des Canadiens détenaient un grade universitaire en 1986, alors qu'en 1951, cette proportion n'était que d'environ 2 p. 100. Par ailleurs, en 1986, 30 p. 100 de la population avait fait des études de niveau postsecondaire sans toutefois avoir obtenu de grade universitaire. On peut également observer, durant cette même période, une baisse sous-jacente du nombre de Canadiens ayant une scolarité peu élevée; en effet, en 1986, 21 p. 100 de la population adulte avait un niveau de scolarité inférieur à la 9e année, comparativement à un peu plus de la moitié de la population adulte en 1951.

Graphique A7 : Proportion des 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité atteint, Canada, 1951 à 1986

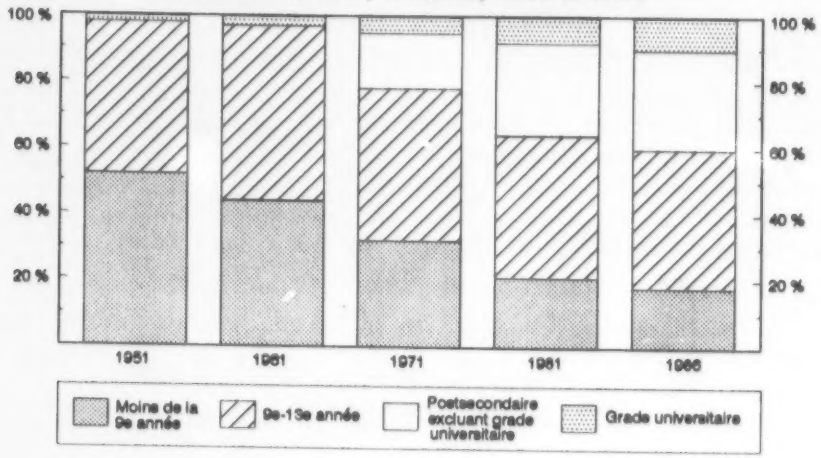

4 La population active

Certains indicateurs du marché du travail, comme le taux d'emploi ou le niveau de revenu, permettent d'évaluer dans une certaine mesure le taux de succès d'un programme d'enseignement ou de formation. En effet, les personnes instruites occupent en général de meilleurs emplois, sont plus actives sur le marché du travail, ont des taux de chômage moins élevés, gagnent de meilleurs salaires et bénéficient de meilleures conditions de travail que celles qui sont peu scolarisées.

Si l'on s'arrête sur le taux d'emploi par exemple, on peut observer, à l'aide du graphique A8, qu'en mars 1991, un peu plus de 82 p. 100 des adultes agés de 25 ans et plus et détenant un grade universitaire occupaient un emploi, comparativement à 72 p. 100 des diplômés d'études postsecondaires, à 65 p. 100 des diplômés d'études secondaires et à 27 p. 100 de ceux et de celles qui ont terminé moins de la 9e année.

Graphique A8 : Proportion de Canadiens détenant un emploi, selon certains groupes d'âge et selon le niveau de scolarité atteint, Canada, mars 1991

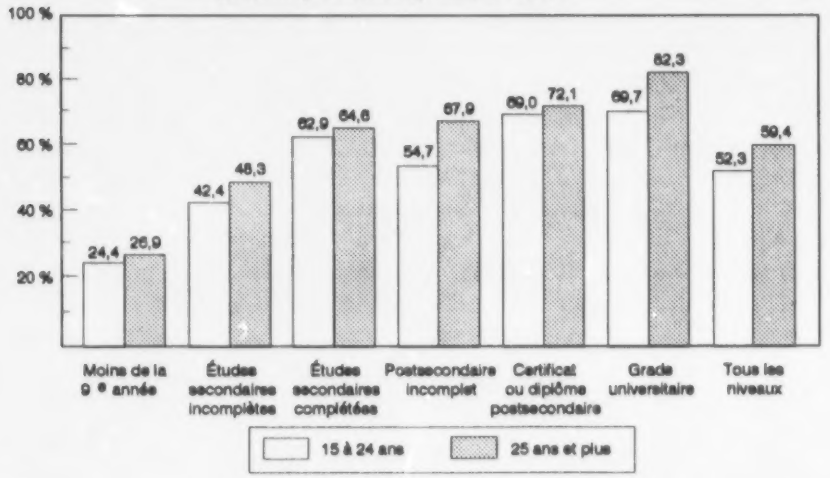

Comme on peut le constater clairement à l'aide du graphique A9, les Canadiens instruits ont en général des salaires plus élevés que les moins scolarisés. Cette incidence de la scolarité sur les salaires est visible chez tous les groupes d'âge, mais par surcroît, on peut observer que les diplômés des universités font des gains plus substantiels que les autres, alors qu'ils progressent dans leur carrière.

Graphique A9 : Salaire annuel moyen des Canadiens ayant travaillé à temps complet durant toute l'année, selon le niveau de scolarité, Canada, 1985

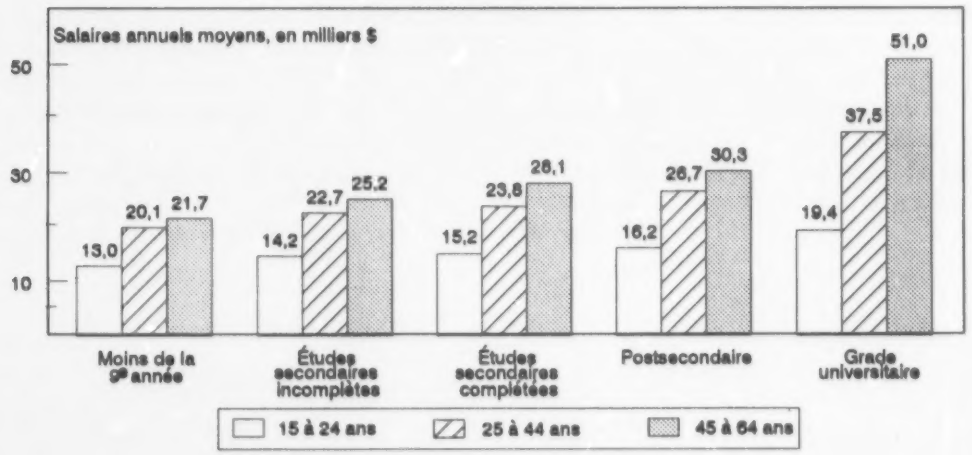

5 Conclusion

Les indicateurs présentés dans cette annexe nous ont éclairés sur les retombées de l'investissement du Canada dans l'enseignement supérieur. À chaque année, de plus en plus de Canadiens fréquentent les universités et les collèges. Le nombre d'étudiants qui obtiennent un diplôme ou un grade universitaire croît également de façon régulière. Lorsque ces diplômés se retrouvent sur le marché du travail, il est clair que ceux qui ont une formation plus poussée sont avantagés, tant en ce qui concerne les possibilités d'emploi que les revenus qu'ils en tirent. De plus, tout indique que ces avantages semblent persister tout au long de leur carrière.

Les tendances observées dans cette annexe ont toutes les raisons de se maintenir. En effet, comme l'économie dépend de plus en plus de la technologie et de l'information, il est naturel de prévoir que les employeurs exigeront de plus en plus des niveaux élevés de formation et de connaissances de la part de leurs employés.

SOURCES DE DONNÉES POUR LES GRAPHIQUES

Graphique A1 :

Statistique Canada, *Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation*, catalogue no 81-568; *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204; *Statistiques de l'enseignement - Estimation 1991-1992*, catalogue 81-220; et *Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire, tableaux spéciaux*. Au niveau collégial, les données pour 1950-1951 sont celles de 1951-1952.

Graphique A2 :

U.S. Department of Education, *Digest of Education Statistics - 1990*, tableaux 14 et 157. UNESCO, *Annuaire statistique 1990*, (tableau 3.2). Ces données comprennent les inscriptions à temps complet et à temps partiel. Le taux d'inscriptions aux États-Unis a été calculé en divisant le nombre total d'inscriptions au postsecondaire par un estimé de la population des 20 à 24 ans.

Graphique A3 :

Statistique Canada, *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204; *Education au Canada*, catalogue no 81-229; *Collèges communautaires et établissements analogues*, catalogue no 81-222. Les données de 1989 au niveau collégial sont celles de 1987-1988.

Graphique A4 :

Statistique Canada, *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204; *Éducation au Canada*, catalogue no 81-229; *Collèges communautaires et établissements analogues*, catalogue no 81-222. Au niveau collégial, les données de 1975 sont celles de 1975-1976 et les données de 1989 sont celles de 1987-1988.

Graphique A5 :

Adapté de Statistique Canada, *Éducation au Canada*, catalogue no 81-220; Division de la démographie, Section des estimations démographiques, donnés inter-censitaires. U.S. Department of Education, *Digest of Education Statistics 1990*.

Graphique A6 :

Statistique Canada, *Recensement Canada 1986, Caractéristiques de la population et des logements - Scolarité et principal domaine d'études*, catalogue no 93-110; *Tableau chronologiques de données sur l'éducation, recensements 1971, 1976 et 1981*; et tableaux spéciaux pour les données de 1961.

Graphique A7 :

Adapté de Statistique Canada, *Recensement du Canada 1961, Population*, catalogue no 92-557; *Recensement du Canada 1971, Population*, catalogue no 92-743; *Recensement du Canada 1986, Totalisations sommaires - Population active, mobilité et scolarité*, tableau SCB601. Tableaux spéciaux produits pour le Secrétariat d'État, décembre 1986.

Graphique A8 :

Statistique Canada, *La population active-mars 1991*, catalogue no 71-001.

Graphique A9 :

Adapté de Statistique Canada, *Le pays-Revenu d'emploi selon la profession*, Recensement du Canada de 1986, catalogue no 93-116.

Annexe B

Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport

Julie Giroux, Collège de l'Outaouais

Annexe B

Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport

L'enseignement postsecondaire englobe des activités fort complexes qui se prêtent mal à une définition statistique simple. Cela vaut particulièrement au Canada où, au-delà du niveau secondaire, il existe 12 systèmes d'enseignement indépendants dans autant de provinces et de territoires. Cela explique la diversité des modes d'organisation des réseaux et la nature même des établissements d'enseignement, comme le montre bien le chapitre II du présent rapport. La définition des éléments communs à tous ces systèmes et la cueillette des données pouvant être regroupées et comparées pour l'ensemble du Canada sont au nombre des difficultés auxquelles Statistique Canada doit faire face depuis nombre d'années*.

Dans la loi qui a précédé la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, l'enseignement postsecondaire était défini de façon à inclure tout programme d'études attesté par la province comme étant de niveau postsecondaire. Il fallait également que ces programmes exigent comme préalable au moins un diplôme de fin d'études secondaire et que la durée du programme s'étale sur au moins 24 semaines. Pour les fins de cette loi, l'année terminale du niveau secondaire avait été déterminée comme étant la 12e année ou l'équivalent à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Colombie-Britanique et la 11e année ou l'équivalent dans les autres provinces. Ces dispositions ont été remplacées par la loi de 1977, actuellement en vigueur, qui ne fournit pas de définition de l'enseignement postsecondaire. C'est pourquoi le présent rapport utilise la définition de Statistique Canada, sauf pour rendre compte des transferts fédéraux en points d'impôt et en espèces faits au titre de l'enseignement postsecondaire, en vertu des arrangements prévus par le Financement des programmes établis. Aux fins de ce rapport, le Secrétariat d'État a additionné les données relatives aux transferts en points d'impôt à celles des dépenses pour calculer le total de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire. Statistique Canada fait état de ces transferts, mais n'additionne pas les transferts en espèces et les

* Statistique Canada travaille présentement en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, par le truchement du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), à la révision de ses définitions et de ses sources de données pour les statistiques relatives à l'éducation.

transferts en points d'impôt et n'établit pas de rapport direct entre ces contributions et une définition particulière des dépenses ou des activités ayant trait à l'enseignement postsecondaire.

1 Définition du système d'enseignement postsecondaire

1.1 Programmes d'enseignement postsecondaire

La méthode utilisée par Statistique Canada répartit tous les programmes d'enseignement en trois catégories : primaire-secondaire, métiers et formation professionnelle et postsecondaire. Le présent rapport ne traite que des seuls programmes du niveau postsecondaire.

La définition de l'enseignement postsecondaire varie énormément d'une province à l'autre, ainsi que les conditions d'admission et la durée de programmes apparemment similaires. Aussi Statistique Canada a-t-il retenu une définition normalisée pour assurer une certaine comparabilité entre les différents systèmes provinciaux.

Dans le système de classification de Statistique Canada, les programmes de niveau postsecondaire présentent les critères suivants :

- ils exigent normalement pour l'admission un diplôme d'études secondaires;
- ils durent au moins toute une année scolaire;
- ils sont sanctionnés par un certificat, un diplôme ou un grade;
- ils n'appartiennent pas à la catégorie de métiers et de formation professionnelle.

Par conséquent, les programmes de niveau postsecondaire sont ceux qui préparent les étudiants à occuper un emploi de niveau supérieur à ceux de la catégorie de métiers et de formation professionnelle. Les programmes de niveau postsecondaire comprennent, outre ceux offerts par les universités, les programmes de formation technique, les programmes d'arts appliqués et de sciences et les programmes de passage à l'université offerts par les établissements non universitaires.

Selon la classification utilisée, il est nécessaire d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires pour être admis à un programme de niveau postsecondaire. Il s'agit là d'un critère normalisé, stipulé par l'UNESCO et reconnu par l'OCDE.

Comme il est mentionné ci-dessus, la catégorie des programmes de niveau postsecondaire ne comprend pas les programmes de métiers et de formation professionnelle. Bien que certaines provinces fassent exception, ces programmes durent moins d'un an, et il n'est habituellement pas nécessaire, pour y être admis, d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires. Les critères suivants permettent de différencier les programmes de métiers des programmes de formation professionnelle :

- les programmes de métiers sont reconnus par le Comité de coordination du Programme des normes interprovinciales (CCPNI), créé par les gouvernements provinciaux, afin de reconnaître officiellement les programmes de formation et d'apprentissage de métiers;
- les programmes de formation professionnelle ne nécessitent pas de période d'apprentissage et mènent à des emplois qui ne sont pas reconnus par les provinces en tant que métiers. Ces programmes ne sont pas considérés comme des programmes de niveau postsecondaire, indépendamment des conditions d'admission, et ils préparent les étudiants à occuper des emplois nécessitant surtout de la dextérité manuelle et l'exécution de tâches bien définies ou établies.

1.2 Établissements d'enseignement

Au niveau postsecondaire, les programmes d'études sont offerts par deux grands types d'établissement d'enseignement : les universités et les établissements de niveau collégial.

Universités

Cette catégorie englobe tous les établissements publics ou privés qui sont habilités à décerner des grades, ainsi que ceux qui leur sont affiliés. La plupart des programmes d'études universitaires correspondent à la définition de l'enseignement postsecondaire retenue par Statistique Canada qui inclut, à ce niveau, toute la gamme des activités de toutes les universités. Les rares activités qui pourraient, dans certaines universités, ne pas correspondre à la définition retenue, ne sont pas identifiées.

Établissements de niveau collégial

Cette catégorie comprend tous les établissements publics ou privés qui, sans être habilités à décerner des grades, offrent des programmes d'études de niveau postsecondaire. Elle englobe les collèges communautaires (cégeps, collèges d'arts appliqués et de technologie, instituts de formation technique, collèges d'agriculture, écoles de beaux-arts, etc.), les écoles de formation des maîtres ainsi que les écoles de sciences infirmières (régionales ou en milieu hospitalier).

Dans bien des provinces, les établissements de niveau collégial offrent aussi des programmes de métiers et, dans certains cas, des programmes de niveau secondaire. Les statistiques de l'enseignement postsecondaire portent exclusivement sur les programmes de niveau postsecondaire, tels qu'ils sont définis ci-dessus.

2 Données sur le financement de l'enseignement postsecondaire

2.1 Dépenses totales

Le tableau et le graphique du chapitre III présentent les dépenses totales consacrées à l'enseignement postsecondaire au Canada. On y montre les dépenses des universités et des établissements de niveau collégial pour le fonctionnement, les immobilisations et la recherche subventionnée, les dépenses gouvernementales liées à l'aide aux étudiants ainsi que les autres dépenses administratives des ministères.

Afin d'obtenir les données sur les dépenses des universités, Statistique Canada mène une enquête annuelle conjointement avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU); une autre enquête est faite auprès des établissements qui ne sont pas membres de cette association. Les universités répartissent leurs revenus et leurs dépenses entre divers fonds. Ces fonds sont les suivants : 1) fonctionnement général, 2) activités spéciales et fiducie, 3) recherche subventionnée, 4) services auxiliaires, 5) bâtiments. Tous les revenus des universités sont affectés à l'un de ces fonds et toutes les dépenses sont défalquées de l'un ou de l'autre, selon leur objet.

Statistique Canada mène une enquête similaire sur les statistiques financières des établissements d'enseignement de niveau collégial. Le questionnaire permet de ventiler les revenus et les dépenses des fonds de fonctionnement et d'immobilisations des collèges communautaires et des écoles publiques de formation technique, et de répartir les dépenses selon la catégorie de programmes (secondaire, postsecondaire, technique et éducation des adultes).

La Division de la santé de Statistique Canada produit par ailleurs un rapport annuel sur les hôpitaux et les cliniques, lequel contient des renseignements sur le coût direct de l'enseignement paramédical dans les hôpitaux.

2.2 Aide financière des gouvernements provinciaux et territoriaux

Les tableaux du chapitre IV sur les dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux liées à l'enseignement postsecondaire ventilent les dépenses totales en deux catégories : 1) aide aux établissements d'enseignement et dépenses connexes; 2) bourses d'études et aide aux étudiants.

2.2.1 Aide aux établissements d'enseignement et dépenses connexes

Cette catégorie comprend le total des fonds versés par les gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire, ainsi que les autres dépenses des ministères provinciaux et territoriaux pour l'enseignement postsecondaire.

Aide aux établissements d'enseignement

Les subventions provinciales et territoriales servent à financer les dépenses suivantes des universités et des collèges :

- fonctionnement,
- recherche subventionnée,
- immobilisations.

Ces dépenses comprennent les dépenses directes liées à l'enseignement paramédical dans les hôpitaux.

Dépenses connexes

Cet élément correspond aux dépenses apparaissant sous la rubrique «Autres dépenses (ministérielles)» de Statistique Canada. Il comprend :

- les dépenses administratives des ministères, des gouvernements, des provinces et des territoires;
- les remboursements des dépenses provinciales par le gouvernement fédéral;
- les transferts interprovinciaux effectués par les gouvernements provinciaux à des établissements d'autres juridictions pour couvrir les coûts de l'enseignement à des non-résidents;
- les rajustements statistiques.

2.2.2 Bourses d'études et aide aux étudiants

Cette catégorie comprend les dépenses provinciales et territoriales liées aux bourses d'études et aux programmes d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Dans le cas des prêts aux étudiants, seul le coût pour le gouvernement, et non la valeur du prêt, est comptabilisé.

2.2.3 Sources des données sur les dépenses des provinces et des territoires

Les données sur les dépenses des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire proviennent directement des comptes publics, des budgets des dépenses et d'autres rapports annuels connexes. Une compilation détaillée de ces dépenses est effectuée par Statistique Canada selon ses définitions et sa méthodologie propres. Ces compilations sont alors soumises à chaque province et territoire afin d'obtenir leur contribution et leurs observations. Les résultats de ce mécanisme de consultation sont publiés par CANSIM, la base de données de Statistique Canada. Il est important de noter que Statistique Canada a effectué certains ajustements aux données soumises par les provinces et les territoires afin de respecter les normes de définitions et la méthodologie. En conséquence, les informations contenues dans la base de données de Statistique Canada peuvent être différentes de celles compilées par les diverses juridictions. Pour cause, afin de respecter les normes en place à Statistique Canada, la compilation du

Québec, reflétant l'information disponible la plus récente telle qu'elle est publiée dans les comptes publics du Québec, a subi certains ajustements, à savoir :

- les sommes consacrées à la formation et au perfectionnement des policiers (Solliciteur général et Justice) ont été exclues;
- les montants relatifs à la formation au niveau des métiers (Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu) ont également été exclus;
- les intérêts relatifs au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ont été exclus;
- les recouvrements de bourses d'études et les revenus d'intérêts sur les prêts aux étudiants de même que le recouvrement du gouvernement fédéral dans le cadre du régime canadien de prêts aux étudiants ont été soustrais des dépenses du Québec pour les prêts aux étudiants;
- les coûts de l'enseignement paramédical dans les hôpitaux ont été ajoutés.

Les données de 1988-1989 et de 1989-1990 sont basées sur les comptes publics provinciaux et territoriaux. Les données de 1990-1991 sont fournies par Statistique Canada à partir du budget des dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux et des consultations tenues avec les fonctionnaires provinciaux.

2.3 Aide des administrations municipales

Certaines administrations municipales viennent directement en aide aux établissements d'enseignement. Les données sur cette aide proviennent d'enquêtes périodiques sur les établissements d'enseignement ainsi que des renseignements fournis par les gouvernements provinciaux.

2.4 Aide du gouvernement fédéral

Les tableaux du chapitre V présentent de façon détaillée l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire. La définition de l'expression «aide fédérale» englobe à la fois les dépenses du gouvernement fédéral et les recettes fiscales non perçues par ce dernier dans le cadre du Financement des programmes établis pour l'enseignement postsecondaire.

La section 1 du chapitre V présente l'aide fédérale selon les différentes formes d'aide, alors que la section 2 ventile ces dépenses selon la source.

2.4.1 Aide fédérale selon la forme d'aide

Le graphique 2 et le tableau 4 montrent l'aide fédérale pour les six catégories suivantes :

- Financement des programmes établis : englobe les transferts en espèces et en points d'impôt versés aux gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire;

- aide à la recherche universitaire : englobe les contributions directes du gouvernement fédéral aux universités pour la recherche à l'exclusion :
  - des sommes destinées aux particuliers au chapitre de l'aide à l'éducation qui sont assimilées à la catégorie aide aux étudiants;
  - des dépenses administratives qui sont assimilées à la catégorie aide diverse;

- aide aux étudiants : englobe toutes les dépenses nettes des recouvrements, destinées à des particuliers inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire. Les dépenses du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) comprennent les paiements de remplacement versés au Québec et aux Territoires du Nord-Ouest, mais non les dépenses administratives du gouvernement fédéral, qui sont assimilées à la catégorie aide diverse. Cette catégorie englobe les sommes que des étudiants reçoivent des conseils de recherches et d'Industrie, Sciences et Technologie Canada au chapitre de l'aide à l'enseignement;

- établissements postsecondaires fédéraux : englobe les dépenses fédérales engagées directement pour le fonctionnement des écoles fédérales au niveau postsecondaire;

- langues officielles dans l'enseignement : englobe les contributions fédérales aux provinces, aux territoires, aux étudiants et aux associations dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement au niveau postsecondaire seulement. Les coûts liés à l'administration de ce programme sont assimilés à la catégorie aide diverse;

- aide diverse : englobe toutes les dépenses des programmes d'aide à l'enseignement postsecondaire non comprises dans aucune autre catégorie, ainsi que les dépenses qui sont explicitement décrites comme des dépenses administratives, par exemple celle des Langues officielles dans l'enseignement, des conseils de recherches et du PCPE.

2.4.2 Aide fédérale selon la source

Les tableaux 5, 6 et 7 de la section 2 du chapitre V présentent l'aide fédérale selon la source.

Le tableau 5 montre les droits au titre de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du FPE, pour chaque province et territoire tels qu'ils sont calculés par le ministère des Finances.

Le tableau 6 présente les montants qui ont été effectivement versés aux gouvernements des provinces et des territoires dans le cadre du FPE, pour chacune des années financières visées. Ces montants diffèrent de ceux présentés au tableau 5, étant donné qu'ils tiennent compte des ajustements liés aux calculs des années précédentes.

Le tableau 7 passe en revue l'aide fédérale pour chacun des ministères et organismes gouvernementaux. À cette fin, les dépenses liées à l'aide à la recherche universitaire, à l'aide aux étudiants et à l'aide diverse sont regroupées et présentées selon le nom des programmes administrés par divers ministères et organismes. Les dépenses appelées

«Recherche et dépenses connexes» comprennent les subventions à la recherche et au développement, les bourses et les contrats, l'aide à l'enseignement, les dépenses administratives ainsi que les autres activités scientifiques connexes du ministère ou de l'organisme en question.

2.4.3 Sources des données sur les dépenses fédérales

Les données sur les dépenses fédérales en matière d'éducation proviennent d'une enquête annuelle de Statistique Canada sur les dépenses de tous les ministères et organismes qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation, soit l'Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation (FEDEX). Pour les fins de cette enquête, le gouvernement fédéral comprend tous les organismes répertoriés dans les annexes A et B de la *Loi sur l'administration financière* et dans les chapitres 1 et 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Les dépenses équivalent aux paiements en espèces effectuées au cours de l'année financière d'après les comptes publics, moins les recouvrements. On peut se procurer le compte rendu de cette enquête à la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme de Statistique Canada. Les données pour 1988-1989 et 1989-1990 sont définitives; celles de 1990-1991 sont préliminaires.

Les données relatives aux droits en espèces et aux transferts de points d'impôt prévus dans le cadre du FPE proviennent de brochures publiées par la Division des relations fédérales-provinciales du ministère des Finances du Canada, qui comptabilise les paiements au titre du FPE. Les données de 1988-1989, de 1989-1990 et de 1990-1991 sont préliminaires.

L'expression «enseignement postsecondaire» n'est pas définie dans le texte de la loi autorisant les paiements aux fins du FPE, et Statistique Canada n'englobe pas les transferts aux provinces en vertu du FPE dans sa propre définition de l'enseignement postsecondaire. Pour les besoins du présent rapport, le total de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire comprend les données sur le FPE et celles de Statistique Canada.

2.5 Sources privées de financement

Outre l'aide des gouvernements, les établissements d'enseignement postsecondaire obtiennent des fonds des sources privées suivantes :

- frais de scolarité et autres frais d'études;
- contributions ou financement provenant d'autres sources, notamment les dons du secteur privé et les revenus de placement.

Les surplus ou les déficits de fonctionnement des établissements d'enseignement sont également présentés dans cette catégorie. Les données sur les sources de financement non gouvernementales sont tirées d'enquêtes périodiques sur les établissements d'enseignement et sont estimées à partir des prévisions concernant les inscriptions.

2.6 Consolidation des données financières

Une fois que Statistique Canada a reçu des universités, des collèges et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux toutes les données financières relatives à une année donnée, il procède à une consolidation qui permet de calculer le total des fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire. Étant donné qu'il y a des transferts de fonds à l'intérieur même du système postsecondaire, entre les gouvernements et les établissements d'enseignement, une telle consolidation pose des problèmes particuliers : il est fréquent que les années financières des établissements d'enseignement ne coïncident pas avec celles des gouvernements; les fonds reçus au cours d'une année financière peuvent ne pas être dépensés durant cette même année. Afin d'éliminer les doubles comptages, une soustraction des transferts est effectuée. Les flux financiers sont répartis selon le niveau d'enseignement, la province et la catégorie de dépenses. La source des fonds pour chaque catégorie de dépenses est indiquée dans la mesure du possible. Les difficultés inhérentes à ce processus sont telles qu'il n'est pas toujours possible de faire un rapprochement détaillé entre les chiffres établis par Statistique Canada et les états financiers vérifiés des gouvernements ou ceux des maisons d'enseignement. Cependant, pour les données générales, on veille à s'assurer que les sommes puissent être rapprochées des comptes publics ou des états financiers.

Un autre rajustement relatif aux transferts interprovinciaux est requis lorsque les résultats des enquêtes menées par Statistique Canada auprès des établissements d'enseignement sont regroupés par province. Le total pour toute province donnée correspond à la somme des dépenses de tous les établissements de la province, peu importe la provenance des fonds. Or, certains établissements reçoivent une aide indirecte sous forme de transferts interprovinciaux, c'est-à-dire provenant d'une autre province que celle où ils se trouvent. Dans ce cas, Statistique Canada soustrait le montant du transfert des dépenses de la province bénéficiaire et l'ajoute aux dépenses du gouvernement provincial ayant effectué le transfert. Statistique Canada fait les additions et les soustractions nécessaires sous la rubrique «Autres dépenses (ministérielles)».

Les résultats de ce processus de consolidation sont publiés par CANSIM, base de données de Statistique Canada.

3 Données sur les inscriptions

Les données sur les inscriptions au niveau postsecondaire représentent le nombre d'étudiants qui se sont inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire et qui ont poursuivi leurs études au cours de l'année scolaire. Statistique Canada recueille des données sur les caractéristiques scolaires, sociales et économiques des étudiants. Aux fins du présent rapport, les étudiants de niveau postsecondaire ont été classés selon la province et le territoire, la catégorie d'établissements d'enseignement (universités et programmes d'enseignement postsecondaire des établissements de niveau collégial) et selon qu'ils suivent des cours à temps complet ou à temps partiel. Comme il n'existe pas de définition universellement acceptée du statut d'étudiant à temps partiel, Statistique

Canada rend compte du statut des étudiants à temps complet ou à temps partiel tel qu'il est indiqué par les différents établissements d'enseignement.

Statistique Canada recueille les données sur les inscriptions dans les universités au moyen de deux enquêtes : l'une, au début de l'année scolaire, pour obtenir le nombre des inscriptions initiales, et une autre, au milieu de l'année, pour obtenir les données définitives. Ces enquêtes comprennent toutes les universités et alimentent une banque de données connue sous le nom de Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), dont on peut obtenir des tableaux spéciaux. Les données sur les inscriptions à temps complet dans les universités sont recueillies (par province) depuis 1920, et celles sur les inscriptions à temps partiel, depuis 1962.

Les données sur les inscriptions dans les collèges proviennent d'une enquête que mène Statistique Canada chaque automne auprès des établissements d'enseignement concernés. Cette enquête alimente une banque de données, le Système d'information sur les effectifs des collèges communautaires (SIECC). Les données sur les inscriptions à temps complet dans les collèges sont recueillies (par province) depuis 1955 et les données sur les inscriptions à temps partiel, depuis 1983. Les données présentées dans ce rapport ne couvrent pas le total des effectifs étudiants des établissements d'enseignement de niveau collégial, mais uniquement les étudiants inscrits aux programmes d'enseignement postsecondaire tel qu'ils sont définis à la section 1.1 de cette annexe.

On peut se procurer les résultats de ces enquêtes auprès de CANSIM, la base de données de Statistique Canada. Les données ayant trait aux inscriptions sont définitives.

Annexe C

Renseignements supplémentaires provenant des gouvernements des provinces et des territoires

Brenda Greer, Algonquin College

Annexe C

Renseignements supplémentaires provenant des gouvernements des provinces et des territoires

Les données de cette annexe expriment le point de vue d'un gouvernement provincial ou territorial spécifique, utilisant les définitions propres à ce gouvernement. En conséquence, ces donnés proviennent d'une base différente de celle employée pour les données du rapport, lesquelles sont recueillies et traitées selon la définition de l'enseignement postsecondaire de Statistique Canada.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a demandé que la documentation suivante soit incorporée au rapport au Parlement sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada*.

Tableau C : Données fournies par le Nouveau-Brunswick

L'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick

	1988-1989			1989-1990			1990-1991		
	Dépenses[1]	Inscriptions		Dépenses[1]	Inscriptions		Dépenses[1]	Inscriptions	
	(000 $)	Temps complet	Temps partiel	(000 $)	Temps complet	Temps partiel	(000 $)	Temps complet	Temps partiel
Secteur universitaire[2]	139,260	15,592	5,130	135,068	16,047	5,448	144,130	16,754	5,462
Secteur collégial[3]	75,522	16,891[4]	35,295	94,227	19,723[4]	38,726	107,978	20,055[4]	34,937
Bourses d'études - Aide aux étudiants	13,435	--	--	15,077	--	--	16,567	--	--
Total	**228,217**	**32,483**	**40,425**	**244,372**	**35,770**	**44,174**	**268,675**	**36,809**	**40,399**

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, Nouveau-Brunswick.

Le tableau C1 trace le profil des dépenses provinciales et des inscriptions dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, en fonction des définitions et des structures du gouvernement provincial.

Nota 1 : Le total comprend les dépenses ordinaires et d'immobilisations.

Nota 2 : Les données comprennent les dépenses et les inscriptions relatives à l'École des gardes-forestiers des Maritimes.

Nota 3 : Les données comprennent les dépenses et les inscriptions relatives à l'École des pêches de Caraquet, aux écoles infirmières, à l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et au Centre de formation linguistique.

Nota 4 : Au secteur collégial, on désigne par formation à temps complet toute formation qui se donne pendant au moins cinq jours consécutifs à raison de six heures par jour.